

France Forum

- *Notre colloque :*

**L'AVENIR DE
LA COMMUNAUTÉ
EUROPÉENNE**

- *Caillois ou
les correspondances
de l'univers*
- *Sartre, l'humanisme
et la violence*
- *L'année du Patrimoine*

Robert TOULEMON — Vincent ANSQUER — Lady ELLES — J.P. FOURCADE — Alfred GROSSER — Jean LECANUET — Jacques MOREAU — Konrad SCHON — Gabriel VENTEJOL — Jean-Paul JACQUÉ — Simone VEIL — Jacques DELORS — François LUCHAIRE — C.F. NOTHOMB — M.R. SIMONNET — Etienne BORNE —

FRANCE FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

6, rue Paul-Louis-Courier - 75007 Paris

C.C.P. Paris 14.788-84 - Tél. : 544 75 50

Abonnement annuel 60 F

Abonnement de soutien..... 100 F

Sommaire *179-180*

Mai-Juin 1980

20 F

COLLOQUE FRANCE-FORUM

L'AVENIR DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	2
LA CRISE DE L'EUROPE: COMMENT EN SORTIR?	3
PRÉSIDENCE de Georges VEDEL RAPPORT de Robert TOULEMON INTERVENTIONS de Alfred GROSSER — Jean-Pierre FOURCADE — Gabriel VENTEJOL — Jacques MOREAU — Lady ELLES — Vincent ANSQUER — Jean LÉCANUET — Konrad SCHON — René FOCH — Alfred FABRE-LUCE — Daniel MORENNE — Dominique MAGNANT — Jacques GALLICHER — André HEURTEBISE — Jacques MALLET — Paul MARCHELLI — Jacques TESSIER	
L'EUROPE ET SES PROBLÈMES INSTITUTIONNELS	25
PRÉSIDENCE de Pierre-Henri TEITGEN RAPPORT de Jean-Paul JACQUÉ INTERVENTIONS de Charles-Ferdinand NOTHOMB — Vincent ANSQUER — Simone VEIL — Jacques DELORS — François LUCHAIRE — Maurice-René SIMONNET — Konrad SCHON — Pierre BORDEAUX-GROULT — René FOCH — Henri MANZA- NARÈS — Erwin GULDNER — Jacques MALLET	
DOSSIERS ET ÉTUDES	
LE SÉNAT: RÉFORME ET RENOUVEAU PAR JEAN MASTIAS	52
PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES ET CHANGEMENTS SOCIO-CULTURELS EN FRANCE PAR FRANÇOIS GAUTIER	54
REDÉFINIR L'ÉTAT? PAR JEAN-DOMINIQUE GIULIANI	59
A PROPOS DU LIVRE D'HENRI ATLAN PAR JEAN ONIMUS	63
ROGER CAILLOIS OU LE REGISTRE DES CORRESPONDANCES DE L'UNIVERS PAR ANNE-MARIE LAVAUDEN	69
ARTS	
LA VIE LITTÉRAIRE PAR PHILIPPE SÉNART	76
MÉMOIRE COLLECTIVE ET PATRIMOINE ARCHITECTURAL PAR JACQUES RIGAUD	79
NOTES DE LECTURE	
LA PRESSE BRETONNE DANS LA TOURMENTE (1940-1946) D'HENRI FRÉVILLE PAR JEAN TEITGEN	83
L'ÉTAT CIVILISÉ DE CHARLES DEBBASCH PAR PAUL SABOURIN	85
DE L'UTOPIE FONCIÈRE A L'AVENTURE AGRICOLE DE LA FRANCE PAR JEAN OUACHÉE	88
A MI-CHEMIN DU PASSÉ PAR JEAN CHÉLINI	89
ATTITUDES CHRÉTIENNES EN POLITIQUE D'ANDRÉ MANARANCHE PAR BENOIT VERMANDER	91
UN CONTRE-POUVOIR RÉGIONAL DE RENÉ COLLENOT PAR ANNE-MARIE LAVAUDEN	92
PROPOS DU TEMPS	
SARTRE, L'HUMANISME ET LA VIOLENCE PAR ETIENNE BORNE	94

L'AVENIR DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Après l'échec du Conseil Européen de Dublin, « France-Forum » a jugé utile, pour faciliter la recherche de solutions constructives, de prendre l'initiative d'une journée de réflexion et de dialogue évoquant l'ensemble des problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Europe.

Ce colloque français, où sont intervenus quelques amis étrangers, a réuni des personnalités politiques de tendances diverses, des représentants des milieux socio-professionnels, des hauts fonctionnaires, des universitaires, des journalistes, des techniciens.

Les intervenants se sont exprimés à titre personnel comme il est de tradition dans les colloques « France-Forum ».

Le Président du Sénat Alain Poher, qui a honoré de sa présence les réunions de travail, a offert en conclusion du colloque une réception amicale, salle René Coty.

- 25 JANVIER 1980 -

Séance du matin

LA CRISE DE L'EUROPE.: COMMENT EN SORTIR ?

- *Présidence de Georges Vedel*
- *Rapport de Robert TOULEMON, Président de l'Afeur, ancien Directeur Général de la Commission des Communautés Européennes.*
- *Panel de personnalités : Vincent Ansquer, Député, ancien Ministre, membre de l'Assemblée Européenne ; Lady Elles, Vice-Présidente du Groupe démocrate (Conservative Party) à l'Assemblée Européenne ; Jean-Pierre Fourcade, Sénateur, ancien Ministre ; Alfred Grosser, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris ; Jean Lecanuet, Président de la Commission des Affaires Etrangères du Sénat, ancien Ministre, membre de l'Assemblée Européenne ; Jacques Moreau, membre de l'Assemblée Européenne ; Konrad Schon, membre de l'Assemblée Européenne, Professeur de Sciences-Politiques à l'Institut de Sarrebrück (R.F.A.) ; Gabriel Ventejol, Président du Conseil Economique et Social.*
- *Débat général avec : Georges Vedel, René Foch, Alfred Fabre-Luce, Daniel Morenne, Dominique Magnant, Jacques Gallicher (Chambres d'Agriculture), André Heurtebise (F.O.), Jacques Mallet, Paul Marchelli (C.G.C.), Jacques Tessier (C.F.T.C.).*

Séance de l'après-midi

L'EUROPE ET SES PROBLÈMES INSTITUTIONNELS

- *Présidence de Pierre-Henri Teitgen*
- *Rapport du Professeur Jean-Jacques JACQUÉ, Doyen de la Faculté de Droit de Strasbourg.*
- *Panel de personnalités : Vincent Ansquer, Député, ancien Ministre, membre de l'Assemblée Européenne ; Jacques Delors, Président de la Commission Economique et Monétaire de l'Assemblée Européenne ; François Luchaire, Président honoraire de la Faculté de Droit de Paris I ; Charles-Ferdinand Nothomb, Président de la Chambre des Députés de Belgique, membre de l'Assemblée Européenne ; Maurice-René Simonnet, ancien Ministre, membre de l'Assemblée Européenne ; Simone Veil, ancien Ministre, Président du Parlement Européen.*
- *Débat général avec : Pierre-Henri Teitgen, Konrad Schön, Pierre Bordeaux-Groult, René Foch, Henri Manzanarès (O.C.D.E.), Erwin Guldner, Jacques Mallet.*

COLLOQUE DU 25 JANVIER 1980

LA CRISE DE L'EUROPE : COMMENT EN SORTIR ?

RAPPORT

Robert TOULEMON
Séance présidée par **Georges Vedel**

La construction européenne a connu d'innombrables crises, à commencer par celle qui a suivi le rejet du traité d'armée européenne par l'Assemblée Nationale française en août 1954.

Depuis le traité de Rome et la création de la Communauté Economique, la crise la plus sérieuse a été celle de 1965, qui, n'en déplaise à M. Couve de Murville, ressemble étrangement à celle d'aujourd'hui, le mauvais élève de la classe européenne n'étant plus la France mais l'Angleterre, la dame de fer ne cachant d'ailleurs pas son admiration pour la fermeté nationaliste du Général de Gaulle.

Les analogies sont évidentes : d'abord l'objet du litige, les finances communautaires et la politique agricole, ensuite le refus d'un Etat membre de se plier à l'un des principes de base de la Communauté, pour la France en 1965 refus de vote à la majorité, mais aussi et surtout refus de consentir des pouvoirs budgétaires à l'Assemblée en contre-partie de la création de ressources propres — ce fût le vrai motif de la crise — pour l'Angleterre en 1979, refus d'admettre la logique des ressources propres et exigence du prétendu juste retour.

Si j'étais à la tribune d'un congrès politique de droite ou de gauche, je pourrais me tailler un succès facile en dressant sur cette base un réquisitoire contre la perfide Albion. Ceux d'entre vous qui attendraient ce réquisitoire seront déçus. J'ai toujours professé qu'être européen de conviction, c'était être capable de comprendre, sinon d'accepter, le point de vue des autres pays. C'est donc à un effort d'objectivité consistant à considérer d'abord l'intérêt commun des Européens que je vous invite, en examinant les données de la crise et les moyens d'en sortir, le plus probable parce que le plus facile consistant hélas à affaiblir un peu plus la Communauté, le plus courageux consistant au contraire à saisir cette occasion pour renforcer ses structures et lui assigner de plus hautes ambitions.

*
* *

I. LES DONNEES DE LA CRISE

Nous sommes en présence d'une crise à facettes multiples, qui se caractérise par :

- l'épuisement des recettes propres, le plafond de la part de T.V.A. susceptible d'être affecté à la Communauté étant près d'être atteint ;

- la croissance démesurée des dépenses agricoles relatives à un seul produit, le lait (27 milliards de Frs, en 1979, soit 40 % des dépenses agricoles qui représentent elles-mêmes 70 % des dépenses totales de la Communauté) ;

Sortir de la crise européenne par la voie du progrès plutôt que par celle du recul

- le refus britannique de subir les conséquences financières du système des recettes propres, qui à défaut de mesures appropriées, conduirait ce pays à alimenter le budget communautaire à concurrence d'environ 20 %, alors que le produit national britannique ne représente que 17 % du total des produits nationaux des Neuf et que 10 % des dépenses communautaires s'effectuent sur le sol britannique ;

L'effort d'objectivité à faire du côté français consiste :

- à reconnaître qu'on a trop tardé à s'engager dans la voie d'une réforme de la politique agricole devenue folle faute que l'on ait accepté le plan Mansholt à la fin des années soixante, folle parce qu'elle suscite des productions excédentaires sans offrir des conditions de vie et un avenir satisfaisants à la masse des agriculteurs ;

- à admettre que le Parlement européen ne commet nullement un excès de pouvoir en utilisant un droit qu'il tient des traités pour exercer une pression sur le Conseil,

- à sortir de l'illégalité à propos du mouton.

En contrepartie, la France est en droit d'attendre un effort d'objectivité analogue de ses partenaires, et pas seulement de la Grande-Bretagne :

- au sujet des montants compensatoires monétaires dont la persistance et l'importance ont pour effet de créer des distorsions de concurrence et de revenus absolument injustifiables (ces montants ont été plus élevés que les droits de douane antérieurs au marché commun) ;

- au sujet des productions mal protégées (moutons) et productions méridionales (fruits, légumes, vins),

- au sujet des avantages que chacun tire du marché commun, la France n'étant plus bénéficiaire net du système financier communautaire ni même du règlement financier agricole, ce qui ne veut pas dire que la France ne tire pas avantage du marché commun agricole.

Cette remarque fondamentale me servira de conclusion à cet exposé des données de la crise. Il est absurde de mesurer les avantages que les Etats membres tirent de leur appartenance à la Communauté selon leur plus ou moins grande participation aux recettes et aux dépenses de la Communauté, ceci pour deux raisons : le montant relativement faible du budget communautaire, qui traduit d'ailleurs l'insuffisance des politiques communes, mais surtout l'intérêt bien plus grand que représente pour tous les Etats leur appartenance à un grand marché où la concurrence stimule le progrès et où la politique agricole, malgré ses défauts, garantit le revenu des agriculteurs et l'approvisionnement des consommateurs.

II. COMMENT SORTIR DE LA CRISE

Contrairement aux affirmations de ces commentateurs à courte vue qui, à propos de l'Europe, font profession de scepticisme, il n'y a pas le moindre doute que la crise actuelle sera surmontée.

Pas plus que de Gaulle en 1965, Mrs Thatcher ne prendra pas le risque de quitter la Communauté. De même, il est clair que les gouvernements rechercheront, recherchent déjà, un compromis avec le Parlement.

La question qui se pose n'est donc pas si on sortira de la crise, mais comment on en sortira. Par un recul ou par un progrès de la Communauté. La voie la plus probable est celle du recul, car c'est aussi celle de la facilité. Mais le pire n'est pas toujours sûr.

1. Les solutions de facilité

Elles tiennent en trois propositions, dont chacune traduirait un manque de courage des gouvernements :

- pas de réforme de la politique agricole et maintien des montants compensatoires,

- compensations financières permanentes à la Grande-Bretagne,

- refus de créer de nouvelles recettes, refus d'accepter que le budget commun augmente plus vite que les budgets nationaux.

Ces solutions sont malheureusement probables, car elles ont pour elles les avantages d'une triple démagogie :

française (refus de remettre en cause les aspects les plus contestables de la politique agricole),

anglaise (refus de payer plus qu'on ne reçoit),

allemande (refus de toute progression relative du budget de la Communauté et de toute réduction des prix agricoles en marks).

Ce triple refus signifierait un recul de la Communauté

- pas de capacité de réforme, affaiblissement de la politique commune la plus élaborée, qui demeurerait menacée,
- destruction du système des recettes propres, et retour par un biais aux contributions nationales,
- pas de progrès de l'intégration.

Malgré l'attrait des solutions de facilité, un espoir subsiste, car il est difficile de concilier l'absence de réforme de la P.A.C. (politique agricole commune) et le plafonnement des recettes, sauf à accepter que la P.A.C. absorbe un pourcentage encore plus élevé du budget.

2. Les solutions de courage et de progrès

Elles sont à l'exact opposé des solutions de facilité.

A — Réforme de la Politique Agricole Commune laissant bien entendu intacts ou plutôt restaurant les principes de base (unité du marché et des prix, préférence communautaire, solidarité financière).

Deux voies possibles : celle des quotas avec prix élevés, celle de la baisse des prix en valeur réelle assortie d'une aide directe aux revenus, à la modernisation des exploitations et aux agriculteurs des régions défavorisées. La seconde voie est économiquement et socialement préférable, mais techniquement plus difficile, notamment dans la perspective de l'élargissement.

Dans l'un et l'autre cas, la solution doit comporter l'élimination complète et définitive des montants compensatoires, de même que de meilleures garanties aux productions méridionales.

C'est pourquoi on ne peut en attendre d'économies très importantes mais un meilleur usage des crédits.

B - Création de recettes nouvelles destinées à servir de support au développement d'actions communes dans les secteurs prioritaires, quand il est évident qu'un financement commun peut être plus économique ou plus efficace.

De nombreux exemples, qui avaient été cités dans le rapport Mac Dougall demeurent d'actualité : recherche, industrie, environnement, emploi, énergie, aide au développement.

Le rapport du groupe d'experts présidé par le professeur Mac Dougall avait montré que le budget communautaire pouvait contribuer à la convergence des économies, à la condition d'atteindre une fraction minimum du produit national communautaire (de l'ordre de 2 % au lieu de 0,7 % aujourd'hui). L'avenir du système monétaire européen dépend d'un progrès dans cette direction.

Quelles pourraient être ces recettes ?

- Une part plus élevée de la T.V.A. ?
- Une taxe sur les énergies importées,
- Des droits d'accises communautaires (essence, tabac, alcool),
- Une contribution progressive assise sur le p.n.b. par tête.

C - Dérogations temporaires et dégressives à la Grande-Bretagne.

Si les deux mesures énoncées ci-dessus étaient mises en œuvre, le problème serait résolu à terme par suite de la réduction de la part des dépenses agricoles dans l'ensemble des dépenses, de la création de recettes nouvelles pesant moins lourdement sur la G.B. que les droits de douane et les prélèvements agricoles et accessoirement du développement de certaines dépenses intéressant la Grande-Bretagne.

En attendant que ces mesures aient produit leurs effets, on pourrait admettre l'assouplissement, voire l'amélioration du mécanisme correcteur accepté en 1975. Mais il ne s'agirait pas d'un mécanisme permanent.

*
* *

Certains d'entre vous estimeront sans doute qu'un exposé sur la crise européenne ne saurait, en ce début d'année 1980, passer sous silence la profonde inquiétude qui s'est emparée des peuples d'Europe devant l'affirmation de la puissance militaire soviétique, affirmation passive jusqu'à présent en Europe, mais active, oh combien, en Asie.

La difficulté pour l'Europe d'exercer une influence sur les événements a été cruellement mise en lumière, comme lors de chaque crise. Cette difficulté provient sans doute pour une part de la faiblesse des Européens, en particulier au plan militaire, de leur dépendance à l'égard d'une garantie américaine, qui paraît de moins en moins sûre. Elle provient aussi, n'en doutons pas, de la

difficulté congénitale des Européens à adopter une position commune.

L'affaire afghane nous rappelle opportunément deux évidences que nous avons parfois tendance à perdre de vue :

- le lien inextricable entre politique économique et politique tout court ; désormais des ventes de céréales à l'U.R.S.S. sont un problème éminemment politique ;

- l'impossibilité de concilier les avantages de l'union européenne avec le maintien d'une totale liberté d'appréciation de chaque pays.

Ceux qui réfléchissent aux formes que pourrait prendre l'évolution confédérale souhaitée par le Président de la République devront conserver à l'esprit ces deux évidences et en tirer les conclusions qui s'imposent :

- pas de cloison étanche entre les Communautés économiques et la future confédération,

- nécessité d'un mécanisme qui permette l'affirmation rapide de positions communes en cas de crise.

Une Confédération qui ne répondrait pas à ces deux exigences serait un faux-semblant. Mieux vaudrait alors préserver l'acquis.

En attendant, il nous reste à espérer que la montée des périls provoquera le sursaut qui s'impose. Nos querelles sur le budget communautaire me rappellent un peu ces Byzantins qui discutaient du sexe des anges quand les Turcs étaient sous les remparts.

DEBAT

Alfred GROSSER

Il me semble que la vraie crise de l'Europe, en janvier 1980, c'est l'Afghanistan, ce n'est pas le Marché commun agricole.

Le problème n'est pas celui de l'Europe qui ne parle pas d'une seule voix, mais celui d'attitudes radicalement différentes sur ce que doit être l'Europe et le rôle de l'Europe. Je le dis tout de suite : je ferais montre de la même sévérité pour la France et pour la République Fédérale d'Allemagne qui sont pour moi les abdicateurs du rôle mondial de l'Europe en Janvier 1980.

L'Europe a été créée en principe pour être une entité capable de peser dans la politique mondiale. En janvier 1980, en se souciant de maintenir la détente malgré l'invasion par l'URSS de l'Afghanistan, le gouvernement français et le gouvernement allemand font tout pour donner rétrospectivement raison à Henry Kissinger

expliquant en 1974 que l'Europe n'avait que des préoccupations et des intérêts régionaux.

Lorsque la détente est mise en cause, la seule façon de la rétablir, c'est de déclarer fermement que sont désapprouvés et blâmés ceux qui l'ont mise en cause, et l'argument le plus absurde c'est de dire : il faut continuer à parler de détente pour ne pas faire de peine aux « colombes » du Kremlin ! Compromettre la détente implique une sanction, ou alors la détente n'a pas de sens. La détente, ce n'est pas fuir les durs affrontements, c'est les surmonter.

Je laisse de côté le cas de la Grande-Bretagne parce que si Mme Thatcher prend une autre attitude que la France et l'Allemagne, elle la prend pour des raisons multiples ; les unes sont certainement de conviction ; les autres correspondent à la grande tentation britannique depuis 1945 : comment continuer à exercer une influence mondiale alors qu'on sait que l'on n'est plus une puissance mondiale et la réponse britannique a été presque constamment celle-ci : en ayant une relation particulière avec les Etats-Unis. Cela c'est aussi un des éléments de l'attitude britannique d'aujourd'hui, mais ce n'est pas cela qui m'intéresse véritablement.

Du côté allemand, il y a la démonstration de ce que nous savions déjà : une dépendance particulière par rapport au système international en Europe. Il est évident que le gouvernement allemand craint d'avoir à faire face à des représailles sur Berlin, sur les voyages Ouest-Est et ainsi de suite. Cette dépendance allemande spécifique rend logique une attitude de refus d'une affirmation politique de position mondiale. Dans ce sens, l'Allemagne a des intérêts commerciaux mondiaux, mais des intérêts politiques régionaux.

Mais du côté français, ne vaut-il pas mieux se sentir mondialement engagé, ce qui permet d'être crédible dans les critiques adressées à Jimmy Carter ?

Pour les pays d'Europe occidentale, France comprise, il est essentiel que l'U.R.S.S. soit contenue, qu'elle n'ait pas l'impression qu'elle gagne toujours à entreprendre des actions offensives. Alors que signifie le langage français — repris en ce moment du côté allemand — qui placé les deux Grands sur le même plan, comme s'il s'agissait entre eux de querelles ne nous concernant pas ?

Quand il y a une crise internationale grave, nous devons être pleinement solidaires de l'allié principal engagé, et surtout nous rappeler sur ce point l'essence même du gaullisme qui est de ne jamais céder en situation de faiblesse et d'être particulièrement intransigeant quand on a peu de moyens. Je crois que s'il y a une leçon positive du gaullisme, c'est bien celle-là.

La détente n'est pas un leurre ; mais il ne faut pas idéaliser cette détente, c'est-à-dire, il faut admettre que l'U.R.S.S. ne peut être convaincue des avantages de la

détente que par un monde occidental solidaire dans un minimum de fermeté agissante. Il faut reconnaître que l'Union soviétique est à la fois un pays ayant intérêt à la paix, ayant besoin de la paix, mais aussi une puissance menaçante et expansionniste qu'il s'agit de contenir ; et l'Europe doit agir en conséquence.

La crise actuelle de l'Europe est d'abord une crise de volonté d'élever l'Europe au niveau d'un acteur mondial.

Pourquoi oublier les faits qui montrent que la fermeté a souvent entraîné la détente. La signature du pacte atlantique en avril 1949 a été suivie, un mois plus tard, par la levée du blocus de Berlin. L'entrée de la République fédérale dans l'OTAN le 5 mai 1955, n'a pas entraîné de tension majeure : dix jours plus tard était enfin signé le traité autrichien, et en juillet, les Quatre se réunissaient paisiblement à Genève. Et c'est quelques mois seulement après la crise de Cuba, qu'a été signé, à Moscou, en 1963, le traité de non-prolifération.

Jean-Pierre FOURCADE

L'exposé de M. Toulemon m'a paru d'une grande clarté, à la fois sur les causes de la crise, et sur les perspectives de solutions. Je m'en écarterai toutefois sur trois points.

Le premier, c'est que je crois la crise européenne liée, d'une part aux changements intervenus dans le monde depuis l'origine de la construction de l'Europe, et d'autre part, au fait que beaucoup de gens donnent à la politique mondiale l'unique dimension d'un dialogue entre l'Europe et les États-Unis ; or, les relations avec le troisième partenaire que constitue l'ensemble des pays du Tiers-Monde, ont changé et modifié cette conception. Il n'est que de fréquenter assidûment les conférences internationales pour constater le poids du Brésil, du Mexique, de l'Indonésie, de l'Inde, de la Corée ou d'autres pays asiatiques. Les relations avec les Pays en voie de développement sont aujourd'hui au centre du débat, et vouloir traiter de la crise de l'Europe dans un contexte qui serait celui que nous avons connu voilà trente ans, est un risque d'erreur grave.

Cela me conduit à une deuxième observation. Je considère comme très important pour le raffermissement de l'Europe, l'accord auquel nous sommes parvenus en matière de convention avec des pays associés, c'est-à-dire Lomé 2. Je pense qu'en moins de 50 ans, lorsque l'on examinera l'évolution de la construction de l'Europe, on attachera plus d'importance à Lomé 1 et à Lomé 2 qu'aux difficultés de la politique agricole commune. Il ne faut pas se tromper de perspective. Lomé 2 témoigne d'un net progrès par rapport au mécanisme d'assistance de Lomé 1. C'est l'un des points fondamentaux qui nous permet d'échapper à la grande question posée par M. Grosser : « Faut-il s'aligner ou non sur la politique américaine ? ».

Avant de préciser ma troisième divergence avec M. Toulemon, il me faut dire que je suis en accord avec lui sur la nature des solutions à apporter. Il existe effectivement des risques de fatigue, qui consistent à nier le problème, à ne pas assainir la politique agricole, à ne pas développer le terrain. La présentation qui en est donnée dans la partie « Comment sortir de la crise », me paraît exacte. On ne peut qu'être en désaccord tout à fait marginal avec lui sur le fait de savoir s'il faut par exemple des périodes transitoires ou s'il faut plafonner ou non la croissance budgétaire. Il a, me semble-t-il, raison de redouter le risque que constitue la facilité du replâtrage permanent du type « réduction de la production laitière ou changement de quelques règles d'intervention », car deux ou trois ans plus tard, on se retrouve confronté à des problèmes identiques. Ainsi, nous savons bien que le mouton prendra le relais des céréales...

En ce qui concerne la politique agricole, il faut prendre en compte un élément essentiel : c'est que face à l'attente des pays en voie de développement, et à la persistance de la faim dans le monde, seuls deux espaces économiques sont capables d'avoir une élasticité de leur production agricole : le continent Américain et la Communauté Economique Européenne.

L'empire soviétique — si vous me permettez la juxtaposition de ces deux termes — n'a pu y parvenir. Le véritable « talon d'Achille » de l'Union Soviétique n'est autre que l'insuffisance de sa production céréalière. Par conséquent, tout doit être mis en œuvre pour améliorer la productivité de l'ensemble de nos éléments agricoles. Si nous n'avons, à l'exception de la Mer du Nord, que peu de ressources énergétiques, en revanche, nous avons une production agricole qui peut être doublée en peu de temps et qui est un atout fondamental pour la stratégie des années à venir.

Le propos de M. Toulemon me paraît à cet égard tout-à-fait exact. Cependant, l'extension des domaines d'application de la Communauté à la recherche, à l'énergie, etc, est fondamentale. Il faut à mon sens, s'en préoccuper en priorité avant même de trouver les méthodes de financement ou nous risquons le blocage.

Je voudrais enfin, en réponse à l'intervention de M. Grosser, dire que je ne partage pas son analyse. Certes, le règlement de la situation de l'Afghanistan est essentiel pour l'Europe. Je me permets de rappeler que tout a débuté voilà quatre ans quand, par spécialistes interposés, les Soviétiques ont commencé à prendre la maîtrise de ce pays. L'URSS se trouve par ailleurs confrontée à la nécessité d'un changement d'équipe. C'était une gérontocratie, les dirigeants actuels sont victimes de la maladie, de départs, de l'exil. L'équipe de technocrates qui entourait M. Kossyguine disparaît — remplacée par des hommes peut-être plus jeunes — les uns 78 ans, les autres 73 ans. Ils se sont appuyés sur les véritables forces de ce pays que sont l'armée et la police. Or, ce

changement de génération et de commandement en Union Soviétique, face à une Amérique préoccupée par une campagne électorale difficile, affaiblie par sa position dans le guêpier de l'Iran, serait une tentation pour prendre de nouveaux engagements.

Fallait-il profiter de cette opération pour épouser sur le champ le point de vue américain ? ma réponse est non.

Faut-il déplorer l'absence d'une position commune des pays européens ? Ma réponse est oui.

Par conséquent, faut-il militer pour que nous puissions apporter, au niveau d'un Conseil Européen, et à celui de réalisations concrètes, des réponses positives à cette aggravation de la politique mondiale ? Oui.

Je souhaite que nous puissions en tirer les conséquences, non pas sur l'unique plan de la défense européenne, mais sur celui des réalisations concrètes. Si, par exemple, nos partenaires Hollandais ou Belges décidaient de réduire leur collaboration avec l'industrie américaine pour renforcer les fabrications militaires européennes, je dirais que l'Europe a réalisé de grands progrès. Ce serait une riposte efficace illustrant les possibilités d'action du Conseil Européen.

Voilà les points sur lesquels je souhaite que puisse s'ouvrir le débat.

Quant à dire aujourd'hui de l'Europe, en se fondant sur son hésitation à boycotter les Jeux Olympiques, qu'elle abdique et refuse tout poids mondial, ce serait une erreur. En matière de stratégie internationale, il ne faut pas oublier la constante soviétique qui consiste à étendre la zone de glacis qui la protège des adversaires présumés, l'adversaire chinois et l'adversaire européen. Face à cette politique beaucoup plus russe que soviétique, il faut avoir une politique commune. Or, cette politique commune doit se manifester par un certain nombre d'actions positives, soit sur le plan de l'amélioration de notre synchronisation en matière de production militaire, soit en matière de politique proprement dite.

Enfin, je terminerai en regrettant que M. Toulemon n'ait pas dit — car cela me paraît important dans le climat actuel — que le système monétaire européen a tenu, malgré la crise internationale, malgré cette extraordinaire spéculation sur l'or que, voilà des années, des spécialistes rangeaient au vestiaire des accessoires. Malgré les difficultés formidables que subissent les marchés des changes aujourd'hui, le système monétaire européen paraît un gage de solidité pour l'avenir. Dans 50 ans, ceci constituera peut-être un phénomène historique plus important que les quelques divergences politiques d'aujourd'hui.

Gabriel VENTEJOL

Je voudrais verser au dossier sérieux qui est en train

de se constituer des préoccupations qui sont celles du Conseil économique et social.

Je m'efforcerais de synthétiser rapidement ma pensée sur trois points que je juge importants :

- quelle est l'action du Conseil économique et social français ;
- quelle est la procédure de collaboration au niveau du Parlement européen et du Comité économique et social européen ;
- quelles sont les politiques communes qu'il conviendrait de renforcer.

Gabriel Ventejol

Sur le premier point, nous venons de reconstituer au sein du Conseil économique et social, l'association européenne qui a tenu sa première réunion et qui va poursuivre ses travaux dès lundi prochain. D'autre part, les travaux de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture et ceux de la section de l'expansion économique extérieure et de la coopération du Conseil économique et social se poursuivent. Ce sont là deux occasions que nous avons de traiter des problèmes qui ont été évoqués.

Ceci étant dit, je voudrais intervenir sur un autre point qui est la collaboration du Parlement européen et du Comité économique et social européen.

J'attache à ce point beaucoup d'importance, car s'il est

vrai que nous avons réussi en grande partie, au sein du Conseil économique et social français, à éclairer le débat avant qu'il ne parvienne devant les assemblées parlementaires, nous souhaitons qu'il en soit strictement de même dès lors qu'il s'agit d'un problème de la compétence des institutions européennes. J'ai malheureusement le sentiment qu'il n'en est rien, et dans toutes les déclarations que j'observe il est très rarement question du rôle qu'est appelé à jouer le Comité économique et social européen.

Je voudrais donc vous mettre en garde contre cette lacune et je crois, qu'à l'instar de ce qui se fait au niveau français, il faut associer les catégories socio-professionnelles au débat pour l'éclairer et il faut les associer avant la prise de décision. C'est un point fondamental de la procédure consultative.

Pour ce qui concerne les politiques communes, je voudrais indiquer plusieurs choses.

La première, c'est que lorsque nous sommes passés, dans la Communauté européenne, de six pays à neuf pays, j'avais été rapporteur du Comité économique et social européen et j'avais beaucoup insisté sur cet élargissement, en souhaitant qu'il s'accompagne d'un renforcement par la mise en place de nouvelles politiques communes. Malheureusement pour diverses raisons, la chose ne s'est pas faite. Nous en sommes restés à une politique agricole imparfaite, il n'y a pas eu d'autre politique commune.

Aujourd'hui, la question importante est de savoir comment nous allons réagir si nous passons de neuf à douze. Personnellement, je suis très favorable à l'adhésion des pays qui ont maintenant des institutions démocratiques, ce qui n'était pas le cas auparavant. Avec les précautions nécessaires on pourrait normalement arriver à une Communauté qui ne soit plus limitée à neuf mais aux douze membres qui sont souhaités.

Ce qu'il faut voir, c'est que si nous ne sommes pas capables aujourd'hui, à la fois d'élargir ce qui est dans la perspective et de renforcer par des politiques communes, le risque que nous courons c'est de changer la nature de la communauté, c'est-à-dire de ne plus nous trouver dans une Communauté, mais dans la résurgence d'une ancienne forme. Personne ne le dit, je ne l'entends pas dire, mais je crois qu'il faut avoir le courage de le dire. Nous risquons de glisser vers une zone de libre échange. Donc, nous sommes très favorables à l'élargissement, mais à condition que, parallèlement à cet élargissement, intervienne aussi le renforcement à la fois des institutions communautaires et des politiques.

Un autre débat nous divise souvent, tellement notre goût de la bipolarisation est bien connu, c'est que nous ne pouvons pas concevoir que les Etats puissent avoir deux politiques, une politique nationale renforcée et une politique européenne commune.

Pourtant, ce n'est pas antinomique et si l'on observe certaines politiques particulières on s'aperçoit que l'égalisation des politiques nationales est progressivement possible si celles-ci se réfèrent à une politique européenne commune.

Prenons l'exemple de la politique régionale. Il est tout à fait évident que, la politique régionale mise en œuvre par la Communauté européenne nécessite, non pas la disparition des Etats, mais un effort des Etats pour atteindre un même équilibre, et que la communauté intervient pour compléter l'effort fourni par chacun de ces Etats. Je pense qu'il n'y a pas de divorce ou d'opposition mais qu'il y a là un moyen de renforcement de la cohésion que l'on pourrait, si l'on avait davantage le temps, démontrer plus amplement.

Il est vrai que ce complément des politiques nationales et communautaires est possible. Je crois que si sa nécessité apparaît déjà à travers les politiques sociale, régionale, monétaire pour les raisons qui ont été évoquées, il devient indispensable en matière d'énergie. Car en définitive, il faudra bien que nous visions cela aussi, c'est de savoir si, face à nos besoins nous avons les disponibilités suffisantes et nous devons alors faire un choix. Ce choix n'est pas évident et c'est la raison pour laquelle le Conseil économique et social en débattrait à nouveau et c'est aussi pourquoi le Comité économique et social européen devrait s'en préoccuper.

Jacques MOREAU

L'espace européen est un espace économique, mais comme l'a souligné tout à l'heure M. Grosser avec lequel je suis d'accord dans les grandes lignes, cet espace économique n'est pas encore devenu un espace politique. Et je pense que ce que M. Toulemon a indiqué sur la crise que traverse la Communauté actuellement constitue les éléments du diagnostic.

Pour ma part, je voudrais présenter quelques remarques même si ce n'est pas aujourd'hui le sujet central du Colloque.

Je crois que cette crise européenne intervient au moment où se produit une évolution profonde des rapports de force politiques mais aussi économiques, au niveau mondial, et où le problème du Tiers monde devient le problème central. Or, en période de crise économique et de mutations, les nations, les Etats, les peuples ont tendance à se recroqueviller sur eux-mêmes. Le repliement sur soi n'est jamais constructif.

Qu'avons-nous vu lors de l'élection des parlementaires européens au mois de juin 1979 ? Dans la plupart des cas nous avons assisté à des discours très frileux sur l'Europe, plutôt qu'à l'exposé de conceptions d'ensemble et de projets ambitieux et généreux.

Je crois qu'il y a des points sur lesquels il convient d'insister. En effet, si beaucoup aujourd'hui ne manifes-

tent qu'un intérêt de surface pour l'Europe, c'est parce qu'ils savent cette Europe en quelque sorte sous « la férule » d'un accord franco-allemand. Il est certain que, tant que nous en restons à une conception où les deux États les plus importants à l'intérieur de l'Europe tentent, par différents moyens, d'imposer leurs points de vue (nous l'avons vu lors du S.M.E., nous le voyons sur d'autres questions), nous ne construirons pas une Europe qui puisse susciter de l'enthousiasme dans les populations de tous nos pays.

Le Parlement européen a été élu au suffrage universel. Événement considérable.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? Qu'est-ce qui risque de se passer dans les mois et les années qui viennent ? En fait, se manifeste une volonté de restreindre les pouvoirs que ce Parlement a acquis progressivement, par accords successifs avec le Conseil des ministres et avec la Commission.

Ce que nous sentons bien, au cours de ces quelques mois, c'est qu'on a peur que ce Parlement prenne trop de pouvoirs. Or, il me paraît évident qu'il y a un certain nombre de problèmes qui ne pourront être surmontés que si l'on associe les opinions publiques par une information claire et complète, telles les difficultés au sujet de la politique agricole commune. Il y a un effort de vérité et d'explication à accomplir auprès des différentes opinions publiques, et notamment de l'opinion française. Un certain nombre d'idées intéressantes sont agitées actuellement dans différents partis démocratiques, dans divers groupes de recherches, et il faudrait en discuter sérieusement si on veut établir l'Europe sur les bases des années 1980-90 et non pas sur les bases des années 1960. Or, je ne vois pas aujourd'hui de volonté du côté des États, des gouvernements, pour aller dans le sens d'une réflexion approfondie et originale.

Après ce qu'a indiqué Gabriel Ventejol, j'en arrive à un point capital. Les acteurs en Europe, ne sont pas uniquement les gouvernements, et je crains que malheureusement les partis et les gouvernements ne veuillent construire l'Europe qu'à partir de l'action des gouvernements.

Il y a d'autres forces dont l'objectif et l'action sont loin d'être négligeables. Je pense notamment à l'une des forces que je connais bien, qui est la Confédération européenne et syndicale. On n'a pas assez accordé d'importance à l'évolution qui se produit dans le monde syndical européen, ce monde syndical qui était très centré sur les problèmes nationaux.

Que constatons-nous ? avec lenteur, la Confédération européenne des syndicats parvient à surmonter un certain nombre de difficultés (et Dieu sait qu'elles sont considérables, quand on connaît les Anglais, les Allemands, les Français, les Italiens, les Nordiques) et à mener des actions qui sont pour l'instant fort limitées,

mais il s'agit d'actions communes pour affirmer la volonté d'établir un certain modèle de développement européen.

Cette orientation est fragmentaire actuellement, mais je pense que dans les années qui viennent, elle s'affirmera avec beaucoup plus d'efficacité et de poids. Les gouvernements ne peuvent pas — ne doivent pas — se permettre de l'ignorer ou de faire la sourde oreille, ou de se renvoyer la balle quand il s'agit de certains problèmes sociaux, par exemple : la réduction du temps de travail.

Il y a d'autres problèmes tels que l'énergie, la croissance, l'emploi, la politique régionale, la réduction des inégalités, sur lesquels il faudrait ouvrir la discussion avec le mouvement syndical européen, même s'il pose ces problèmes d'une manière qui n'apparaît pas adéquate aux gouvernements.

Pour ma part, je crois qu'il y a incontestablement en Europe des forces sociales qui sont en train de se regrouper, de s'organiser parce que les problèmes deviennent de plus en plus semblables et préoccupent de manière identique de plus en plus de gens, même s'il y a des différences de situation en Allemagne, en France, en Italie, en Grande-Bretagne, en Belgique. Il est évident qu'aujourd'hui, les préoccupations sociales sont croissantes et très largement partagées.

Nous ne pourrions surmonter la crise présente que dans la mesure où l'Europe sera à la fois capable, à l'intérieur de ses propres frontières, de développer un type de civilisation, un type de rapports sociaux — tant au niveau du travail qu'au niveau de la cité, qu'au niveau de tout ce qui peut concerner l'existence quotidienne — qui soit différent de ce qui peut être proposé ailleurs, mais qui en même temps, vis-à-vis de l'extérieur, peut apparaître aussi marqué du sceau de la justice.

C'est de cette manière-là que nous pourrions surmonter certaines difficultés, parce que je sais fort bien que les gouvernements parviendront d'une manière ou d'une autre, à trouver des solutions, s'ils font l'effort d'imagination nécessaire.

A mes yeux, le problème essentiel qui se pose à nous aujourd'hui, c'est la volonté, tant des gouvernements que des partis politiques, et des différentes forces sociales, de coopérer, de travailler ensemble pour faire en sorte que l'Europe ait une existence politique et quelque chose à proposer au monde, et qu'elle entretienne avec tous les pays des rapports qui ne soient plus des rapports de puissance à puissance, mais des rapports de solidarité.

Lady ELLES

Tout d'abord, je voudrais vous remercier de m'avoir donné la possibilité d'exprimer le point de vue britannique au sujet de la contribution au budget de la Communauté. Je ne viens pas devant vous en coupable, mais

seulement pour vous expliquer la position britannique.

Je parlerai très peu de ce qu'a dit M. Grosser, je suis tout à fait d'accord avec lui sur l'Afghanistan.

On dit toujours, dans une démocratie, qu'il y a une crise quand il y a un désaccord. Nous aurons toujours des crises dans une démocratie. C'est justement parce que nous avons la démocratie que nous pouvons parler très franchement ensemble, et nous aurons toujours des désaccords, mais sur des sujets qui, au fond, ne sont pas très importants. Sur les grands principes, nous sommes tout à fait d'accord, et je crois que c'est le cas aujourd'hui. Et bien que je vous sois très reconnaissante d'être parmi vous aujourd'hui, je n'accepte pas que l'on dise qu'il y a une crise de l'Europe. Il faut vraiment qu'on cesse, chaque fois que nous avons de petites difficultés familiales, de parler dans les journaux d'une crise.

M. Toulemon a analysé certaines difficultés ; j'ai remarqué quand même qu'il a très légèrement touché à ce qui est pour nous en Angleterre un grave problème : c'est qu'un des pays membres — la France — n'ait pas accepté, dans l'affaire du mouton, les décisions de la Cour de Justice européenne, et cela pour la première fois dans l'histoire de l'Europe. M. Toulemon a comparé l'attitude du Général de Gaulle en 1965 avec la position britannique actuelle. Je ne crois pas que cette comparaison soit exacte.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la contribution budgétaire britannique.

D'abord, il n'est pas question que nous sortions de la Communauté. Notre Premier Ministre, Mme Thatcher a dit publiquement qu'elle conçoit le traité de Rome comme le cadre du maintien d'un marché libre et social qui nous permet de développer la démocratie. Et elle considère que l'Union Européenne ajoute à la force du Royaume-Uni comme à la force du monde libre. Il est équitable de reconnaître la valeur politique de l'adhésion de l'Angleterre à la Communauté européenne.

Il n'est pas non plus question de refuser nos obligations au sujet de la contribution au budget de la Communauté, selon les prévisions du traité de Rome. Peut-être y a-t-il à ce sujet un petit malentendu avec M. Toulemon. Il n'est pas question pour nous de ne pas payer ce que nous devons en vertu du traité de Rome. Le problème majeur est celui des recettes budgétaires.

Evidemment, nous avons des problèmes. Les recettes sont absorbées par la politique agricole commune qui représente, maintenant, dans le nouveau projet de budget que nous avons rejeté au Parlement, plus de 80 % des dépenses budgétaires, alors que nous avons réalisé en Angleterre notre révolution industrielle bien avant le traité de Rome, et 3 % de notre population travaille dans l'agriculture contre 8 % en moyenne dans la Communauté européenne.

Lady Elles, Vincent Ansquer

La distribution des ressources financières est donc tout à fait défavorable au Royaume-Uni. Au rythme actuel, dans 50 ans, la production agricole dans la Communauté représentera 9 % du produit brut, au lieu de 4 % aujourd'hui. Et si vous vous référez aux chiffres de 1980, l'Allemagne aura dans la Communauté un déficit financier de 1 000 millions d'unités de compte tandis que la France en aura seulement 10, et nous, nous aurons un déficit d'un milliard d'unités de compte.

Or, la situation de l'économie britannique n'est pas très bonne pour le moment. Nous sommes tout à fait d'accord avec le principe de transfert des ressources aux régions pauvres dans la Communauté. Je regrette de dire qu'actuellement, nous constituons une de ces régions pauvres.

Nous voyons donc trois moyens de résoudre ce problème de la contribution budgétaire britannique, que le mécanisme correcteur adopté à Dublin en 1975 n'a pas permis de surmonter.

Nous croyons qu'un système de financement basé sur la prospérité, c'est-à-dire sur le produit brut, permettrait de régler le problème non pas seulement pour nous cette fois, mais pour tous les pays dans l'avenir, parce que nous aurons exactement les mêmes difficultés avec les pays qui ont demandé à adhérer à la Communauté. Ce serait un mécanisme qui évoluerait selon la prospérité de la Communauté et de ses membres. Ce système de péréquation financière a été recommandé par le Parlement européen, parce qu'il contribuerait à la convergence des économies nationales.

Et il y a des projets qui pourraient aider la Communauté entière et en même temps apporter une aide immédiate au Royaume-Uni, tels que le développement des mines de charbon, et des infrastructures de transports (grands axes routiers, tunnel sous la Manche, etc...). Diverses actions permettraient d'octroyer des fonds communautaires sans créer de déséquilibre au sein de la Communauté.

Mais surtout pour nous, la grande difficulté, et je crois qu'elle concerne toute la Communauté, c'est le coût excessif de la politique agricole commune. Personne ne met en doute que celle-ci a été une grande réalisation. Tout le monde reconnaît que si nous sommes une des zones du monde où la sécurité des approvisionnements alimentaires est assurée, nous en sommes redevables à la Communauté européenne. Mais cette politique ne peut pas être la même en 1980 pour 9 pays et, de 1981 à 1985, pour 12 pays que pour 6 pays en 1958.

Les principes seront toujours les mêmes : stabilité et sécurité des ressources alimentaires, mais ce sont les moyens d'atteindre ces objectifs qui doivent changer...

Et nous, au Royaume Uni, nous constatons que les produits laitiers dépassent de plus de 20 % la consommation, et ont coûté l'année dernière 2 milliards de livres sterling pour aider les exportations du beurre à la Russie ou à d'autres pays tiers et pour soutenir les prix des producteurs dont 16 % pour stocker dans les « frigos » de l'Europe un beurre dont personne ne veut...

Alors, il est évident, à notre avis, que cette politique est inacceptable, non seulement pour le Royaume-Uni mais pour toute personne qui a un peu de sens commun. Quand nous voyons que pour exporter 400 000 tonnes de beurre l'année dernière, chaque tonne exigeait 1.200 livres de subvention, vous pouvez comprendre que nous dénonçons ce gaspillage épouvantable de l'argent européen. Nous ne comprenons pas pourquoi les pays d'Europe occidentale devraient subventionner le gouvernement soviétique qui bénéficie du beurre européen à un prix intéressant. Il n'y a aucune raison !

Donc j'en viens à ma conclusion : nous devons développer des projets qui permettront à l'Europe d'accroître sa prospérité, d'accélérer sa croissance économique. Nous avons, comme l'a rappelé M. Jacques Moreau, à résoudre la question du chômage qui est grave et urgente, la question des transports, et surtout maintenant la question de l'énergie. Nous avons dépensé pendant des années beaucoup d'argent pour maintenir des surplus dans le secteur laitier, mais nous avons complètement négligé une politique commune de l'énergie. Les 9 importent toujours 55 % de notre énergie, tandis que, en Angleterre, nous avons du pétrole et nous serions très heureux de vendre notre pétrole aux autres États membres de l'Europe, selon le principe appliqué aux produits agricoles, c'est-à-dire quatre fois le prix mondial... Je crois que c'est peu probable. Mais ce serait la conséquence logique si vous appliquiez à la politique énergétique les règles de la politique agricole.

En tous cas, nous avons la possibilité avec les ressources propres dans la Communauté, de faire beaucoup plus que nous n'avons fait jusqu'à maintenant, pour le développement de l'énergie nucléaire, le développement du charbon, et surtout aussi le développement des

recherches sur l'énergie solaire qui ouvre d'immenses possibilités. Nous avons négligé jusqu'ici ces problèmes de l'énergie.

Il ne faut pas toujours envisager les problèmes d'une façon étroite. La Commission a été tout à fait négligente dans cette affaire et aussi évidemment le Conseil des ministres qui n'a peut-être pas assez insisté sur le développement de ces projets. J'espère bien, que le Parlement européen élu, au suffrage universel, va se saisir de ces questions et les porter devant la Commission et le Conseil des ministres pour qu'il puisse en sortir quelque chose.

Finalement, ces difficultés internes à l'Europe ne sont absolument rien en comparaison avec les dangers qui nous viennent de l'extérieur. Nous sommes dans une situation, quelqu'un l'a déjà dit, qui rappelle Munich : personnellement je me sens dans la même situation qu'en 1938. Et comme toujours, l'Europe, la région du monde où s'épanouissent le mieux la liberté et la démocratie, n'est pas prête à affronter des situations qui viennent du dehors.

Nous avons parlé de détente ; elle est bien sûr indivisible. Nous ne pouvons pas accepter que les Russes sous le couvert de la détente, s'installent, directement ou indirectement, en Angola, au Vietnam, au Cambodge et en Afghanistan. Face à cet expansionnisme soviétique que faisons-nous ? Nous ne sommes même pas d'accord pour savoir si nous allons ou non aux Jeux Olympiques de Moscou. Je crois que c'est cela la crise de l'Europe, c'est que nous ne pouvons pas nous mettre d'accord, même pour une action politique qui n'engage en rien les affaires militaires, financières, commerciales, économiques. Cette petite décision politique concernant les Jeux, nous ne sommes même pas capables de la prendre unanimement ! Cela c'est la honte de l'Europe, et pas seulement la crise de l'Europe. Depuis bien des années que nous travaillons ensemble aux Nations Unies, pour la première fois nous avons eu les pays non alignés avec nous, pour condamner l'intervention russe en Afghanistan. Nous avons d'immenses possibilités d'action non seulement avec l'Amérique, mais avec les pays non alignés, avec les pays islamiques, et au Moyen-Orient avec tous les pays qui se trouvent maintenant dans une position dangereuse, sous la menace des armées soviétiques.

Voilà quel est pour moi, le problème majeur de l'Europe. Je pense que nous allons sortir de nos petites difficultés internes que nous pouvons toujours régler d'une façon ou d'une autre avec de la bonne volonté. Mais nous avons encore davantage besoin de volonté et de fermeté pour réagir contre les dangers du dehors.

Vincent ANSQUER

Je veux tout d'abord exprimer mes félicitations à « France-Forum » d'avoir organisé ce colloque sur la situation de l'Europe et d'avoir réuni ici un très grand nombre de personnalités qui s'intéressent à l'Europe, à

sa construction, par conséquent, à ses difficultés.

J'ai beaucoup apprécié, comme vous, la présentation à la fois très complète et très claire de M. Robert Toulemon. Permettez-moi d'y revenir.

En ce qui concerne l'Assemblée Européenne, je pense qu'elle a commis une sorte de péché de jeunesse, en rejetant le budget d'entrée de jeu, si je puis dire, alors qu'elle était à peine installée. Sans doute dopée par son élection au suffrage universel le 10 juin, notre assemblée a voulu montrer qu'elle est très différente de la précédente et qu'elle entend jouer tout son rôle dans le concert européen.

Je crois que c'est un péché de jeunesse parce qu'il n'était pas très opportun de freiner ainsi la construction européenne. Je dis bien freiner, car il ne s'agit pas de la bloquer. Était-il souhaitable que, à peine installée, cette assemblée rejette complètement un budget qui, au demeurant, après les concertations avec le Conseil des ministres, avait été sensiblement amélioré ? J'ajoute que le rejet a été obtenu par une majorité de circonstance. C'est-à-dire que les motivations réelles étaient souvent très différentes selon les pays. Dans cette crise que je souhaite passagère, nous voyons resurgir certains nationalismes. On accuse souvent les Français de faire du nationalisme dans les instances européennes, eh bien, la preuve est apportée que nous n'avons pas le monopole du nationalisme. En effet, au cours de la discussion budgétaire chacun a pu percevoir qu'il n'y avait pas unanimité de vues et que telle ou telle délégation, ou telle ou telle formation politique rejetait le budget pour des motifs tout à fait différents.

La deuxième question qui me paraît très importante, est la suivante : pourquoi avons-nous abouti à cette situation conflictuelle ?

La raison principale comme l'a indiqué M. Toulemon, en est la politique agricole commune qui, par certains de ses aspects a contribué à crispier, à cristalliser les positions.

Certes, il faut porter remède aux excès de la politique agricole commune, à ce qui apparaît comme le plus détestable. Lady Elles vient d'en parler excellemment, nous ne pouvons pas indéfiniment supporter que l'Europe aide l'économie soviétique en lui vendant à bas prix nos excédents laitiers, ce qui signifie que nous n'avons pas de politique commerciale dynamique. Il faut changer d'attitude.

J'ai constaté que la Fédération anglaise des producteurs laitiers ne propose pas de réduire la production agricole commune, de même que la plupart des organisations professionnelles agricoles, mais que nous devons engager une vigoureuse politique commerciale. Ce qui implique que nous soyons cohérents avec nous-mêmes à savoir : mettre en œuvre une véritable politique

de matières grasses à l'intérieur de la Communauté européenne.

Or, à l'heure actuelle, cette politique n'existe pas. D'un côté nous produisons des matières grasses d'origine animale, et de l'autre nous laissons entrer des matières grasses d'origine végétale qui contribuent très souvent à l'excédent des produits laitiers.

Il est donc urgent de mettre en place des mécanismes capables de résoudre ces difficultés, non seulement pour les agriculteurs et les consommateurs, mais aussi pour la Communauté toute entière, puisque plus de 60 % du budget de la Communauté est consacré à la politique agricole, et notamment au soutien des prix et des marchés.

L'autre aspect de la politique agricole commune concerne l'amélioration des structures des exploitations. Tous les pays sont d'accord pour déployer les efforts et engager les crédits permettant d'atteindre cet objectif essentiel.

Le troisième point que je veux aborder a trait aux ressources propres, que M. Toulemon a fort bien traitées.

Une question de principe se pose : devons-nous avoir des ressources propres pour des ressources propres, ou devons-nous mettre en place de nouvelles politiques communes qui se traduisent par des décisions fiscales ou budgétaires ?

Est-ce le budget qui définit les politiques, ou les politiques qui se traduisent en terme budgétaire ?

Ce n'est pas une simple question, c'est une affaire fondamentale. Les points de vue peuvent diverger au sein du Parlement et des institutions européennes.

Pour nous, Français, nous devons nous en tenir au traité, et je souhaite que nos partenaires fassent de même et respectent les articles 200, 201. Je parle ici sous le contrôle d'éminents juristes, notamment du Président Robert Lecourt, de M. Alfred Coste-Floret et de mon ami Maurice-René Simonnet qui suit ces questions avec passion.

Nous nous en tiendrons à l'esprit et à la lettre du traité, mais ce ne sera pas aussi simple. Quoi qu'il en soit, notre position est claire : définissons et mettons en œuvre de nouvelles politiques sur lesquelles il doit être facile de se mettre d'accord : énergie, recherche, espace, transports, par exemple.

Transposons-les ensuite en termes budgétaires. A propos des ressources nécessaires, je ferai quelques remarques.

M. Toulemon a dit : essayons d'avoir une fiscalité européenne, qui soit progressive et ayant une assiette la plus large possible.

Il a probablement raison. Les Européens auraient une meilleure conscience de la réalité européenne s'ils sentaient, s'ils percevaient, par le biais de la fiscalité, qu'ils participent à l'édification de l'Europe. Mais nous ne devons pas aboutir, d'une part, à un alourdissement des procédures administratives, à la multiplication de services, à une administration tentaculaire, et d'autre part, nous ne pouvons pas interférer dans les compétences des états sans la ratification des parlements nationaux.

Si nous parlons nouvelles ressources, nous devons en même temps aborder des transferts de charges ou des transferts de compétences. Les deux problèmes sont liés. L'affaire est donc extrêmement importante. L'Europe ne pourra pas engager de nouvelles politiques communes, avoir sa propre fiscalité et faire payer le contribuable européen, si les états membres ne transfèrent pas dans le même temps certaines charges et certaines compétences sur les instances européennes. Vous le voyez, le débat est très ouvert.

Enfin, nous ne devons pas réduire la politique européenne ou la construction de l'Europe à cette querelle budgétaire, si importante soit-elle. Nos préoccupations sont tout autres, et les événements internationaux nous en rappellent la véritable dimension.

C'est pourquoi je veux faire une remarque sur le rôle des institutions européennes. Elles se sont multipliées. Nous avons désormais outre le Conseil des Ministres et la Commission, un parlement élu au suffrage universel, et le Conseil européen qui ne figure pas dans les traités mais qui est devenu l'organe le plus important.

Or, nous voyons que les institutions ont tendance à chevaucher les unes sur les autres et à vouloir tout faire. Ainsi, le Conseil européen s'occupe trop de l'intendance. Il devrait se consacrer aux très grands problèmes, et notamment aux problèmes politiques. C'est ce qu'a dit M. Grosser. Les chefs d'état, les chefs de gouvernement doivent prendre les initiatives politiques qui conviennent au nom de l'Europe. En revanche, en ce qui concerne les aspects de la politique européenne courante quotidienne, le Conseil des ministres, la Commission, et le Parlement, qui donnent des avis sur tous ces aspects, doivent traiter des problèmes de l'Europe de façon quotidienne, et dans les perspectives tracées par le Conseil Européen en particulier celle de l'Union économique et monétaire, union que nous voulons de plus en plus féconde et de plus en plus prospère.

Pour ma part, je suis persuadé que nos difficultés ne sont que passagères et qu'avec la foi qui nous anime, la confiance que nous avons dans les institutions et dans les hommes, nous pouvons surmonter ces moments critiques. Je remercie Lady Elles, comme l'a fait le Président, d'avoir confirmé que la Grande-Bretagne n'entend pas revenir sur sa décision d'adhésion à la Communauté européenne. Ceci est tout-à-fait essentiel pour nous. L'entrée dans l'Europe est effectivement un engagement solennel. Nous nous sommes parfois demandés si la

Grande-Bretagne avait confiance dans les institutions européennes et si elle entendait bien rester dans la Communauté. Alors, merci, Madame, de nous avoir réconfortés par votre déclaration. En conclusion, je vous exprime ma conviction que nous ne vaincrons nos difficultés que par la foi et la volonté qui doivent nous animer.

Jean LECANUET

En écoutant le rapport de M. Toulemon, et l'intervention de M. Grosser qui m'a vivement intéressé, — je ne me sens pas très éloigné de lui sur bien des points — en écoutant tous ceux qui sont intervenus, je pense qu'il y a plusieurs façons de répondre au souhait de « franceforum », selon qu'on jette un regard, à propos de l'Europe, dans une direction ou dans l'autre.

Pour ma part, j'en discerne trois.

On peut d'abord envisager les problèmes de l'Europe en limitant celle-ci à une ambition assez restreinte : l'organisation d'un espace économique régional, et en feignant de croire que cette région du monde est à l'abri des événements mondiaux, alors qu'elle a, évidemment, l'obligation d'y faire face.

La deuxième façon d'envisager le débat soulevé par ce colloque, et ce second aspect est tout aussi important, c'est de considérer les problèmes de l'Europe sous l'angle des solutions à apporter à ses difficultés internes.

Le troisième aspect auquel je suis particulièrement sensible représente finalement pour moi l'essentiel : l'Europe et la politique, l'Europe et l'union politique, la volonté politique de l'Europe.

Pour manifester une égale attention aux trois aspects que je viens d'énoncer, je voudrais présenter quelques remarques.

On aime à dire aujourd'hui que le monde n'est plus bipolaire, mais multipolaire. A cette affirmation, je suis tenté de répondre : c'est à la fois vrai et faux. La vérité ne se laisse pas aisément simplifier.

Au delà des tendances au multipolarisme, il subsiste, me semble-t-il, un bipolarisme de fait : il y a l'Amérique et l'Union soviétique. Ce sont les grands pôles prédominants. D'autres pôles se cherchent, qui sont à l'état naissant. Ils s'affirmeront progressivement. Je ne voudrais pas que l'analyse multipolaire, qui est, pour une part, une analyse de virtualités qui passeront sans doute à l'existence — Brésil, Mexique, Indonésie, Chine, et bien entendu l'Europe elle-même — nous dissimule la réalité de la bipolarité, qui prévaut encore pour pas mal d'années.

Ma deuxième remarque c'est que si l'on parle de multipolarisme, en réduisant l'Europe à n'être qu'une

région, il faudrait au moins qu'elle s'organise comme un vrai « pôle ». Or, elle existe essentiellement comme une potentialité en voie de développement sur le plan économique ; pour le reste elle hésite encore dans ses aspirations. Cette Europe qui devrait exister au moins comme un ensemble régional plus puissant qu'il ne l'est aujourd'hui (alors qu'elle dispose de la puissance industrielle, commerciale et agricole), cette Europe doit commencer à se situer politiquement dans le monde. En tout cas, les événements contraignent l'Europe à faire face aux problèmes, aux « défis » comme on disait il y a quelques années, que lui jette le monde.

Si j'en avais le temps, j'évoquerais le rôle que cette Europe doit jouer dans le dialogue Est-Ouest. Au risque de me répéter — mais après tout quand une idée paraît vraie pourquoi l'abandonner ? La vérité n'a pas d'âge — je dirai que l'Europe fait partie de ce que j'appelle le « monde libre », (terme qu'on n'employait plus guère), — oui, nous faisons partie du « monde libre ».

L'Europe n'a pas pour autant à s'aligner sur les États-Unis d'Amérique. Nous sommes nombreux, je pense dans les courants politiques que j'ai la charge de tenter d'exprimer, à considérer que ce « monde libre » gagnerait à reposer sur deux piliers, encore inégaux, mais qui devraient tendre — du côté de l'Europe — à l'égalité : les États-Unis (avec le Canada, bien sûr) et l'Europe.

Je ne crois pas à une indépendance « tous azimuts », pour reprendre l'image qui fut utilisée à une certaine époque. Je crois à la solidarité de l'Occident. Je pense que cette solidarité n'implique pas l'alignement systématique de l'Europe sur les positions américaines. Nous avons droit à notre vocation propre, nous avons le devoir de l'assumer, nous devons donc être des alliés et non des alignés.

Je rappellerai aussi que l'indépendance est une nécessité. Elle exprime le besoin d'affirmer une différence, elle exprime surtout le besoin légitime d'affirmer une originalité de pensée, de proposition et d'action ; elle ne doit pas être toutefois une fin en soi.

Ce qui prime à mes yeux — et sur ce point il y a un débat politique — c'est la sécurité et l'efficacité, beaucoup plus que le culte de la différence. La différence, il est utile qu'elle s'affirme, mais pour servir un objectif fondamental, qui est d'abord et avant tout la sécurité. Solidarité du monde libre, cohésion de l'Europe — encore insuffisante aujourd'hui, — alliance sans alignement, indépendance pour le renforcement de la sécurité et non pour le plaisir de cultiver systématiquement les différences : Voilà ce qui me paraît primordial.

Nous aurons aussi à considérer le rôle que l'Europe doit et peut — elle en a les moyens — s'assigner pour développer après le dialogue Est-Ouest, le dialogue Nord-Sud, notamment avec le monde arabe. Aujourd'hui l'Europe est moins suspecte d'impérialisme et de

colonialisme que l'Union Soviétique ! Ce qui lui offre une carte importante à jouer. En développant ses relations, avec les pays « non alignés », avec tous les pays en voie de développement, ou sous-développés, elle peut apporter une contribution (essentielle) à l'équilibre et à la paix du monde.

L'Europe doit donc faire progresser le dialogue Nord-Sud. Elle a besoin d'énergie, de matières premières ; le Tiers Monde, et surtout la partie la plus pauvre du Tiers Monde, a besoin d'aide et de crédits pour investir. Entre elle et lui, il existe une évidente complémentarité d'intérêts.

Notre monde européen, qui appartient au monde libre, a besoin de stabilité politique. La menace n'est pas seulement celle de l'expansionnisme soviétique, ce sont aussi les risques de déstabilisation en Afrique, et naturellement au Moyen-Orient. Pour y faire face, il faut affirmer une politique de fermeté, qui ne laisse pas douter de notre détermination politique et militaire. Mais je compte plus encore sur la capacité que pourrait se donner l'Europe de nouer des relations monétaires, économiques, sociales, culturelles, avec les pays du Tiers Monde. Je suis d'accord à cet égard avec ceux qui, comme M. Foch, se sont faits les avocats de grands emprunts épongeant la masse énorme des pétro-dollars.

A Lady Elles je répondrai que j'ai été heureux, bien sûr, de l'entendre réaffirmer l'engagement européen de l'Angleterre. J'avais sous la main quelques chiffres — il vaut mieux que je n'aie pas le temps de les citer, car ils paraîtraient cruels — qui montrent que le producteur de lait français coûte deux fois moins cher à la Communauté que le producteur allemand, et six fois moins cher que le producteur britannique. La France est tout à fait prête à ouvrir le dossier agricole européen. Elle n'est pas du tout en position de privilégiée, comme on l'imagine.

Nous comprenons parfaitement que la Grande-Bretagne éprouve des difficultés, dont je n'ai pas le temps d'analyser les causes. La Grande-Bretagne paie plus qu'elle ne reçoit, certes. Mais la philosophie du « juste retour » ne nous paraît pas acceptable. Il faut espérer que nos gouvernements, en s'appuyant sur toutes les organisations syndicales et politiques, trouveront les voies de solutions équitables respectant les principes et les règles fondamentales de la Communauté.

Nous voyons bien les difficultés. Nous croyons qu'elles sont surmontables avec un peu d'habileté, de patience et d'imagination de la part de nos gouvernements, avec l'aide du Parlement européen.

A Strasbourg j'ai voté le budget de la Communauté européenne, mais je comprends très bien que beaucoup de mes collègues ne l'aient pas voté. En rejetant le budget, le Parlement européen était parfaitement dans son droit. Par ce vote il a voulu, légitimement, exprimer le souhait que les Exécutifs (c'est-à-dire la Commission et

le Conseil des ministres européen) lui présentent une meilleure politique incarnée dans un meilleur budget. Avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, je ne vois rien là d'impossible.

Mais là n'est pas le plus important. Il m'arrive de penser que l'inacceptable invasion de l'Afghanistan, que le réveil des méthodes policières les plus abominables en U.R.S.S., comme l'affaire Sakharov le révèle, que ces événements dramatiques peuvent avoir sur notre Europe l'effet d'un coup de fouet. Elle ne paraît guère capable d'avancer très vite par la seule force de la réflexion : la peur ne peut-elle la faire bouger ? Il y a un sujet tabou, c'est la défense de l'Europe. Naturellement je me rends compte que je pose un problème interdit, particulièrement difficile, et que je n'ai pas le temps de le traiter. Alors je vous livre seulement ma conclusion sous forme d'interrogation.

Tant que l'Europe fuira le problème de sa défense, disons de son propre concours à sa propre sécurité, elle flottera entre la subordination aux États-Unis d'Amérique et la tentation, qu'elle ne s'avoue pas, d'une illusoire neutralité ou d'une dangereuse « neutralisation ». Qui n'a pas de politique de défense n'a pas de politique.

J'ai constaté que M. Michel Poniatowski, dans une « lettre » récente, écrivait : « La sécurité européenne s'affaiblit avec la pression militaire accrue de l'Union soviétique... » — cela crève les yeux — « et la crédibilité réduite du parapluie américain ». Sur ce dernier point l'estimation est un peu pessimiste, mais elle me paraît fondée, pour une large part. Il est vrai que nous n'avons pas de garantie automatique de sécurité. Et M. Poniatowski ajoute : « Pour avoir une substance, la sécurité européenne suppose une force de dissuasion nucléaire proprement européenne ». On peut discuter du réalisme de cette proposition et évidemment du choix des solutions. Mais c'est la première fois depuis longtemps que je ne me sens pas isolé en évoquant la capacité de l'Europe à résoudre ou tout au moins à poser elle-même le problème de sa sécurité. L'Europe peut-elle avoir une véritable indépendance sans posséder une capacité de défense autonome ?

Bref, mon analyse est la suivante : l'Europe, espace régional économique organisé. C'est bien, c'est nécessaire, c'est le point de départ ; poursuivons cette voie et résorbons nos difficultés. Je ne pense pas qu'il y ait de crise insurmontable, et je rejoins en cela le point de vue de ma collègue britannique.

Mais nous sommes situés dans le monde, nous devons faire face aux dangers du monde, dans une solidarité du monde occidental ; et nous devons bien un jour ou l'autre avoir le courage de nous poser le problème de la finalité globale de la construction européenne : est-elle seulement économique, ou a-t-elle une finalité plus haute — finalité politique, de culture, de civilisation — Et si oui, y a-t-il assez de lucidité et de ferveur en Europe pour

animer le sursaut que nos peuples attendent ?

Robert TOULEMON

Je ne vais pas aborder les grands problèmes qui viennent d'être évoqués par M. Lecanuet, je vais seulement faire quelques mises au point sur les questions économiques qui ont fait l'objet, entre autres, du débat.

Vis-à-vis de M. Fourcade, je dirai que ce qu'il a cru diagnostiquer comme désaccord entre nous résulte d'omissions dans mon exposé, qui s'explique par l'impossibilité de traiter de tout en une demi-heure.

Bien sûr, le fait que le système monétaire ait résisté à la crise récente de l'or en particulier est quelque chose de tout à fait réconfortant. Sur ce point je dirais que je ne crois pas qu'en matière monétaire on puisse rester longtemps sur le fil du rasoir, le système européen connaîtrait les malheurs de l'ancien serpent s'il n'y avait pas de progrès en matière de convergence économique, en matière de budget commun, de rapprochement des taux d'inflation. Nous sommes en présence d'une réalisation très importante, mais qui demeure fragile.

Sur l'importance des relations avec le tiers monde, c'est évident, Lomé 2 est certainement, comme l'était Lomé 1, un très grand succès de la Communauté. Dans la période récente, ces succès n'ont pas été tellement nombreux. Le système monétaire et Lomé sont les deux plus beaux fleurons actuels de la Communauté.

Sur ce point, je voudrais faire observer qu'on pourrait aller au-delà et lors de la campagne européenne, si je me souviens bien, dans le rapport Deniau on avait parlé d'un Plan Marshall pour le tiers monde ; on n'en parle plus beaucoup. Je crois que l'Europe devrait prendre des initiatives et appeler les États-Unis, le Japon et les pays pétroliers à faire un plus grand effort au profit de ces pays dont on ne se rend pas compte dans quelle situation dramatique ils se trouvent. Ces pays du tiers monde qui n'ont pas de pétrole connaissent des faillites successives, qui menacent d'aggraver l'actuelle crise économique internationale.

Y a-t-il ou non une crise de la Communauté ? On peut discuter sur les mots.

Je m'adresse en particulier à Mme Elles ; je crois, qu'à l'heure actuelle la Communauté est menacée non pas d'une crise aiguë avec désaccords violents, mais d'une sorte de crise de langueur, génératrice de paralysie et de dilution.

M. le Président Ventejol a eu raison de parler de la menace d'une transformation subtile de la Communauté en une simple zone de libre échange. Et c'est là qu'il faut rappeler, même si on a l'air de rabâcher, que les politiques communes, qui sont encore en pointillé, devraient être enfin mises en œuvre, ne serait-ce que pour résoudre

dre le problème intérieur numéro 1 dont on n'a pas suffisamment parlé à cette tribune, qui est le problème de l'emploi. On ne le résoudra pas par des mesures strictement sociales, il faut des mesures économiques, il faut un plan de relance, il faut une aide à l'investissement, il faut aider au redéploiement industriel, il faut chercher la solution non pas dans des protections mais dans la création d'activités nouvelles, dans l'adaptation des industries anciennes. C'est une responsabilité évidente de la Communauté, et personne ne peut contester qu'elle soit dans le champ de ses compétences. Mais il faut lui donner les moyens d'agir.

Bien sûr, on ne doit pas donner la priorité au financement sur les actions. Cependant j'observe qu'un très grand nombre de propositions intéressantes ont été faites par la Commission et sont restées dans les tiroirs. Pourquoi ? Si la Commission s'autocensure elle-même, elle renonce à faire des propositions, qui exigent des moyens financiers. Il y a donc un lien plus direct qu'on ne l'imagine entre la manière dont sera résolu le problème du budget, la création de nouvelles recettes et la possibilité de réaliser les politiques communes qui sont indispensables pour aider les pays à résoudre le problème numéro 1 qui est celui de l'emploi.

Je voudrais me féliciter que M. Ansquer ait reconnu aujourd'hui que le développement des politiques communes implique certains transferts de compétences. Le groupe auquel il appartient n'a pas tenu, jusqu'à présent, un langage aussi clair. Je crois que si les propos de M. Ansquer recevaient confirmation, cela marquerait une évolution de cette position dans un sens tout à fait positif, et nous aurions tous lieu de nous en réjouir.

Enfin, m'adressant de nouveau à Mme Elles, je voudrais lui dire d'abord, à propos du mouton, qu'il est en effet inadmissible qu'un Etat membre ne se plie pas aux décisions de la Cour de Justice : est-ce le seul cas ? Si je ne me trompe, en matière de filets de pêche il y a eu certaines périodes où on ne semblait pas très décidé du côté britannique à se conformer aux décisions de la Cour de Justice.

Je voudrais dire qu'en contrepartie des efforts faits, puisqu'on finira par aboutir à un accord tenant compte des difficultés de la Grande-Bretagne, il serait normal que la Grande-Bretagne accepte de donner certaines garanties d'approvisionnement en pétrole à ses partenaires, sans pour autant demander qu'on lui achète son pétrole plusieurs fois au-dessus du prix mondial. Si les prix de revient agricoles sont en général supérieurs à des prix mondiaux déprimés, aujourd'hui on ne peut pas dire que le prix mondial du pétrole soit particulièrement déprimé. Le parallèle avec la politique agricole est pour le moins scabreux.

Je voudrais aussi rappeler à Mme Elles qu'à une certaine époque, dans les années qui ont suivi l'adhésion de son pays, la politique agricole commune a permis au

consommateur britannique de s'approvisionner à meilleur marché ; c'était l'époque où les prix mondiaux, surtout du sucre, s'étaient envolés à des niveaux extravagants. Compte tenu des perspectives de la population mondiale et des remarquables... « succès » soviétiques et chinois en matière agricole, il n'est pas exclu que nous connaissions des périodes de flambée des prix mondiaux des produits alimentaires. On s'apercevra alors que la politique agricole permet au consommateur européen d'être approvisionné à des prix raisonnables.

Un dernier mot à Mme Elles : est-ce que, parmi les gestes que devrait faire la Grande-Bretagne en contrepartie de ce qu'elle demande, il n'y aurait pas également l'adhésion au système monétaire européen ? Actuellement, avec la remontée de la livre et le soutien que lui apporte le pétrole de la Mer du Nord, n'est-il pas conforme à l'intérêt de la Grande-Bretagne de ne pas se tenir à l'écart du système monétaire européen ? L'adhésion au système ne serait-elle pas la meilleure confirmation que la Grande-Bretagne est bien décidée à rester dans la Communauté et à y jouer pleinement son rôle ?

Konrad SCHON

Premièrement, je suis d'accord avec M. Grosser au sujet de la politique étrangère, qui n'existe pas en tant que politique commune. Je crois que c'est la vraie crise de l'Europe parce que, sur le plan de la politique étrangère, les divisions de nos pays au sein de la Communauté peuvent être exploitées par des forces anti-européennes. Et à mon avis, il faut rechercher la possibilité d'assurer notre sécurité en organisant une défense européenne, ayant avec les Etats-Unis des rapports de coopération, non de subordination, comme M. Lecanuet l'a expliqué il y a quelques minutes.

Deuxièmement, je ne suis pas d'accord avec M. Ansquer en ce qui concerne le rejet du budget par le Parlement européen parce que le Parlement a le droit de rejeter le budget. Mais je suis d'accord avec vous M. Ansquer, il y avait beaucoup de motivations. Il y avait des forces anti-européennes qui ont rejeté le budget pour affaiblir la Communauté, il y avait des forces pro-européennes qui ont rejeté le budget pour de toutes autres raisons. Si j'ai personnellement rejeté le budget ce n'est pas parce que je suis un adversaire du marché agricole, pas du tout, mais pour pousser le Conseil des Ministres européen à agir, et corriger les excédents agricoles en Europe.

Ensuite, j'ai rejeté le budget parce qu'il faut budgétiser le fond européen de développement pour avoir un contrôle sur la politique de développement dans le tiers monde.

Troisièmement, nous avons demandé le développement de nouvelles politiques communes. Mais le Conseil des Ministres a rejeté les propositions de la

Commission européenne pour développer, par exemple, une politique commune de l'énergie, une politique commune de la technologie et de la recherche.

Voilà les points essentiels qui devraient être discutés de nouveau avec le Conseil pour trouver un accord sur le budget de la Communauté européenne.

C'est parce que sur l'ensemble de ces problèmes nous avons estimé que le Conseil n'avait pas suffisamment tenu compte des demandes du Parlement que celui-ci a rejeté le budget, comme les accords en vigueur lui en reconnaissent le droit.

René FOCH

Quel est le danger numéro 1 pour l'Europe ? Le danger numéro 1 pour l'Europe est la menace qui pèse sur son approvisionnement en pétrole. Il y a peut-être à terme un risque de prise de contrôle soviétique sur le Golfe Persique, mais il y a un risque beaucoup plus immédiat, c'est que, avec les prix élevés qui ont été décidés à Caracas, les pays producteurs de pétrole décident tout simplement qu'il n'est pas de leur intérêt de produire du pétrole au rythme de nos besoins pour se le voir payé en dollars, mais qu'il est de leur intérêt de produire le pétrole au rythme de leurs besoins. Ceci ferait peser une menace immédiate sur nos approvisionnements en pétrole pour 1980. Et ici, je crois que l'Europe a un rôle à jouer, nous devons offrir aux surplus qui, en 1980, sont chiffrés à quelques 100 milliards de dollars, un débouché. Le système bancaire américain est pratiquement engorgé, le Fonds Monétaire International a recyclé ce qu'il a pu. La Communauté européenne doit absolument jouer son rôle dans le nécessaire recyclage des pétrodollars en lançant — M. Jean Lecanuet vient de le rappeler — une politique d'emprunts européens, dont les grandes lignes ont été notamment esquissées dans le programme de l'U.D.F. Je crois que ce serait la contribution de l'Europe au dialogue euro-arabe qui, ensemble, avec Lomé constituent les deux pans de ce que l'on a bizarrement appelé le trilogue.

Je crois — et l'intuition de Valéry Giscard d'Estaing sur ce point est juste — que l'heure du trilogue va sonner. Mais il ne suffira pas pour l'Europe d'intervenir dans cette affaire avec son poids économique, nous devons aussi intervenir politiquement, parce que, après tout, les pays arabes, les pays africains et l'Europe ont un intérêt commun : ne pas laisser l'impérialisme soviétique intervenir dans leur zone.

Et enfin, je suis de l'avis du Président Lecanuet : nous ne pouvons pas éviter plus longtemps la dimension militaire. Il ne s'agit pas de sortir du placard et de chercher à ressusciter le cadavre de la C.E.D. Par ailleurs, je considère comme insoluble dans l'immédiat le problème de la dissuasion nucléaire européenne, mais nous devrions simplement et très prochainement organiser dans l'Océan Indien une force navale européenne qui mani-

René Foch, Jacques Tessler

festerait notre présence à côté des forces navales américaines. Comme l'a dit le Président Carter, le contrôle du Golfe Persique touche des intérêts vitaux pour les États-Unis alors que les États-Unis sont le deuxième producteur de pétrole du monde. Combien plus vitale pour nous est la liberté de circulation dans cette zone dont nous tirons les trois-quarts de notre énergie !

Alfred FABRE-LUCE

Je serai extrêmement bref. Je ne dirai rien du rapport de M. Toulemon car je me suis senti presque tout le temps en complet accord avec lui. Mais la discussion qui a suivi entre M. Grosser et M. Fourcade me paraît peut-être demander un petit complément de réflexion.

Il y a dans l'opinion, depuis l'invasion de l'Afghanistan, un débat profond qui est passionnant à suivre et qui évolue rapidement comme nous l'avons vu dans l'affaire des Jeux Olympiques. En quelques jours, l'opinion a beaucoup évolué sur le sujet. Nous avons tous à prendre position dans cette affaire.

Il y a tout de même une complexité qui mérite d'être considérée. D'une part, nous risquons d'encourager les desseins agressifs de l'Union Soviétique en montrant un défaut de solidarité avec les Américains. D'autre part, une certaine division du travail entre les puissances occidentales peut être utile à la résolution de la crise. Et c'est

là que se situe le problème.

Est-ce que la méthode américaine, qui consiste à donner un mois aux Russes pour quitter l'Afghanistan, est productive ? Est-ce que la Russie soviétique peut s'incliner devant un tel ultimatum ? Il n'y a pas longtemps, il était reconnu par M. Kissinger dans un de ses livres que le fin du fin de la politique était de ne jamais faire perdre la face à l'adversaire. Je pose la question. Je suis en sympathie avec la position de M. Grosser, mais je voudrais nuancer ce qu'il a dit par cette réflexion complémentaire.

Pour ce qui concerne M. Fourcade, je dirai que je trouve l'expression « tiers-monde » propre à induire en erreur. Le tiers-monde est composé de pays dont les positions sont très variées, dont certains ont même pris parti très nettement en faveur des Etats-Unis. D'autre part, il présente des problèmes économiques différents selon qu'il s'agit des pays d'Afrique ou de certains pays d'Asie qui nous concurrencent directement et dangereusement. Il pose donc des problèmes dont les solutions sont différentes.

Je n'insiste pas, faute de temps, mais je ne voudrais pas terminer sans dire mon accord fondamental avec ce qui a été dit par le Président Lecanuet, et pas seulement par lui, en ce qui concerne l'impossibilité d'esquiver les problèmes de défense. Personne ne me fera croire qu'une Europe incapable de s'entendre sur une défense commune sera capable de lever des impôts !.

Alfred GROSSER

Je souhaiterais que l'on traite le moins possible du problème de la défense européenne, parce qu'il est structurellement insoluble. Je me sépare sur ce point de Jean Lecanuet. Rien ne peut empêcher que l'Union soviétique soit la seule puissance mondiale se trouvant en Europe. Si nous imaginons un système de défense strictement européen, cela veut dire que l'Union soviétique domine tout le continent. Il ne peut y avoir un système qu'avec l'autre grande puissance, et la défense de l'Europe est un sous-système des rapports américano-soviétiques, à ce moment-là.

Il n'y a aucune autre possibilité sauf à concevoir une République Fédérale d'Allemagne changeant totalement d'attitude, risquant à la fois un conflit diplomatique avec l'Union Soviétique et avec la France. Notre force nucléaire française fait équilibre à la puissance économique allemande. La France et la Grande-Bretagne ont seules le pouvoir de décision nucléaire. Par conséquent dans le cadre d'une défense européenne la participation allemande à la décision nucléaire est exclue et la non-participation l'est également.

J'ai profondément regretté qu'il ait été dit que la première des choses à faire était de s'occuper de la défense européenne. Il n'y a pas de conception possible d'une

défense européenne autonome. Et ceci surtout depuis que le conflit entre la France et l'O.T.A.N. a été apaisé par les déclarations de 1974 (où, pour la première fois, toute l'Alliance reconnaît l'utilité de la force nucléaire française dans l'équilibre général de la défense occidentale) et que, du côté français, on accepte l'idée (que M. Pompidou avait exprimée d'une manière très forte) que la présence américaine assure non pas la défense absolue de l'Europe, mais nous garantit au maximum contre les risques d'agression.

On peut avoir une monnaie commune sans avoir une défense commune...

Daniel MORENNE

Je vais me borner à poser deux questions, Monsieur le Président.

Première question : que peuvent faire les Européens pour la paix, qui est en très grave danger ?

Il s'agit pour eux de n'être pas réduits à subir le risque de guerre créé par l'affrontement U.S.A.-U.R.S.S., en devenant capables de proposer un autre modèle de développement humain que des systèmes fondés sur la querelle dépassée entre capitalisme et marxisme, et en particulier — comme l'a dit tout à l'heure M. Fourcade — aux pays en voie de développement, qui ne sont pas le tiers mais les trois quarts du monde, et qui subissent actuellement une injustice qui aggrave considérablement le risque pour la paix.

Deuxième question : il faut, pour agir efficacement pour la paix, que la Communauté européenne fasse le poids, il faut donc qu'elle devienne une communauté politique réelle et autonome sur tous les plans vis-à-vis des blocs. Elle en a les moyens économiques, par sa population, son industrie et sa puissance commerciale, sans compter les possibilités de coopération privilégiée avec les pays d'Afrique, d'Amérique latine et peut-être même d'Asie. Mais elle n'a pas fait encore de ces moyens les bases d'une politique autonome communautaire.

La question est alors, Monsieur le Président : comment pouvons-nous y parvenir, le plus vite et le plus fortement possible, car il y a urgence, et l'enjeu est la paix du monde.

Ne faut-il pas ajouter aux discussions au sommet, qui sont nécessaires, mais dont on sait les lenteurs et les insuffisances, la création d'un véritable mouvement d'opinion de plus en plus puissant qui pousse à cette constitution d'une Communauté politique ? Car cela ne se fera que par le dépassement des partis nationaux actuels — observation valable pour tous les pays européens. Tous les clivages actuels paraissent dépassés par l'enjeu. Il faut se placer d'emblée au plan européen et promouvoir le courant indispensable pour avoir une

chance d'aboutir, et à temps...

Jean-Pierre FOURCADE

Je veux bien tenter de répondre à la première question relative à l'action nécessaire de l'Europe en faveur de la paix. C'est la question qui domine notre débat. Les exposés de ce matin ont montré des tonalités voisines. Les accords de Lomé, c'est-à-dire — et je le concède à M. Fabre-Luce — les relations entre l'Europe et les pays qui ont accepté de se relier à elle pour des considérations économiques et financières, peuvent constituer une réponse partielle à cet effort de paix dont vous parliez.

Je voudrais à ce propos rappeler un point qui n'a pas été soulevé ce matin. C'est que les tentatives de pénétration soviétique en Afrique, par Cuba interposé, ou directement comme en Éthiopie ou en Somalie, sont aussi graves pour l'Occident et l'Europe que l'invasion de l'Afghanistan. Le Président de la République Française a pris la décision d'intervenir à Kolwezi sans attendre le signal d'une assemblée européenne, dans une conjoncture, une opportunité aussi délicates que l'affaire Afghane. Aujourd'hui, nous assistons en revanche à une sorte de mobilisation générale avec un durcissement focalisé sur les Jeux Olympiques.

Je souhaite que dans le cadre de nos relations avec l'Afrique, d'ordre économique et financier notamment, il y ait de la part de l'Europe une conscience beaucoup plus aigüe de ses responsabilités. C'est ainsi que l'Europe peut trouver une voie concrète de convergence de toutes ses sensibilités.

Je plaide pour une consolidation de la paix par des rapports privilégiés entre l'Europe, l'Afrique et les pays producteurs de pétrole. Les efforts de la France doivent être guidés par la mise en œuvre d'une stratégie efficace face au choc des deux super-puissances. Lomé nous en fournit l'occasion. La seule question qui se pose est de savoir si nous pouvons supporter nos responsabilités propres dans le cadre des accords de Lomé et des responsabilités mondiales dans le cadre des multiples institutions qui dépendent des Nations Unies. Je me demande si un jour l'addition de ces charges ne sera pas lourde pour nous.

Jacques MOREAU

Il faut établir bien sûr, un dialogue euro-arabe et un dialogue avec le Tiers monde. Lomé 2 est un bon pas, certes oui. Mais je crois qu'il faut que nous poussions un peu plus l'analyse et examiner pourquoi il y a une déstabilisation dans le monde.

Certes, il y a l'action menée par l'Union soviétique, mais il faut examiner pourquoi l'Union soviétique peut mener cette action et rencontrer une complicité dans certains pays.

Pour ma part, j'estime, que lorsqu'on analyse l'évolu-

tion d'un certain nombre de pays du Tiers monde, on ne peut qu'être inquiet pour l'avenir dans la mesure où notre modèle actuel de développement est parfois un facteur de déstabilisation. Quand on observe un certain nombre de pays — nous pensons à l'Iran, mais nous pouvons en citer d'autres — on constate que le modèle de développement qui est exporté par l'Europe ne correspond pas précisément aux exigences spécifiques de développement de ces pays et à leurs problèmes propres.

Dire que nous allons coopérer davantage et mieux avec le Tiers monde, c'est proclamer une nécessité. Cela implique qu'il y ait au niveau de l'ensemble de l'Europe, au niveau des nations de la Communauté, toute une série de décisions, toute une série de politiques mises en œuvre, et fondées sur le respect profond de l'évolution et des caractères des pays avec qui nous voulons discuter, évolution différente de la nôtre et allant dans le sens de la satisfaction des besoins et des aspirations de ces populations. Or, trop souvent dans nos discours, trop souvent dans la manière dont nous exprimons les problèmes, nous parlons au nom d'un « modèle européen » à exporter, à imiter.

Soyons clairs. S'il y a un modèle de développement européen prouvant que les Européens réussissent à s'affranchir d'un certain type de développement qui caractérise le monde d'Outre-Atlantique, il ne faut pas en contrepartie que le modèle de développement qui peut convenir aux aspirations et au style de vie de nos populations européennes soit exporté vers l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie, l'Amérique latine. Pour empêcher une déstabilisation mondiale, nous devons veiller au respect des demandes et des besoins des structures socio-économiques et socio-politiques des pays non alignés et des pays en voie de développement.

Au niveau de l'Europe la discussion en est tout à fait à ses débuts sur cet aspect des choses.

Dominique MAGNANT

M. Grosser nous a dit qu'une défense européenne était peu concevable actuellement. Je suis d'accord avec lui, moi qui suis militant de l'Europe depuis très longtemps. La défense de l'Europe est actuellement peu concevable parce qu'il n'existe pas d'Europe. Une défense est l'instrument de riposte devant une menace. Elle est une volonté et un outil. La menace doit être appréciée dans son ensemble, et la riposte doit être menée globalement avec l'ensemble des moyens dont on peut disposer.

La menace aujourd'hui ne concerne pas la France seule. Elle concerne l'ensemble du monde libre. Entre autres, elle concerne cet ensemble dont nous faisons partie qui est l'Europe. Et la riposte n'est pas à la mesure des moyens dont peut disposer la France. Elle n'est qu'à la mesure des moyens beaucoup plus grands. Quelle est la menace aujourd'hui ? Certes, elle est dans le problème

du pétrole. Mais elle est essentiellement dans la volonté implacable de domination mondiale de l'empire Russe, qui est menée avec un cynisme total, avec des moyens extrêmement puissants et avec une capacité excellente d'analyse de la situation mondiale.

Et puis, il y a les problèmes de la démographie, de l'épuisement des ressources naturelles, de l'évolution des techniques de communication de la pensée à travers le monde. Ce sont tous des problèmes qui ne concernent pas la France seule, et auxquels ne peut être donnée qu'une réponse globale. L'échec de cette réponse, c'est la décadence, la perte de notre indépendance, notre servitude.

Cette riposte ne peut être menée que par un gouvernement de l'Europe. Et si nous sommes aujourd'hui divisés et insouciants comme les Byzantins devant les Turcs en 1453, nous allons comme eux vers l'anéantissement de notre civilisation. Finasseries sur le maintien des pouvoirs souverains nationaux, en concédant un peu, en n'y croyant pas beaucoup; disputés sur les dépassements de pouvoirs du Parlement européen; pendant ce temps, l'armée russe avance à travers le monde et nous perdons chaque jour de notre place. Et bientôt, nous allons disparaître si nous ne faisons pas abstraction de ces souverainetés nationales qui n'ont plus aucun sens dans la réalité, pour créer aujourd'hui cette puissance de l'Europe unie sur la base de la volonté démocratique de son peuple, cette puissance de l'Europe qui soit capable d'un dialogue égal avec les autres puissances du monde, avec les Etats-Unis avec lesquels nous avons beaucoup de liens, avec l'U.R.S.S. avec laquelle nous avons beaucoup de sujets de conflits, et avec les autres blocs du monde, de façon à arriver à ce qui est la mission de toute structure politique, c'est-à-dire pour notre peuple le maintien de la paix et de la liberté.

Jacques GALLICHER

Monsieur le Président, je ne voudrais pas que le colloque retienne des exposés de M. Toulemon et de Lady Elles l'idée que la politique agricole commune est actuellement un « monstre », et je remercie M. Ansquer et M. Lecanuet d'avoir réagi.

Il ne faut pas confondre apparence et réalité. Si l'agriculture est à l'origine de la tension actuelle de l'Europe, ce n'est pas, à mon avis, parce que la politique agricole commune contient des mécanismes tellement aberrants, quoique perfectibles, mais c'est parce que la politique agricole commune est la seule politique commune réellement engagée. Si d'autres secteurs étaient aussi intégrés, je suis persuadé qu'ils seraient aussi dans l'état actuel de la Communauté européenne une source de difficultés aussi considérable. Du reste, vous l'avez tous dit: il est lamentable que dans la crise pétrolière et dans le drame de l'Afghanistan, l'Europe n'arrive pas à se déterminer. Ne vous étonnez pas s'il y a des difficultés sur la politique agricole commune: ce n'est pas l'agriculture, mais

Jacques Gallicher

l'Europe qui n'est pas actuellement en état de surmonter les difficultés, c'est un problème de politique communautaire générale.

Quant au fond du dossier agricole, j'aurais voulu vous donner quelques éléments complémentaires.

C'est vrai, les Anglais versent beaucoup au budget communautaire, mais c'est aussi parce qu'ils perçoivent beaucoup de prélèvements sur leurs importations en provenance des pays tiers n'appliquant pas suffisamment la préférence communautaire. Si, au lieu d'acheter dans les pays tiers, ils achetaient dans la Communauté, il y aurait moins de prélèvements encaissés, et l'Angleterre verserait moins à la Communauté.

Deuxième mise au point: vous vous êtes réjouis de Lomé 2. Mais qu'est-ce que cela veut dire? Que la Communauté importe du sucre, des matières grasses, de la viande, des bovins, pour l'aide aux pays du Tiers Monde. Ne parlez plus ensuite d'excédents agricoles. Il y a beaucoup de dépenses de la Communauté qui sont en fait le résultat des réexportations sur le marché mondial pour compenser des produits qu'on a importés. Le beurre: 450 000 tonnes d'excédents, mais personne n'a dit qu'on en avait importé en 1979 125 000 tonnes de Nouvelle Zélande!

J'ajoute en conclusion que ce n'est pas par une politique de quotas et de baisse des prix que l'agriculture pourra contribuer au financement en devises de la facture pétrolière de la France.

Je suis persuadé que l'adhésion des peuples à l'Europe ne sera massive que si on peut poursuivre le progrès économique et social dans toutes les régions de France de manière à ce que des zones de désertification ne s'installent pas.

Robert TOULEMON

Je répondrai seulement sur un point, le dernier évo-

qué par M. Gallicher, directeur des Chambres d'agriculture : celui des zones de désertification en France.

Ce que je crois le plus fâcheux dans la politique agricole telle qu'elle fonctionne à l'heure actuelle, c'est précisément que la presque totalité des dépenses vise à un soutien des produits, sauf pour l'agriculture de montagne, dont le rapport n'a pas parlé. Je veux dire qu'il est essentiel que, dans les réformes qui seront apportées de toute manière à la politique agricole, il y ait un meilleur équilibre entre l'aide aux produits — qui n'est ni efficace économiquement, ni satisfaisant socialement — et l'aide aux personnes. On a fait d'ailleurs les mêmes constatations en ce qui concerne la politique du logement. La politique agricole doit s'intégrer davantage dans la politique de gestion de l'espace rural et de l'environnement.

André HEURTEBISE

Je voudrais apporter une réflexion aux différents exposés que nous avons entendus ce matin et qui, tous, sont extrêmement constructifs et permettent de mieux réfléchir aux problèmes de l'Europe.

Il m'apparaît, qu'actuellement, des stratégies relativement semblables, définies au niveau des États, concourent plus à réduire la potentialité européenne qu'à la renforcer.

En effet, les États, tous confrontés à des difficultés économiques nombreuses, dont notamment celles qui mettent en cause leur équilibre des balances extérieures et leur endettement extérieur, adoptent des politiques identiques consistant à dire schématiquement : exportons davantage. Les possibilités d'exportation sont cependant limitées, d'une part par la demande et d'autre part par la solvabilité des demandeurs. Or, sur des productions de même nature et très voisines les unes des autres, l'affrontement concurrentiel sur les marchés mondiaux entre celles provenant plus précisément des pays de l'Europe pour inévitable qu'il soit, ne resserre pas en tous les cas, les liens communautaires.

Je trouve d'ailleurs dans la réflexion faite par M. Ansqer, la justification à mon propos en constatant, et je n'en fais pas reproche, que la définition d'une politique communautaire des corps gras pourrait contredire le contenu des accords de Lomé 2.

Il nous faut, en effet, songer que ces accords tentent par des importations d'oléagineux, à assurer une aide plus solide aux pays africains co-signataires.

M'adressant à Lady Elles, je voudrais lui dire que, comme beaucoup de personnes qui assistent à ce colloque, j'ai été heureux d'entendre affirmer l'attachement de la Grande-Bretagne à la Communauté. Qu'il me soit cependant permis d'émettre une crainte concernant la Grande-Bretagne à savoir si celle-ci ne s'engage pas dans une sorte de liaison bigame partagée entre une cer-

taine alliance tarifaire avec l'OPEP pour son pétrole de la Mer du Nord, dont elle profite largement et de réticences à l'égard de la Communauté Européenne à laquelle elle entend participer de fait.

Lady ELLES

D'abord on nous dit coupables du refus de contribuer au budget européen et voilà qu'on nous accuse de bigamie, c'est un peu excessif ! Nous ne sommes coupables ni de l'un, ni de l'autre.

Je voudrais d'abord dire un petit mot au sujet des importations au Royaume-Uni. Je dois signaler que les importations alimentaires au Royaume-Uni proviennent à raison de 42 % de la Communauté, et celles de la France de 45 %. Il n'y a pas grande différence entre nos politiques d'importation alimentaire.

Nous le savons très bien, l'Angleterre doit faire face en ce moment à des graves difficultés, surtout dans le domaine de l'industrie automobile. C'est là actuellement le point faible de notre économie. J'espère que les mesures que nous aurons à prendre pourront mettre fin à cette situation.

En ce qui concerne les dépenses agricoles, je suis tout à fait d'accord avec ce que dit M. Toulemon sur la nécessité de l'équilibre entre les dépenses pour la garantie des marchés et les dépenses pour l'amélioration des structures agricoles. Il n'y a pas eu assez de dépenses pour les structures, mais beaucoup trop pour les garanties. Pour les produits laitiers cela revient à 130 F par tête d'habitant de la Communauté, et j'ai vu justement dans le « Figaro » aujourd'hui que 100 F peuvent sauver une vie ; alors je trouve que cette situation est un peu scandaleuse.

Pour la question pétrolière, nous exportons déjà 60 % de nos ressources pétrolières dans la Communauté.

Jacques Mallet : A quel prix ?

Lady Elles : Au prix accepté par les États membres. Nos prix ne sont pas exagérés. Certainement pas, comme vous le suggérez dans le domaine énergétique.

Nous, britanniques, nous voulons absolument rester dans la Communauté et participer à l'union européenne pour contribuer à maintenir la paix dans le monde. Nous croyons que dans l'occident, nous bénéficions de la liberté démocratique. Et j'estime que ce sera aux parlementaires européens d'insister auprès du Conseil des ministres, des autres institutions, pour faire en sorte que le point de vue du Parlement européen soit entendu.

Jacques MALLET

Monsieur le Président, je voudrais présenter trois

brèves remarques.

La discussion fort intéressante à laquelle nous venons d'assister au panel, et celle qui a suivi, remettent, me semble-t-il, la crise actuelle de la Communauté à sa juste place, qui est celle de conflits d'intérêts secondaires par rapport aux immenses problèmes communs qui se posent à nos pays.

Cette crise n'est pas la première ni la dernière, mais elle est peut-être plus difficile à résoudre que les précédentes parce que tous les gouvernements sont harcelés par leurs difficultés quotidiennes — économiques, sociales, électorales — ce qui réduit leur capacité d'initiatives et leur marge de manœuvre.

Je crois que cette crise sera surmontée dans la mesure où nous aurons la volonté de dépasser les désaccords actuels et les égoïsmes à courte vue pour prendre conscience de nos intérêts communs fondamentaux à moyen et à long termes.

Le premier est de préserver « l'acquis ». Je voudrais souligner l'importance de l'acquis que représente la Communauté Economique Européenne, patiemment construite depuis près de trente ans, et qui a apporté beaucoup d'avantages à tous nos pays. Sa dislocation leur infligerait des dommages irréparables ; elle entraînerait une aggravation dramatique de la crise par une escalade de mesures protectionnistes. C'est, je crois, la première chose qu'il ne faut jamais oublier.

Le deuxième intérêt commun de nos pays, c'est de faire face ensemble à la crise économique internationale. Et le troisième, c'est de faire face ensemble à la crise politique mondiale qui menace leur sécurité, leur indépendance, leurs libertés.

Je concentrerai mes réflexions, en quelques mots, sur la contribution que peut apporter la solidarité européenne à nos efforts pour sortir de la crise économique qui nous menace de l'intérieur, en particulier la crise de l'emploi. Et sur ce point je me bornerai, en style télégraphique, à indiquer trois lignes d'action.

D'abord il est possible d'atteindre une croissance plus forte par une relance concertée de l'activité économique dans le cadre de la Communauté, où nous faisons la moitié de notre commerce. Ainsi les effets de cette relance sur notre équilibre extérieur seraient réduits de moitié. Nous pourrions ainsi relever notre taux de croissance sans compromettre la stabilité de notre monnaie, et nous aurions plus de chances de faire reculer le chômage.

Ensuite les emprunts communautaires dont a parlé René Foch, pourraient soutenir une politique de création d'emplois. Nous pourrions utiliser une partie de ces emprunts, libellés en Ecu et lancés sur le marché financier international (où existent d'énormes masses de capitaux inemployés ou mal employés) pour financer

des investissements productifs dans la Communauté, un programme décennal de grands travaux d'intérêt commun ainsi que le développement des énergies nouvelles.

Enfin, et je rejoins ici M. Jacques Moreau, je pense qu'une initiative pour relancer, au niveau communautaire, les négociations sur l'aménagement du temps de travail entre les partenaires sociaux, serait actuellement souhaitable et possible. En ce domaine nous nous trouvons en face d'une très vigoureuse revendication de la Confédération européenne des syndicats. Nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte si nous voulons maintenir un climat social à peu près acceptable dans nos pays.

Et cela pourrait également contribuer à la réduction du nombre des chômeurs.

Un accord-cadre communautaire sur la réduction du volume annuel de travail, selon des formules souples et diversifiées, permettrait de faire progresser cette négociation, et d'abord de la débloquer dans notre propre pays. En effet une telle mesure se heurterait à moins d'objections de la part des entreprises si elle était harmonisée sur le plan européen.

La voie serait alors ouverte, à plus long terme, à des conventions collectives européennes par branches, qui porteraient d'abord sur la réduction du temps de travail et sur l'amélioration des conditions de travail. L'idée est audacieuse. J'en suis conscient. Mais après tout, l'utopie d'aujourd'hui n'est-elle pas la réalité de demain ?

En tout cas il me paraît très important de montrer à l'opinion publique que la Communauté européenne, c'est-à-dire la solidarité européenne, peut nous aider à surmonter la crise économique, non moins dangereuse que la crise internationale pour les démocraties européennes.

Paul MARCHELLI

Il m'a semblé que l'ensemble du débat a été dominé par un élément majeur, à savoir le problème de la défense européenne.

Je voudrais, pour ma part, Monsieur le Président, insister sur le fait que pour ce qui nous concerne — et pour ce qui me concerne particulièrement — je n'ai pas l'impression que ce soit là le problème essentiel.

Si je me souviens bien, depuis Yalta, il y a des problèmes militaires et autres de par le monde et je crois, comme l'a dit tout à l'heure l'un des orateurs, que pour l'instant l'Europe, en matière de défense, ne fait partie que des sous-ensembles.

Par contre, ce qui me semble essentiel, c'est de se souvenir que nous sommes dans une décennie où nous allons voir apparaître un ordre économique nouveau. Un ordre économique nouveau qui ne sera pas provo-

qué uniquement par la crise du pétrole et par ses retombées, mais qui va être provoqué par la venue, au niveau de puissances hautement industrialisées, de nouveaux pays qui sont actuellement en train de s'équiper. Et je crois que là est le problème essentiel qui se pose à l'Europe.

Paul Marchelli

Pour nous, Français, comme pour les Britanniques, les Allemands, les Italiens, les Belges, les Hollandais, et j'en oublie, le problème important est de savoir si en 1990, nous serons encore parmi les puissances hautement industrialisées. Je crois qu'à cette question, nous n'avons, nous Européens, qu'une seule réponse, et cette réponse devrait être immédiate, si nous ne voulons pas faire partie, en 1990 ou en l'an 2000 au plus tard, du peloton des pays en voie de sous-développement ! Nous n'avons qu'une seule réponse : faisons taire les inimitiés, faisons taire les reproches que nous nous adressons les uns aux autres, nous, pays européens. Décidons-nous à former l'Europe, une Europe unie et cohérente, parce que si elle n'est pas formée dans les prochaines années, en 1990, cela ne sera plus la peine de tenter quelque chose, nous ferons partie des futurs territoires colonisés des puissances hautement industrialisées qui sont en train de naître aujourd'hui.

Jacques TESSIER

Ayant milité pour la cause européenne depuis plus de trente ans, j'avoue avoir été de ceux qui, au moment où a été signé le traité d'adhésion de la Grande-Bretagne, ont redouté que cet élargissement aggrave le risque d'un glissement de la Communauté économique européenne vers une simple zone de libre-échange. Ce risque n'est sans doute pas totalement écarté aujourd'hui, et il est donc nécessaire que les « européens » convaincus y demeurent attentifs.

Mais, par ailleurs, il me paraît de plus en plus douteux que la politique agricole commune puisse demeurer longtemps encore immuable, non pas, certes, quant aux

principes sur lesquels elle est fondée mais quant à ses modalités d'application que d'aucuns ont pu dénoncer, non sans quelque raison me semble-t-il, comme susceptible d'aggraver, dans la communauté, les tendances inflationnistes.

Autrement dit, je pense que notre pays ne devrait pas rejeter « a priori » toute hypothèse ou éventualité de réforme de la politique agricole commune. J'exprime cependant, à titre personnel (cette question n'ayant pas fait l'objet d'une délibération au sein de nos instances syndicales) une préférence très nette pour le deuxième terme de l'alternative esquissée par M. Toulemon, celle qui tendrait à une baisse progressive des prix agricoles en valeur réelle, s'accompagnant alors, bien entendu, d'une aide directe aux revenus pour les petites exploitations, notamment dans les régions défavorisées.

Mais, à mon avis, cette éventuelle réforme de la P.A.C. n'exclurait d'aucune manière la nécessité de réfléchir aux moyens de dégager, dans la Communauté, des ressources nouvelles, tendant à porter le plus rapidement possible le budget communautaire, comme l'a suggéré M. le rapporteur Toulemon, de 0,7 % à 2 % du PNB. C'est, en effet, l'une des conditions à remplir et l'un des moyens à utiliser pour que la coordination des politiques économiques des Etats membres soit efficacement renforcée. Un rapport d'experts, publié il y a déjà quelques mois, estimait que cette coordination des politiques économiques à moyen terme pourrait entraîner, à elle seule, un point supplémentaire de croissance dans les pays membres de la Communauté.

Or, un point supplémentaire de croissance, en France, c'est aussi la possibilité de création de 60 000 emplois supplémentaires. Et, par suite des à-coups de notre évolution démographique depuis le début de ce siècle, le déséquilibre de l'emploi va être très sensiblement aggravé, dans notre pays au cours des cinq prochaines années, qui correspondront à la période du VIII^e plan. Tout ce qui peut contribuer à stimuler la croissance (sans relancer l'inflation, bien sûr !) doit donc être accueilli positivement.

Par quelle voie ces recettes supplémentaires pourraient-elles être procurées au budget de la Communauté ? Très fermement, je préconiserai, de préférence à toute autre, celle qu'ouvrirait l'instauration d'une taxe communautaire sur les énergies importées : c'est celle qui correspondrait le mieux aux urgences nouvelles auxquelles les Etats membres ont désormais à faire face.

Je bornerai là cette intervention, en m'abstenant de tout commentaire sur les problèmes de politique extérieure et de défense, évoqués au cours du débat. Il s'agit là, en effet, de problèmes de nature essentiellement politique, à propos desquels les statuts de l'organisation syndicale dont je suis le président ne m'autorisent pas à prendre position en son nom.

L'EUROPE ET SES PROBLEMES INSTITUTIONNELS

RAPPORT

Jean-Paul JACQUÉ
Séance présidée par Pierre-Henri Teltgen

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis conscient de la difficulté qu'il peut y avoir à traiter de l'Europe et de ses problèmes institutionnels devant vous. Cette difficulté est d'abord due au fait que sont présents parmi vous plusieurs représentants au Parlement Européen qui connaissent dans les détails, les réalités institutionnelles de l'Europe communautaire mieux qu'un observateur un peu lointain ne saurait le faire.

Cette difficulté est également due à la récente parution du rapport des « sages » sur les institutions européennes. Ce rapport de la commission désignée par le Conseil Européen analyse, à mon sens, de manière remarquable,

les problèmes actuels que pose le fonctionnement des institutions européennes.

Cette difficulté est enfin due au fait que depuis les débats de ce matin, l'emploi du terme de crise est prohibé à propos de la communauté et donc aussi à propos des institutions communautaires.

On ne peut donc parler de manière générale d'une crise des institutions communautaires. Tout d'abord, et il est heureux que nous l'ayons vu ce matin, les difficultés que rencontrent les communautés ne sont pas dues aux institutions et notre tendance latine qui nous conduit fréquemment à reporter sur les institutions la source de problèmes qui sont dus à d'autres causes trouve ici un démenti.

Le rôle des institutions n'est certes pas négligeable dans les périodes de tension, mais les institutions ne peuvent à elles seules substituer à une volonté étatique défailante. Si elles fonctionnent bien, elles fourniront

un cadre adéquat à l'expression de la volonté des États. Elles permettront la recherche d'une solution au lieu de favoriser, en elles-mêmes, les blocages. Mais l'institution ne peut être trop en avant sur les réalités de son temps et sur la solidarité réelle de la communauté, faute d'être tout à fait inefficace. On ne peut demander aux institutions d'apporter la solution à des divergences qui trouvent souvent leurs origines dans des causes extérieures à la Communauté. Tout au plus, devraient-elles fournir un cadre propre à l'examen de ces divergences.

Si nous examinons rapidement l'image que nous donne aujourd'hui la presse des Institutions européennes, la vision caricaturale qui nous est donnée ne provoque pas l'optimisme.

Le Conseil est bloqué par l'exigence de l'unanimité depuis les accords de Luxembourg. Il ne décide que sur des points secondaires laissant de côté les questions essentielles pour l'avenir de la Communauté. Le Conseil Européen qui était la force motrice de la Communauté connaît depuis Dublin les mêmes difficultés que le Conseil des Ministres et le dynamisme du système est brisé. Les Conseils européens vont se normaliser et la Communauté se trouvera sans véritable exécutif. La Commission semble avoir échoué aujourd'hui dans sa fonction d'initiative et de gestion. Ses initiatives sont très timorées, très timides et ses fonctions de gestion sont rendues difficiles par la méfiance que le Conseil manifeste à son égard dès qu'il s'agit de lui confier la gestion d'une politique commune.

Enfin, nous dit-on, le Parlement Européen s'est maladroitement enlisé dans un conflit budgétaire, il serait incapable d'avoir une action cohérente, travaillé par des forces centrifuges indisciplinées qui rendent impossible une manifestation claire de volonté. Il sombrerait dans le désordre qui précède de peu la déconsidération.

Bref, un exécutif asthénique et un Parlement ataxique. C'est là une image des institutions européennes qui ne provoque pas l'enthousiasme de l'opinion publique. Ces clichés n'ont rien à voir, bien entendu, avec la réalité qu'ils déforment considérablement. Nous reviendrons tout à l'heure sur le fond de ces descriptions et sur le pessimisme exagéré qu'elles manifestent.

Il est vrai que l'Europe connaît des problèmes institutionnels et qu'une adaptation des institutions communautaires aux besoins actuels soit devenue nécessaire. Depuis une dizaine d'années, les institutions communautaires ont connu une évolution profonde. Les modifications relatives aux ressources propres et à la procédure budgétaire, étaient à peine prises en compte par le mécanisme institutionnel que l'élection au suffrage universel direct est venue remettre en cause l'équilibre interinstitutionnel qui s'était lentement créé.

Ces transformations ont laissé des traces. Aujourd'hui, nous sommes en présence d'une crise de crois-

sance des institutions d'autant plus profonde que les conséquences du premier élargissement ne sont pas encore tout à fait entrées dans le patrimoine institutionnel communautaire et que l'on évoque déjà le second.

Peut-on parler d'une crise institutionnelle ?

Je ne le pense pas et, moi non plus, je n'emploierai pas le terme de crise.

Il est urgent pour les européens de mieux prendre conscience de leurs intérêts communs fondamentaux

Nous sommes sans doute, aujourd'hui, dans une période d'adaptation progressive. Il faut que la pratique interinstitutionnelle évolue de telle sorte que le nouvel équilibre politique se traduise dans les rapports entre les institutions.

Je ne suis pas très confiant dans la possibilité d'une révision rapide des traités. C'est pourquoi, la démarche que je vous proposerai est beaucoup plus une démarche évolutionniste progressive qu'une démarche postulant une modification des traités qui font la Communauté Économique Européenne.

Les institutions ont besoin de recevoir, en leur fonctionnement, un certain nombre de correctifs et une politique que j'appellerai, pour prendre un mot devenu célèbre, « de petits pas » devrait permettre à ces institutions de s'adapter au cadre politique actuel. Mais le cadre actuel n'est pas destiné à se fermer et au-delà de l'adaptation des communautés aux compétences et aux missions que leur confient les traités aujourd'hui, il y a autre chose qui est l'adaptation des dites communautés au

« défi », puisque c'est le terme qu'on employait ce matin, que lui propose le monde futur.

Est-ce que si les conseils donnés par les « sages » sont suivis, si l'adaptation se réalise, ces communautés, qui seront plus fonctionnelles, pourront faire face aux « défis » de l'élargissement et de l'union politique ?

I. L'ADAPTATION DES INSTITUTIONS AU CADRE POLITIQUE ACTUEL

Le modèle institutionnel communautaire semble avoir bien fonctionné pendant la période d'édification de la communauté. Les blocages sont intervenus ensuite. Ils sont imputables à des motifs divers, mais plus généralement on retient deux explications.

La première, qui nous est rappelée dans le rapport des « sages », c'est que les divergences des États membres ont été limitées tant que les traités ont donné des directives précises quant à la mise en œuvre des politiques communes. Une fois que cette première tâche a été effectuée, une fois que ces premiers objectifs ont été atteints, la Commission s'est trouvée en face de choix. Les initiatives de la Commission qui, auparavant, n'étaient pas contestables puisque prévues par les traités, ont suscité des hésitations au sein du Conseil des Ministres sur les voies à suivre, dès lors que les traités se faisaient moins directifs, et qu'il y avait place pour des choix.

Or, au même moment, et pour des raisons qui sont dues à l'origine à l'attitude peu politique de la Commission, les accords de Luxembourg limitaient considérablement le rôle de celle-ci. Les initiatives de la Commission rencontraient des obstacles au sein du Conseil et ne bénéficiaient plus du poids politique et institutionnel que leur donnait le traité.

Cette évolution entraînera une mutation dans le modèle de relation entre les Institutions.

On est passé, me semble-t-il, de relations entre institutions conçues sur un modèle bipolaire sur la base d'un couple institutionnel, à ce que le rapport des « sages » appelle aujourd'hui le « triangle ».

Du couple au triangle

La Communauté reposait autrefois sur une union étroite entre le Conseil et la Commission, au sein des communautés et puis, un peu comme dans le vaudeville classique, il y a eu dissociation du couple par l'intervention d'un troisième personnage. Ceci provoque généralement dans le vaudeville, un certain nombre de perturbations jusqu'à ce qu'un nouvel équilibre se rétablisse.

Certes, le Parlement tentait de jouer un rôle propre dès l'origine de la Communauté. Mais, en fait, il se distinguait mal de la Commission. Les relations Commis-

sion-Parlement, qui sont étroites aujourd'hui l'étaient, me semble-t-il, beaucoup plus au début de la communauté, avant que n'intervienne la révision des traités dans le domaine du budget.

Les Parlementaires avaient besoin de la Commission pour que cette dernière reprenne à son compte les propositions du Parlement. Certes, le Parlement avait le pouvoir de contrôler son interlocuteur principal, la Commission, mais il ne pouvait utiliser la censure, arme beaucoup trop terrible pour être dotée d'une crédibilité quelconque. Le Parlement avait peu d'influence sur la Commission, mais il essayait d'utiliser à son profit le crédit de la Commission de la même manière que la Commission utilisait le Parlement pour donner un vernis démocratique à certaines de ses propositions.

Ce front commun, Commission-Parlement, n'était pas toujours opérant. Les deux institutions étaient loin d'avoir généralement gain de cause face au Conseil. Mais leur unité se maintenait à travers toutes les péripéties politiques, un peu comme deux nains, montés sur les épaules l'un de l'autre, essaieraient de combattre le géant des contes de fées.

Ce modèle initial Commission-Conseil, avec le Parlement dans l'ombre de la Commission, évolue vers ce que l'on appelle un modèle triangulaire. Mais c'est un modèle qui est extrêmement déséquilibré parce que les partenaires ne sont pas encore aujourd'hui des partenaires égaux. Progressivement, le Parlement développe des relations propres avec le Conseil et se distingue de la Commission.

La nécessité de relations directes entre le Parlement et le Conseil a été mise en évidence par la modification de la procédure budgétaire. Le Parlement, doté de pouvoirs budgétaires importants, cherche à rencontrer son véritable interlocuteur, qui en ce domaine est surtout le Conseil.

La mise en œuvre de la procédure de concertation dans le domaine législatif conduit elle aussi le Parlement à s'adresser à son véritable interlocuteur, au détenteur du Pouvoir Législatif, le Conseil. Le développement de relations directes avec le Conseil entraîne, à certains moments, une dégradation de l'état des relations Parlement-Commission qui ne sont plus exclusives de toute autre. D'où à plusieurs reprises, le dépôt voire la mise au vote de motion de censure à l'égard de la Commission. Certes, cette attitude présente d'autant plus une valeur symbolique qu'elle ne correspond pas à la volonté d'aboutir à un changement de Commission. Mais, c'est la marque d'une évolution.

C'est dans ce contexte que se situe l'élection du Parlement Européen au suffrage universel direct.

L'autorité politique que le Parlement tire de son élection au suffrage universel direct conforte sa position

dans le triangle institutionnel face au Conseil et à la Commission.

Si une partie de la presse ne découvre qu'aujourd'hui cet effet, c'est sans doute parce qu'avant l'élection en France, l'opinion sous-estimait ce que serait le rôle du Parlement Européen.

Pendant la campagne électorale, chaque formation politique avait intérêt à faire silence sur les pouvoirs réels et sur l'importance du Parlement Européen. Seuls certains adversaires résolus des Communautés Européennes majoraient consciemment le rôle futur du Parlement Européen, pour effrayer les électeurs, devant le risque que pouvait courir la France face à cette institution. Les autres préféraient éviter le débat.

Force est de constater que l'on avait peut-être une idée trop limitée des pouvoirs du Parlement Européen, ce qui explique certaines réactions incompréhensibles

électeurs pour élire un organe sans aucun intérêt, une conférence diplomatique compassée.

Si l'on admet que la situation doit progressivement se stabiliser, quelles peuvent être les adaptations inter-institutionnelles qu'une évolution sage, sans révision des traités, nous laisse prévoir ?

Puisque nous sommes en présence de relations triangulaires, il convient de prendre les points du triangle deux à deux afin de voir comment ils peuvent se poser et s'opposer.

Parlement-Commission. Complicité ou hostilité ?

Il existe un niveau de complicité indispensable entre le Parlement et la Commission. La Commission est contrôlée par le Parlement. Pourquoi ne craindrait-elle pas de faire les frais de la prochaine manifestation de mécontentement parlementaire ?

Les institutions, produit de la réalité, peuvent aider à changer la réalité

face au rejet global du budget par le Parlement ; on est en présence d'une découverte subite du pouvoir budgétaire du Parlement. A cette réévaluation du rôle exact du Parlement s'ajoute une inévitable effervescence parlementaire et l'inorganisation des débats dues tant à l'inexpérience de parlementaires débutants, qu'à la présence d'individus aptes à saisir toutes les astuces procédurales pour monopoliser la tribune à leur profit.

Ce sont là défauts de jeunesse que l'expérience permettra sans doute de corriger, et on peut penser que le Parlement deviendra, à l'avenir, plus efficace, à condition que des débats présentent pour la Communauté, plus d'intérêt qu'ils n'en présentent actuellement dans la grande majorité des cas.

Les Français font l'expérience de ce que peut être un Parlement Européen. Notons que si le Parlement était moins actif, moins pittoresque, on le lui reprocherait et on accuserait les gouvernements d'avoir déplacé des

La Commission doit donc tenir compte du pouvoir de censure et accepter de travailler en collaboration avec le Parlement.

Si la complicité est rendue nécessaire par les traités, qui confient au Parlement le contrôle de la Commission, elle repose également sur la place spécifique occupée par la Commission dans le système communautaire. La Commission est l'initiatrice des décisions. Sur ce point, le Parlement pourrait venir la concurrencer et le rapport l'indemans évoquait la reconnaissance d'un pouvoir d'initiative parlementaire. Ne peut-on imaginer qu'un jour les deux organismes s'opposent pour la conquête du droit d'initiative au sein du processus de décision communautaire. La Commission admet mal en effet, que le Parlement puisse venir la concurrencer dans ce domaine.

A ce point de vue, la situation devrait évoluer raisonnablement. Comment une Commission, responsable

devant le Parlement, ne reprendrait-elle pas à son compte les propositions du Parlement lorsqu'elles lui semblent fondées ? Comment le Parlement pourrait-il supporter s'il attache à ses propositions une grande importance, que la Commission ne les néglige ?

En matière d'initiative, les deux organes me semblent devoir agir ensemble et se mettre d'accord sur les initiatives importantes. La Commission doit se faire l'interprète du Parlement, tenir compte des suggestions parlementaires. Elle doit également utiliser, pour son propre compte et avec l'avis du Parlement, son droit d'initiative. Tout ceci n'entraîne point de révision des traités. La Commission peut garder l'exclusivité juridique de l'initiative, à condition qu'elle mette parfois ce droit au service du Parlement.

Mais il faudrait que les initiatives ne soient pas présentées au gré des circonstances. Il est souhaitable que leur étude vienne s'insérer dans un programme à long terme. Peut-être pourrait-on développer l'idée d'un contrat de législature entre la Commission et le Parlement. Les deux Institutions se mettraient d'accord sur un programme qu'elles s'engageraient à défendre ensemble devant le Conseil. Ces améliorations sont affaire de relations entre les institutions et non de modification des traités.

Parlement, Conseil, l'indispensable concertation

Le Conseil est le législateur communautaire, mais il ne peut agir sans concertation avec le Parlement. De son côté, le Parlement doit jouer le jeu et ne pas attendre le débat budgétaire pour manifester un mécontentement soudain. C'est au moment de l'adoption des règlements qu'il convient de déclencher la procédure de concertation et d'exposer franchement les désaccords avec le Conseil. Le refus de voter le budget ne doit intervenir qu'à titre d'arme ultime pour sanctionner une grave opposition de points de vue.

Certes, la procédure de concertation n'est ni suffisamment précise, ni suffisamment efficace, mais le rapport de la commission des « sages » contient à cet égard des suggestions intéressantes qui devraient permettre de rendre plus aisée la constatation des désaccords. En améliorant la prise en charge par le Conseil de la gestion de concertation, en préparant mieux les négociations, en précisant la durée de la concertation, on devrait éviter les obstacles et les malentendus qui naissent de l'impréparation des partenaires. Ceux-ci pourraient alors concentrer leurs efforts sur la négociation au lieu de disperser leur attention et de gaspiller leur temps dans des discussions de procédure.

Le Parlement jouit d'une autorité politique importante à l'égard du Conseil. Le pouvoir budgétaire vient conforter cette autorité et donner au Parlement le moyen de contraindre le Conseil à tenir compte de son point de vue.

La sagesse voudrait que l'on use avec prudence de l'arme suprême qu'est le rejet du budget. Ni le Parlement, ni le Conseil n'ont intérêt à créer par leur opposition des blocages nouveaux dans le processus d'action communautaire. Après une période de rodage, les deux institutions devraient s'efforcer d'établir une coopération positive, en concluant les compromis nécessaires. Ceci n'exclut pas les difficultés lorsque l'une des Institutions est tentée de négliger le point de vue de l'autre. Mais, le Conseil doit apprendre à tenir compte des positions du Parlement. Les facteurs de blocages sont suffisamment nombreux au sein de la Communauté sans que par une attitude intransigeante à l'égard du Parlement, le Conseil n'en crée de nouveaux.

Conseil, Commission, la restauration de l'efficacité

Le rapport des sages contient un diagnostic identique en ce qui concerne ces deux Institutions. Elles manquent d'autorité. Il est nécessaire de restaurer l'efficacité de la présidence au sein du Conseil afin qu'elle puisse contrôler plus sérieusement le travail du Conseil et donner les impulsions nécessaires.

Quant à la Commission, il s'agit d'une énorme machine bureaucratique où les responsabilités sont morcelées. D'où la nécessité de faire de la Commission un organisme véritablement collégial. En outre, la Commission ne pourra retrouver son statut antérieur qu'en exerçant pleinement ses responsabilités. Elle ne doit pas se contenter de présenter des propositions à des comités d'experts gouvernementaux qui utilisent immédiatement leur « prétendu » veto. Elle doit s'efforcer en tout état de cause d'aller jusqu'au terme de la procédure, devant le Conseil des Ministres, dans les Commissions d'experts. L'arbitrage ne se fait pas à la base, mais au sommet, au sein du Conseil et il faut que la Commission, si elle est consciente de la valeur de ses propositions sollicite cet arbitrage du Conseil.

Si la Présidence du Conseil joue son rôle en évitant de son côté que dans les organes subordonnés au Conseil, les fonctionnaires gouvernementaux ne bloquent les dossiers et si elle a suffisamment d'autorité pour imposer ses vues, la Commission pourra retrouver une certaine autorité. Peut-être se verra-t-elle déléguer alors ces tâches de gestion que le Conseil s'est montré jusqu'à présent si réticent à lui confier ?

De cette manière, on peut espérer qu'un fonctionnement harmonieux des institutions devienne progressivement possible.

Les difficultés que connaît actuellement la « famille » institutionnelle devraient être transitoires. Tous les pères de famille savent que pour sortir d'une crise familiale, rien ne vaut un renforcement de l'autorité de chacun des membres de la famille, à condition que ceux-ci connaissent avec précision la place qui est la leur à l'inté-

rieur de l'ensemble familial. Ce n'est que lorsque la pratique des institutions aura contribué à la réalisation des ajustements indispensables dans les rapports entre organes que l'on pourra envisager de réviser les traités.

Pourquoi ne pas reprendre alors les propositions de notre collègue Simonnet en consacrant dans les traités la procédure de concertation, ainsi que toute la pratique qui se sera développée. Mais cette procédure de révision ne saurait être mise en œuvre immédiatement sous peine de réveiller des oppositions telles que toute réforme pourrait être définitivement impossible.

Des relations plus harmonieuses entre les Institutions devraient permettre à celles-ci de gérer la Communauté telle qu'elle existe aujourd'hui. Qu'en est-il de l'avenir ? Les institutions même réformées sont-elles aptes à répondre aux défis futurs ?

II. LES INSTITUTIONS FACE AUX DEFIS FUTURS

La complexité des mécanismes communautaires pourrait laisser penser qu'ils s'enrayeront au moindre choc. L'expérience qui résulte de la vie communautaire nous enseigne que les Institutions finissent toujours par surmonter difficultés et blocages, mais au détriment des progrès de l'intégration. Le compromis auquel on aboutit toujours met généralement l'accent sur l'interétatique au détriment du communautaire. Il n'est pas bon de gérer la crise par la crise et une telle politique ne contribue pas au renforcement des communautés.

La Communauté doit affronter deux grands problèmes : le premier est immédiat, c'est celui de l'élargissement ; le second est permanent, c'est celui de l'approfondissement de l'union politique.

Les Institutions et l'élargissement

Ne revenons pas sur la dialectique du premier élargissement : élargissement-approfondissement. S'agissant de l'élargissement, il est à notre porte et il n'est plus temps de se demander s'il ne serait pas plus profitable d'approfondir l'intégration. Cet élargissement nous pose plusieurs problèmes.

Le comité des « sages » souligne à juste titre un problème qui est moins secondaire qu'il ne semble. Actuellement, 60 % des fonctionnaires de la communauté sont des linguistiques, l'élargissement devrait entraîner un accroissement de moitié de ce pourcentage. Les linguistiques régneront en maître dans la fonction politique communautaire.

N'existe-t-il pas une solution raisonnable qui sans heurter de front les souverainetés permettrait de faire l'économie de ce gaspillage ?

Mais, l'interrogation fondamentale porte sur l'aptitude du système de décision actuel à résoudre les pro-

blèmes d'une communauté à douze. Ne multiplie-t-on pas de façon considérable les risques de blocage ? Accroissement des risques de blocage au sein de la Commission d'abord. Est-il concevable sans affaiblissement de l'autorité de la Commission, dont nous avons vu qu'elle n'est déjà pas bien forte, de passer dix sept commissaires ayant des responsabilités autres que symboliques.

Faut-il limiter le nombre des commissaires ?

Faut-il limiter cette « croissance bureaucratique » pour faire de la Commission un organe responsable ? C'est une question que l'on ne pourra éviter.

Au sein du Conseil, les intérêts nationaux divergents de douze États rendront plus difficile la recherche de l'unanimité. Si on veut statuer à l'unanimité, les décisions seront rares.

Est-il possible de revenir à la majorité ? Est-il possible de revenir sur le compromis de Luxembourg ?

On peut le souhaiter, mais il est préférable de rester réaliste. La solution sage semble être de rendre le veto plus difficile, plus coûteux pour les États membres qui y ont recours. La seule manière d'y parvenir consiste à obliger l'État, qui s'oppose à une décision, à prendre ses responsabilités en le contraignant à affirmer clairement son opposition à la décision proposée.

Les sages proposent que la Présidence fasse respecter le principe de la majorité dans les cas où il est déjà d'utilisation courante comme en matière budgétaire. Dans les autres cas, la Présidence pourrait annoncer qu'elle envisage de faire voter selon la procédure prévue par le traité, à moins qu'un État ne s'y oppose.

C'est accepter, en dernier ressort, le veto. Mais l'auteur du veto devra manifester sa volonté et justifier devant le Conseil et devant l'opinion publique son opposition à la décision projetée. Il faudra qu'il assume ouvertement la responsabilité de son veto.

Peut-être arrivera-t-on de cette manière à « culpabiliser » les auteurs des vetos et à rendre ceux-ci plus difficiles ? De toute façon, comme il est difficile de revenir brutalement sur le compromis de Luxembourg, force est de retenir des solutions de ce type.

L'Europe à deux dimensions

L'élargissement pose d'autres problèmes, notamment celui de l'Europe à deux dimensions. C'est un terme vague qui recouvre deux notions distinctes, celle d'une Europe à deux vitesses avec deux groupes d'États progressant de manière différente sur la voie de l'intégration et celle de l'Europe à amplitude variable qui associerait certains États membres à de grands projets industriels.

Si l'on s'oriente vers l'Europe à deux vitesses, qui pose de sérieux problèmes quant à la solidarité de la Communauté, il serait prudent de prévoir des garde-fous extrêmement rigides.

Il faut préserver à tout prix les mécanismes communautaires. Les Etats doivent être associés à toutes les décisions et les Institutions doivent fonctionner comme les traités le prévoient. Si l'on distingue des zones d'intégration plus étroite auxquelles ne participent que quelques Etats et les zones d'intégration minimale, qui réunissent l'ensemble des membres de la Communauté, il faut éviter que se constitue un groupe d'Etats, les six, entre lesquels l'intégration sera très poussée, tandis que les relations entre les Etats et le reste de la Communauté s'harmoniseront sur la base d'une zone de libre-échange. La forme plus intégrée doit être la règle et la forme moins intégrée, l'exception. Il faut prévoir des butoirs, c'est-à-dire des dates auxquelles les moins intégrés doivent obligatoirement revoir leur position et préparer les étapes qui leur permettront de rejoindre les autres selon un calendrier rigide. La deuxième vitesse ne serait qu'une étape transitoire. Un état de vie dans le péché qui doit rapidement prendre fin avec le repentir du pécheur et le pardon du Conseil qui permettra au pénitent de rejoindre la Communauté intégrée. Auparavant, le pécheur ne devra pas être totalement coupé de l'Eglise. Au contraire, il faut qu'il continue à participer à toutes les délibérations du Conseil. Faute de quoi, une différenciation entre Etats membres ne manquera pas de s'instaurer et les moins intégrés ne pourront jamais rejoindre les plus intégrés.

Il existe une seconde forme de développement différencié. Celle de l'Europe à géométrie variable. Il s'agit de la mise en place de grands projets qui sont réalisés avec la coopération de certains Etats tandis que d'autres restent à l'écart. Rien n'empêche d'ailleurs que les Etats extérieurs à la Communauté n'apportent leur participation à cette coopération industrielle.

En ce qui concerne ces projets, nous avons tous des exemples en tête, tels « Airbus », ou « Ariane ». Des projets technologiques de ce type pourraient être soutenus par les institutions européennes, qui encourageraient la coopération intergouvernementale sur les technologies de pointe ou sur les grands projets industriels.

L'approfondissement et l'union politique

L'approfondissement et le problème de l'union politique sont étroitement liés à l'avenir du Conseil Européen et de la coopération politique. Faut-il intégrer le Conseil Européen à la structure communautaire ? Si oui, par quels moyens ?

Il conviendrait d'abord que le Conseil Européen reste ce qu'il doit être, c'est-à-dire une instance d'initiative et d'arbitrage qui ne se soucie pas des problèmes de détail

et qui joue au sein de la Communauté le rôle d'un chef d'Etat. Il n'est pas nécessaire qu'au delà des initiatives, il se compromette dans ces négociations complexes dans lesquelles il risque de perdre sa crédibilité.

Que l'on confie au Conseil des Ministres, les études et la réalisation de compromis, que l'on mette fin à ce processus par lequel les comités d'experts au lieu de faire l'effort de trouver des points d'accord en réfèrent au Conseil des Ministres, qui, lui-même, en réfère au Conseil Européen qui renvoie le dossier au Conseil des Ministres, sans que les projets avancent. Il faut sortir de ces interminables transmissions de dossiers, de ces opérations postales au terme desquelles on ne trouve jamais de destinataire au courrier qui a été envoyé.

Pour que le Conseil Européen remplisse pleinement son rôle, il est souhaitable qu'il définisse, comme le proposent les « sages », une liste de priorités, qui servirait de base à la Commission pour la confection de son programme de législation, qu'utiliserait également le Conseil pour fixer le calendrier de ses travaux et de ceux des experts. Enfin, lorsque les dossiers seraient suffisamment avancés, ils pourraient être transmis pour examen définitif au Conseil.

Si le Conseil Européen joue ce rôle, peut-il encore rester extérieur à la structure communautaire ?

Je suis fondamentalement un évolutionniste et je pense que le temps est peut-être bon maître en la matière. Revendiquer immédiatement un contrôle parlementaire sur le Conseil Européen n'aboutira à aucun résultat concret et risque au contraire d'empêcher toute évolution.

J'ai été très sensible à ce qu'a dit Mme Elles ce matin à propos de la capacité des Neuf à mettre en place une politique extérieure commune et à avoir des réactions communes à propos d'événements d'importance mondiale.

Il est sans doute bon qu'il existe des initiatives parlementaires et des voix comme la sienne qui s'élèvent pour dire combien il est surprenant que le Conseil n'arrive pas à adopter une position commune.

Nous sommes ici pleinement dans le cadre de la fonction d'interpellation des parlementaires. Mais la coopération politique est une affaire complexe.

Il ne faudrait pas que par des propos inexpérimentés, on compromette les progrès certes légers, mais certains qui ont été accomplis dans le cadre de la coopération politique. Méfions-nous de l'apprenti sorcier !

Ma crainte, c'est que des revendications parlementaires trop vives à l'égard du Conseil Européen n'aboutissent à aucun résultat parce que le Conseil les rejettera de manière méprisante, si ce n'est qu'elles risquent de

donner de l'œuvre du Conseil en ce domaine, une image négative.

La coopération politique est largement intergouvernementale et vouloir la contrôler immédiatement serait préjudiciable à l'adoption de positions communes dans le cadre de nos gouvernements.

Nous avançons difficilement et très lentement, nos Ministères des Affaires Étrangères sont certes sur la bonne voie, mais nous avons du mal à mettre nos politiques extérieures en harmonie. Il ne faut pas que nous écrasons ces tendres fleurs avant leur épanouissement. Je crois que progressivement, la voix du Parlement deviendra davantage crédible. Les Ministères des Affaires Étrangères accepteront alors plus volontiers de débattre avec le Parlement et de retenir certains de ses points de vue. De cette manière, la coopération devrait être normalisée par sa prise en charge par les instances proprement communautaires. C'est ainsi que pourra se réaliser l'Union politique sans création d'institutions particulières.

Patience, intégration lente, mais pas somnolence, affirmation constante de l'identité propre de chaque institution telles sont les conditions d'un progrès.

Je suis bien conscient du caractère peu enthousiasmant d'une telle perspective. J'ai développé une vision évolutionniste et lente parce que je ne pense pas que l'on puisse beaucoup forcer les réalités si ce n'est dans les époques de crise ; je sais qu'une telle vision est peu satisfaisante parce qu'elle ne conduit pas à présenter de thèmes attractifs qui mobilisent politiquement les électeurs.

Je crois qu'il faut éviter de faire de la construction européenne le lieu d'un combat entre des abstractions. Les mots de confédération et de fédération correspondent à des modèles descriptifs de systèmes constitutionnels existants. Ce sont des étiquettes que l'on donne à certains régimes politiques pour les définir, à l'usage des étudiants. Ces définitions sont pédagogiques, elles sont également simplificatrices, mais elles n'ont aucune valeur normative. La communauté ne doit pas obligatoirement passer par les schémas existants.

Rien ne prouve que l'une ou l'autre de ces formules soit adaptée à la communauté actuelle. Conservons une vision pragmatique ! Les communautés ne correspondent dans leurs structures à aucun modèle établi. On pourrait, au prix d'une analyse réductrice, les faire ressembler à des modèles connus. Mais faut-il forcer les réalités pour le plaisir d'étiqueter de l'entomologiste, ou bien doit-on, au contraire, laisser ces réalités se développer, sans vouloir préjuger du résultat de l'évolution. Il est certes rassurant pour l'esprit de se trouver dans le cadre d'un modèle connu, mais il ne sert à rien de vouloir aller contre la réalité. Si nous pensons que les Institutions peuvent contribuer à changer la réalité, n'ou-

blions pas qu'elles en sont également le produit.

Voilà mes hésitations, je sais qu'elles vont être levées en quelques minutes par les autres intervenants. Mais, n'oublions jamais lorsque nous parlons d'Institutions, que celles-ci ne trouvent pas leur finalité en elle-même. Elles sont un instrument au service d'une vision politique.

● *Le Conseil Européen, créé en 1974, réunit les chefs d'État et de Gouvernement trois fois par an, il définit les grandes orientations de la politique européenne et sert d'instance d'arbitrage.*

● *Le Conseil des Ministres de la Communauté est formé par les Ministres des Affaires étrangères et, en fonction des problèmes traités, d'autres Ministres, tels les Ministres de l'Agriculture.*

● *La Commission de la Communauté est un organe de proposition, de gestion, d'exécution, de médiation et ne dépend pas des Gouvernements.*

● *Les Ministres des Affaires Étrangères se réunissent dans le cadre de la coopération politique pour coordonner les politiques étrangères des pays membres (procédure Davignon).*

● *Le Parlement Européen possède des pouvoirs consultatifs, des pouvoirs de contrôle et des pouvoirs budgétaires.*

DEBAT

Charles-Ferdinand NOTHOMB

Je poursuivrai le raisonnement de Monsieur Jean-Paul Jacqué au sujet de la nécessité d'une concertation entre les institutions européennes.

Bien sûr, une coopération politique sans support institutionnel, qui mettrait en œuvre de bons projets serait très utile. Cela nous éviterait de continuer à débattre des institutions.

Mais, nous ne pouvons nous le permettre, les institutions sont en effet nécessaires pour dégager un consensus sur des actions à mener et veiller à leur exécution.

Ceci étant dit, il faut garder à l'esprit que l'objectif fondamental n'est pas de développer des institutions communes mais bien de mener des politiques com-

munes.

Je rejoins parfaitement l'idée de Monsieur Jacqué selon laquelle il est vain de se référer à des modèles théoriques et d'essayer de les raccrocher à la réalité.

Ce que nous devons rechercher, c'est la réalisation des objectifs que nous essayons de poursuivre.

Au-delà de cette justification logique, il y a une justification politique à laquelle il a fait référence, à savoir les événements politiques attendus en France et en Allemagne (les élections) et avant lesquels on ne peut s'attendre à des changements fondamentaux.

Nous venons de connaître, il y a 6 mois, un changement institutionnel important avec l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct.

Alors, essayons, par priorité, d'en dégager les conséquences sur les institutions telles qu'elles sont, aujourd'hui, juridiquement constituées.

Cette approche concrète des problèmes institutionnels correspond à la ligne que s'est fixée la Sous-commission chargée des problèmes institutionnels au sein de la Commission politique du Parlement européen.

En effet, cette Sous-commission que je préside, a décidé de mener ses travaux dans cette perspective concrète et réaliste pendant l'année 1980.

Ceci dit, je voudrais apporter quelques éléments au débat.

Première réflexion. Le Parlement européen n'a juridiquement pas beaucoup de pouvoirs. Il a un droit d'avis et en matière budgétaire, outre le pouvoir de décision sur les dépenses non-obligatoires, il a le pouvoir de voter ou de rejeter le budget dans sa totalité, ce qu'il vient de faire.

Il était dans la nature des choses, que la première année après son élection, le Parlement, animé d'une nouvelle vitalité, ait voulu marquer de son sceau le budget des Communautés et manifester qu'il comptait utiliser ses pouvoirs pour faire prendre au sérieux, la concertation.

Est-ce par mauvaise volonté, par faiblesse interne ou par incapacité de décider que le Conseil des Ministres n'a pas répondu suffisamment à ce désir de concertation ?

Je crois que c'est par incapacité de décider, par manque de souplesse et pour des raisons de lenteur institutionnelle très complexes que le Conseil n'a pas eu la capacité ou la volonté de s'engager dans la voie de la concertation en vue d'un accord avec le Parlement.

Notre gouvernement belge, bien qu'engagé dans la construction européenne, n'avait, pas plus que les autres, cherché à rencontrer le Parlement dans les modifications qu'il demandait. J'ai interrogé à cet égard, notre Ministre de l'Agriculture de Belgique qui était plus particulièrement en cause.

Il m'a répondu que ce n'était pas par le biais de la problématique budgétaire qu'il était possible de changer la politique agricole commune. Bien qu'il ait théoriquement raison, il pourrait aussi me répondre ultérieurement qu'il n'est pas possible de modifier la politique agricole vu qu'elle est étroitement liée au budget !

Nous sommes maintenant engagés dans le processus de concertation qui, je l'espère, permettra d'aboutir sans délai à un budget 1980 pour la Communauté européenne. Il ne faut pas que le fait de rejeter le budget devienne une habitude ; il faut maintenant que les uns et les autres, voyant les conséquences de la non-concertation, s'engagent résolument dans la concertation.

Deuxième réflexion. Il est permis d'affirmer qu'un Parlement sans pouvoirs importants ne peut avoir d'influence et que les Parlements nationaux qui prétendent tout à dire, sont aussi relativement impuissants. C'est une thèse pessimiste.

Mais, on peut y opposer un raisonnement optimiste né de nos propres faiblesses et dire que dans le Parlement national, la majorité a la responsabilité de soutenir le gouvernement et donc d'accepter bien des concessions pour éviter une crise gouvernementale.

Et ajouter que le Parlement européen, même s'il n'a pas le droit d'investiture, de confiance ou de méfiance sur le Conseil des Ministres comme les Parlements nationaux, peut tirer de cette situation une liberté d'action plus grande puisqu'il n'a pas une majorité liée à un exécutif.

A ce niveau, on peut le comparer au Congrès des USA qui a beaucoup d'influence parce qu'il n'est pas tout le temps soumis à la menace de démission de l'Exécutif.

Un deuxième élément positif est la durée. Nous sommes là pour 5 ans, nous ne pouvons pas être dissous. Depuis les élections déjà, le Parlement commence à prendre conscience de lui-même et les parlementaires à se connaître, à faire des transactions internes. La Commission, elle, est élue pour 4 ans et le Conseil des Ministres, quant à lui, change par la rotation des gouvernements et sa présidence tous les 6 mois.

Le Parlement européen est donc l'organe le plus stable de la Communauté, il peut par conséquent renforcer ses habitudes de coopération ce qui lui donnera une influence supplémentaire.

En ce qui concerne à présent, la Commission des Communautés européennes, je pense que sa faiblesse repose sur plusieurs facteurs. Tout d'abord, elle est déçue : elle a fait beaucoup de propositions qui n'ont pas toutes trouvé un aboutissement.

Ensuite, elle est en fin de course et à quelques mois de son renouvellement, ce qui n'est pas le meilleur moment pour engager un dialogue et faire des projets pour l'avenir.

A cet égard, je souhaiterais que la nouvelle Commission entre en fonctions le plus rapidement possible.

Cette future Commission, qui sera nommée, sous le régime d'une force politique nouvelle, celle d'un Parlement élu, aura quatre ans devant elle et donc plus d'assurance que celle dont le mandat s'achève.

Une très simple procédure, au moment du renouvellement de la Commission peut changer des situations politiques si le Parlement peut participer au processus de nomination en intervenant dans la désignation du Président de la future Commission, en discutant avec celui-ci les objectifs de la future Commission avant qu'il ne discute de sa composition avec les gouvernements nationaux.

Je pense que dans l'avenir, comme cela devrait l'être, la Commission sera la Commission du Parlement et le Parlement ne sera pas le Parlement de la Commission. Je crois que cela donnera plus de force au Parlement.

Je voudrais parler un moment du Parlement dans sa conception générale. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les parlements nationaux en dépit de leur pouvoir législatif n'ont pas toujours toute l'influence qu'il faudrait puisque l'initiative législative est généralement le fait du pouvoir législatif.

Par contre, dans l'élaboration du consensus européen et notamment sur des problèmes comme ceux de la politique agricole commune, je crois que le Parlement a une capacité de transaction bien plus grande que le Conseil des Ministres. Ce dernier est composé de 9 personnes liées par les instructions de neuf gouvernements et doit décider à l'unanimité. Cela entraîne inévitablement la paralysie des décisions.

Avant le stade des décisions en Conseil des Ministres, le Parlement européen, par sa composition multiple, représentation politique diversifiée de divers pays et par sa capacité de se prononcer à la majorité simple, peut dégager des compromis débouchant sur une solution.

Enfin, je terminerai mon intervention en parlant du budget européen. Je rappelle le rapport entre le total des budgets nationaux et nos neuf pays et le montant du budget européen que nous discutons avec tant de diffi-

cultés. Ce rapport est de un à trente ce qui n'est certainement pas un rapport de force dans la mesure où l'on est appelé à travailler ensemble.

Dans nos parlements nationaux, nous ne pouvons modifier que 5 % du budget, comme le gouvernement d'ailleurs. Mais, au niveau national, cette marge de manœuvre théorique nous donne la possibilité de faire une politique.

Je conclurai en insistant sur le rôle considérable que le Parlement européen peut jouer aujourd'hui sans modification de son pouvoir juridique ou des Traités.

Fort de sa représentativité populaire, de sa capacité de transaction et de sa stabilité due à sa durée par rapport aux gouvernements nationaux, le Parlement est bien armé pour pouvoir renforcer le dialogue entre les institutions et donner à la future Commission une légitimité nouvelle. Le Parlement n'y arrivera que dans la mesure où il devra donner sa confiance au Président et aux membres de la Commission, discutera avec eux leur programme avec la pression constante que constitue le pouvoir de les « démissionner » dans des conditions définies à l'avance.

Vincent ANSQUER

Je n'étais pas prévu, Monsieur le Président, au programme de cet après-midi et c'est l'absence de mon collègue, Jean de Lipkowski, qui me vaut l'honneur et le plaisir de rester parmi vous.

Je vais dire quelques mots du Parlement Européen ; puisque nous évoquons les institutions, je dirai aussi quelques mots de la Commission, du Conseil Européen et des relations entre les institutions.

Ce matin, je me suis permis d'indiquer que l'Assemblée européenne, dans son enthousiasme juvénile, avait commis un péché de jeunesse en rejetant le budget.

Je voudrais à nouveau expliciter ma pensée. Il ne s'agit pas de contester les droits du Parlement Européen ni ses pouvoirs budgétaires. En effet, il avait tout à fait le droit de rejeter le budget. Mais je me suis interrogé, je m'interroge encore, si le moment était bien opportun de prendre une telle décision.

En effet, le Parlement nouvellement élu a besoin de s'affirmer. S'il est vrai qu'on peut affirmer en prenant une position négative, ne vaut-il pas mieux montrer sa cohésion en faisant progresser la construction européenne au lieu de la freiner ? Je le dis et le répète, je ne pense pas que le rejet du budget fasse reculer la Communauté, mais il la fera piétiner pendant quelques mois.

Il est difficile de juger une institution renouvelée récemment puisque l'ancienne assemblée était compléte-

ment différente. Y ayant appartenu, je peux dire que nous sommes en présence d'un Parlement qui par son élection au suffrage universel, le nombre de ses membres et les personnalités qui le constituent, est une assemblée fondamentalement différente.

En ce qui concerne les relations entre l'Assemblée et le Conseil des Ministres, parlant sous le contrôle de Madame le Président, Simone Veil, je cite l'exemple de la délégation de concertation du Parlement Européen qui a rencontré le Conseil des Ministres, à propos du budget. Nous avons pu constater que le Conseil nous a beaucoup écouté et qu'il nous a même dit : vos propositions sont réalistes, voire raisonnables.

Mais le lendemain de notre rencontre, par un communiqué laconique, nous apprenions que tous nos espoirs étaient anéantis. Je dois dire que les méthodes de concertation, la façon dont on répond à un Parlement nouvellement élu au suffrage universel comptent beaucoup.

Il est vrai que les manières de dire ou de faire ne s'inscrivent pas dans les traités, pas même dans les règlements, mais il est non moins vrai que l'assemblée nouvellement élue au suffrage universel s'est sentie bafouée, humiliée, comme l'a dit la presse, parce que la façon de procéder du Conseil des Ministres était quel-que peu cavalière.

J'en viens à une autre question que n'a pas évoquée M. le Doyen Jacqué.

Chaque Etat membre préside pendant six mois le Conseil des Ministres. Cette présidence tournante crée certaines difficultés. C'est ainsi que les quatre plus grands pays disposent généralement de très nombreux experts pour traiter tous les sujets qui se présentent alors que les petits pays ont souvent moins d'experts ou de conseillers, ce qui pèse dans les discussions.

En ce qui concerne la Commission, comme le disait M. Jacqué, elle doit se rapprocher du Parlement. Elle le faisait traditionnellement, mais en ce moment la Commission se sent frustrée parce que le Parlement a engagé une épreuve de force avec le Conseil des Ministres et voudrait ainsi s'adresser au Conseil européen.

D'autre part, la Commission après le rejet du budget, craint que le Parlement, pour affirmer ses pouvoirs, ne fasse un nouveau coup d'éclat en votant une motion de censure.

Les risques sont cependant moins importants que ne le craint la Commission puisqu'il faut dégager une majorité pour la censurer. Mais tout peut se produire dans une assemblée parlementaire issue du suffrage universel.

Enfin, à propos du Conseil Européen dont j'ai parlé ce matin, cette nouvelle institution doit se consacrer

exclusivement à de grandes tâches, en premier lieu à faire avancer l'Europe politique.

Si le Conseil Européen se substitue au Conseil des Ministres, il est certain que sa crédibilité et son audience en pâtiront.

Face aux très grandes questions qui sont posées en Europe et dans le monde, le Conseil Européen doit être l'expression de la volonté européenne. C'est alors que l'Assemblée européenne, élue au suffrage universel, pourra elle-même soutenir son action en débattant de sujets, qu'on lui reproche de traiter parce que — dit-on — ils ne sont pas de sa compétence, ni de son pouvoir.

Si le Conseil Européen peut être cette expression de la volonté politique européenne, affirmée solennellement dans les périodes difficiles de l'histoire, le rôle du Parlement Européen en serait facilité et conforté. Et tout naturellement, sans aucune objection, notre Assemblée pourrait débattre des mêmes sujets et affirmer son autorité.

SIMONE VEIL

Je ne voudrais pas aborder ici les thèmes européens d'un point de vue technique, mais plutôt vous parler des sentiments qu'après 6 mois de présidence je recueille sur l'atmosphère de notre Parlement, sur ses difficultés et surtout sur ses espoirs. On peut peut-être sur tout ce qui s'est passé depuis quelques mois donner une idée qui sera un peu différente de ce que vous avez pu lire dans les journaux, car il faut tout replacer dans son contexte.

Tout d'abord, je voudrais dire que je suis tout à fait consciente du fait que l'image qu'a donnée de lui-même le Parlement européen n'a peut-être pas été toujours bonne. En tout cas, si le Parlement n'avait été que le prolongement de ce qu'était l'ancienne Assemblée, on en aurait moins parlé.

Vous m'entendez parler du Parlement européen, et je sais que ce terme suscite en France une certaine polémique de vocabulaire. Je ne veux pas faire de la sémantique, et j'utiliserai aussi bien les termes d'Assemblée européenne et ceux de Parlement européen, sans vouloir que l'on accorde une signification particulière selon que j'utilise l'un ou l'autre de ces termes. Il faut bien savoir que depuis très longtemps déjà, l'usage s'est établi de parler de Parlement pour désigner l'Assemblée des Communautés Européennes. Pensez par exemple aux détails matériels comme le drapeau, le papier à lettre, la vaisselle aussi, tout porte l'intitulé Parlement Européen ou les initiales P.E.

Bien sûr, j'aurais pu tenter de renverser les usages, mais les parlementaires des autres pays ne l'auraient pas compris, j'aurais pu casser la vaisselle et faire imprimer un nouveau papier à en-tête... J'ai préféré utiliser indifféremment les deux expressions.

Ce Parlement existe déjà depuis de nombreuses années et on fait souvent allusion au passé. Ce n'est pas porter un jugement sur leur action de constater que la situation des membres de cette assemblée était très différente : ils étaient moins nombreux, ils consacraient moins de temps au Parlement Européen, car tous étaient aussi parlementaires dans leur pays, et la presse et l'opinion attachaient moins d'importance à ce qu'ils faisaient...

De ce fait, les choses étaient plus faciles.

Il s'agissait en effet de parlementaires qui avaient l'habitude de travailler ensemble, et, comme ils n'étaient pas sous le feu des projecteurs, ils étaient moins tentés de se livrer à certains exercices oratoires dont l'objectif n'est pas nécessairement d'aborder le fond des problèmes.

De ce fait nos sessions sont très différentes. En tout cas le Parlement existe, on en parle, il a de la vitalité, et ses débats, même s'ils ont été parfois difficiles, sont souvent de qualité.

En ce qui concerne les difficultés qui se posent à nous, il faut d'abord signaler celles qui sont liées au règlement. Elles sont considérables, beaucoup plus grandes qu'on ne le pense. Je dois dire par exemple qu'une assemblée qui, sur un seul texte, se trouve confrontée à 5000 amendements, qu'il faut traduire dans 6 langues, car le règlement prévoit qu'on ne peut examiner un amendement que s'il a été traduit dans toutes les langues officielles, doit résoudre des problèmes qui ne se posent pas à un Parlement national.

Il faut bien, dans ces cas-là, faire face à la situation. Il faut aussi faire face à des interruptions systématiques et souvent mal venues, qui, en définitive, sont destinées à empêcher l'Assemblée de fonctionner. On pourrait citer une multitude d'exemples comme ceux-là, qui se sont manifestés en séance plénière, mais aussi, il ne faut pas s'y tromper, en commission parlementaire. Je sais que certains présidents de commissions ont eu exactement les mêmes incidents, sinon pires, que ceux qu'on a vus en séance plénière.

Le règlement a déjà été modifié, mais il faut encore le « roder », que chacun se discipline et accepte de respecter les droits et la sensibilité des autres parlementaires. Je fais allusion en disant cela à une difficulté particulière de notre Parlement : venant de 9 pays différents, nous avons des traditions parlementaires très différentes.

Par exemple, les parlementaires britanniques ont une règle absolue qui est de respecter strictement les horaires de séance et les temps de parole : dès qu'on commence une séance quelques minutes en retard, même si c'est pour une excellente raison, par exemple pour régler par avance des incidents qui auraient pu perturber gravement la séance, on se trouve confronté immédiatement à une très grande effervescence parmi les parlementaires

britanniques. Si un parlementaire dépasse son temps de parole de 2 minutes, même quand il s'agit d'un grand leader politique, cela n'est pas admis. Je pense d'ailleurs que c'est une bonne tradition. Nous sommes obligés de respecter une discipline à laquelle tous doivent s'adapter, même ceux qui, dans leur Parlement national, ne sont pas habitués à ces pratiques.

Je dois dire qu'un progrès considérable s'est manifesté depuis le mois de juillet 1979 : lors des derniers débats sur l'Afghanistan par exemple, tout le monde a respecté son temps de parole, alors même qu'il était quelquefois de trois ou quatre minutes sur un sujet très grave.

Ces questions semblent être de petits problèmes, mais en réalité elles ont beaucoup pesé sur notre Assemblée parce que nous avons dû établir un ordre du jour qui tienne compte de ces difficultés, et notamment de très longs débats de procédure.

Il faut également ajouter les problèmes qui touchent au personnel, qui n'a pas du tout un statut comparable à celui de l'Assemblée nationale ou du Sénat en France : du fait qu'il est en déplacement fréquent entre Strasbourg, Luxembourg, et Bruxelles, il bénéficie d'accords très précis qui ont été négociés entre le Parlement et le Comité du Personnel. A cause de cela, la séance doit s'arrêter, coûte que coûte, à des heures fixes, sous peine de risquer de provoquer un grand malaise dans les rapports avec le personnel et même une grève. Or, notre Parlement ne peut absolument pas fonctionner avec une grève des interprètes et des traducteurs, par exemple.

Nous devrions, là aussi, essayer de trouver des solutions, en prévoyant par exemple des équipes volantes d'interprètes, quand il faut absolument dépasser les horaires prévus.

Je me dois d'évoquer aussi le grave problème que pose la détermination de l'autorité qualifiée pour se prononcer sur la compétence du Parlement. Notre règlement ne comporte aucune disposition permettant d'écarter une proposition de résolution, même lorsqu'il s'agit manifestement d'une suggestion qui dépasse les compétences de notre Assemblée. Le Président n'a aucune possibilité d'écarter de sa propre autorité une initiative parlementaire. On n'imagine pas le Président décider qu'une question ne viendrait pas à l'ordre du jour dès lors qu'elle était posée conformément au règlement et qu'elle est signée par le nombre réglementaire de parlementaires.

Le Bureau du Parlement n'a pas davantage cette compétence. On peut se demander s'il ne faut pas modifier le règlement et lui donner cette compétence ou prévoir toute autre procédure permettant d'écarter certains débats.

Si j'ai insisté sur ce point, c'est parce qu'on a beaucoup parlé d'un débat sur la situation en Corse. Certains

se sont indignés que le Parlement européen ait débattu de la Corse. En fait, il n'y a pas eu de débat au fond, mais simplement un court débat de procédure pour renvoyer en commission (et donc refuser un débat en séance plénière) une résolution avec demande de discussion d'urgence qui avait été signée par 21 parlementaires. Il faut dire que sur les 410 membres de l'Assemblée, quelques-uns ont été élus dans leur pays sur des programmes d'autonomie régionale et qu'il n'est pas surprenant qu'ils posent ce type de problèmes. Il n'existe pas dans notre règlement d'autres possibilités juridiques, pour éviter un débat de fond en séance, que de renvoyer, par un court débat de procédure, un texte en commission. Nous n'avons pas actuellement la possibilité juridique d'écarter un texte pour la raison que le Parlement n'a pas compétence pour en débattre.

Simone Veil

Un autre sujet, en septembre 1979, avait déjà donné lieu à des contestations : il s'agissait d'une question orale sur la politique industrielle de l'armement. Certains ont protesté en déclarant que le Parlement débattait de problèmes de défense qui ne sont pas de sa compétence. Il faut dire clairement que la même question avait déjà fait l'objet d'un débat dans l'ancienne Assemblée. Un rapport sur ce sujet avait même été adopté en séance plénière, à une très large majorité, après avoir été élaboré et adopté en commission. En septembre dernier, la mise à l'ordre du jour de cette question a suscité en France beaucoup de protestations alors que les auteurs de la question orale se bornaient à demander à la Commission des Communautés européennes de dire ce qu'elle avait

fait à partir du rapport qui avait été précédemment adopté par le Parlement Européen. Je dois dire qu'il me paraît difficile, pour le nouveau Parlement, de déclarer que ses compétences sont plus restreintes que celles de l'ancienne Assemblée. Il est vrai que dans l'ancien Parlement, ce débat était passé inaperçu alors que, après l'élection directe, il a été souligné par ceux qui ont déclaré que dès son installation le nouveau Parlement voulait dépasser le cadre de ses pouvoirs.

Les difficultés que je viens d'exposer sont réelles, et il faut y remédier. Déjà la situation a beaucoup évolué, un nouveau rythme a été trouvé, même s'il existe encore des tentatives pour « saboter » le travail de l'institution. Un certain nombre de gens ne veulent pas que notre Assemblée fonctionne, il faut le savoir.

Cela, c'est l'aspect négatif, mais je crois qu'il ne faut pas négliger les aspects positifs. Il ne faut pas oublier que c'est une Assemblée naissante, que ses membres sont pour la plupart de nouveaux parlementaires. On ne peut pas comparer une institution qui n'a pas encore de traditions avec par exemple l'Assemblée nationale ou le Sénat, qui fonctionnent depuis plus d'un siècle. Nous n'avons pas encore de traditions, alors que nous avons affaire à des difficultés plus grandes, avec des pouvoirs souvent imprécis et avec cette multiplicité des lieux de travail et des nationalités. Mais les aspects positifs sont beaucoup plus importants qu'on ne le dit.

Tout d'abord, le Parlement européen est l'expression d'une véritable Communauté : dans diverses enceintes, groupes de travail, commissions, quand se présente une discussion de fond, sans se préoccuper de savoir qui est Français, qui est Néerlandais, qui est Allemand, on constate une volonté de faire face à des problèmes qui se posent actuellement aux Européens, pour, ensemble, dépasser nos difficultés et rechercher des solutions. Et même si, en séance plénière, on note des réactions nationales, celles-ci me paraissent normales quand des intérêts nationaux sont en jeu. Au Sénat ou à l'Assemblée nationale, les parlementaires n'oublient pas leur circonscription d'origine, et personne ne pense à s'en étonner.

En outre il existe, au plan individuel, des échanges entre parlementaires des différentes nationalités qui sont extrêmement fructueux.

Je voudrais insister aussi sur un autre motif d'encouragement : c'est vrai que l'on a parfois vu des débats marginaux par rapport à nos compétences, et on en a beaucoup parlé mais je crois que l'on n'a pas suffisamment souligné la qualité d'un certain nombre d'interventions qui ont été faites dans cette Assemblée.

Tout d'abord, la qualité des interventions des leaders des groupes politiques lors de la session inaugurale, en juillet dernier sur le rôle de la conception de l'Europe. Pour ce qui est du débat budgétaire, je ne partage pas tout à fait le sentiment de M. Ansquer, lorsqu'il dit que

le Parlement a rejeté le budget par besoin de s'affirmer. Mon analyse est différente, et je pense que les motifs qui ont conduit au rejet du budget sont complexes. Mais, que ce soit lors de la session d'octobre ou de la session de décembre, les interventions sur le budget ont été d'excellente qualité. On peut être d'accord ou non sur les conclusions votées par l'Assemblée, mais il faut admettre que l'importance des excédents de certains produits agricoles et les perspectives que cela pose pour les années à venir constituent un vrai problème pour la Communauté. D'ailleurs, les ministres de l'agriculture le savent très bien, et je crois que nous avons eu raison de poser le problème. Ce débat budgétaire était utile et le Parlement s'est exprimé dans des conditions qui lui font honneur. Un certain nombre de parlementaires au cours de ce débat, ont démontré leur position personnelle, et on essayé d'attirer l'attention des gouvernements sur le fait que, à cause du développement incontrôlé de certaines dépenses agricoles, les autres politiques communautaires ne pouvaient pas se développer suffisamment, alors même que les problèmes sociaux et les problèmes de recherche ou de développement se posent actuellement d'une manière cruciale en Europe, et que de toute façon la politique agricole se trouverait elle-même dans un proche avenir dans une impasse budgétaire.

Le ton de la presse est d'ailleurs significatif et s'est beaucoup modifié à cet égard depuis quelques mois. La presse reconnaît qu'il était utile de poser le problème. C'est le mérite de ce Parlement de l'avoir fait et d'avoir alerté ouvertement les gouvernements sur ce sujet. Quant au rejet du budget, je ne crois pas que ce soit par souci de s'imposer que la majorité des parlementaires l'a voté. Quelques-uns, bien sûr, souhaitaient ce rejet, pour créer une sorte de crise institutionnelle, incitant les Parlements à rejeter le budget sans même que ne soient achevées les procédures de concertations prévues par les Traités, entre le Conseil des Ministres et le Parlement.

Il faut rappeler qu'après la première phase de concertation le Conseil a répondu de façon négative dans des termes particulièrement maladroits à l'égard du Parlement. La première phase en effet était la suivante : « Le Conseil a examiné avec bienveillance et compréhension... » Il faut se mettre à la place des parlementaires lorsqu'ils ont lu le communiqué du Conseil. C'était une maladresse extrême de rejeter les demandes du Parlement après avoir dit qu'elles étaient fort intéressantes et qu'il en serait tenu compte. Ces termes ont provoqué un très grand malaise.

Malgré cela, la majorité de la commission du budget a gardé bon espoir et a abordé la seconde phase de concertation en souhaitant son succès. La thèse de ceux qui refusaient cette concertation a été rejetée, dans l'espoir d'engagements précis du Conseil sur les différents problèmes. Nous avons été très proches d'un accord. Il est vrai que le Conseil a été très loin dans ses concessions, plus loin qu'on aurait pu le penser un certain moment. Mais en définitive, après beaucoup de discussions, à 4

heures du matin, la concertation s'est achevée avec de la part du Parlement l'opinion qu'il n'avait pas été suffisamment entendu sur un problème de fond, qu'un écart subsistait entre le point de vue du Conseil et celui de l'Assemblée. Je crois qu'en dépit des regrets que l'on peut avoir de ne pas être arrivés à un accord, il faut aussi retenir la qualité du débat.

Il en a été de même, à la session de janvier, pour le débat sur l'Afghanistan : on peut regretter que le vote des résolutions ait été perturbé par des difficultés de procédure, mais il y a eu beaucoup d'interventions de grande qualité. Si les différents groupes avaient pu limiter le nombre de résolutions sur ce sujet, et si nos conditions de travail avaient été différentes, il est certain que le vote aurait été plus clair et mieux compris.

Mais dans notre Parlement les élus ont entre eux des contacts moins faciles qu'au sein d'un Parlement national : en raison de l'organisation des sessions et des lieux de travail multiples, les délais sont très courts pour organiser les débats et nous devons nous y adapter.

Je crois que nous devons parvenir à modérer le nombre de sujets que nous souhaitons aborder au cours de chaque session, nous devons nous tenir à notre domaine de compétence, nous devons nous discipliner, apprendre à travailler ensemble et à être tolérants les uns vis-à-vis des autres, quelle que soit la différence de nos traditions nationales.

Je crois que nous avons des raisons d'espérer et que nous ne devons pas, après 6 mois, considérer que notre Assemblée européenne ne répondra pas aux espoirs qui ont été mis en elle.

Jacques DELORS

Pour respecter les dix minutes qui me sont imparties, je ne vous expliquerai pas pourquoi j'ai été un des rares Français à voter le rejet du budget 1980.

Pour les mêmes raisons, je ne reprendrai pas tous les points de l'excellent rapport de M. Jacqué, laissant de côté l'élargissement, ainsi que les problèmes de l'approfondissement surtout politique pour me consacrer au fonctionnement des institutions européennes dans les années 1980-1981.

Tout d'abord, on ne peut pas conclure toute étude sur l'Europe — ce n'est pas ce qu'a fait M. Jacqué que je classerai dans le camp des pragmatiques optimistes (alors que je suis plutôt un pessimiste actif) — en disant : il manque une volonté politique.

Cela fait vingt ans que nous entendons cette chanson dont la ritournelle provoque chez moi un certain agacement.

On ne peut pas davantage ressortir les vieilles querelles théologiques entre Fédération et Confédération. Il se prend, tous les jours, dans la Communauté européenne, des décisions qui concernent la vie quotidienne de millions de personnes.

Quant à la solidarité entre les nations européennes, elle est de fait, avant même d'être confortée par une volonté politique. Je viens de remettre à M. Ortoli, Vice-Président de la Commission, un rapport d'experts où nous soulignons que même le pays le plus puissant de la Communauté ne pourrait échapper à des turbulences, si des affrontements ou une déstabilisation intervenaient dans une autre partie de la communauté.

Par conséquent, je ne crois pas que les vieilles querelles théologiques permettent aujourd'hui une bonne approche de la question européenne.

Je dirai aussi, cependant, à l'égard des pères du traité de Rome, que la dynamique sur laquelle ils se fondaient a donné tout ce qu'elle pouvait donner. Là, non plus, il ne faut pas cultiver la nostalgie.

Je rappellerai aux Français qu'ils oublient trop souvent, puisque c'est eux qui l'ont demandé, le compromis de Luxembourg de janvier 1966 qui, comme le dit le rapport des « sages » est plutôt un constat de divergence qui a été stérilisant et n'a pas joué toujours en faveur des intérêts de la France, comme certains pourtant le prédisaient.

Il y a eu depuis ce temps-là, de multiples faits historiques, si bien qu'aujourd'hui, lorsqu'on lit le rapport des « sages », quand on écoute M. Jacqué, on s'aperçoit que nous hésitons entre deux formules : pour les uns, le traité actuel suffit, pour les autres, il faudrait un nouveau traité. Personnellement, si la question du nouveau traité n'est pas d'actualité, je crois qu'il faut y réfléchir dès aujourd'hui même sur des sujets où les divergences d'intérêts nationaux ou de conceptions demeurent très fortes. En effet, on ne pourra durablement se baser sur un article, l'article 235, pour mettre en œuvre des politiques communes, non explicitement traitées dans les textes de base.

Certains pessimistes ou réalistes affirment que le Traité de Rome « aurait épuisé ses charmes ». D'un côté, il y a le Marché commun avec la libération des échanges : il ne s'agirait plus que d'éviter les retours en arrière et de perfectionner le système. D'un autre côté, il y aurait la seule politique véritablement commune, la politique agricole qu'il conviendrait d'actualiser, dans le respect des principes qui l'ont fondée.

D'autres personnalités sont d'un avis contraire. Elles estiment que l'on peut étendre le champ de la Communauté, par un pragmatisme de bon aloi, celui-ci auquel précisément nous invite M. Jacqué. C'est dans cette perspective, la seule actuellement possible, que je me

situe.

Je dirai tout de suite, pour aller à ce qui me paraît essentiel, que M. Jacqué a parlé d'un triangle : le Conseil, la Commission, le Parlement. Le grand problème de ces dix-huit mois me paraît être : allons-nous accoucher d'un triangle ou d'une pyramide ? Or, je vois la pyramide se dessiner, sous la volonté des gouvernements.

En effet, trois d'entre eux, et peut-être même quatre, parmi les moins importants, sont décidés à renforcer, comme institution centrale, le Conseil Européen qui fournirait des orientations aux Conseils des Ministres. La Commission serait alors ramenée au rang d'un groupe de très hauts fonctionnaires, chargés d'exécuter et de mettre en œuvre. Quant au Parlement, dont Mme Simone Veil vient de prendre courageusement la défense, on multiplierait à son endroit, les « courbettes » de nature à flatter, plutôt qu'à faire participer.

Voilà le schéma que l'on nous prépare. Et le combat des dix-huit prochains mois est de lutter contre cette tentative qui fait fi et de la démocratie, et de la nécessaire montée d'une conscience européenne, et du rôle original dévolu à la Commission. Celle-ci doit assurer pleinement sa mission, c'est-à-dire, comme l'a rappelé le rapport des « sages », exercer son droit d'initiative et faire respecter le traité.

Quand j'entends un parlementaire me dire : il faut que nous interpellions directement le Conseil Européen et donc négliger la Commission, je crie : « casse-cou ». Car, c'est à nous, parlementaires, de défendre les prérogatives de la Commission qui doit demeurer le moteur de la coopération européenne.

Le Président Nothomb a dit que le Parlement avait une capacité de transaction. Certes, mais celle-ci peut s'exercer, sans omettre, pour autant, les possibilités qu'a la Commission de proposer des compromis acceptables, des initiatives dans les domaines nouveaux, comme l'énergie, l'industrie, la recherche, l'environnement, le développement économique harmonisé...

Aujourd'hui, en tant que parlementaire, s'il y avait un seul combat à mener, ce serait la défense et l'illustration de la Commission dans sa conception originelle. Car la Commission ne peut pas se défendre toute seule.

Quant au Parlement, il a son propre destin entre ses mains. Il peut devenir ce que j'appellerai un éléphant dans un magasin de porcelaine : pratiquer une sorte d'auto-gestion de son plaisir, se livrer à la logique désespérante des chefs de groupes politiques non compensée, comme dans notre Parlement, par la logique des présidents de commissions.

Je comprend que Mme Veil ait fait un plaidoyer pour ce Parlement. Quant à moi, je serai beaucoup plus

sévère dans l'état actuel des choses.

Ce qui m'inquiète, c'est que le Parlement creuse sa tombe lui-même, par un abus des questions d'urgence, une mauvaise préparation des débats de fond, un mépris du rôle et de l'apport de ses propres commissions. Si le Parlement européen veut être utile, il doit aider à transcender les difficultés entre nations ou bien les difficultés techniques. Il doit donc « raisonner européen », dégager de majorités d'idées en réponse aux terribles défis qui menacent la prospérité et l'indépendance des pays européens.

Telle est la problématique actuelle. Il faut que les parlementaires soient raisonnables et qu'ils se considèrent comme l'instrument d'une cause qui les dépasse, *la cause européenne*. Qu'ils cessent d'invoquer les droits du Parlement, pour penser à ses responsabilités historiques.

Si ce préalable est surmonté, alors, on peut envisager la suite, dans un esprit constructif.

Tout d'abord, le rapport des « sages » propose, et il a raison, un programme semestriel présenté par la présidence du Conseil Européen.

J'ai entendu récemment le Président en exercice du Conseil des Ministres. Il s'est livré à un inventaire — moins poétique que celui de Prévert — et j'allais lui demander la parole pour lui dire qu'il avait oublié la défense des consommateurs dans son discours... Ce n'est pas ainsi que l'on avancera.

Il faut que la Présidence du Conseil indique tous les six mois : voilà les deux ou trois sujets prioritaires. Pour assurer la continuité, on peut envisager que le président temporaire du Conseil délègue un dossier particulier à un de ses collègues qui lui, restera plus longtemps. Il pourrait y avoir des Chefs de gouvernement ou des Ministres en mission pour suivre, pendant 2 ans, le dossier de l'énergie ou le dossier du redéploiement industriel, par exemple.

Une fois ce programme semestriel adopté, chaque institution serait devant ses responsabilités et le travail de chacun pourrait être programmé.

Je suis obligé de vous donner un exemple qui n'est pas à l'honneur ni du Parlement, ni des autres institutions communautaires. Le groupe socialiste dépose une proposition de résolution sur l'emploi, son urgence n'est pas acceptée, elle est renvoyée aux commissions sociales et économiques. Pendant ce temps-là, on inscrit à l'ordre du jour au Parlement, avant même que cette proposition ait été étudiée en commission, ce grand débat sur l'emploi. Au surplus, les chefs de groupe décident de ne donner que trente minutes à la Commission exécutive pour intervenir. Si bien que les deux commissaires intéressés, MM. Ortoli et Vrendeling, n'ont pu enrichir le débat avec tous les éléments dont ils disposaient. Faute

de temps.

Mais, pendant ce temps-là, le Conseil Européen se saisit d'une proposition de la Commission et adopte le 21 novembre une résolution sur l'aménagement du temps de travail dont le Parlement n'aura même pas à discuter. Il eût été plus simple se concertant, de dire : il y a actuellement en préparation, une proposition de résolution sur l'aménagement du temps de travail, on la soumet à la Commission des affaires sociales pour avis, on en débat au Parlement, puis le Conseil tranche. Nous aurions gagné beaucoup de temps et nous aurions évité que ne se déverse le robinet d'eau tiède des discours déjà mille fois entendus !

Voilà un exemple, parmi d'autres, de ce qu'il ne faut plus faire. Mais puisque j'ai évoqué la nécessité de priorités (« Gouverner, c'est choisir »), j'en indiquerai trois. En premier lieu, la contribution de la Communauté économique européenne à l'émergence de nouvelles règles du jeu en matière économique et monétaire sur le plan mondial. La Commission économique et monétaire du Parlement, que je préside, fera des propositions dans ce sens, en avril prochain.

En second lieu, l'indispensable coopération européenne en matière d'énergie, d'industrie et de recherche, face aux données de la 3^e révolution industrielle, en présence de notre retard face au Japon et aux U.S.A.

En troisième lieu, la recherche d'un modèle de développement qui facilite la sortie de la crise et permette d'englober les questions relatives à la lutte contre le chômage, à l'amélioration de la qualité de la vie, à l'exploitation optimale des possibilités de chaque région européenne...

Voilà trois urgences qui, si elles étaient correctement affrontées, feraient de la Communauté un exemple autonome, prospère, au service de la paix dans le Monde. La Communauté est le seul niveau pertinent pour traiter de ces problèmes et les résoudre.

Nous avons fait tous une campagne électorale pour essayer d'intéresser les citoyens à l'Europe et nous n'arrivons pas à donner à cette Europe, je ne dirai même pas une âme, mais de la chair : afin qu'elle traite des problèmes qui touchent à la vie quotidienne et à l'avenir des européens, tels que la lutte contre le chômage, l'aménagement du temps de travail, la crise de la sidérurgie, les retombées de l'innovation scientifique... et bien d'autres...

Pour cela, il convient d'écarter tout dogmatisme et toute hypocrisie. Si l'Europe à plusieurs vitesses est condamnable, il n'en va pas de même pour ce que je nommerai : l'Europe à géométrie variable.

Si le système monétaire européen fonctionne bien, pourquoi fermeriez-vous la porte aux Suédois ou aux

Suisse demain, alors que ce serait une contribution supplémentaire contre le désordre monétaire mondial ?

S'il n'y a que quatre pays qui s'intéressent à l'aéronautique, pourquoi voulez-vous que les cinq autres soient absolument dans l'aéronautique pour que cela marche ?

Donc, une Europe à géométrie variable ne me choque pas, à condition qu'il y ait des règles communes de jeu et aussi un cœur qui batte.

Nous ne pourrions jamais avancer à neuf sur tous les terrains, mais nous devons avoir un idéal commun et y associer les peuples, y intéresser les citoyens. Et j'en reviens, pour terminer, à la pyramide que nous préfèrent les diplomates. Rien ne serait plus desséchant, rien ne serait plus contraire à l'esprit qui doit animer les différentes institutions de l'Europe. Au Parlement, quant à lui, d'assumer, lucidement et raisonnablement, ses propres responsabilités.

François LUCHAIRE

Je ne parlerai pas du fonctionnement actuel du Parlement européen encore qu'en écoutant M. Vincent Ansquer, qui n'a pas voté le budget français, mais l'a approuvé par son silence, je me demandais si, puisqu'il a voté le budget européen, il n'aurait pas souhaité pour la constitution communautaire une sorte d'article 49, alinéa 3, qui lui aurait permis d'obtenir que les autres partis le laissent aussi passer.

Je voudrais limiter mes propos à quelques observations en suppliant Monsieur le Président de m'interrompre vigoureusement si j'étais amené à dépasser mon temps de dix minutes.

Ma première observation porte sur le problème des ressources de la communauté. Nous savons tous que le 1 % de la T.V.A. ne sera pas suffisant d'ici un an pour permettre à la communauté d'accomplir toutes ses tâches.

Le problème n'est pas nouveau. Au moment de la campagne européenne, nous avons pensé au Mouvement Européen, pour sonder le caractère européen des listes, de leur demander de s'engager à augmenter ce pourcentage de la T.V.A.

Finalement, la question ne fut pas posée ; je comprends que ce n'est pas un thème bien facile de propagande électorale, que de demander d'augmenter des impôts. Mais, cependant, nous sommes dans cette situation, je ne vois pas comment la Communauté européenne pourra faire face à ses multiples tâches, à la politique agricole, à la politique régionale, à la politique sociale, à l'aide au tiers-monde... etc, si ses recettes ne sont pas actualisées en conséquence.

En même temps, je remarque qu'une augmentation de ces recettes a des conséquences sur le fonctionnement des institutions, sur les rapports entre la Communauté et l'État et sur l'équilibre entre les institutions gouvernementales et les institutions parlementaires.

Je choisis un exemple avec les conventions que la Communauté est amenée à conclure avec certains pays sous-développés (je pense par exemple à la convention de Lomé) ; si l'aide européenne vient non pas seulement du budget communautaire mais aussi du budget des États, la convention doit être ratifiée par chaque État et par conséquent, il faut une autorisation législative de chaque parlement.

Par contre, si la Communauté a suffisamment de ressources pour financer elle-même l'aide promise dans des accords de ce genre, il ne sera plus nécessaire d'obtenir la ratification des États. Il n'y aura plus besoin d'autorisation législative des Parlements nationaux, mais l'instance parlementaire qui va intervenir sera le Parlement européen, mais celui-ci n'a qu'un pouvoir d'avis, puisque les décisions sont prises par le Conseil des Ministres de la Communauté.

Cette réflexion que je fais à propos des ressources peut être faite à propos de bien des domaines. Chaque fois qu'il y a un transfert (bien que ce terme ait été critiqué) de compétence des états membres à la Communauté, cela revient généralement à remettre des pouvoirs à des instances *gouvernementales* et à les retirer à des instances *parlementaires*.

Il y a suffisamment de déséquilibre dans notre démocratie occidentale entre les pouvoirs gouvernementaux et les pouvoirs parlementaires, je pense à ce qui s'est passé dans certains pays qui participent à l'organisation militaire de l'O.T.A.N. lorsque les parlements se sont opposés à l'installation de fusées Pershing et que les gouvernements ont exigé de passer outre pour prendre une décision en faveur de ces fusées.

Je pense qu'il ne faut pas accentuer ce déséquilibre, c'est pourquoi, s'il y avait des corrections à faire dans le mécanisme institutionnel, je souhaiterais que chaque fois que se réalise un transfert de compétence des États à la Communauté, ou respecte l'équilibre entre gouvernement et parlement, cela signifie qu'à l'intérieur des institutions communautaires, les pouvoirs de décision du Parlement soient accrus de façon à ce que les transferts s'effectuent des Parlements nationaux à l'Assemblée européenne et non des Parlements nationaux à des organismes communautaires, sans doute, mais intergouvernementaux. C'est là une première réflexion.

Ma deuxième réflexion concerne l'Europe à deux vitesses.

Bien sûr, lorsque l'on compare l'Europe à deux

vitesse à une Europe à une seule vitesse, on n'est pas très enthousiaste pour la première formule. Mais lorsque l'on compare l'Europe à deux vitesses à l'Europe de l'immobilisme, je crois que l'Europe à deux vitesses ou à géométrie variable est tout de même préférable. Sur ce point, je rejoins entièrement M. Jacques Delors.

Je dois attirer votre attention sur le fait que l'élargissement en cours ne s'arrêtera pas aux trois pays méditerranéens à l'heure actuelle candidats à la Communauté. L'intégration et la présence de la Turquie dans le système général de l'Europe paraît aujourd'hui absolument nécessaire.

François Luchaire

La Communauté a conclu avec Malte et Chypre des conventions qui ne débouchent pas, en principe, sur l'intégration mais qui débouchent sur l'union douanière.

Qu'est-ce que l'union douanière ? C'est l'acceptation d'un système douanier économique complet. Cela veut dire que Malte et Chypre, en union douanière avec l'Europe, sont obligés d'accepter toutes les décisions qui constituent, ou sont les conséquences nécessaires de l'union douanière. Accepter des décisions qui viennent d'ailleurs, c'est tout simplement se préparer à se placer sous un régime de protectorat. Il est évident que ces deux pays finiront par demander à participer aux décisions et cela les amènera vers l'intégration.

Lorsque la Communauté aura une extension de ce genre, il est bien évident que sur beaucoup d'actions, sur beaucoup de projets, tous ne pourront suivre et c'est vrai qu'on se trouvera peut-être dans une situation où il faudra admettre les deux vitesses.

On a parlé du compromis de Luxembourg, si on demandait l'avis des juristes, je dirai sur ce point que ce compromis, au point de vue français, s'est trouvé annulé par le référendum de 1972 car en approuvant l'adhésion de la Grande-Bretagne, le peuple français a réaffirmé tous les principes contenus dans le Traité de Rome, y compris le principe du vote à la majorité.

Mais il est évident que c'est là un problème essentiellement politique dans la mesure où il y a un pays comme l'Angleterre qui est entré dans la communauté par souci économique et non par volonté politique et dans la mesure où, en France, un renouveau du nationalisme fait obstacle (avec un poids suffisant sur le gouvernement) pour empêcher tout progrès vers l'intégration. Il est donc évident que le problème du veto continuera de se poser.

Je pense que l'élargissement aux pays méditerranéens de la Communauté va éclairer ce problème institutionnel d'une autre manière car il va bien falloir adopter de nouvelles règles de majorité à l'intérieur du Conseil des ministres.

Il a été envisagé ici de renforcer les pouvoirs de la commission et tout simplement de revenir à ce que devait être la commission d'après le Traité de Rome.

J'en suis, pour ma part, cent fois partisan. J'attire votre attention sur le fait que l'on n'y parviendra qu'à condition de supprimer ce système d'administration parallèle qui fait qu'il y a aujourd'hui une administration au service de la commission et une administration au service du Conseil des Ministres.

Lorsque dans l'enseignement supérieur, nous voulons avoir des contacts avec les communautés, nous sommes toujours obligés de sonner à ces deux portes : la commission et le Conseil des Ministres, et nous nous heurtons régulièrement à des susceptibilités parce que les compétences appartiennent plutôt au Conseil des Ministres mais que l'élément moteur reste la commission.

Si cette administration parallèle dépendant du Conseil des Ministres pouvait disparaître ou être placée sous la direction de la commission, peut-être est-ce que la commission retrouverait des moyens qui aujourd'hui lui manquent.

Je voudrais maintenant terminer ce court propos en vous disant qu'une unité politique et même économique ne s'est jamais réalisée pour régler ses propres problèmes.

Alors, l'Europe, non pas par manque de volonté mais peut-être par manque de cœur, n'a pas pu jusqu'à aujourd'hui, se réaliser, mais il se peut que devant une situation de crise internationale grave, l'Europe comprenne tout de même, une nouvelle fois, qu'il est absolument nécessaire qu'elle fasse son unité.

En tout cas, pour ma part, j'espère qu'elle fera cette unité, j'aurais préféré qu'elle la fasse autrement que dans une atmosphère de drame. Si elle devait se faire à la suite d'une crise grave, tant pis, elle se ferait et ce serait déjà cela d'obtenu.

Maurice-René SIMONNET

Il y a un problème institutionnel européen. Je crois qu'il ne faut pas le cacher. Ce n'est peut-être pas le problème capital, mais il existe.

Par conséquent, il est bon que la revue « France-Forum » ait décidé d'aborder ces problèmes.

Les institutions fonctionnent, et Madame Simone Veil vient de nous le dire, de façon très convaincante, pour le Parlement. Mais, comme toute institution humaine, les institutions européennes pourraient fonctionner mieux. Je crois qu'il est de notre devoir, à nous qui croyons à la Communauté européenne, de faire en sorte que cette Communauté fonctionne mieux.

Mon modeste rôle de théoricien et de praticien sera d'apporter quelques idées pour un meilleur fonctionnement des institutions européennes, d'abord sur le plan du fonctionnement, ensuite sur le plan des pouvoirs et enfin sur la méthode pour y parvenir.

Sur le plan du fonctionnement, je dois dire que j'ai été stupéfait de la façon dont fonctionnaient les institutions européennes et qui est fort différente du fonctionnement de nos institutions françaises.

A part la Cour de Justice, qui a un personnel peu nombreux, et je salue ici son ancien président, Robert Lecourt, les autres institutions ont vécu pendant longtemps sous le règne de la technocratie. Je crois que les hauts fonctionnaires et les fonctionnaires des différentes institutions sont des fonctionnaires remarquables, mais comme, s'il y avait une volonté politique, il n'y avait pas une volonté des hommes politiques, les fonctionnaires ont dû remplir le terrain vide et, à défaut de politique, ils ont fait de l'administration.

Je prends l'exemple du Parlement européen. Il n'y avait précédemment que des parlementaires ayant deux mandats et un certain nombre de ces parlementaires ne pouvaient pas — je le dis devant le président Alain Poher, qui a été longtemps président de l'Assemblée Européenne — consacrer assez de temps à leurs fonc-

tions européennes.

Le résultat est que j'ai eu l'impression — c'est une impression personnelle et je ne veux pas engager le président — que le Parlement Européen était dirigé par les fonctionnaires du Parlement Européen tout simplement. Cela ne marchait pas si mal, ce n'était pas très politique, c'était très administratif et lorsqu'on disait : il faudrait résoudre cette question, on voyait d'anciens collègues dire : ce n'est pas la peine, les fonctionnaires du Parlement ont déjà réglé cela. C'était admis.

Je dois vous dire que le fait nouveau de l'élection au suffrage universel direct du Parlement est qu'il n'y a plus qu'un cinquième des parlementaires qui ont un double mandat et il y en aura bientôt encore moins puisque les Allemands devront choisir à l'automne entre mandat national et mandat européen. Donc, il y a 4/5 des parlementaires européens qui n'ont qu'un mandat. Les choses changent, parce que les parlementaires sont davantage présents et ne laissent pas l'administration tout faire.

Il en va de même pour la Commission ; je cite un exemple : le problème central du budget était la politique agricole, l'excédent des dépenses agricoles. Nous avons dit, à la Commission du budget : nous voulons entendre le Commissaire à l'agriculture pour qu'il nous explique ce qui ne va pas ; nous n'avons jamais pu entendre le commissaire aux questions agricoles. Nous ne l'avons toujours pas entendu ! Nous avons entendu des directeurs généraux, des directeurs de l'administration, mais l'homme politique, nous n'avons pas pu l'entendre.

Autre exemple : le Conseil a créé, en concurrence de la Commission, des comités de gestion de certains fonds, c'est-à-dire toute une administration formée de fonctionnaires nationaux détachés et qui naturellement, raisonnent comme des fonctionnaires.

Autre exemple : le Comité des Représentants Permanents (COREPER) est formé de hauts fonctionnaires. On croit que c'est le Conseil des Ministres qui décide, mais en fait tout a été préparé par le COREPER. On a décidé que la règle de l'unanimité s'appliquait aussi au COREPER. Par conséquent, les fonctionnaires agissent comme s'ils étaient des hommes politiques sur les questions les plus mineures. Il suffit qu'il y en ait un qui dise : mon gouvernement ne sera pas d'accord, ce n'est pas la peine d'aller jusqu'au sommet, pour que le Conseil des Ministres ne sache même pas ce qui a été préparé et repoussé par un seul fonctionnaire national, appliquant la règle de l'unanimité à la base, alors qu'elle ne devrait jouer — et encore ! — qu'au sommet.

J'espère beaucoup que la nouvelle Commission qui va être nommée, sera composée d'hommes politiques ayant eu l'habitude des responsabilités politiques et sachant imposer leurs volontés à leurs services alors que c'est

souvent le contraire.

De même pour le Conseil. Il faut que les ministres retrouvent le temps de s'occuper activement du Conseil des Ministres et que ce ne soit pas seulement des ministres nationaux qui viennent passer une ou deux heures au Conseil des Ministres de Bruxelles.

Voilà donc le premier point. La volonté des hommes politiques est indispensable si l'on veut que la technocratie cesse. Car elle n'existe que par la volonté des fonctionnaires et par l'absence de décision des hommes politiques.

J'aborde maintenant le deuxième point qui concerne les pouvoirs.

Je crois à la coutume. Qu'est-ce que le Conseil Européen ? Quand on dit en haut lieu : « Nous nous en tenons au Traité, tout le Traité, rien que le Traité », je réponds : il y a au moins une personne qui ne peut pas dire cela, c'est le Président de la République qui a créé le Conseil Européen de façon purement coutumière et sans aucun texte et qui ce jour-là, ne s'en est pas tenu au traité de Rome.

Que la coutume fasse le maximum pour améliorer les institutions ne suffit pas. Il y a des points où il est indispensable qu'un texte soit élaboré, non pas pour remplacer mais pour compléter les textes existants et qui sont insuffisants.

Maintenant, je vais aborder une question brûlante, je m'en excuse, mais je suis persuadé qu'on ne tiendra pas dix ans sans régler la question du Siège des institutions. Il serait impossible que la Communauté marche bien avec un exécutif à Paris, les services du Parlement à Dijon et la séance de l'assemblée à Lyon ; or la distance entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg est la même qu'entre Paris, Dijon et Lyon. C'est un système impraticable. On voudrait tuer la Communauté qu'on ne ferait pas autrement.

Je comprends très bien que les gouvernements ne se décident pas à régler la question du siège, ils y ont tout intérêt, car les parlementaires perdent leur temps en train ou en avion et les fonctionnaires européens aussi.

Il faudra régler la question du siège. Je ne dis pas du tout qu'il y aura un siège unique ; je trouve très bien, comme dans le système allemand, que la Cour soit dans un lieu et le Parlement ou les institutions politiques soient dans un autre. Mais qu'il y ait d'un côté l'essentiel du Parlement et de l'autre le secrétariat, je dis que c'est tuer à la longue le Parlement.

Par conséquent, il faudra qu'un jour un texte règle cette affaire. J'ai pris l'exemple du siège mais il y a d'autres questions de ce type. Je vais vous en parler dans mon troisième point.

Je crois à trois institutions. La première est la concertation. Il y a déjà beaucoup de concertation, elle ne réussit pas toujours et Madame le Président l'a dit dans cette nuit mémorable de la Commission des budgets. La concertation a failli réussir grâce aux efforts de Mme le Président, et puis au dernier moment, il y a eu ceux qui avaient décidé au départ que quoi qu'il arrive, ils voteraient contre le budget.

La concertation est importante entre les institutions, institutions communautaires qui s'ignorent, ou qui prennent des décisions comme l'a rappelé le président Jacques Delors tout à l'heure. Comment voulez-vous qu'on arrive à une politique cohérente quand chacun tire à hue et à dia ?

Je crois à la concertation. Elle s'est développée ; rien n'obligeait le Conseil des Ministres à venir devant le Parlement. Aujourd'hui, le Conseil Européen ne fait pas encore de concertation avec le Parlement. C'est bien dommage.

Je souhaite que la coutume s'instaure d'une concertation entre le sommet de l'exécutif, le Conseil Européen et le Parlement.

Je crois à la motivation au sens juridique du terme. Je dis que toute décision doit être motivée parce qu'il n'y a de contrôle possible que s'il y a des motifs ; or, dans la plupart des cas, les décisions du Conseil ne sont pas motivées.

Les décisions de rejet par le Conseil, des amendements du Parlement au budget, c'était simplement : « cet amendement, ne rentre pas dans le cadre budgétaire que le Conseil s'est fixé ». Cela a été répété vingt fois, mais ce n'est pas un motif.

Si l'on veut qu'il y ait un véritable échange entre institutions, un contrôle juridique de la Cour, et un contrôle politique du Parlement, il faut que les décisions soient motivées.

Vous savez que depuis quelques temps, une loi française a rendu obligatoire la motivation des décisions administratives. Je souhaiterais que sur le plan européen, toute décision soit obligatoirement motivée.

Le dernier point est plus délicat, c'est la codésignation. Je parle devant un ancien juge de la Cour de sauvegarde des droits de l'homme : il n'y a pas eu de drame parce qu'on a associé, soit pour les nominations à la commission de sauvegarde, soit pour les nominations à la Cour, les deux institutions du Conseil de l'Europe : le Comité des Ministres et l'Assemblée consultative.

Aux États-Unis, les membres de la Cour Suprême sont nommés sur accord du législatif et de l'exécutif. Je ne vois pas pourquoi le Parlement Européen ne donnerait pas son avis ou ne formulerait pas une proposition

sur les nominations des membres de la Cour et en tout cas des membres de la Commission, quitte à ce que le dernier mot reste au Conseil.

Tout cela peut vous paraître très technique, je m'en excuse, mais il ne suffit pas d'avoir des convictions européennes, des idées européennes, et la volonté de réaliser des politiques européennes, il faut mettre des institutions fonctionnant bien au service de la cause européenne.

Konrad SCHON

Je voudrais d'abord remercier Mme Simone Veil de son intervention courageuse sur le rôle de l'institution qu'elle préside : le Parlement européen.

D'après la presse allemande, il n'est pas très utile. Il est donc nécessaire d'expliquer le problème. Je crois qu'il est extraordinaire que des élus de nations différentes, ayant non seulement des traditions parlementaires diverses, mais une histoire politique très compliquée, se trouvent dans un même Parlement pour discuter de problèmes communs et pour essayer de développer une communauté européenne.

Ensuite je veux souligner l'intérêt des propos de mon collègue et ami M. Simonnet.

Il m'a convaincu. J'ai été partisan de remplacer les trois traités européens par un traité nouveau. C'est peut-être là une théorie idéaliste parce que, chez nous en Allemagne, le fédéralisme est un mouvement fort qui correspond à une tradition. Le fédéralisme est donc beaucoup plus facile à comprendre chez nous, peut-être aussi en Belgique. Mais je crois qu'on peut développer la Communauté européenne en utilisant les potentialités des traités actuels, en s'attachant au meilleur fonctionnement des institutions.

Il nous faut exploiter toutes les possibilités que présentent les traités. Il faut pratiquer un nouveau style de concertation. Je crois qu'on a peut-être sous-estimé la volonté politique du Parlement et son travail.

Je suis de ceux qui ont rejeté le budget, mais pour des motifs qui sont complexes. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui écrivent qu'il s'agissait en l'occurrence d'une question de prestige pour affirmer le pouvoir du Parlement. Ce n'est pas suffisant pour expliquer l'échec de la concertation.

Toutes les difficultés qui ont surgi entre les deux institutions ne sont pas une simple question de prestige.

D'une part, si l'on peut parler d'un manque de volonté politique, c'est d'abord dans le Conseil des Ministres qu'on le constate, au sein de notre gouvernement où manque le courage de prendre des décisions quelquefois impopulaires. Le Conseil des Ministres européen est une institution de la communauté, ce n'est pas une enceinte destinée à confronter les divergences nationales. Il faut réfléchir à la double fonction du Conseil des Ministres et c'est nous, Parlement, qui devons prendre l'initiative de cette discussion sur la fonction future du Conseil des Ministres. Parce que c'est là que réside le pouvoir législatif, c'est là qu'il faut développer une volonté politique.

Si nous obtenons que soit précisé le rôle du Conseil Européen, je crois que nous pourrions perfectionner la construction de notre Europe pour laquelle nous travaillons tous.

Pierre BORDEAUX-GROULT

Je voudrais faire quelques réflexions qui sont le fruit d'un travail du groupe d'études, qui s'appelle le « Cercle Chateaubriand », aux travaux duquel ont participé un certain nombre de personnes qui sont d'ailleurs dans cette salle.

Je voudrais présenter ces réflexions sous la forme de deux considérations, une proposition et une conclusion.

La première considération est la suivante. L'Europe a un besoin très urgent d'institutions politiques. Elle en a besoin pour deux raisons : les seules institutions qu'elle possède, jusqu'à présent, celles qui sont nées des traités

de Rome et de Paris, sont des institutions conflictuelles.

Elles sont remplies de conflits existants ou latents. Pourquoi ? Je ne veux pas lever l'étendard de Saint-Thomas d'Aquin parce qu'il s'agit d'une communauté qui ne traite que d'intérêts matériels. Les conflits naîtront toujours lorsqu'on discute d'intérêts matériels.

Mais il existe une autre Europe, l'Europe de la culture, l'Europe des hommes, l'Europe des cathédrales, je dirai même l'Europe du sang, car il y a un cousinage.

Pour le moment, nous n'avons qu'une institution de conflits.

La deuxième raison est que l'Europe est assiégée et que face aux assauts auxquels elle doit répondre, elle a besoin de se souder davantage et non pas d'avoir seulement à sa disposition, comme instrument de cohésion, une institution de conflit. L'Europe a besoin d'instruments pour organiser une politique de la culture. Cet instrument n'existe pas. Elle a besoin d'instruments pour organiser une politique de la sécurité des personnes et du droit des personnes, d'une sorte d'*habeas corpus* qui n'existe pas. Elle a besoin d'institutions pour assurer une politique de diplomatie commune et une sécurité commune.

Voilà deux raisons fondamentales pour lesquelles l'Europe a besoin d'institutions politiques.

La deuxième considération que je voudrais faire est que ces institutions politiques ne peuvent pas naître de la Communauté, pour plusieurs raisons.

La première, c'est que les traités ne le permettent pas ; souvent les personnes invoquent l'article 235. Lisez-le attentivement et vous verrez que l'article 235 vous renvoie à l'article 2 et celui-ci vous dit que le Conseil des Ministres, à l'unanimité, peut prendre un certain nombre de décisions pour accroître le domaine de la communauté dans la perspective de l'organisation du marché commun. On emploie le mot le plus abaissant possible : marché commun.

Voilà les fameux pouvoirs de l'article 235. Essayez dans les termes de l'article 235 de mettre sur pied une politique européenne de défense ou de culture ou de diplomatie. C'est impossible.

La deuxième raison, c'est qu'à l'heure actuelle, on ne peut mettre sur pied des institutions politiques qui sortiraient des institutions communautaires sans créer, sans faire naître une source de conflits permanents. Car, du fait de la conception qu'ont les Etats aujourd'hui, de la manière dont les affaires, comme celle-là, pourraient éventuellement être traitées, on conçoit qu'il est tout à fait impossible d'envisager que le Conseil Européen, par exemple, devienne tout à coup l'autorité politique suprême de la Communauté. Ce n'est pas possible.

Les règles de la Communauté prévoient un certain nombre de choses qui ont un caractère strictement fédéral, dont la présence de la commission aux séances du Conseil lorsqu'il traite des affaires de la Communauté. Ceci est incompatible avec la notion que l'on en a.

Alors, que faire devant ce besoin extraordinairement présent, vital, et devant l'impossibilité de sortir les institutions politiques des traités qui ont créé les communautés ?

J'ajoute, entre parenthèses, que ceux qui se réfèrent souvent à la pensée de Jean Monnet, devraient essayer de l'évoquer avec attention. Tous ceux qui ont approché Jean Monnet, dans les dix années qui ont précédé sa mort, vous diront que Jean Monnet n'a jamais cru que les institutions politiques de l'Europe étaient nées des traités, traités de Rome et de Paris. Il pensait qu'elles n'auraient jamais un caractère parlementaire et qu'elles sortiraient vraisemblablement de l'exécutif.

Alors, encore une fois, que faire ?

Je crois qu'il faut revenir à ce que nous disions tout à l'heure, c'est-à-dire une Europe de sang, du cousinage, une Europe de la culture, une Europe des hommes. Et il faut qu'un jour, le plus vite possible (c'est la position du groupe d'études avec lequel j'ai le plaisir de travailler), les chefs d'Etat et les gouvernements reconnaissent que le chemin, qui a conduit les européens vers ce sentiment certain d'une communauté de destin, est irréversible, et que, par conséquent, les liens, qui réunissent les Etats et les peuples entre eux, est une sorte de lien indissoluble. Il faut faire le constat qu'il existe ce qu'on pourrait appeler une confédération européenne.

C'est pourquoi je crois qu'une chose simple, qui est à mi-chemin entre la politique et le juridique, consisterait, et je ne suis pas seul à partager cet avis, à ce que les chefs d'Etats et les gouvernements proclament l'existence de la Confédération européenne.

Il existe un conseil confédéral composé de chefs d'Etat et de gouvernements, c'est tout. Il peut évoquer tous les problèmes qu'il désire car il a tous les pouvoirs qui ne sont pas ceux des institutions de la Communauté.

En guise de conclusion, je voudrais soumettre cette dernière réflexion : la communauté économique est un premier acquis de première importance, la confédération la consolidera définitivement.

René FOCH

Monsieur le Président, je crois que dans cette affaire, et je m'en excuse auprès de nos amis étrangers présents, nous, Français, devons reconnaître nos responsabilités. Je veux dire que l'idée première, la grande originalité du

système institutionnel des Communautés, de la Commission, est une idée française. C'était l'idée de Jean Monnet.

C'est De Gaulle qui a rogné les ailes de la commission et ceci nous a mené au compromis de Luxembourg. C'est une idée de De Gaulle que Giscard a fait passer, en partie, en créant le Conseil Européen. Mais, je crois que ce n'est pas ramener le développement européen à une affaire de famille que de dire que beaucoup de grands conflits européens sont en quelque sorte, au plan des institutions européennes, le reflet de conflits français.

Je crois que nous devons faire un effort de réflexion pour articuler au mieux les relations entre les deux pôles de l'exécutif, le Conseil d'une part, la Commission de l'autre. Ici, je me place dans la perspective que le doyen Jacqué esquissait, c'est-à-dire la perspective d'une révolution et d'un développement coutumier. Encore, a-t-il dit, faut-il avoir un modèle !

Je me demande si, pour faire avancer nos idées à Paris d'abord, il ne serait pas opportun de réfléchir sur le modèle que nous fournit notre propre constitution actuelle, parce que lorsqu'on parle du gouvernement français, il est clair que celui-ci n'est pas l'unité que composent les ministres autour du premier d'entre eux. C'est le Président de la République, d'une part, et d'autre part l'équipe ministérielle qu'anime le Premier Ministre et qui anime à son tour l'administration.

Je me demande si, d'une certaine façon, les relations qui existent entre le Président de la République et les Ministres d'une part, et d'autre part, entre les ministres et le Parlement français, ne nous fournissent pas un peu le modèle vers lequel on devrait tendre au plan européen.

La commission n'ayant pas vocation à devenir un gouvernement européen avec un grand G, mais ayant vocation à retrouver la plénitude de ses pouvoirs et d'être renforcée et non point affaiblie par la création d'un Conseil Européen, je crois que les membres du Conseil Européen devraient reconnaître qu'ils courent un grand risque : celui de s'enliser dans l'intendance et de faire un travail de conseil des ministres avec moins de temps et souvent moins de compétence.

Si le Conseil Européen veut jouer pleinement son rôle, qui est irremplaçable, face à la crise internationale actuelle, ceci suppose qu'il s'appuie sur une commission forte. Il me semble qu'une référence, au modèle français servirait, au moins à Paris, à faire progresser les esprits.

En tout cas, le Parlement Européen a son rôle à jouer dans toute cette affaire. Il me semble qu'il le pourrait d'une double façon. D'abord, en interpellant, dans les termes les plus appropriés, le Conseil Européen, non pas pour lui prendre des pouvoirs, que le Parlement Européen n'a aucune vocation à prendre et à exercer, mais en

disant au Conseil l'attente de l'opinion publique européenne.

Mais il est une deuxième façon dont le Parlement peut intervenir dans cette affaire pour exercer à l'avenir, de la façon dont M. le Président Nothomb l'esquissait, une part de responsabilités dans le choix des membres de la prochaine commission. Il me semble que le Parlement Européen a la possibilité et les moyens juridiques de fixer ce moment.

Henri MANZANARES

Je voudrais très brièvement me limiter à dire quelques mots sur le problème des compétences du Parlement européen, non pas les compétences à venir, sur ce point je partage l'avis des éminents orateurs déjà intervenus, mais sur la manière dont les compétences sont perçues par le grand public.

Je constate qu'actuellement la grande méconnaissance qui existe du fonctionnement réel des institutions communautaires, permet à certains, à des parlementaires même, d'affirmer des contre-vérités sans qu'il ne leur soit opposé de manière efficace aucun véritable démenti.

C'est ainsi qu'un député français pouvait écrire récemment, dans « Le Monde », que le Parlement Européen était sorti de ses compétences lorsqu'il avait rejeté le budget. Or, je crois que personne ne contestera ici, il n'est pas besoin d'être un grand juriste pour l'affirmer, que le Parlement Européen n'a pas outrepassé les pouvoirs qui lui étaient reconnus par le traité de Bruxelles en matière budgétaire.

En réalité, un Parlement élu au Suffrage Universel direct ne pouvait pas ne pas traduire une tendance qui s'affirme de plus en plus dans la plupart des pays Membres qui est de corriger les excès de la politique agricole commune.

Ce n'est pas un hasard si déjà la Commission s'était auparavant prononcée dans le même sens sans que le Conseil ait tenu compte de ses propositions.

En fait, je crois que cette tendance à remettre en cause les compétences actuellement exercées par le Parlement Européen vient du fait que certains craignent qu'il ne veuille augmenter ses pouvoirs.

En ce qui concerne les domaines non prévus par les traités, je crois qu'il convient de rappeler qu'en 1962, si je me souviens bien, une réunion du Conseil à Bruxelles avait admis, et la France ne s'y était pas opposée, que le Parlement pouvait se prononcer dans des domaines autres que ceux qui étaient couverts par les traités.

Alors, il est vrai que si le Parlement Européen se saisit de tout, Mme le Président citait le cas des Iroquois, des Corses, etc... il est évident qu'il pourrait finir par se

déconsidérer. Je crois que là encore, très pragmatiquement, il serait peut-être possible, au bout d'une certaine expérience, qu'une modification du règlement puisse corriger ces excès.

Mais en réalité, le grand problème qui se pose pour le Parlement Européen élu au suffrage universel est de se faire percevoir et comprendre par l'opinion publique. Il doit éclairer, sensibiliser cette opinion publique sur les grands problèmes qui concernent l'Europe. Et l'expérience montre qu'il n'y est pas encore parvenu, malgré les efforts d'information entrepris par ses services.

Erwin GULDNER

Je pense que nous sommes tous dans cette salle très désireux de faire progresser la construction européenne.

Il n'est donc pas nécessaire d'insister ici sur la nécessité de l'union des pays d'Europe. Je voudrais seulement faire observer que les événements font ressentir vivement l'absence d'autorité politique capable de faire parler l'Europe d'une seule voix.

On constate, en outre, que les institutions communautaires sont plus ou moins bloquées pour différentes raisons, principalement à cause du « compromis de Luxembourg » qui exige l'unanimité des Etats membres, du fait que les intérêts économiques et sociaux immédiats de ces Etats sont très différents.

Il me semble qu'au cours de ce colloque on n'a pas suffisamment insisté sur les articles 2 et 3 du traité de Rome, qui limitent la compétence des institutions des Communautés européennes au développement économique et social.

Or, ce qui manque le plus à l'heure actuelle c'est une autorité politique européenne. La diplomatie, la défense, la culture et la sécurité des personnes ne sont pas des problèmes économiques. Certes, il y a maintenant une Assemblée parlementaire européenne qui entend délibérer de toutes les questions — et je pense qu'il faut que les compétences du Parlement, qui pour le moment sont consultatives, s'étendent effectivement à toutes les questions, y compris les questions proprement politiques. Mais, en face de cette Assemblée, il n'y a pas, du moins pour les décisions proprement politiques, de pouvoir exécutif permanent ayant compétence pour préparer les délibérations et pour les exécuter.

Alors, comment compléter les institutions communautaires et faire progresser l'organisation politique de l'Europe ?

Pour ma part, je suis très fédéraliste. Mais je dois constater qu'il n'est pas réaliste, dans la situation présente, d'espérer développer les compétences des institutions communautaires, c'est-à-dire de leur donner, en plus de leurs compétences économiques et sociales, des

compétences proprement politiques.

Pourquoi ? Parce que la « mécanique » communautaire veut que les autorités prévues par le traité de Rome procèdent par voie de règlements, qui s'imposent directement à tous les Etats membres et par voie de directives et de décisions qui imposent des obligations aux Etats. Autrement dit, c'est une « mécanique » de type fédéral, dont l'extension au domaine proprement politique ne sera acceptée ni par l'Angleterre, ni par la France dans les circonstances actuelles.

Alors, est-ce qu'il faut se résigner à attendre en se disant qu'il n'y a pas d'autres moyens pour progresser que le développement interne des Communautés et la voie du fédéralisme « fonctionnel » ? Est-ce qu'on ne peut pas envisager d'autres possibilités que de passer directement d'une fédération fonctionnelle à une fédération complète, logique, telle qu'elle est conçue par les juristes, telle qu'elle est jugée nécessaire par les partisans convaincus d'une Europe unie ?

Si on ne peut pas espérer actuellement faire modifier les traités de Rome, de Paris et de Luxembourg dans ce sens, c'est-à-dire dans le but d'étendre le système institutionnel fédéral à la diplomatie, à la défense et à toutes les autres questions proprement politiques, je pense qu'il faut se demander s'il n'y a pas moyen de progresser néanmoins, afin de profiter de la volonté incontestable de tous les Etats membres des Communautés européennes, de coopérer et de constituer une certaine unité politique.

A l'heure actuelle, il semble bien que cela ne puisse se faire que par la voie d'une confédération européenne. Je sais bien que ce mot fait hérisser le poil de tous ceux qui se considèrent comme les seuls vrais européens et qui pensent immédiatement au plan Fouché. Mais ceux-ci ne seraient-ils pas rassurés si, en même temps qu'ils insitueraient la Confédération Européenne, les Etats membres des Communautés signaient une déclaration commune par laquelle ils s'engageraient à assurer le fonctionnement régulier des institutions communautaires, tel qu'il est prévu par les traités, dans le domaine de leurs compétences et à éviter tout ce qui pourrait compromettre l'acquis communautaire ?

Ne vaudrait-il pas mieux, dans ces conditions — plutôt que de se borner à attendre un miracle — compléter les institutions communautaires par la proclamation d'une Confédération européenne, dont la compétence s'étendrait à tous les domaines d'intérêt commun qui ne sont pas de la compétence des Communautés et auxquels les institutions communautaires ne sont d'ailleurs pas adaptées actuellement ? L'organe de cette Confédération serait un Conseil confédéral, qui comprendrait des Chefs d'Etat ou de Gouvernement des Etats membre et qui serait assisté d'un secrétariat permanent. Le Conseil confédéral serait, certes obligé de prendre ses décisions à l'unanimité, mais il aurait l'avantage immense d'être une autorité politique permanente. Il

assureraient mieux que les réunions périodiques des chefs de gouvernement la coopération des Etats de l'Europe libre dans les domaines proprement politiques et marquerait l'existence de l'union politique de l'Europe.

Jean-Paul JACQUE

Tout d'abord, je constate que la perspective évolutionniste ne rencontre pas d'objections fondamentales et que chacun pense qu'elle est raisonnable.

On a longuement parlé, et c'est normal, du Parlement et de l'influence qu'il peut exercer sur les autres Institutions. Lorsque l'on évoque le renforcement de la Commission, il faut comprendre la finalité recherchée par les parlementaires qui ne s'expriment pas ainsi par un amour immodéré de la Commission. Ils désirent renforcer celle-ci parce que c'est l'organe sur lequel les parlementaires ont la plus grande influence puisqu'ils dialoguent en temps normal avec lui et qu'ils peuvent en cas de crise, mettre en œuvre sa responsabilité.

On a comparé tout à l'heure l'Assemblée au Congrès des Etats-Unis et le Parlement au congrès des Etats-Unis. C'est faire beaucoup d'honneur au Parlement, mais la situation est bien différente.

Certes, comme le Congrès des Etats-Unis, le Parlement dispose à la fois de la faculté d'empêcher et de celle de statuer. Mais sa faculté d'empêcher est bien plus importante que sa faculté de statuer. En outre, le Congrès exerce sa faculté d'empêcher à l'égard d'un organe dynamique, le Président, ce qui produit un équilibre entre les pouvoirs tandis que le Parlement développe sa faculté d'empêcher à l'égard d'Institutions qui ne présentent pas un très grand dynamisme. Le résultat n'est pas l'action dans l'équilibre comme aux Etats-Unis mais l'inertie.

Comme, nous l'a dit M. Jacques Delors, le Parlement joue aujourd'hui une partie extrêmement difficile. Il ne pourra conquérir d'influence que s'il fait preuve de maturité, en sachant faire valoir son point de vue sans ajouter des blocages supplémentaires aux blocages existants.

On a estimé que la durée de la Présidence du Conseil était trop courte. Mais, il s'agit d'une présidence tournante. Si on portait sa durée à un an, chaque membre présiderait une fois tous les douze ans après l'élargissement. C'est une perspective qui est tout à fait inacceptable pour les Etats membres.

Nous sommes en présence d'un vice structurel du système qu'il semble difficile de corriger aujourd'hui. La solution proposée dans le rapport des « sages » consisterait à confier certains dossiers à des membres du Conseil qui en assureraient l'instruction jusqu'à l'aboutissement devant le Conseil. Les Ministres ou les secré-

taires d'Etat devraient dans ce contexte être beaucoup plus disponibles qu'ils ne le sont actuellement.

Je suis d'accord avec mon collègue Simonnet pour souligner l'importance de la concertation. En ce qui concerne la motivation, sa proposition est intéressante dans le domaine administratif et il est important que les actes destinés aux particuliers soient motivés. En matière politique, le Parlement a un moyen de connaître la motivation et d'en discuter, c'est d'exercer son contrôle politique. C'est même la finalité du contrôle que d'obliger les autres Institutions à justifier leur politique. De plus, la suggestion n'est pas si innocente qu'elle ne paraît. Il est vraisemblable que lorsque le Conseil rejette une proposition, les membres ne votent pas en faveur du rejet pour les mêmes raisons. On peut penser qu'il serait difficile dans ce cadre de donner une motivation commune aux rejets. Faute de pouvoir motiver son rejet, le Conseil devrait-il accepter la proposition ou bien, ce qui est plus probable, donnerait-il une motivation de pure forme auquel cas l'obligation de motiver sera vidée de sa signification ? La motivation est souhaitable lorsqu'existe un contrôle juridictionnel, elle l'est moins lorsque le contrôle est politique.

De même, il n'est pas utile de modifier le traité pour permettre au Parlement de contrôler la nomination des membres de la Commission. Les Parlementaires détiennent en ce domaine une arme absolue : si le Conseil ne tient pas compte des suggestions parlementaires quant à l'identité des futurs commissaires le Parlement peut refuser d'entrer en contact avec la Commission, voire la censurer. Nos régimes parlementaires ont connu par le passé des crises de ce type.

Après le rejet du budget, le refus d'entrer en contact avec la Commission permettrait au Conseil de comprendre qu'il ne peut toujours passer outre à la volonté parlementaire.

Je pense qu'une fois que le Parlement aura surmonté sa crise de jeunesse, il trouvera sa place dans le cadre des institutions communautaires et je suis pragmatiquement optimiste.

Jacques DELORS

Je ferai simplement deux remarques hâtives qui ne sont pas le couronnement du débat, tant s'en faut !

Premièrement, le *partnership* entre l'Assemblée et la Commission, avec un grand C, ne se résume pas au travail fait en assemblée plénière. Les trois ou quatre principales commissions parlementaires peuvent aider la Commission des Communautés économiques européennes à trouver des solutions. C'est un travail discret, auquel je m'emploie pour essayer de développer les dossiers industriels, mais qui peut être très utile.

Deuxièmement, je ne sais pas comment cela se passe à

l'étranger, mais en France, les liaisons entre les députés européens et les parlements nationaux, sont très insuffisantes et peuvent expliquer beaucoup d'incohérence et justifier, notamment en France, la position de ceux dont le seul objectif est d'imposer le nationalisme et de faire en sorte que l'Europe ne fonctionne pas.

Charles-Ferdinand NOTHOMB

M. Bordeaux-Groult du Cercle Chateaubriand, a évoqué un système européen expliquant la coopération, ou le système confédéral de décision sur base du schéma institutionnel français :

- Conseil européen = Président de la République,
- Commission = Gouvernement, celui-ci travaillant en dialogue avec le Parlement.

tionnel actuel de la Communauté.

Dans cet esprit, il faut éviter que, comme cela semble être la tendance, le Conseil européen ne double le Conseil des Ministres, qui, lui est prévu par le traité de la Communauté, et finisse par enlever à ce Conseil des Ministres toute capacité de décision... Ce qui est dramatique si à son tour le Conseil européen devient aussi incapable de décider...

Par contre, si du côté français la présentation qui nous est faite par le Cercle Chateaubriand est plus acceptable, comme il permet d'expliquer, la nécessité de renforcer la Commission, tout en laissant la légitimité fondamentale pour les matières hors traité au Conseil européen, on doit pouvoir chercher dans cette voie.

Enfin, si les perspectives de coopération politique sont fondamentales, le problème des rapports entre le Parlement européen et les Parlements nationaux ne l'est pas moins.

Il faut renforcer ce dialogue par des formules de contact et de coopération systématique. En effet, si les Parlements nationaux se drapent dans leurs compétences juridiques au point d'empêcher le Parlement européen de discuter les aspects politiques des sujets qui restent évidemment de la compétence nationale, alors ils rendent impossible le rôle nécessaire du Parlement européen et donc la construction européenne.

En Belgique, nous avons organisé la présence des parlementaires européens dans les Commissions parlementaires spécialisées du Parlement belge de manière que l'échange d'information et d'argument puisse avoir lieu entre les deux niveaux qui sont complémentaires, pour que le contrôle parlementaire ait un sens.

Il est certain qu'il doit y avoir une recherche parallèle dans tous les Parlements de l'Europe des neuf. Les Présidents des Assemblées s'en entretiendront d'ailleurs à Madrid à partir d'un rapport de Monsieur Alain Poher, Président du Sénat français.

Ici aussi, la recherche doit se faire d'une manière souple, en veillant à mettre rapidement des mécanismes en place, en cherchant plus l'efficacité concrète qu'un système théoriquement ou juridiquement logique.

Charles-Ferdinand Nothomb

Si l'on s'engage dans cette voie, on peut évoquer une Europe à double système, ce dernier système tel qu'il vient d'être évoqué étant un système développant jusqu'à un système institutionnel complet la coopération politique qui actuellement porte de manière assez mince sur les problèmes de politique étrangère.

On ne peut accepter le développement d'un second système, s'il est prometteur, que si on s'engage dans le même mouvement à ne pas affaiblir le système institu-

Jacques MALLET

J'approuve tout-à-fait la démarche « évolutionniste » et pragmatique que propose l'excellent rapport du professeur Jacqué. Et je partage son jugement sur l'importance et sur les limites du rôle des institutions européennes. Elles ne sont pas une fin en soi, seulement un moyen. Un moyen nécessaire, non suffisant. Elles ne peuvent se substituer à la volonté politique défaillante des Etats.

L'Assemblée européenne est encore en rôtage. Comme l'a dit M. Jacques Delors son avenir est entre ses mains. Il dépend aussi de ses relations avec les autres organes de la Communauté. La sagesse voudrait que, vis-à-vis du Conseil des Ministres et du Conseil européen, elle préfère la concertation au conflit. Mais il serait grand temps que le Conseil s'aperçoive qu'elle a été élue au suffrage universel. Elle est en droit d'attendre de lui un peu plus de considération.

J'ajoute que l'intérêt du Parlement européen n'est pas l'affaiblissement de la Commission européenne mais bien au contraire la restauration de son autorité en tant qu'organe politique, exerçant son droit d'initiative en étroite coopération avec lui.

Dans la meilleure des hypothèses il peut donner à l'Europe une nouvelle impulsion politique. Mais on ne doit pas trop en attendre. Le problème majeur reste celui de la capacité de décision des organes exécutifs.

Si dans une Communauté élargie à douze membres leur efficacité n'était pas accrue — le « rapport des sages » a fait à cet égard d'utiles suggestions — la Communauté européenne serait exposée à de graves risques de paralysie et de dilution.

C'est là une condition impérieuse du développement de l'union européenne, et même un impératif de survie pour la Communauté si nous ne voulons pas la voir se dissoudre dans une zone de libre échange.

*
* *

Après Luxembourg...

Après l'échec du Conseil Européen de Dublin, qui nous avait incité à organiser notre colloque, voici qu'à Luxembourg, la réunion du Conseil Européen des 27 et 28 avril dernier a laissé lui aussi en suspens les solutions pourtant préparées et espérées. Echec renouvelé, qui n'est pas sans souli-

guer l'intérêt d'un colloque dans lequel l'analyse des difficultés de la conjoncture avait tenu une large place.

On commettrait une erreur de jugement si l'on formulait une appréciation toute négative sur la réunion de Luxembourg. S'il n'y a pas eu un accord global réglant toutes les difficultés en attente de solutions entre les neuf pays de la Communauté européenne, le désaccord porte sur un point : la contribution britannique au budget de la Communauté. Ce désaccord, si grave et si important soit-il, ne constitue pas un blocage définitif et ne met pas actuellement en cause les fondements de la construction européenne et les règles qui en assurent à la fois le fonctionnement et la spécificité. Est-ce faire preuve d'un optimisme excessif de constater que la Communauté a tenu bon face à des problèmes complexes dont certains observateurs pensaient qu'ils ruinaient sa cohésion. La Grande-Bretagne s'est trouvée isolée ; cet isolement temporaire est un accident qui ne sera un jour qu'un incident dans l'évolution de l'union européenne, à la condition que la Grande-Bretagne ne cède pas à la tentation de remettre en question l'essence et les fondements de la Communauté ni d'en minimiser les finalités.

A propos de l'Iran, de l'Afghanistan, du Moyen Orient, les neuf ont confirmé leur position commune et unanime. Sur des points d'importance majeure tels que l'augmentation moyenne de 5 % des prix agricoles, la poursuite de la mise en place du système monétaire européen et la politique énergétique commune, les huit se sont mis d'accord.

L'avenir de l'Europe passe par une meilleure prise de conscience des intérêts communs fondamentaux des pays qui la composent. Intérêts qui dépassent les calculs et les marchandages. Les orientations et les suggestions présentées et discutées à notre colloque, tant sur les données de la crise que sur les solutions pour en sortir, excluaient le recours à la facilité et au repliement sur soi. Nos conclusions, touchant la nécessité de progresser vers une solidarité plus étroite et des institutions plus efficaces, apportent des éléments utiles et raisonnables au dossier de l'Europe unie ; dossier qui n'est pas clos et ne le sera sans doute jamais. La communauté européenne n'est vivante que parce qu'elle est une construction continue.

Henri BOURBON

Réception par le Président Alain Poher des participants au colloque

LE SENAT : RÉFORME ET RENOUVEAU

par Jean MASTIAS

Prochainement sera publié aux Editions Economica un ouvrage de notre ami Jean Mastias intitulé : « Le Sénat de la V^e République : réforme et renouvelé » dont le Président Alain Poher a signé la préface et le professeur François Luchaire un avant-propos. Nous présentons les quelques pages de conclusion de ce livre qui appellera débats et discussions.

*« Ne me dites pas que ce problème est difficile.
S'il n'était pas difficile, ce ne serait pas un problème ».*
Maréchal Ferdinand Foch

Dix ans après le référendum du 27 avril 1969, la légitimité du Sénat est-elle toujours en cause ? La question fait sourire. L'institution n'est plus menacée. Elle a renoué le fil de ses relations avec les autres pouvoirs publics. Elle a retrouvé son éclat et son rang. Elle a célébré avec faste son centenaire qui est aussi celui de la République. Elle a prudemment amorcé la rénovation de son mode de fonctionnement. Et, depuis 1974, majorité présidentielle et majorité sénatoriale coïncident. D'ailleurs, le Sénat n'a-t-il pas approuvé à trois reprises la politique gouvernementale ? Le Premier ministre ne se rend-il pas fréquemment au Palais du Luxembourg ? La coopération n'est-elle pas d'autant plus facile que des troubles affectent la majorité et divisent parfois les forces du Palais-Bourbon ? La menace même, en 1978, d'une promotion de la gauche a été provisoirement écartée.

Mais qu'on nous permette de reprendre le dossier.

Y a-t-il bien place, en France, pour une seconde chambre, dans un régime présidentiel et majoritaire ? Que le sujet soit abordé par le biais d'une interrogation (ce qui est le signe d'une problématique), par l'évocation d'une querelle (elle se prolonge pendant onze ans), par l'analyse d'une reconstruction (elle est tentée, et c'est déjà beaucoup qu'elle n'ait pas trop piétiné) notre réponse est triplement affirmative. La présence et la spécificité d'une Haute Assemblée nous paraissent s'imposer. D'un point de vue logique et non pas normatif.

La vraie question est alors celle des conditions de l'in-

tégration fonctionnelle du Sénat dans le système politique français.

Mais elle est ambiguë, car la Haute Assemblée est, par nature, dysfonctionnelle. La démocratie traditionnelle n'admet vraiment que la représentation des individus isolés s'exprimant au suffrage universel direct. Le régime de la V^e République est intégrateur et n'accepte guère les voix dissidentes. Les collectivités locales ne témoignent pas à elles seules des richesses de la vie communautaire. Les prérogatives sénatoriales dans la confection de la loi cèdent le pas, en dernier ressort, aux volontés gouvernementales si l'Assemblée nationale y consent. Les formes de contrôle parlementaire sont à revoir. Et le Sénat, s'il est estimé, demeure volontiers méconnu de l'opinion publique.

En fait, le système politique dans lequel baigne l'institution sénatoriale a changé en 1958. On ne peut plus traiter de la seconde chambre comme autrefois. Restaurée, celle-ci est aussi cantonnée. Le Sénat vécu n'est pas le Sénat imaginé. Une longue querelle a faussé l'analyse de ses rapports avec les autres organes de l'Etat. La pratique accentue le caractère unidimensionnel du régime.

Raisonnement sur le pouvoir équilibrant de la seconde chambre, c'est, dans un régime qui tend à la concentration du pouvoir, rechercher les lieux et les moyens qui assurent la pluralité des centres de délibération. Le Sénat doit donc échapper à la dichotomie majorité-opposition. Il doit développer une fonction de contestation originale qui ne se confonde ni avec le simple désaccord politique,

ni avec le dérèglement institutionnel. Il doit être une chambre d'avertissement.

Le Sénat est une assemblée de notables compétents, représentatifs des collectivités locales et d'une certaine forme de civilisation. Il est la « patience de la nation ». Il traduit la géographie de la France, sa terre, ses groupes, sa permanence. Mais celle-ci a évolué. Comment alors rendre compte, non seulement de plus d'égalité entre villes et campagnes, mais de la recherche de nouvelles formes de vie communautaire et de solidarités différentes ?

Gouvernement, Assemblée Nationale et Sénat ont un rôle complémentaire en matière de législation. Une redistribution des tâches s'est opérée entre eux. Le rôle du Sénat n'est pas d'indiquer au Gouvernement la voie à suivre, mais de manifester constamment le souci de protection des citoyens, des libertés, des minorités dans l'élaboration législative. Il est aussi de corriger ce que les textes façonnés par les bureaux, et souvent délibérés dans la précipitation, ont de techniquement imparfait et d'humainement inacceptable. Il est de proposer même si cela n'est pas pris en considération par les députés, et de populariser ces propositions mieux qu'il n'est fait actuellement. Vigilance, appel, stimulation renouvellent l'antique fonction de réflexion.

Quant au contrôle, il ne concerne pas la sanction de l'existence gouvernementale. Pas plus qu'il ne se réduit à des questions ou à des pressions. Le débat et l'enquête en sont les deux formes privilégiées, dont la gamme est diversifiée. Ce sont aussi les plus utiles, et, pour le percevoir, bien des changements de mentalité sont nécessaires. D'autres conditions aussi : le développement d'une information fiable et diversifiée, l'accroissement de la compétence des sénateurs, la transformation de la seconde chambre en un forum d'idées et de contacts, son ouverture réelle sur l'extérieur.

Si cette problématique de la légitimité de la seconde chambre porte à renouveler le débat sur son existence et ses modalités, il est vrai que les aléas d'une histoire tourmentée en ont obscurci la perception. Perturbé de 1959 à 1969, le Sénat a usé des dix années suivantes comme d'un ballon d'oxygène. Il a rétabli d'heureuses relations avec ses partenaires. Il a pris quelques initiatives, positives mais timides encore. Il a commencé d'explorer la voie d'une auto-réforme interne, qui vise à améliorer la représentativité de l'institution (par accroissement du nombre de ses membres, coopération avec le Conseil économique et social, etc...) et à perfectionner la technicité de celle-ci (développement de la participation, amélioration des moyens de travail, renforcement de l'autorité politique de la Haute Assemblée, etc...). Les aménagements, c'est vrai, témoignent d'un changement réel dans le fonctionnement sénatorial. Ils rencontrent aussi le renouvellement des hommes et des âges. Mais tant de points noirs demeurent, dont l'organisation anarchique du travail parlementaire est le signe le plus

net et surtout le plus visible !

C'est qu'en effet, deux dangers menacent la seconde chambre. Celui de n'être qu'une addition de personnalités individuelles, plus soucieuses de leur expression particulière que de la réussite collective et de l'enracinement original de l'institution. Celui de se bercer de rêves, en imaginant que, sauvé en 1969, le Sénat ne sera plus contesté à l'avenir. La situation présente est, à cet égard, riche d'illusions : une majorité peut changer, un mal s'endormir, une pesanteur s'affirmer. On ne doit pas conclure à la disparition des problèmes en même temps que des menaces. Pour affermir sa légitimité, le Sénat doit s'engager dans un renouveau absolument original.

Le Sénat sera d'autant plus fondé qu'il sera systématiquement « une voix différente » et qu'il sera représentatif de tout ce qui constitue désormais la France profonde.

La recherche d'une place spécifique en est la première étape. On en a maintes fois exposé ici les conditions. On ne les reprend pas. L'imagination, d'ailleurs, est loin d'avoir livré toutes ses ressources. Encore faut-il que chaque sénateur en soit persuadé. Et encore faut-il que l'opinion toute entière — pas seulement les élus locaux — en soit intimement convaincue. Donc que le Sénat développe une action de « relations publiques » qui fait toujours défaut. Bien faire ne suffit pas, si ce n'est expliqué à chaque citoyen, apte, à son tour, à réclamer de nouvelles initiatives.

La recherche d'une meilleure représentativité est un complément indispensable. On sait bien que c'est en ce domaine que le Sénat est le plus vulnérable. Or, la quête démocratique est celle, aujourd'hui, de l'existence de puissants éléments d'équilibre face à un pouvoir intégrateur. Ceux-ci sont au nombre de trois : les forces qui expriment les solidarités socio-économiques, les ensembles régionaux, une photographie proportionnaliste de la population par contraste avec les scrutins qui aboutissent à la désignation des principaux gouvernants. Le Sénat ne peut plus être une chambre d'équilibre au sens ancien. Mais il peut l'être, s'il apparaît comme un point de passage, c'est-à-dire d'insertion institutionnelle, de ces trois « contre-pouvoirs ». En respectant, bien sûr, le « principe sacré de l'élection ».

Apparemment préservé de toute menace, le Sénat demeure exposé aux aléas d'un système politique étranger à sa tradition, et dont il peut redevenir un élément dysfonctionnel. Pour être pleinement justifiée, la seconde chambre doit témoigner définitivement de son caractère indispensable aux yeux de la grande majorité des Français. Tel apparaît le choix pour l'observateur. Telle pourrait être la priorité pour la politique. Mais qui d'entre nous s'est jamais remis en question lors du temps des périls ? Bel exemple, pourtant, que d'oser avant qu'il ne soit trop tard.

Jean MASTIAS

REVUE DES IDÉES

PRÉVISIONS ECONOMIQUES ET CHANGEMENTS SOCIO-CULTURELS EN FRANCE POUR LA FIN DU XX^e SIÈCLE

par François GAUTIER

I

Les difficultés actuelles de la prévision économique n'ont pas tari l'acharnement des économistes à tenter « de prévoir le présent » selon l'expression prêtée à Turgot par le Président Edgar Faure (1) ou à réduire « les incertitudes de l'avenir », selon le mot de l'ancien Commissaire au Plan, Pierre Massé (2).

Bien au contraire; mais après les exercices un peu provoquants du Club de Rome, célèbre vulgarisateur de la « croissance zéro », ou les extrapolations abusives du futurologue américain Herman KAHN, les prévisions macro-économiques par grandes zones ont perdu beaucoup de leur crédibilité, notamment en raison de leur incapacité à intégrer convenablement les décisions politiques majeures et les effets des changements socio-culturels dans le calcul économique.

Dûment prévenus et rendus prudents, les économistes ont repris leurs travaux avec plus de modestie, mais aussi plus d'acharnement : la tonalité de leurs recherches récentes se ressent des échecs antérieurs : les scénarios alternatifs sont plus nombreux, les chiffres laissent plus souvent la place à des opinions tendanciennes. Par ailleurs, des efforts ont été engagés par les pouvoirs publics pour diversifier les sources de l'information économique, confronter les travaux des diverses écoles (3), diviser de la sorte les risques d'erreur, et enrichir la qualité du débat économique dans notre société.

II

Un bon exemple de ces nouvelles orientations réside dans l'exercice de prévision économique à long terme rendu public par l'O.C.D.E. et baptisé « Inter-futurs » (4) qui élabore une série de scénarios alternatifs sur l'évolution de l'économie mondiale par grandes zones jusqu'à la fin du siècle, qui intéresse par conséquent notre pays. Le titre même employé pour qualifier le rapport « la gestion de l'imprévisible », en dit long sur les incertitudes qui pèsent sur l'exercice.

Pourtant le sérieux et l'ampleur du travail réalisé méritent qu'on en expose les conclusions et qu'on reproduise les commentaires à l'usage des responsables politiques, économiques et sociaux de notre pays, que Jacques Lesourne (5) en a tirés.

- Les deux premiers scénarios baptisés : A) Croissance vigoureuse, et B) Croissance douce, sont tous les deux fondés sur la prolongation des tendances actuelles et une plus grande intégration des pays en voie de développement dans l'économie d'échanges. La part relative des différentes régions dans l'économie mondiale serait modifiée de manière importante en l'an 2000 au profit du Tiers-Monde (30 %), l'Amérique du Nord revenant de 31 à 19 %, et la C.E.E. de 20 % à 16 %.

La différence majeure entre les deux scénarios réside dans un ralentissement assez fort de la croissance dans les pays développés, en scénario B, du fait d'un rapide changement des valeurs socio-culturelles dominantes.

Cette prise en compte du changement des valeurs socio-culturelles dans un exercice de prévision économique à long terme doit être soulignée, car elle rompt avec la pratique passée des économistes qui n'en tenaient pas compte et raisonnaient « toutes choses égales par ailleurs », comme si cet artifice de présentation avait une chance de se vérifier.

C'est dire que l'exercice « Inter-futurs » ne saurait subir l'accusation d'économisme qui pesait à juste titre sur tant de travaux antérieurs de prévision.

- Les deux autres scénarios exposés en -C- : « rupture Nord/Sud » et D « le règne du protectionnisme », sont fondés sur des hypothèses de rupture par rapport à la situation actuelle.

... rupture Nord/Sud avec maintien d'une libéralisation des échanges entre pays développés dans le scénario C et montée du protectionnisme par zones de pays développés dans le scénario D.

Les conséquences de la réalisation de l'un ou l'autre de ces deux derniers scénarios seraient très dommageables, à la fois pour le développement de l'économie mondiale, et pour la place relative des pays de la C.E.E. dans cette économie.

Mais la situation la plus catastrophique paraît être celle qui résulterait du déroulement du scénario C : le revenu mondial n'augmenterait que de 2,4 fois de 1978 à l'an 2000, (contre 3,4 dans le scénario A) ; le revenu par tête dans la C.E.E. serait seulement alors de 4.500 dollars (contre 9000 dollars au scénario A).

Bien que ce rapport international ne puisse, directement, servir de base aux politiques économiques nationales, il permet de rechercher des lignes de conduite pour l'avenir, que Jacques Lesourne (6) a dégagées de la manière suivante :

- a) développer dans l'opinion publique une attitude positive face à l'avenir, également éloignée des « lendemains qui chantent » que du catastrophisme.
- b) desserrer, dans les pays développés, la contrainte pétrolière, par les économies d'énergie et la diversification des sources d'énergie primaire.
- c) conduire le changement au sein des sociétés industrielles avancées.
- d) définir des stratégies de relations à long terme entre pays développés et pays du Tiers-Monde.
- e) développer de nouvelles formes de coopération internationale afin de mieux gérer l'interdépendance mondiale.

III

On peut déjà trouver un écho à ce travail de recherche dans les réflexions récentes d'experts indépendants, mais aussi dans les prises de position de partis politiques ou du gouvernement.

A/ Ainsi, dans un article publié le 8 Janvier 1980 (7) M. Jean Baret, Ingénieur Conseil, énumère « les huit mutations qui changent la face du monde ».

Estimant que l'histoire se trouve actuellement engagée dans une phase de mutations rapides, l'auteur identifie huit faits nouveaux très importants pour l'évolution de nos sociétés :

- l'emploi des forces atomiques ;
- la crise énergétique ;
- la fin de la non-ingérence ;
- le retour du protectionnisme ;
- la contestation des majorités ;
- les nouveaux apports scientifiques ;

- l'échec des modèles politiques ;
- la montée mystique.

Il est intéressant de noter que pour l'auteur, les facteurs directement économiques de l'évolution prochaine des sociétés sont minoritaires, même si l'un d'entre eux, la crise énergétique, peut jouer le rôle de détonateur dans une crise de société qui lui apparaît finalement assez inéluctable.

Mais, dans le même temps, et c'est la seconde observation qu'inspire la lecture de cet article, les facteurs non économiques du changement dans les sociétés restent analysés en termes collectifs, mais non pas au niveau des individus.

Il y a là une constante de la pensée socio-économique française de l'après guerre, qui analyse généralement le rôle des citoyens de façon globale, au plan politique, religieux ou scientifique pour essayer de mesurer les mouvements structurels relatifs dans la société, sans prendre réellement en compte l'autonomie des personnes.

B/ Les incertitudes de la prévision économique mises en évidence dans l'exercice Interfuturs, comme la volonté de dégager des orientations volontaristes pour la décennie 1980-90, expliquent également les grandes lignes de la partie économique du projet socialiste, adoptée par le P.S. au cours de la Convention d'Alfortville, le 13 Janvier 1980.

- la nécessité de la croissance y est réaffirmée pour faciliter le retour au plein emploi ; mais à la différence des travaux socialistes antérieurs, aucun taux de progression de l'économie n'est fixé.

Le type de croissance souhaité est celui d'une « croissance sociale », qui doit se distinguer aussi bien de la « croissance sauvage » des années 60-70 que de la « croissance sobre », préconisée par le Président de la République ; la croissance sociale devant être plus forte, plus égalitaire et plus économe en énergie et matières premières, que la précédente.

L'influence des idées nouvelles dans ce travail réside dans la reconnaissance de l'impossibilité de fixer a priori un taux de croissance de l'économie française pour les prochaines années, comme on pouvait le faire au temps de la splendeur de la planification à la française.

Cette influence se retrouve ainsi dans l'inflexion du schéma productiviste antérieur, puisque la croissance voulue plus forte que dans les pratiques gouvernementales, devra être également économe, autonome et créatrice.

Mais comme dans l'article de M. Baret, les catégories abstraites qui identifient les hommes dans leurs différents rôles sociaux, continuent à jouer un rôle priori-

taire, par rapport à l'action personnelle des individus, généralement méconnue.

C/ Le Premier Ministre, en revanche, semble vouloir tirer plus complètement les conclusions des changements qui affectent le déroulement de l'activité économique et rendent plus incertains et plus complexes les prévisions.

Se plaçant dans les perspectives dégagées par le rapport « Interfuturs » il devait, lors du « Forum de l'Expansion » du 10 Janvier 1980, définir les « sept piliers de la sagesse » pour l'économie française des années 1980 et dégager « les sept règles de conduite à observer ».

- Parmi les « piliers de la sagesse » énoncés, on relèvera :

- la hausse continue du prix de l'énergie ;
 - l'avènement d'une société de création, d'initiative et de responsabilité, remplaçant la société de consommation et d'assistance ;
 - l'intensification de la concurrence internationale ;
 - les lents progrès de la stabilité monétaire internationale ;
 - les formes nouvelles d'organisation de l'Europe occidentale ;
 - l'aggravation du problème des pays en voie de développement.
- Compte-tenu de ces perspectives, « sept règles de conduite » devraient être observées :
- restaurer le dynamisme démographique ;
 - rechercher un développement économique continu par un effort d'innovation, d'exportation et d'implantation sur les marchés étrangers ;
 - maintenir la stabilité du franc ;
 - réduire notre dépendance énergétique ;
 - rétablir la liberté des entreprises en matière de prix, salaires, production ;
 - rénover profondément les grands systèmes publics et para-publics ;
 - pratiquer la concertation pour le progrès social ;

Sans analyser les chances de mise en œuvre de ces lignes d'action, il faut noter qu'elles se placent dans la logique de la rupture de l'évolution économique constatée en 1974 au double niveau de l'analyse, comme le font le rapport Interfuturs, M. Jean Baretts ou les auteurs

du projet socialiste, mais aussi des propositions.

Or, dans ces propositions, une place importante et nouvelle au niveau du discours public, est faite à l'action personnelle des agents économiques, producteurs, salariés, consommateurs, au sein des structures économiques et sociales.

IV

La recherche de l'évolution des valeurs, des aspirations, des sensibilités ou des façons d'être et de l'effet de ces changements dans la vie économique et politique, prend désormais plus d'importance :

A - Elle guide les travaux de certains organismes tels la COFREMCA (8) dont l'observatoire des changements socio-culturels a identifié les courants socio-culturels majeurs diffusés dans la société française et en suit de manière permanente l'évolution.

Ainsi, cet Institut date-t-il de la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'aux environs de 1960, l'établissement de « la société de consommation boulimique », caractérisée par quatre traités fondamentaux au niveau du « vécu » des personnes :

- affirmation des différences individuelles ;
- montée du plaisir aux dépens du devoir et du sacrifice ;
- implantation du mythe de la modernité (être et paraître moderne) ;
- développement de la considération et du standing comme motivations dominantes qui nourrissent les tendances à la compétition et à l'initiation ;
- La remise en cause de la société de consommation boulimique sensible après 1968 trouvait déjà des racines dès les années 1960 :
 - . l'expression personnelle devenait plus fréquemment une motivation dominante ;
 - . les motivations du standing perdaient chez certains leur position première ;
 - . le mythe de la modernité faisait long feu ;
 - . la contestation de la société se développait (modèles d'autorité, ordre, compétition, répartition des rôles entre sexes).
- Les analyses récentes (1974-1978) montrent un changement de grande ampleur dont les effets devraient se prolonger au cours de la décennie qui commence : les changements en cause paraissent atteindre la société en profondeur, car les catégories socio-démographiques les plus concernées ne sont pas celles qui sont traditionnellement à la pointe de l'évolution socio-culturelle (étudiants, cadres, employés, parisiens, etc...) mais les ruraux, les retraités, les plus de 50 ans, les agriculteurs,

les O.S.

Quatre tendances principales se dégagent :

1) le renforcement des différences individuelles, avec notamment la recherche de l'épanouissement et une méfiance accrue à l'égard des modèles. Il faut toutefois noter que la recherche de la sécurité économique reste très forte, sinon dominante, par rapport au souci d'accomplissement personnel.

Ce renforcement des différences individuelles s'effectue alors même que la division de la société en grandes catégories sociales s'estompe, et que semble se constituer une immense classe moyenne extrêmement différenciée, en fonction de critères autres d'ailleurs que socio-démographiques.

2) la tendance à la « réduction des cercles d'identification et d'appartenance », qui se traduit en particulier par la progression du besoin d'enracinement ; le souci de participation moins à des entités larges et abstraites (la France, le prolétariat) ou à ce qui est grand, centralisé et puissant, qu'à un niveau concret et primaire (groupes de camarades, associations, communes, familles plus ouvertes).

3) l'accroissement de la transparence de la société, en raison d'une plus grande lucidité des personnes sur elles-mêmes et d'une meilleure compréhension de leur part des phénomènes sociaux.

Ces facteurs accroissent naturellement l'autonomie des personnes et les rendent moins sensibles aux mythes et aux conditionnements.

4) le déblocage de plusieurs idéologies et systèmes antérieurement dominants :

il en est ainsi des représentations du monde comme ordonné, mécanique, cartésien ; de la prétention à prévoir le sens de l'histoire ; de la volonté de tout gouverner du point de vue supérieur de l'Etat.

de même note-t-on l'ébranlement du consensus collectiviste et planificateur de l'intelligentsia, qui avait comme corollaire le caractère intrinsèquement bon de l'Etat et mauvais de l'entreprise.

Les manifestations institutionnelles de ces nouvelles tendances commencent à apparaître dans la vie politique, syndicale et administrative.

On assiste en effet depuis peu de temps à une mise en cause de la politique d'accentuation de la présence de l'Etat et de l'organisation collective de la société, qui rompt avec une pratique de plusieurs dizaines d'années (croissance de la bureaucratie liée à la recherche d'une plus grande sécurité économique).

Une opposition de fond, encore peu perceptible est en

train de naître entre d'une part les groupes de citoyens qu'animent les nouvelles tendances à l'autonomie et à l'accomplissement personnel, et d'autre part les grands syndicats et la bureaucratie d'Etat.

Les grandes organisations et les institutions nationales s'adaptent mal à cette évolution : un comportement de retrait se manifeste à leur égard, tant de la part des citoyens éclairés que de ceux qui sont moins réceptifs aux changements socio-culturels en cours. Ces derniers deviennent anxieux, repliés sur eux-mêmes, inquiets du désordre tandis que les premiers montrent leur intérêt nouveau pour les petites entreprises (contre les grandes), les journaux locaux ou spécialisés (contre la grande presse et la télévision), la vie politique locale (contre les grands partis).

Ainsi, lors d'un sondage sur 2.500 personnes effectué en 1978, à la question : « les organismes suivants servent-ils l'intérêt public ? », ont bénéficié d'une réponse favorable :

- les municipalités pour 66 %
- les petites entreprises pour 54 %
- le Gouvernement pour 48 %
- l'Administration pour 41 %
- le Parlement pour 40 %
- la Télévision pour 35 %
- les grandes entreprises pour 33,5 %
- les syndicats pour 33 %
- l'Eglise Catholique pour 25 %
- les grands partis politiques pour 21 %

Il n'est dès lors pas étonnant que ces changements socio-culturels s'accompagnent d'un dépérissement des mécanismes anciens de contrôle social, et rendent plus difficile le gouvernement de la société. En effet, dans des fractions importantes de la société, nombre de personnes influentes ne sont plus sensibles à des normes telles que la conscience intériorisée, la motivation de sécurité économique, la considération des autres, l'autorité statutaire, l'identification aux grandes entités (Patrie, Prolétariat, Etat, Eglise, Entreprise...).

De l'évolution réelle de ces tendances au cours des prochaines années dépendra l'orientation de la société plutôt dans le sens du désordre ou au contraire de l'autorité ou encore, vers l'émergence d'un « nouveau tissu social ».

B - Aux conclusions de ces travaux socio-culturels de la COFREMCA, on peut rattacher les réflexions recueillies par l'Expansion (9) auprès de six personnalités qui collaborent habituellement à la revue : MM. A. Grosser, J. Denizet, J. Attali, J. de Rosnay, A. Sauvy et J.M. Domenach.

Ces auteurs, dont certains sont connus pour leurs travaux économiques, ne s'attardent pas à prévoir l'évolution économique de la décennie 1980-90 si ce n'est pour confirmer les incertitudes du rapport « Interfuturs » et

les grandes tendances qui s'affirment en pointillé depuis 1974, à savoir :

- la difficulté de retrouver un taux de croissance de 5 % par an (10) ;

- l'accroissement de l'interdépendance des économies ;

- l'importance de l'approvisionnement énergétique ;

- la nécessité de reconstruire le système monétaire international ;

- les luttes d'influence entre les trois groupes de puissance dans le monde : l'establishment occidental ; l'U.R.S.S. et le monde communiste ; l'O.P.E.P. et le Tiers-Monde.

- Toute leur réflexion porte sur l'évolution des idées dominantes et des comportements, et à cet égard, une distinction majeure leur apparaît : l'affrontement probable entre l'idéologie du progrès (dans sa version capitaliste ou marxiste) et ses corollaires, productivisme, économicisme, violence à l'égard de la nature, des femmes, au nom des valeurs dites « masculines », et un autre scénario, une autre technologie, de nouveaux rapports entre les sexes, les êtres humains et la nature, plus imprégnés des valeurs « féminines », d'investissement dans soi-même, d'attention à l'autre, d'aménagement du temps et de l'espace, d'économie des ressources non renouvelables, d'éducation, de rejet de l'égoïsme et de la violence.

- Par ailleurs, ces mêmes auteurs soulignent combien le développement de la société de consommation, en privilégiant les valeurs matérielles, a pu favoriser l'émergence de l'égoïsme et de la violence : égoïsme et violence au sein de chaque nation, mais aussi entre les nations opulentes et les peuples démunis.

De fortes tendances existent pour la mondialisation de la violence (terrorisme, action de commando), pouvant aller jusqu'à l'utilisation des armes nucléaires dont certaines sont désormais miniaturisées.

De même le climat d'égoïsme peut-il se développer car les phénomènes de libération actuelle des personnes, « l'épanouissement sans amour » débouchent le plus souvent sur l'égoïsme.

- Alors, et confirmant les analyses des courants socio-culturels de la COFREMCA, nos six auteurs, à l'exception d'A. Sauvy qui pronostique la continuité de la société actuelle, confient-ils leurs espoirs à l'invention d'une société « non violente », où l'avenir serait assuré par « les gens » et non par les sujets collectifs (J. M. Domenach) ; dans une société relationnelle, re-centrée, re-naturée (11) (J. de Rosnay) ; marquée par plus d'individualisme que de socialisation (J. Attali), par les valeurs féminines (J. Denizet).

Dans cette société, la réussite personnelle ne serait pas nécessairement l'exercice du pouvoir, mais le droit à la création, à la différence ; le réveil religieux serait le fait des consciences plus que des appareils d'Eglise ; la centralisation sous toutes ses formes serait combattue.

Mais devant l'émergence d'un grand nombre de cultures, de religions, de nations, des formes d'organisations européennes (12) plus communautaires devraient être mises en place.

*
* *

L'amorce d'une nouvelle décennie a bien évidemment suscité le déferlement d'analyses et de prévisions économiques et socio-culturelles en France.

Une certaine homogénéité se dégage des analyses, signe d'un progrès dans la lucidité, dont certains historiens contemporains estiment qu'il s'agit de la seule forme de progrès repérable dans l'histoire du 20^e siècle.

Quant aux évolutions probables, on peut soit reprendre le scepticisme ironique d'Alfred Sauvy déclarant que « l'on oscillera comme d'habitude entre l'apocalypse et la société idéale, avant de se retrouver tous ensemble pour fêter le 2^e centenaire de la Révolution Française de 1789 », soit se féliciter de l'ampleur des réflexions déjà conduites et souhaiter leur pénétration dans les opinions publiques des Etats pour hâter « la maturité » des peuples, faire progresser la conscience de leur complémentarité, étape vers la reconnaissance d'une civilisation de l'Universel, dont notre planète dispose déjà des instruments matériels.

François GAUTIER

(1) Edgar Faure « La disgrâce de Turgot »

(2) V^eme Plan de développement économique et social

(3) Rapport Lenoir « L'information économique et sociale » (Documentation Française 1979)

(4) Face aux futurs, Pour une maîtrise du vraisemblable et une gestion de l'imprévisible, OCDE Paris 1979

(5) Futuribles 2000, Septembre 1979, p. 14 à 19.

(6) Futuribles 2000, Septembre 1979, déjà cité.

(7) « Le Monde de l'Economie », mardi 8 Janvier 1980 pages 21 et 26.

(8) Les pouvoirs publics face au changement socio-culturel en France, A. de Vulpien, P.D.G. de la COFREMCA (Colloque International sur l'Administration Publique, Québec, 27-31 Mai 1979).

(9) « L'Expansion » 11-24 Janvier 1980 « Six regards sur 1990 » p. 93 et suivantes.

(10) Lire également le livre de Jean Fourastié « Les Trente glorieuses » ou « La Révolution invisible » (Fayard, 1979).

(11) Lire également l'ouvrage de Jean Marie Pelt « L'Homme re-naturé » (Ed du Seuil, 1977).

(12) Voir également le n^o spécial de 30 Jours d'Europe (Avril 1979) : « Les Européens de 1989 » ; ainsi que « L'Europe : les vingt prochaines années » : rapport de MM. Pelletier et Tardy pour la préparation du VIII^e plan.

REDÉFINIR L'ÉTAT?...

par Jean Dominique GIULIANI

*l'Etat est le mur qui entoure le jardin où poussent
les fleurs et les fruits de l'humanité.*

Hölderlin

Quel Etat voulons-nous, et pour quoi faire ?

C'est une question qui n'est pas nouvelle et semble appartenir aux théoriciens du XIX^e siècle. Pourtant, si le débat politique ignore ce problème, qu'il juge trop théorique, les français se posent quotidiennement cette interrogation dans ses aspects les plus concrets.

Ils refusent de plus en plus l'Etat dans ses manifestations administratives et réglementaires Il est vrai que son rôle s'est considérablement accru. Mais ils réclament aussi la présence de l'Etat, son aide, son soutien, sa caution. Les temps de crise nous le montrent.

Il semble que la question étatique doive se trouver bientôt, une fois encore, au cœur du débat politique.

Sans prétendre la trancher en quelques lignes, on peut néanmoins suggérer quelques pistes de réflexion, et tenter de cerner les contours du problème.

L'ÉTAT-PIVOT

La société française, dont la transformation depuis la guerre est remarquable, s'est développée et bâtie autour de l'Etat. Qu'on le regrette ou non, c'est l'Etat qui a incité la Nation à se transformer, grâce à un appareil administratif puissant et compétent.

Depuis 1945, l'Etat est à la base de la recherche, de l'innovation, et du progrès social. On trouve encore dans notre administration les organismes publics qui ont été chargés de coordonner la recherche et de gérer les crédits publics qui y sont affectés. La Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (D.G.R.S.T.) qui veille sur « l'enveloppe-recherche » de l'Etat, le Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.), monstre scientifique protéiforme de très grande qualité, l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.) qui va abandonner son statut d'établissement public administratif pour celui de l'établissement public industriel et commercial. Autant d'institutions nécessaires en 1945. Autant d'interrogations aujourd'hui.

Si ces organismes ont fait avancer la technologie française et l'ont mise au service de tous, on peut quand même se demander s'il est normal qu'une société parvenue à un haut niveau de développement social ne trouve pas dans le secteur privé et les initiatives spontanées les crédits scientifiques nécessaires à son progrès. D'aucuns diront que ce système a l'avantage de mettre au service de la collectivité des découvertes fondamentales qu'elle seule a pu financer, et c'est exact. Mais en se bornant seulement ici à un constat, on peut répliquer qu'en déléguant peu à peu à l'Etat des tâches qui devraient être assurées par d'autres secteurs de l'économie, on habitue la Nation à se retrancher frileusement derrière la collectivité, qui n'incarne pas forcément l'intérêt général.

Le progrès social a aussi été assuré directement ou indirectement par l'Etat.

C'est des négociations provoquées, suscitées, encouragées et arbitrées par l'Etat que sont issues les grandes conquêtes sociales. Les accords de Grenelle sont dus en grande partie à la ténacité d'un gouvernement et de son chef, obligés de composer et de faire aboutir un compromis.

L'Etat français est donc toujours un écran entre les intérêts divergents qui s'affrontent en France.

L'influence de l'appareil d'Etat s'est accrue avec la stabilité politique des institutions de 1958.

On avait coutume d'affirmer que la IV^e République donnait plus de pouvoir à ses fonctionnaires, qui opposaient à la valse des gouvernements la permanence que leur statut et leur compétence leur assuraient. La V^e République, loin d'écartier les fonctionnaires du Pouvoir, c'est-à-dire distinguer l'appareil d'Etat de l'entité abstraite que celui-ci représente, a réalisé la fusion du Pouvoir politique, et de la haute fonction publique. Les exemples de ce phénomène abondent et sont bien connus. Le nombre de ministres ou de députés fonctionnaires n'en est pas le moins visible.

Mais il est encore plus important de constater que les décisions quotidiennes des fonctionnaires procèdent d'un pouvoir exorbitant qui ne vient pas de l'élection, qui n'est pas suffisamment contrôlé par le pouvoir politique, et dont la nature est par essence politique.

Si la transformation de la société française n'a pu être menée à bien que par l'Etat, à qui on ne peut reprocher de s'être substitué à une initiative privée défailante, l'Etat, lui, ne s'est pas beaucoup transformé depuis 30 ans.

Il reste encore guidé par les principes d'action qui étaient ceux de la reconstruction : politique dirigiste de planification, politique quantitative de croissance, élaboration d'un cadre juridique exhaustif pour le corps social.

Certes, depuis 1974, la crise internationale et l'accession au Pouvoir d'un Président plus libéral ont réduit l'accuité de ces caractères. Le Plan se vide peu à peu de son contenu. La crise nous contraint à développer la théorie d'une croissance douce.

Mais la démarche étatique reste toujours la même.

On trouve encore dans l'appareil d'Etat des vestiges de la reconstruction, telles par exemple les administrations de mission et les administrations déconcentrées. Leur utilité théorique n'est pas contestée ; mais leur fonctionnement et leur survivance mêmes tendent à prouver que toutes les administrations n'ont pas suffisamment évolué vers des structures plus légères et plus efficaces ; et que l'appareil de l'Etat a encore besoin d'outils dirigistes et centralisateurs pour insuffler dans la nation ce souffle d'initiative et de dynamisme que les discours politiques affirment pourtant y avoir décelé.

La Délégation à l'Aménagement de Territoire et à l'Action Régionale (D.A.T.A.R.) ne remplit-elle pas le rôle que devraient naturellement jouer les ministères de l'Economie, du Cadre de Vie, de l'Industrie et de l'Agriculture ?

Les multiples comités et conseils — leur nombre dépasse la centaine — qui siègent auprès du Premier Ministre auraient-ils leur utilité si chaque administration pouvait intégrer toutes les composantes d'un problème, si elles étaient ouvertes à un public qui entend donner davantage son avis ?

L'appareil d'Etat est encore animé par ce louable souci, mais ô combien anachronique, d'apporter au pays ce que les administrés de 1945 ne lui procuraient pas et réclamaient à grands cris : l'organisation rationnelle du progrès.

L'Etat a aussi favorisé la stabilité.

Le cadre législatif et réglementaire élaboré par l'Etat, s'il a contribué à organiser un système social par nature désordonné, a écrasé aussi toute velléité d'originalité et d'initiative, de déviance et de dissidence. Or, c'est souvent en marge du système social que l'on rencontre le génie qui permet à une société d'éviter la sclérose.

L'Etat est un point d'ancrage stable et sûr, mais trop lénifiant. En intervenant partout, pour prendre la place d'une initiative privée absente, l'Etat s'est pris à conserver ses pouvoirs, même si celle-ci renaissait. L'exemple des entreprises et services publics à monopole en est une bonne illustration. La justification du Service des Alcools ou du Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes (S.E.I.T.A.) n'est plus évidente. (1)

Stabilité donc, mais aussi apparition progressive de blocages inévitables. *Les Français se sentent empêchés par*

l'Etat.

De fait, ne pouvant exercer toute la liberté commerciale, industrielle ou personnelle — à laquelle ils aspirent — ils abdiquent. Ainsi l'Etat incite toutes les énergies à se mobiliser pour assurer la croissance quantitative, le développement des exportations, la défense du Franc, et... se charge du reste. L'Etat devient l'Etat-assurance, selon l'expression de G. Burdeau. Pourvu qu'on produise, qu'on exporte, qu'on travaille, le reste est assuré par le service public dont c'est devenu le domaine réservé.

On a souvent l'impression, peut-être exagérée, que l'initiative et l'innovation ont peu à peu quitté l'esprit de notre peuple pour se réfugier dans la tête de nos fonctionnaires. Ou alors comment expliquer cette attirance que la fonction publique exerce sur tous nos jeunes cerveaux si brillants ?...

L'Etat s'est substitué à la Nation.

LES PARTIS ETATISTES

Et même si l'Etat est désormais civilisé, comme l'affirme Charles Debbasch (2) — ce qui est discutable — la question fondamentale doit aujourd'hui être posée :

l'Etat est-il le détenteur du moteur social ?

Qu'elle émane des gaullistes, des communistes ou des socialistes français, la réponse est toujours positive.

Pour les gaullistes, l'Etat est le principal acteur du progrès parce qu'il est dégagé des intérêts particuliers et des groupes de pression. Emanation de la Nation, l'Etat est la Nation. Il en est l'incarnation quasi-sacralisée (3). C'est la statolâtrie.

Aussi se doit-il d'être fort à l'intérieur comme à l'extérieur. Aussi ne peut-il tolérer que l'on revendique trop fort le droit à la différence puisque l'Etat incarne chacun d'entre nous. Quiconque porte atteinte à son image, à ses attributs ou à ses symboles, fût-il simplement régionaliste, est sacrilège.

Par ce raisonnement, en même temps qu'on magnifie la France, on néglige son peuple.

Le réductionnisme gaulliste, qui affirme que l'Etat c'est la Nation, a vécu. Car la France est parvenue à un niveau de développement social et de conscience politique tel que les Français sont mûrs pour faire des choix politiques. Ils n'ont plus besoin d'un Etat pour distinguer l'intérêt général de l'intérêt particulier. Ils ont besoin d'un Etat pour appliquer la politique qu'ils auront définie dans l'intérêt de tous.

Dans la théorie marxiste, l'Etat n'est que l'une des superstructures grâce auxquelles une classe dominante

en oppresse une autre. Aussi doit-on le conquérir dans un premier temps. Puis il doit disparaître lorsque vient la phase de « l'Etat du peuple tout entier ». La pratique communiste ne suit pas tout à fait ce schéma. Et la Constitution soviétique a beau déclarer que l'ère de « l'Etat du peuple tout entier » est atteint, on sait bien que le communisme entraîne une conception partisane de l'Etat. L'Etat, dans la société communiste, n'est qu'un outil de la dictature du prolétariat au service du Parti, lui-même guide éclairé du prolétariat. Dans les faits, l'Etat n'est qu'une excroissance du Parti dictateur et oppresseur. « C'est un crime d'Etat que d'en pouvoir commettre » (Corneille)...

Chez les socialistes contemporains, la théorie de l'Etat n'est pas vraiment définie. Leurs prédécesseurs du XIX^e siècle s'étaient pourtant penchés profondément sur cette problématique Etat-peuple. Il est vrai que leurs réflexions avaient débouché sur l'anarchisme (voir Proudhon, Fourier, etc...).

Il y a incontestablement un sentiment anti-étatiste chez les socialistes qui se méfient des systèmes. Mais le principe même d'une société socialiste ne veut-il pas que la collectivité magnifiée se matérialise dans une entité juridique : l'Etat ?...

Alors, l'Etat socialiste gère, dirige, distribue, tranche, assure et comme toute institution, acquiert chaque jour un peu plus d'indépendance. Il est détourné de sa fonction. Pour n'avoir pas encore posé clairement le problème de l'Etat, les socialistes français se sont enfermés dans les contradictions qu'ils ne pourront pas résoudre.

Où se trouve donc le moteur de la société ?

Une réponse nous est donnée par les humanistes, et les personnalistes. Pour eux, le ressort de la société se trouve dans la personne.

Rappelons que Mounier décrète personnaliste « toute doctrine, toute civilisation affirmant le primat de la personne sur les nécessités matérielles et sur les appareils collectifs qui soutiennent son développement ». Maritain quant à lui développe un néo-thomisme humaniste où la personne est aussi le centre de toute essence, en son rapport avec Dieu. Convictions différentes mais non divergentes. Sans suivre Alain ou Paul-Louis Courier qui déclarent la guerre à l'Etat, au nom de l'individualisme, on sent bien qu'il faut précisément définir ce que l'on attend d'une institution étatique indispensable.

Il est clair qu'une société ne peut indéfiniment et sans danger fonder son développement sur l'Etat parce qu'à un moment donné, la prime à payer à l'Etat-assurance est trop forte ! Parce qu'à un moment donné, l'Etat et la nation, l'Etat et le peuple, l'Etat et la personne, l'homme ou l'individu, entrent dans un combat inégal qui n'est plus celui de l'intérêt général contre l'intérêt particulier, mais un conflit violent entre une institution autosite et

les aspirations spirituelles et morales de l'Homme.

Au-delà en effet de son évidente utilité fonctionnelle, l'Etat (et son appareil) n'a qu'un objectif : assurer sa justification, sa pérennité, et reproduire son modèle organisationnel de hiérarchie para-militaire. L'exercice quotidien de la tutelle de l'Etat sur les collectivités et les groupements qu'il contrôle nous le montre. A l'heure de l'informatique, l'Etat sans contre-pouvoirs peut devenir totalitaire, grâce à ces fantastiques moyens techniques, si sa philosophie privilégie la Société, l'Etre collectif, au détriment de l'homme et de ses aspirations spirituelles.

De plus, l'Etat fascine par son organisation, sa compétence et son efficacité. Marqué du sceau public, qu'il prend pour légitimité, il attire à lui les esprits les mieux faits parce qu'il satisfait le rationnel.

Il oublie qu'il n'est qu'au service de la collectivité et qu'il n'incarne pas la nation si peu réductible.

RECONQUERIR L'ETAT

L'Etat ne doit être qu'un outil de l'épanouissement de chaque être. Il doit accepter que des institutions apparemment concurrentes, comme les associations, les collectivités territoriales, les familles, assurent elles aussi une fonction sociale pleine et entière.

L'Etat et son appareil doivent se cantonner à la mise en œuvre des instruments réglementaires et financiers qui permettent à l'innovation, l'initiative, la création, d'éclore et de se multiplier. L'Etat ne doit plus inciter, il doit soutenir.

L'appareil d'Etat doit déléguer les tâches de gestion et de production qu'il assure aujourd'hui, ou du moins freiner leur extension favorisée par la crise. Les entre-

prises publiques et les démembrements de l'Etat doivent être placés à terme sous le contrôle étroit des français par l'intermédiaire de leurs élus.

Pour cela, l'appareil d'Etat doit être accessible et transparent. Soumis à la volonté politique, il ne devra plus s'ériger en seul défenseur de l'intérêt général que seuls les politiques, représentants de la nation, peuvent définir. A travers eux, nous devons reconquérir l'Etat car l'Etat est à nous. Nous devons être l'Etat. Nous devons remplacer l'Etat, prendre sa place quotidiennement.

Changeant ainsi de nature, l'Etat devrait changer de place.

Du centre moteur de la société française, il ne devrait devenir qu'un outil du partage des responsabilités.

La France est mûre pour la décentralisation de l'Etat et le partage du Pouvoir.

Malheureusement, cette certitude n'est pas partagée par tous les acteurs du jeu politique. Là se situe la réalité de la question étatique en France.

Si l'on peut observer aujourd'hui une certaine ouverture de notre société, c'est d'un consensus sur l'analyse du niveau de développement de la société française que dépend la redéfinition du rôle et de la place de l'Etat dans notre pays.

Jean-Dominique GIULIANI

(1) Un projet de loi, adopté en Conseil des Ministres, le 20 Mars 80, et tendant à faire du SETTA une entreprise publique, sera bientôt déposé au Parlement.

(2) *L'Etat civilisé*, Fayard, 1979, 200 p.

(3) *Pour l'Etat-Nation*, Michel Debré, in « Le Monde » du 18.2.1980.

Les livres des collaborateurs de France-Forum :

Jean MASTIAS

**Le Sénat de la V^e République
Réforme et Renouveau**

Editions Economica

Dominique BAUDIS

**La Passion des Chrétiens
du Liban**

Prix Agrippa d'Aubigné

Editions France-Empire

A PROPOS D'UN LIVRE D'HENRI ATLAN « ENTRE LE CRISTAL ET LA FUMÉE »

par Jean ONIMUS

On sait l'énorme impact qu'ont eu dans divers domaines les récents progrès de la biologie. Une connaissance de plus en plus précise des mécanismes physico-chimiques de la biologie moléculaire a permis d'éliminer les derniers mythes du vitalisme et d'élucider, au moins en partie, le mystère des origines et de l'évolution sélective et complexifiante. On ne saurait exagérer l'importance de cette brèche qui vient de s'ouvrir. D'abord au point de vue pratique, par la fabrication devenue possible de bactéries artificiellement reprogrammées (insertions de bribes de programmes par virus interposés) qui, selon les cas, risquent d'être nos pires ennemies ou de devenir nos indispensables esclaves. On peut d'ores et déjà imaginer l'homme des temps futurs, l'homme de l'espace, nourri, servi, protégé par ses bactéries familières et délivré des liens, des racines qui le retiennent dans la nature terrestre ! Mais c'est au niveau théorique surtout que les progrès de la biologie sont susceptibles de nous toucher : une mutation du savoir, une nouvelle *épistème* (comme dirait Foucault) commence à se dessiner et notre vision du monde en est bouleversée. Non pas certes qu'une métaphysique quelconque puisse être imposée par ces découvertes (ce fut l'erreur de Jacques Monod de le

penser) : la science n'implique pas (en principe) d'idéologie préalable ; elle les exclut au contraire. Elle ne propose par ailleurs aucune interprétation globale, puisqu'elle se garde bien de poser la question du *pour quoi*. Mais il est impossible que les nouvelles données concernant le temps créateur, l'émergence de la complexité, les relations de l'auto-organisation et de la mémoire, etc, ne renouvellent pas les concepts anciens : la métaphysique s'enfermerait dans les redites de son langage sans cet apport, gênant parfois, mais nourrissant, des faits scientifiques. Un néo-criticisme par exemple, ou néo-idéalisme est en train de naître par la conscience prise du caractère provisoire, insuffisant, métaphorique des concepts et des signes en usage, même les plus récents (les mathématiciens en sont de grands fabricateurs). On se sait en présence de catégories provisoirement opérationnelles, mais d'où le réel s'esquive au fur et à mesure qu'on s'en approche. Mais en même temps, la théorie du hasard organisationnel n'est pas un idéalisme malgré l'usage qu'elle fait de termes abstraits comme information, aléatoire, structure, etc ; elle n'est pas non plus un matérialisme malgré l'hypothèse de base d'une nature s'organisant elle-même en se servant des ajustements stéréomorphiques des molécules et des effets cata-

lyseurs de certaines protéines. Nous sommes là à un niveau pré-métaphysique. Mais l'excitation conceptuelle qui se produit à la pointe de ces recherches ne peut rester sans effet sur la réflexion philosophique. En fait, dans son progrès en direction des origines et surtout du *sens* (ce qu'on appelle la « flèche du temps »), la science, qu'elle le veuille ou non, empiète sur le domaine de la spéculation. Il n'est plus possible désormais de rester enfermé dans la controverse, la problématique et le discours traditionnels : les choses que nous commençons à savoir déstabilisent nos idéologies.

La biologie moderne trouve aussi un écho significatif en sociologie (et ce n'est pas sans motif qu'Edgar Morin a dû transiter par la biologie pour comprendre la nature et le sens des dynamismes qui travaillent nos sociétés). D'autre part, un Jean-Pierre Dupuy a tiré de la biophysique de très remarquables instruments pour comprendre les phénomènes économiques. Quant aux retombées politiques de ces découvertes, elles sont évidentes et j'y reviendrai. A vrai dire, personne ne peut plus (par confort, timidité, méfiance ou ignorance) se tenir à l'écart désormais de ces données nouvelles. Elles nous aident à nous déchiffrer nous-mêmes et donc à mieux conduire nos esprits et nos vies, à déchiffrer ceux qui nous entourent et les forces qui les travaillent ; enfin, en déchiffrant un peu moins mal la nature, elles nous aident à y participer plus pleinement.

Ces remarques me sont suggérées par le récent ouvrage « Entre le Cristal et la Fumée » d'Henri Atlan (1), le premier qu'il ait destiné au grand public et que tout le monde peut lire — et doit lire ! Voilà un savant qui ose ne pas refouler les questions « non-scientifiques » que sa science implique ; ce faisant, il prend des risques ; mais, chose significative — qui montre à quel point la science progresse en direction de la spéculation — on ne s'étonne plus qu'un biophysicien parle de l'âme, du temps, de l'autonomie du sujet, etc. Depuis Ruyer et la *Gnuse de Princeton* (que d'ailleurs Atlan comme Morin rejette) on sait que la science moderne se permet parfois de retourner le tissu des phénomènes et d'en regarder un peu l'envers.

*
* *

Tout est sorti de la thermodynamique du non-équilibre, de la thermodynamique des systèmes ouverts. On sait que le second principe de Carnot, dit de dégradation de l'énergie ou *entropie* (et dont les formes sont multiples) constate que (pour des raisons statistiques, parce que les molécules chauffées sont incontrôlables et rayonnent en tous sens) toute énergie organisée, dirigée se dégrade et n'est pas récupérable : de la chaleur se perd, on ne revient jamais en arrière, on ne retrouve jamais le potentiel d'énergie initial, le temps est irréver-

sible et destructeur. Ce qui, dans la nature, comporte une réserve d'énergie quelconque est donc condamné à se décomposer, à se dissoudre en amas homogènes, sans ordre, déstructurés, jusqu'au moment où dans quelque trou noir céleste les noyaux privés de leurs électrons s'accumuleront définitivement dans l'indifférenciation et la mort cosmique. Jusqu'ici la vie paraissait un royaume dans un royaume, un défi à l'entropie. C'était vrai tant que n'était pas née la nouvelle science de la complexité (issue d'un mixage de la théorie de l'information (Shannon), de la cybernétique (Wilner) et de la théorie des automates (Von Neumann)). Désormais, cet ennemi de l'ordre qu'est le hasard se révèle au contraire facteur d'ordre, agent de croissance qualitative de l'ordre, réducteur de l'entropie. Le temps devient réversible et l'on commence à penser ce qui il y a vingt ans était presque impensable. Cela mérite explication.

Les machines que nous construisons, si compliquées soient-elles, sont vulnérables aux agressions du hasard, elles sont vouées à l'usure, aux détraquements, au vieillissement. Elles doivent sans cesse être réparées par quelque agent extérieur. Elles ont beau être automatiques, régulées par *feed-back* (et donc auto-gouvernées), elles ne s'en détériorent pas moins tôt ou tard. Si l'on cherche, comme l'a fait Von Neumann, à les rendre plus fiables, on s'aperçoit qu'il faut démultiplier les mêmes fonctions (deux circuits de freins par exemple), délocaliser ces fonctions afin qu'elles puissent éventuellement se remplacer, faire que les composants s'autogénérent, etc... Il faut, en somme, rendre les fonctionnements plus souples, moins étroitement finalisés ; il faut que la machine dispose, face aux agressions, d'une certaine variété de réponses et qu'elle puisse choisir entre ces réponses celles qui conviennent le mieux. Ce qui rend un système quel qu'il soit vulnérable c'est la rigidité des mécanismes lorsqu'ils sont construits selon une logique pauvre, avare, en vue d'une efficacité rationnellement déterminée. Au contraire, la fiabilité réside dans l'abondance et la « générosité » des circuits, dans une indétermination relative qui les rend souples, adaptables aux événements. C'est ainsi qu'un cybernéticien, Uttley, a pu construire un automate, l'Informon, qui est capable de computer des probabilités dans les bribes d'informations chaotiques qu'il reçoit et de se fabriquer des modèles de fréquence, modèles qu'il mémorise et ensuite reconnaît en vue de leur donner des réponses cohérentes : il « réfléchit » et s'adapte... On voit tout de suite qu'un système ouvert et auto-organisateur doit comporter à la fois une structure très solide, un rigoureux déterminisme, une forte redondance (sinon le hasard ne « produirait » en lui aucun ordre) et en même temps une très grande souplesse qui lui permet de résister aux accidents, à ce qu'on appelle le bruit.

Mais l'essentiel n'est pas encore là. Résister au bruit, encaisser les perturbations et y faire face est, certes, une garantie de durée mais tout ce que peut faire un tel système c'est finalement de rester à peu près stable. Il ne

progresse pas, il se maintient. L'important, c'est de réussir à faire du mal (le bruit) un bien, c'est-à-dire le point de départ d'un apprentissage qui rendra désormais le système plus riche en réponses possibles, mieux instruit face à des difficultés déjà surmontées, voire inconnues, et donc plus compliqué. Supposons que le système soit pourvu d'une mémoire qui lui permette de répondre à telle ou telle information-agression. S'il se trouve exposé à une information-agression inconnue, il commencera par lui opposer la série des modèles déjà enregistrés dans sa mémoire. Tant bien que mal, par approximations successives, il formera une réponse spécifique qui pourra désormais servir en cas d'attaque nouvelle. Devant l'absolument nouveau, il risque certes d'être désarmé, et s'il est incapable de trouver une réponse il sera détruit : l'absolument neuf est inassimilable. On constate quotidiennement ces choses aussi bien en immunologie qu'en pédagogie. Par contre, la réponse que le système peu à peu va élaborer s'il en est capable, s'il dispose des ressources nécessaires pour cela, va lui procurer *peut-être* (toujours le hasard !) des aptitudes nouvelles qui, avant l'événement étaient imprédictibles. C'est ainsi que le hasard peut se révéler créateur lorsqu'il entre en interaction avec un système assez souple pour l'intégrer. La perturbation qu'il provoque est, à proprement parler, sans relation causale, simplement occasionnelle, par rapport au nouveau type d'organisation qui va émerger et qui est capable quelquefois de performances qualitativement différentes de l'événement qui l'a suscité. Nous ne sommes plus en présence du lien traditionnel de consécution (telle cause, tel effet) mais d'une véritable apparition, d'une émergence qui crée une situation nouvelle. Le grand mot est lâché : celui de création. Le hasard fait apparaître du tout nouveau lié chaque fois à un progrès dans l'information c'est-à-dire dans la complexité.

Voilà comment, très schématiquement bien sûr, le bruit, le désordre peuvent favoriser paradoxalement un progrès qualitatif. De cela les machines « naturelles » donnent de multiples exemples. Le désordre qu'introduit un simple caillou dans le lit d'un torrent engendre cette « machine » relativement stable qu'on appelle un tourbillon, tout comme les remous que provoque dans le flux continu d'un canal une roue à aubes : dans les deux cas, un ordre se crée, une énergie se dissipe à travers une structure.

Ces observations permettent de mieux comprendre comment se produit la complexification croissante qui paraît être la loi fondamentale non seulement de l'évolution des vivants mais de l'univers entier. Le secret est dans la réponse créatrice lorsque le nouveau, le non-programmé vient s'insérer dans un système assez souple pour s'y adapter et se transformer en conséquence.

*
* *

De telles vues bouleversent notre conception du

temps. Nous émergeons du déterminisme causal enraciné dans notre expérience millénaire. L'aléatoire apporte par ses conséquences une nouveauté vraiment absolue, imprédictible. Nous ne sommes plus dans le cadre clos (système fermé) de la grande machine universelle mais dans une durée créatrice, véritablement bergsonienne, où le futur demeure ouvert, inconnaissable, inimaginable. Le temps irréversible de l'entropie, qui est le nôtre, celui que nous vivons, est peut-être seulement une catégorie (pour nous indépassable) de notre existence : installés dans la causalité nous prévoyons, nous savons ce qui va se passer, nous vivons dans un ordre répétitif et sécurisant. Nous sommes incapables de créer, de penser le nouveau : notre esprit est adapté à la nécessité d'agir, de fabriquer, de croire à l'indéfectible loi des mêmes causes suivies des mêmes effets. Mais voici qu'affleure un temps réversible, le temps de la négentropie, le temps de la création permanente, le temps de l'imprévisible. Et dans ce milieu nouveau, ce sont moins les fonctionnements de la raison opératoire qui vont jouer : ce qui risque d'être activé en nous, ce sont les puissances créatrices de l'imagination, cet aspect de l'esprit humain (folie, prophétisme, inspiration) que la raison ordonnatrice a quelque peu exclu par allergie congénitale. Car enfin, comme dit Morin, *l'homo sapiens* est aussi (et heureusement) *l'homo demens*. C'est par cette dimension de démence, de dépassement créateur qu'il s'est révélé artiste, poète, créateur, ouvert à je ne sais quel « tout autre ». De ce côté-là, l'horizon paraît sans bornes.

L'homme que Foucault, en des pages désormais célèbres, proclamait mort c'est l'homme de l'humanisme classique, de ce système clos, royaume dans le royaume de la nature, incompréhensible mystère, culminant définitivement dans le blanc gréco-judéo-chrétien, etc. L'homme, au contraire, ressuscite dans cette perspective ouverte de complexification sans fin. Sa place, à la pointe de l'évolution, fait de lui le relais d'un flux de création dont l'issue est ouverte. L'homme n'est pas en dehors mais au cœur de la nature, il n'est pas un absolu dans son genre : c'est un système auto-organisateur prodigieusement souple et fiable. L'univers le traverse et se sert de lui pour « progresser » et, parce que sa structure est tout-à-fait analogue aux structures qui l'environnent, son esprit peut les comprendre et s'en servir : elles parlent le même langage que lui et c'est pourquoi la science est possible. Oui, l'univers le traverse et le travaille, la nature entière agit en lui et, à travers lui, crée du nouveau. Il apprend sans cesse mais son apprentissage n'est pas programmé. Au fur et à mesure qu'il fait face aux perturbations dont il est (de plus en plus) lui-même l'auteur, la logique de la complexité par le bruit le rend mieux apte à *produire* du nouveau. Bâti comme il l'est, avec une énorme réserve de mémoire inutilisée, environné de ces multiples prothèses sophistiquées qui démultiplient ses pouvoirs, l'avenir pour lui est ouvert. Ses erreurs elles-mêmes, il est capable de les rattraper et d'en tirer des effets positifs, de se transformer grâce à elles et de s'auto-organiser indéfiniment en assimilant du nouveau.

Tout cela a un impact en psychologie et en politique.

La notion de personnalité a été fortement corroborée par les phénomènes immunologiques. L'auto-reconnaissance de soi se révèle bien antérieure au développement du système nerveux puisque le moi et le non-moi sont déjà très fortement distingués au niveau de la plus humble bactérie. Il y a là une auto-reconnaissance de soi qui permet à une cellule de perdurer en excluant rigoureusement ce qui lui est étranger. Les membranes qui isolent et protègent l'organisme sont en même temps des portes de communication qui rendent possibles les échanges : on voit ainsi apparaître, à un niveau très élémentaire, un processus cognitif comprenant une mémoire, l'extraction et le traitement d'une information et l'élaboration de stratégies de défense ou d'assimilation. Une telle computation est déjà une sorte d'affirmation de soi et témoigne de la structuration et de l'occupation d'un site personnel. La cellule se place en marge des autres phénomènes, privilégie son « univers » et se prend pour fin. Cette centration sur soi d'un système par ailleurs ouvert donne beaucoup à réfléchir : dans une nature a-centrique on voit ainsi apparaître des centres de plus en plus fiables parce que plus complexes, comportant une mémoire, capables de reconnaître et de réagir en conséquence et dont le principe d'action est d'agir pour soi (et pour les siens, pour ceux qu'on engendre et qu'on reconnaît comme siens). On se trouve là au point d'origine de la valeur : une auto-identification qui est une auto-affirmation. Le moi et le non-moi sont en train de naître avec la singularité, le caractère unique (et unifiant) de l'individualité mais aussi avec un début d'indépendance et d'indétermination. Certes, la bactérie n'est pas un sujet ! Elle n'a pas conscience de soi : elle ne fait que de la « computation » physico-chimique. Mais on est sur la voie qui y mène. Ainsi, le sujet, naguère encore rejeté et honni par le néo-productivisme structuraliste, est en train de revenir en force. Ce qu'on aperçoit en tout cas, c'est que le sujet est d'abord d'ordre biologique et n'est pas une entité tombée du ciel ou une illusion de notre égocentrisme. Au lieu de fonder le sujet sur des abstractions il devient possible de le fonder sur l'observation des structures vivantes. Il n'est plus un fantôme à exorciser, il est au centre du phénomène vital. Les vivants ne peuvent être réduits à l'addition de leurs constituants : les systèmes de structures dont ils sont issus *créent* quelque chose de tout nouveau, qui est, osons le dire, la volonté d'être soi, de rester soi, de se reproduire soi-même et de se fermer à l'autre tout en l'assimilant s'il y a lieu.

Cette « volonté » d'être, Henri Atlan l'extrapole au niveau des systèmes psychiques hypercomplexes des animaux supérieurs et des hommes. Il distingue chez eux un vouloir inconscient qui est tout simplement l'orientation sur soi (sur la survie) des processus organiques de la cellule à l'organe et de celui-ci au vivant

tout entier. Là, les choix, les décisions se prennent à chaque instant selon la logique des systèmes auto-organiseurs dont je viens de parler. Ce vouloir inconscient ne peut fonctionner que par référence à des mémoires enregistrées selon les cas dans le code génétique et dans l'expérience (fournie par l'environnement, et chez l'homme, par la culture). Tout cela fonctionne automatiquement dans l'organisme jusqu'au moment où l'événement extérieur (important, neuf, complexe) impose une interaction vive entre vouloir et mémoire. Alors seulement, le vouloir devient conscient parce que la mémoire est largement balayée et affichée (comme une mémoire d'ordinateur) les modèles qui semblent les plus opérationnels. Le vouloir devenu conscient s'extériorise alors par des signes symboliques, et chez l'homme, par le langage. Celui-ci, par rétro-action, démultiplie évidemment la puissance de la mémoire. Quand le langage émerge, c'est que la conscience est présente sous forme de mémoire « affichée ». Le vouloir est alors perçu comme désir, besoin, valeur, etc... Il est globalement autonome et différent pour chaque individu parce qu'il est couplé sur une mémoire personnelle, une mémoire qui dispose de son propre stock de références, différent (par effet de souvenirs personnels, éducation, etc...) de ceux des autres. La volonté libre se situe dans ce nœud, cette interaction dense du pouvoir inconscient et de la mémoire.

En d'autres termes, l'information (intérieure, extérieure) parvient au cerveau qui la traite en la comparant à des modèles analogues déjà enregistrés. Cette information confuse s'exprime globalement par un vouloir (vouloir vivre, vouloir jouir, vouloir se « dépasser », etc.) qui est, au niveau psychique, la manière dont se manifeste l'auto-organisation (assimilation et utilisation éventuelle du désordre). Lorsque ce vouloir interagit avec la mémoire, il devient volonté et la conscience s'éveille.

L'inconscient n'est donc pas seulement cette zone de refoulement et de censures diverses que cherche à élucider (à libérer) la psychanalyse. L'inconscient est partout, dilué dans les fonctions de l'organisme et dans le psychisme. Si quelque événement ne vient le perturber, l'éveiller, il pourvoit à tout sans l'aide de la conscience, c'est-à-dire de la mémoire volontaire. La conscience émerge donc sous le choc et quelque perturbation. L'homme dont la vie programmée se déroule dans la monotonie du tout-fait sombre peu à peu dans une demi-conscience et tôt ou tard s'endort dans un doux abrutissement...

La conscience est un don du désordre couplé avec une mémoire riche, capable d'offrir quantité de « modèles » et de susciter ainsi à la fois réflexion et décisions personnelles. Ce qui distingue l'homme, c'est avec le volume de son cerveau, la puissance de sa mémoire. Puissance dangereuse d'ailleurs, car la mémoire étant redite, répétition, redondance, si son poids devient excessif dans

l'interaction permanente vouloir-mémoire, l'auto-organisation créatrice, novatrice s'arrête, la conscience se fige dans le « tout-fait » et se met à radoter : ce qu'on appelle délire est le symptôme d'une mémoire sclérosée, qui a perdu contact avec l'expérience neuve que lui apporte continuellement le « vouloir ».

Ces hypothèses — car il ne s'agit évidemment que d'hypothèses — ont l'avantage de rendre compte assez bien des faits, tout en coïncidant avec les modèles d'interactions qu'on observe du haut en bas du monde vivant.

*
* *

Mais il faut maintenant parcourir l'interface du biologique et du social. Il est évident que les notions d'information, communication, désordre, organisation, etc... ont une face biologique et une face sociologique. Et l'on n'échappe pas à la tentation d'extrapoler : après tout, les raisonnements par analogie ne sont pas à exclure si l'on admet la cohérence fondamentale des phénomènes naturels.

Notons d'abord la signification que prend la notion de *crise*. Une crise est un manque de communication entre l'aspect rigide, redondant d'un système et son investissement par le bruit et le désordre. Quand l'ordre se referme sur soi on retombe dans le schéma que j'ai décrit à propos des machines artificielles et du délire. Faute de souplesse, incapable de s'ajuster aux situations nouvelles et de les assimiler en vue d'un état supérieur de complexité, l'ordre ne peut dès lors que se détériorer. Il s'acharne à se défendre, il condamne, réprime jusqu'au moment où le désordre devenu trop puissant, définitivement inassimilable, l'emporte et le « tue ». L'ordre, je l'ai dit, est l'un des pôles indispensables du couple déterminisme-indéterminisme, répétition-nouveauté, conformisme-déviance. Ce qu'il faut admettre une fois pour toutes, c'est que la déviance qui est, par définition minoritaire, marginale, exceptionnelle, porte en soi les germes possibles d'une mutation avantageuse. En elle se concentre l'avenir. L'exclure sans examen est contraire au processus constant de l'évolution ; elle est un signe, le signe d'une réalité possible en cours de maturation. La rétro-action de la déviance sur l'ordre rend ce dernier plus souple, plus ouvert, plus fécond. Péguy parlait déjà « des stérilités d'ordre et des fécondités de désordre ». Encore faut-il souligner que le désordre est en soi une chute dans l'entropie et qu'il ne devient positif que s'il entre en composition avec une structure déjà solide. Sinon il la détruit. A lui seul, il n'a rien d'auto-organisateur.

L'application politique est évidente : on retrouve la bipolarité ordre-désordre à l'intérieur même des mouvements de droite comme de gauche. A droite, c'est tour à tour l'accent mis sur les structures du pouvoir (ancienne

droite) et sur l'anti-égalitarisme, le primat de la liberté et de la compétition (nouvelle droite). A gauche, c'est symétriquement le socialisme organisateur et bureaucratique (ancienne gauche) opposé au socialisme d'auto-gestion et de participation (nouvelle gauche). Il est remarquable qu'à l'heure actuelle c'est, des deux côtés, le « désordre créateur » qui attire en attendant que le balancier nous ramène au besoin sécurisant de redondance forte et de répétition.

Mais d'une façon plus générale et constante, je voudrais souligner les risques que court un système politique quand le pouvoir (la structure) perd contact avec la population (le désordre), c'est-à-dire quand les individus ne se reconnaissent plus dans l'institution, quand les citoyens ne comprennent plus la structure qui les gouverne, ne participent plus à ses décisions, bref ne sont plus en état de créer leur propre destin. Aussitôt que l'interaction vivante et créatrice cesse et que la base n'a plus prise sur le centre par les relais normaux, il se produit ce qu'on appelle une *crise*, une maladie du corps social. La rupture de communication refoule l'accident concret, éventuellement créateur, qui n'est plus alors qu'une déviance dangereuse qu'il faut impitoyablement éliminer. C'est vrai de toute association, de tout parti politique et c'est particulièrement frappant dans les dictatures, qu'elles soient de droite ou de gauche. En être réduit à écraser les dissidences n'est pas une preuve de force ou de bonne santé. A vrai dire, c'est s'engager, par facilité, dans une impasse : il est plus difficile, mais il est vital de donner la parole aux dissidences et d'en extraire une possibilité de progrès par complexification. Un certain jeu est indispensable dans tout organisme, une certaine indétermination qui, au lieu de la brimer et par suite de la détériorer, rend positive et créatrice l'autonomie des individus. Ces phénomènes, que nous connaissons bien par expérience, prennent dans le cadre des systèmes complexes auto-organiseurs une signification plus profonde : ils se rattachent à des lois biologiques universelles. La « nouvelle droite » a abusivement exploité l'argument dit biologique et l'a même, aux yeux de beaucoup, discrédité. En fait, il se retourne contre les sectarismes et les idéologies réductrices car le modèle que nous offre la nature est celui d'un équilibre ordre-désordre où chaque pôle joue activement son rôle.

Les mêmes phénomènes se manifestent encore dans les structures technocratiques où l'organisation s'affine jusqu'au détail. C'est le danger bien connu que nous fait courir la raison (la raison opératoire et technicienne uniquement orientée sur l'efficacité). Dans ce genre de machine, la marge d'indétermination se réduit et la fragilité, le risque ne font que croître. On a souvent donné la fourmilière comme type de régime totalitaire destructeur des individualités. Or, je lisais récemment que grâce à des marquages radio-actifs certains observateurs ont pu constater qu'en moyenne sur cent fourmis, dix seulement font un travail utile ! Les autres s'agitent à tort et à travers. Vaine dépense d'énergie ! Mais il en résulte que

chaque fourmi, bien que régulée globalement par quelque code génétique ou par le « vouloir inconscient » de la fourmilière, est en fait autonome. Le rendement est pauvre dans une fourmilière, le rendement des graines que le vent disperse est dérisoire lui aussi. La nature joue sur les grands nombres. Peut-être pourrions-nous tirer d'utiles leçons de ces exemples car c'est sur ces modèles naturels qu'après tout nous sommes bâtis et que fonctionnent nos sociétés.

De ces faits on peut donc extraire une théorie générale des crises : dans tous les domaines, en politique, en éducation, en économie, comme dans l'équilibre psychique il y a crise quand l'ordre se referme sur soi, quand l'adaptation est trop parfaite, quand l'action du bruit, du désordre créateur est filtrée de trop près et reste sans effet. On s'installe alors dans une perfection provisoire, sécurisante, mais fragile : la matière humaine tend vers le cristal, c'est-à-dire à l'extrême opposé de la fumée.

*
* *

Le cristal : un ajustement de molécules parfait, stable, souvent presque inaltérable, dont l'intérieur est inaccessible et dont le « centre » n'est qu'une abstraction. Nul échange, nulle membrane ; rien n'entre et rien ne sort. En marge du temps (au moins relativement), pure spatialité géométrique aux déterminations abruptes. La fumée : volumes en transformation permanente, échappant à toute topologie intelligible, soumis à des fluctuations discontinues qui changent les formes, ensemble flou de molécules imprévisibles et chaotiques, qui s'en va doucement vers sa dissipation entropique et son effacement. Deux extrêmes. Certains individus sclérosés, délirants, tendent vers le cristal. D'autres, fluctuants, confus, imprédictibles s'en vont vers la fumée. L'art classique va vers le cristal de la perfection, les romanti-

ques préfèrent la fumée de l'inachèvement ; toute culture oscille entre les deux états, tantôt solide au risque d'en mourir, tantôt fluide au risque de s'effacer. C'est René Huyghe qui disait naguère que l'art informel contemporain a atteint un état « gazeux » ! Excès opposés : la vie, l'esprit tiennent le milieu et tirent leur stupéfiante fécondité de l'interaction qu'ils exercent entre les deux extrêmes.

Je ne dirai rien de l'ultime question : elle n'est pas scientifique puisqu'elle est sans analogue et sans vérification possible. Je me contente seulement de la poser. A chacun d'y répondre selon ses intuitions personnelles. Oui ! Pourquoi ce parti-pris obstiné qu'a pris l'évolution toute entière depuis le Big-Bang originel en direction de systèmes physiques, biologiques, spirituels, « artificiels » (artefacts humains), pourquoi cette poussée vers une complexité sans fin ? Et sans issue apparente ? Que signifie l'apparition sur cette minuscule planète perdue en marge de quelque galaxie d'une pellicule à néguentropie galopante ? Qu'est-ce que cet infini de complexité en avant de nous, dont la croissance s'accélère et donne le vertige ? Pourquoi ces incroyables « astuces » qui permettent l'apparition du nouveau, de l'absolument imprévisible et qui introduisent dans le temps quelque chose comme de la création ? Ne serait-ce pas l'effet d'un immense *Vouloir exister*, et, aveugle ou non, une volonté d'*exister plus*, d'entrer toujours plus profondément dans cette dimension inexplorable qu'est l'existence ?

Jean ONIMUS

(1) Henri Atlan est biophysicien. Il enseigne à Paris VI et à l'Université de Jérusalem. Ses travaux sur l'application à la biologie de la théorie de l'information lui ont donné du renom dans le groupe des chercheurs de pointe, à la fois biologistes, physiciens et mathématiciens, qui comptent pour avancer nos connaissances sur la fécondité du mariage des sciences biologiques avec la thermodynamique statistique.

ROGER CAILLOIS OU LE REGISTRE DES CORRESPONDANCES DE L'UNIVERS

par Anne-Marie LAVAUDEN

« L'homme, par son activité à le dominer, risque de s'aliéner le monde ; il doit à chaque instant, et voilà la fonction de l'artiste, par les œuvres de sa paresse se le réconcilier ».

Francis Ponge

LE REGARD DE CEZANNE

S'il est vrai que chaque enfant « apporte en naissant l'intégralité des moyens dont l'humanité dispose de toute éternité pour définir ses relations au monde » (Levi-Strauss-Structures élémentaires de la parenté p. 120-122) la patiente approche de Roger Caillois face au tourbillon kaleidoscopique des images et des symboles, cette trop fuligineuse colonne d'analyses et de métamorphoses où se perd l'esprit humain trop naïf ou trop curieux qui souhaite trouver un sens à cette tumultueuse rivière des rêves et des sensations retrouvant éternellement son origine en sa conflagration, constitue une tentative méritoire pour cerner une à une les traces de ce cheminement parfois désordonné de l'intelligence inscrivant son empreinte dans le champ à la fois complexe et infiniment simple de l'évolution naturelle en ses rythmes peut être nombrables...

« Une même proportion mathématique régit la morphologie de la plupart des organismes marins et les perspectives d'un monument ou d'un tableau.

Une même loi (la dissymétrie est la condition d'un phénomène, la symétrie de sa cessation) commande à la fois les modalités des réactions chimiques, la formation des cristaux et le rythme d'un poème ou d'un morceau de musique. L'univers est fini quand on le conçoit ; mais il est infini lorsque l'on y vit et son infinité précisément relative à l'homme est alors un obstacle insurmontable à l'aboutissement de la connaissance qu'il voudrait en obtenir en se prenant lui-même comme origine des coordonnées et qui est bien la seule qui lui importe parce qu'elle est la seule à tenir et à rendre compte de sa compréhension de l'univers.

... Cependant, la science moderne précipite la réalisation de l'antique précepte : on connaît autant qu'il est permis que la nature est partout la même. Les mêmes lois régissent le monde extérieur et le monde intérieur et aucune solution essentielle de continuité n'apparaît à des yeux avertis entre le milieu et l'organisme qui y vit. Tout est milieu. De même, aucune mutation brusque n'est perceptible entre la matière et l'énergie qui se révèle pesante comme elle, ni non plus, parallèlement entre le corps et l'esprit qui possèdent en commun telle ou telle propriété ». (*Approches de l'Imaginaire, mars 1978, N.R.F.*).

Et Caillois résumait ainsi une dernière fois sa position : « Je déclare avec certitude que tous les livres, toute la culture humaine, si vaste soit-elle, tient dans le creux

de la main. Qu'elle n'est rien en regard de l'univers matériel dont elle prétend rendre compte». (*Entretien avec J.P. Enthove et Hector Bioncetti, Nouvel Observateur, 30.02.79-7.01.79*).

CE QUE PARLER VEUT DIRE

« Je soutiendrai volontiers que l'ensemble des données du monde, réelles, fictives, effectives ou simplement concevables, se trouvent enchevêtrées dans un labyrinthe immense qui englobe l'univers entier, y compris les fantaisies d'un cerveau malade. » (*Le Champ des Signes, Hermann*).

« Alors, que signifie le discours qu'en cartésien nous avons appris à désigner comme l'émergence d'un autre monde, d'une autre volonté et d'une autre intelligence, science de toute création et de toute transformation humanisée d'un réel anonyme ? ».

« J'ai seulement insinué qu'une sensibilité générale aux rythmes et aux cadences permettait de conjecturer une continuité insoupçonnée entre pierres et discours (*Le Champ des signes*).

Parler est-il un leurre et le murmure ininterrompu du langage est-il à la fois un instrument d'enracinement et un écran banal et mensonger entre le flux inaudible des patientes transformations du réel et l'élan angoissé et irraisonné de nos mythes et de nos ambitions ?

« Je me méfie de ceux qui, au nom de l'intelligence

disqualifient les choses au profit des mots... Je crois que l'écriture a toujours fait peur aux hommes. Quand elle fut inventée en Chine, le philosophe Lao-Tseu s'effraya ; et comment ne pas l'être en effet devant cette curieuse magie qui permet pour ainsi dire de parler dans le vide et surtout de faire naître des choses qui peut-être n'existent pas ? ».

Si les hommes ont inventé une vérité qui serait pour eux le moyen de légitimer leurs errances et leurs idéologies en garantissant à leur discours une authenticité et à leur recherche une valeur, la possibilité d'une telle exactitude est-elle une hypothèse de travail, un fantasme ou une réalité ?

« Je pensais que la vérité, la vérité de l'univers que j'essaie de cerner en décrivant les pierres ou les insectes ou n'importe quel objet tombait sous mes yeux. Je pense que cette vérité totale existe. Elle existe mais elle est tout à fait altérée par les idéologies... par la profusion des mots, par cet énorme cancer que représente l'écriture, la pensée et la philosophie, par le monde cancérigène des bibliothèques, des livres et des journaux : prolifération absolue qui empêche de voir la vérité. Entendons nous bien, il n'y a pas que cela qui empêche de la voir. Cela est un accident très très local. Disons que cet accident c'est l'Occident, à peu de choses près. J'appelle Occident non seulement l'Europe, mais tout pays ou tout lieu où l'on trouve des laboratoires, des bibliothèques, des usines, des hôpitaux. » (*entretien déjà cité*).

S'il convient alors de définir la raison comme la source des opinions reçues et des erreurs acquises, peut-on parler d'un progrès de l'humanité ?

Le discours scientifique ou métaphysique nous offre-t-il les conditions d'une transformation radicale de phénomènes par le concept et son analogie concrète l'outil et l'instrument ?

« Je crois que les idées neuves n'existent pas. Il n'y a que des idées qui inlassablement reviennent, récurrentes. C'est l'éternel retour sous une autre forme. Ce qu'il y a d'étrange c'est que ces idées renaissent toujours sous des formes de plus en plus compliquées et de plus en plus inintelligibles... Je ne crois pas à l'infini, à l'indicible, à l'indémontrable et à tout cela. Je crois à un univers fini. Par conséquent, le nombre des idées est forcément limité » (*entretien dans le « Nouvel Observateur »*).

LES CATEGORIES DE L'IMAGINAIRE

« Il va de soi que j'ai continué à défricher à ma manière l'univers sensible m'efforçant d'y déceler des circulations, des réseaux, des carrefours, des régularités en un mot quelques unes des réverbérations mystérieuses dont se trouve marquée ou éclairée l'épiderme du monde, depuis les dessins des pierres dans la matière inerte jusqu'aux images des poètes dans les jeux apparemment libres de l'imagination » (*Approche de l'imaginaire*).

Quel rôle joue alors cette aptitude à créer ces signes, images, symboles, allégories, emblèmes, archétypes, schémas, illustrations, représentations schématiques ou diagrammes qui constituent le champ de cette aptitude à construire ces constellations de formes plus ou moins ambiguës et mystérieuses où éclate la faculté toute humaine de rechercher le mystère et d'en jouer ?

« Chez l'homme, dit Roger Caillois (*Le Mythe et le Monde*), la fonction fabulatrice tient le rôle du comportement instinctif chez l'insecte ».

Est-il possible de recenser et de définir les différentes formes de cet Imaginaire à travers les troisième âges de la littérature qui l'expriment : le féérique, le fantastique et la science-fiction ?

« Je me suis peut-être trop avancé en affirmant qu'il était possible de recenser les thèmes (féerie, narration, fantastique, science-fiction) qui dépendent assez étroitement d'une situation donnée. Je continue néanmoins à les estimer dénombrables et déductibles, de sorte qu'on pourrait à l'extrême conjecturer ceux qui manquent à la série, comme la classification cyclique de Mendeleiev permet de calculer le poids atomique des corps simples qu'on n'a pas encore découverts ou que la nature ignore, mais qui existent virtuellement... »

Et s'interrogeant sur la fonction de ces catégories, telles qu'elles apparaissent dans les contes, légendes et romans anciens et modernes, Roger Caillois constate « Féerie, narration, fantastique, science-fiction remplissent ainsi dans la littérature une fonction équivalente, qu'elles semblent se transmettre. Elles trahissent la tension entre ce que l'homme peut et ce qu'il souhaiterait pouvoir : suivant les âges, voler par les airs ou atteindre les astres. Entre ce qu'il sait et ce qui lui reste interdit de savoir. D'une part, elles prolongent dans l'imaginaire l'état présent de la puissance et de la connaissance d'un être dont l'ambition est sans bornes. De l'autre, comme ce même être est besogneux et fatigable, elles le bercent de l'éternel mirage de l'efficacité magique, instantanée, totale, qui ne lui coûterait que de faire un maître signe ou de prononcer un maître mot. Comme il est prévoyant et calculateur, elles tiennent contre lui en réserve l'inaccessible prédestination et l'inexorable fatalité ; comme il est curieux et ignorant, la menace du mystère et la tentation de l'omniscience. Comme il doit vieillir et mourir, en même temps que les fontaines de jouvence et les élixirs de longue vie, les larves, et les ténèbres de l'abîme. Enfin, comme il est prisonnier de la distance, de la durée et du déterminisme, le rêve de se trouver soudain affranchi de l'espace, du temps ou de la causalité » (*Au cœur du Fantastique, 1965*).

DU TEMPS DES FEERIES A CELUI DE L'ANGOISSE ET DE L'ANTICIPATION

Le féérique appartient à un univers merveilleux qui

s'ajoute au monde réel sans lui porter atteinte ou en détruire la cohérence. Le fantastique au contraire manifeste un scandale, une déchirure, une irruption insolite, presque insupportable, dans le monde réel... Le monde féérique et le monde réel s'interpénètrent sans heurts ni conflits. Ils obéissent sans doute à des lois différentes. Avec le fantastique apparaît un désarroi nouveau, une panique inconnue ; dans le fantastique, le surnaturel apparaît comme une rupture de la cohérence universelle. Le prodige y devient une agression interdite, menaçante, qui brise la stabilité d'un monde dont les lois étaient jusqu'alors tenues pour rigoureuses et immuables. Il est l'impossible, survenant à l'improviste dans un monde où l'impossible est banni par définition » (*idem*).

En créant contes et féeries, l'être humain incapable de dominer la nature étant donné son manque de connaissances techniques et scientifiques, s'efforce d'exaucer ses désirs naïfs et irréalisables dans l'imaginaire : Par exemple, être ailleurs au même instant, devenir invisible, agir à distance, se métamorphoser à son gré, voir sa besogne accomplie par des animaux serviables ou des esclaves surnaturels, commander aux génies et aux éléments, posséder des armes invincibles, des onguents efficaces, des chaudrons d'abondance, des philtres irrésistibles, échapper enfin à la vieillesse et à la mort (*op. cité*).

Ainsi, le conte de fées exprime les souhaits naïfs d'un être humain en face d'une nature inapprivoisée « faiblesse et châtiment des esprits forts, le fantastique... dérive de la conception du monde intronisée par les sciences physiques... et consiste chaque fois en une rupture caractéristique de ses lois fondamentales ».

Inquiétude et rupture, le fantastique manifeste la fin de l'ordre reconnu, l'irruption de l'inadmissible au sein de l'inaltérable légalité quotidienne ; rien n'est surprenant et aucun miracle ne saurait étonner. Passant en revue sur le plan plastique le répertoire du fantastique Roger Caillois énumère des Italiens : surtout Bracelli et Bellini ; des Allemands ou apparentés ; Dürer, Grünwald, Schongauer, Baldung, Grien, Cranach, Ursgraf, Altderfer, Nicolas Manuel Deutsch ; des Flamands : Bosch et Breughel ; des isolés : Desiderio, Arcimboldo, Goya, Blake ; quelques peintres de l'époque symboliste : Gustave Moreau et Odilon Redon ; enfin, après Henri Rousseau et Marc Chagall, l'épanouissement surréaliste ou surréalisant avec Dalí, Marx Ernst, Chirico, Léonori, Fini et de nombreux autres : « Si j'ajoute d'une part Callot, Antoine Caron et Piranèse, de l'autre Munch, Füssli et Fuchs : tout ce qui réunit ces œuvres, c'est qu'elles excluent le réalisme »...

Ainsi, comme le ressort du merveilleux était l'enchantement, celui du fantastique est l'inadmissible « les discussions sur les dimensions de l'espace, sur le temps réversible, sur les dilemmes de l'axiomatique qui s'étoilent en apories déconcertantes font que la science n'ap-

santes qui contiennent en fait les caractéristiques de l'âme humaine, Roger Caillois analyse cette activité libre, séparée, incertaine, improductrice, réglée, fictive, qui constitue le jeu, système de règles arbitraires, impératives et sans appel, expression de la liberté au sein de la rigueur, et son expression collective, la fête qui ramène le temps de la licence créatrice, celui qui précède et engendre l'ordre, la forme et l'interdit.

Si le jeu est l'art naissant d'un surcroît d'énergie vitale dont l'homme ou l'enfant n'ont pas besoin pour la satisfaction de leurs besoins immédiats et qu'ils font alors servir à l'imitation gratuite et plaisante de comportements réels, la fête, qui est souvent tenue pour la règle-même du sacré — émanant du monde obscur du sexe et de la mort, principe essentiel de la vie et de toute efficacité, force à la fois dangereuse et indispensable entraîne l'être humain au-delà du monde profane, domaine de l'aisance et de la sécurité pour l'attirer dans les pièges d'un vertige et d'une fascination collective.

Ainsi, constate R. Caillois, tout invite à regarder le carnaval moderne comme une sorte d'écho moribond des fêtes antiques du type des Saturnales. De fait, un mannequin de carton figurant un roi énorme, coloré, comique y est fusillé, brûlé ou noyé, à la fin d'un temps de liesses» (*Le Jeu et la Fête, Idées*).

Car pour naître et grandir, la cité a du passer « de l'illusion, maîtrise magique de l'univers, soudain totale et vaine, à la lente mais effective domestication technique des énergies naturelles » ; et c'est l'histoire des égarements et des explosions frénétiques du mimétisme primitif qui a conduit les êtres humains au respect de l'autorité « affaire de calme et de raison ». Mais le profane, domaine de l'aisance et de la sécurité peut toujours basculer dans le vertige, la violence et la licence quand pèsent trop les interdits qui garantissent la civilisation.

Chaque fois qu'une haute culture réussit à émerger du chaos originel, on constate une sensible régression du vertige et du simulacre. Le port du masque permet aux sociétés à Tohu-bohu (par opposition aux sociétés ordonnées) d'incarner et de se sentir incarnant les forces et les esprits, les énergies et les dieux. Alors se trouve caractérisé un type original de culture fondé sur l'alliance de la pantomime et de l'extase ; répandu sur la surface entière de la planète, il apparaît comme une fausse solution, obligatoire et fascinante, avant le lent, pénible et patient cheminement décisif. La sortie de ce piège n'est rien d'autre que la naissance même de la civilisation. Les excès et accès des sociétés (comme les manifestations de violence auxquelles se sont livrés les adolescents de Stockholm aux alentours du nouvel an 1957) « ne sauraient désormais constituer la règle ni apparaître comme le temps et le signe de la faveur, comme l'explosion attendue et révéree. Possession et mimiques n'amènent plus qu'un égarement incompré-

Giuseppe Arcimboldo (1527-1593) « L'été »

paraît plus comme source de sécurité et d'évidence, mais comme génératrice de catastrophes prochaines et de paradoxes qui contredisent à la fois perception et raisonnement. La science-fiction exprime ce double désarroi... la science-fiction n'oppose pas le fantastique à la science : avec elle, il en dérive». (*Le Mythe et le Monde*).

« L'inintelligible, l'horrible ont cessé d'apparaître comme des forces qui se jouent de la science positive à qui du reste l'étrange n'est plus étranger. En effet, l'effroyable, l'insolite lui sont maintenus intérieurs et presque constitutionnels : intimes. A la limite, ils se présentent comme plus scientifiques qu'elle-même. Il semble qu'ils ne fassent jamais qu'en devancer les arguments, les découvertes, sinon les exploits les plus alarmants... la tâche de la science-fiction dont elle s'acquitte assurément avec des alternances de routine et de fulgurante hardiesse lui commande de plier aux obligations romanesques les impasses des hypothèses et des spéculations de la science tout court ». (*Images, Gallimard 1966*).

LE JEU ET LA FETE

Toujours dans cette recherche des activités derréali-

hensible passager qui fait horreur, comme la guerre, qu'il m'est précisément arrivé de présenter comme l'équivalent de la frairie primitive. Le forcené n'est plus tenu pour l'interprète éperdu d'un dieu qui l'habite. On n'imagine pas qu'il prophétise et qu'il ait pouvoir de guérison. D'un commun accord, l'autorité est affaire de calme et de raison, non de frénésie » (*Images*).

Si l'esprit de jeu est essentiel à la culture, jeux et jouets au cours de l'histoire sont bien les résidus de celle-ci ; ce qui s'exprime dans les jeux n'est pas différent de ce qu'exprime une culture — les ressorts coïncident.

Dans une tentative de classification, Caillois distingue l'agon, ou esprit de compétition, l'aléa ou chance, l'iléinx ou vertige et la mimicry ou simulacre.

Peut-on retrouver dans l'œuvre de l'artiste de telles aptitudes à s'évader du réel pour mieux s'en jouer, en le simulant ?

FONCTION DU POETE OU COMMENT CHANTER SIGNIFIE DENOMBRER

« Je déteste l'arbitraire, le fantaisiste ; il ne suffit pas qu'il y ait imagination, il faut en outre que la mise en pages corresponde à un système d'échos, de repères dans les données du monde. Le monde étant fini, nécessairement les choses s'y reflètent, s'y recourent, s'y chevauchent. Et c'est cela qui permet la poésie qui est la science des pléonasmes de l'univers, la science des correspondances ».

Le monde s'il n'est pas « fantasmagorie » est du moins « cryptogramme » enchevêtrement de connivences, inévitablement homologuées... la création poétique s'accorde admirablement à de pareils jeux de miroirs. « Il lui arrive de s'ennivrer d'une facilité dont elle ne perçoit pas le péril... Il reste que parvenue à l'extrême de la liberté, il est opportun qu'elle invente à son usage des règles enfin sévères pour le déchiffrement du palimpseste du monde. Dans sa patience : sa force ; dans sa rigueur : sa gloire. Il s'agit de découvrir en dehors de notre esprit, toujours pressé de s'abuser, la législation itérative de la totalité où nous sommes partie qui nous inclut et nous comprend, et que nous nous efforçons de comprendre à notre tour, à la façon spéculaire de minuscule lentille concave qui nous est échue... » (*Images*).

Cette conviction de Roger Caillois explique pourquoi il s'oppose finalement au surréalisme, tout en privilégiant particulièrement l'écriture d'un St-John Perse : « la poésie n'est pas la décharge où la pensée rigoureuse entasse ses déchets irrécupérables mais la moitié complémentaire de la science rigide des éléments et des énergies, dont les millions de connivences, pour l'homme infinies, l'environnement des frondaisons et de saveurs de toutes sortes, où il promène une existence éphémère qui n'a pas le temps d'en épuiser la multitude prochaine

(entretien déjà cité).

Roger Caillois, dans cette perspective, ne craint pas de comparer la recherche poétique à l'énumération scientifique de Mendeleïev. N'affirme-t-il pas qu'il ne pourrait y avoir dans la table ainsi construite d'autres corps que ceux qui y figurent ? « J'attribue une égale importance à St-John Perse, parce que lui a construit des tables de sensations qui se correspondent ».

Et au sujet du surréalisme, il expliquait ainsi ce qui lui déplaisait dans une approche trop semblable au délire (*Images*). « Naguère, on appelait signe ce qui portait, communiquait, répandait une information, laquelle n'avait de prix qu'une fois explicitée. Désormais, par un audacieux mouvement de bascule, tout signe coïncidence, métaphore ouverte, objet dont la fonction reste ignorée ou qui se trouve détournée de sa destination véritable, énoncé inintelligible qui contredit les lois de la perception ou les exigences de la logique, tout ce disparate insolite acquiert par le fait même une fascination spécifique... Autrement dit, la donnée privilégiée n'est pas signe parce qu'elle véhicule un langage. Elle fut promise signe, parce que privée (naturellement ou accidentellement) ou essorée délibérément de toute signification concevable, elle semble continuer d'en exiger une et par conséquent se trouve apte à procurer le support d'une rêverie infinie ».

C'est justement cet infini que l'écrivain condamne au nom même de cette entreprise qu'il reconnaît devoir être la sienne (*Approche de l'imaginaire, mars 1978*) : « Il va de soi que j'ai continué à déchiffrer à ma manière l'univers sensible m'efforçant d'y déceler des corrélations des réseaux, des carrefours, des régularités, en un mot quelques unes des réverbérations mystérieuses dont se trouve marqué ou éclairé l'épiderme du monde, depuis le dessin des pierres dans la matière inerte jusqu'aux images des poètes »...

Alors, la poésie n'est pas seulement un luxe ou une fantaisie de la seule espèce humaine, mais également une dimension nécessaire des trois règnes animal, végétal et minéral ; que dire de ces autres règnes et comment prétendre cerner leurs règles, et circonscrire leur finitude ?

SYMETRIE ET DISSYMETRIE

Reprenant les thèmes bien connus de Pasteur sur la dissymétrie moléculaire, expression de la vie, source de transformation, émergence de l'animé au-delà de l'inanimé, Caillois constate « la dissymétrie n'apparaît plus seulement comme une innovation qui peu à peu se fraie un chemin difficile dans une pesanteur paralysante, avec laquelle elle doit sans cesse ruser. On s'aperçoit qu'elle existait déjà dans le délicat tissu des particules finies dont le développement a dominé la richesse diversifiée du monde.

Si le monde tend vers l'uniformité (tentation de l'es-

pace exercée sur certains insectes dont le mimétisme constitue une véritable fascination : *Kalliman* symétrique à la feuille, *Oxydia* perpendiculaire à l'extrémité d'un rameau ; *Clolia*, papillon du Brésil, se disposant en file sur de petites tiges de façon à figurer des clochettes, à la manière d'un brin de muguet, la connaissance, elle, « tend à la supprimer de toutes les distinctions, à la réduction de toutes les oppositions en sorte que son but paraît être de proposer à la sensibilité la solution idéale de son conflit avec le monde extérieur et de satisfaire ainsi, en elle, la tendance à l'abandon de la conscience de la vie : elle lui présente une image apaisante, et prometteuse, la représentation scientifique du monde où le tableau des molécules, atomes, électrons, etc... dissocie l'unité vitale de l'homme ».

Et loin de désapprouver ce cheminement, Roger Caillois s'acharne à découvrir des instruments de correspondance.

« Des sciences diagonales sont à naître, qui compenseraient les aberrations que les chercheurs constatent çà et là dans les compartiments où ils sont contraints d'opérer ».

AU-DELA DE LA LYRE D'ORPHEE

« J'admire dans la matière la moins sensible la présence

de tracés sans nécessité et sans fantaisie, jamais pareils, toujours parents, dérivant avec évidence d'un prototype abstrait, ébauchant des symétries approximatives et inévitables. Une docilité économe les gouverne avec douceur. Négligence et paresse inaugurent d'incertaines combinaisons, où perce un même chiffre avec une capricieuse régularité » (*Le champ des signes*).

La fascination exercée sur l'écrivain par la contemplation des minéraux (par exemple les silex blancs et enrubannés à l'une des sorties de Tonnerre), s'explique par la découverte d'étranges correspondances entre les rythmes observés dans leurs strates et les motifs observés dans le bois (l'aubier). Correspondances qui n'excluent pas certaines variations dont on peut, selon l'auteur, expliquer pourtant l'origine : « les motifs du bois rappellent... de façon frappante ceux de la pierre, soit les ellipses de la Forêt Noire, soit les croix de St André de Tonnerre... ».

« Cependant, l'origine en est toute différente : dans la matière végétale, une croissance centrifuge autour d'une tige rectiligne ou infléchie, qui se développe conformément à la poussée de la sève ; au contraire, dans la matière inerte, exception faite des géodes et autres rognons, la disposition des strates s'effectue autour de points de fixation dont on sait mal ce qui en gouverne

l'économie. Il ne peut s'agir en tout cas que d'une force extérieure au minéral...

Il faut plutôt conjecturer une influence d'ordre physique, purement mécanique, parfaitement équipollente, comme par exemple, l'effet des vibrations cadencées, s'exerçant également dans la totalité de l'espace disponible sans favoriser aucune direction, telles les arbres d'un séisme autour de l'épicentre » (*Champ des signes*).

Rêvant d'aller encore plus loin, Roger Caillois imagine qu'à travers la considération des systèmes d'hyperboles observées dans les règnes végétal et minéral, jetant un point entre les deux règnes, on pourrait peut-être trouver des équivalences « dans le domaine fluide de l'imagination et de la fable ». Et il finit par proposer une correspondance entre une postulation intermittente de la songerie et une propriété non moins sporadique de la matière « car il semblerait qu'une connivence secrète, la plus lointaine que l'on voudra, continue les innovations de la matière inerte aussi bien dans les exigences d'une économie rigoureuse que par le libre cours de la rêverie ». Le mythe d'Amphyon ralliant les pierres et les convaincant de s'ajuster de façon à élever d'elles-mêmes les murailles de Thèbes ; inversement, celui des trompettes saintes démantelant les remparts de Jéricho, et au-delà la notion d'une « périodicité aussi bien silencieuse que sonore pourrait-elle nous renvoyer aux trépidations infinies depuis longtemps éteintes « des dessins de silex de Tonnerre et de Klein Kems (Forêt Noire) » ?

Y a-t-il une secrète affinité entre les « dessins captifs du minéral » et les raccourcis illuminants du poète et du savant ? Légende énigmatique du preneur de rats, escamotant les enfants qui les suivent en les transformant en statues de pierre, catalepsie surnaturelle dans les entrailles de la terre » des 7 Donnants de la caverne d'Ephèse » (dont le sourate XVIII du Coran précise au verset 17 qu'Allah les a retournés tantôt à droite et tantôt à gauche pendant 300 ans), épisode de la littérature chevaleresque du Japon Médiéval (XII^e siècle) dans lequel des samourais se transforment en crabes et les dames de la cour en dorades à reflets, expriment-ils en définitive une sensibilité générale aux rythmes et aux cadences qui permettrait « de conjoncturer une continuité insoupçonnée entre les pierres et le discours ? Une même nature peut en effet y avoir provoqué des manifestations qui se regardent, tout comme les ailes des papillons et les tableaux des peintures trahissent une postulation identique, ou encore comme la nature inerte fournit spontanément des courbes sophistiquées que le développement de la géométrie a conçues plus tard et qui répondent à des strictes exigences mathématiques, sans que leur définition soit le moins du monde issue des échantillons minéralogiques, où depuis toujours elles demeuraient enfouies ».

LES RYTHMES ET LES CHOSES

Les tables du grammairien sont restées inachevées ;

les correspondances si tenacement analysées, l'esquisse d'une genèse des rythmes de l'univers demeurent désormais comme autant de traces — précieuses — d'une aventure intellectuelle qui fut aussi esthétique et nous laisse toute la saveur d'une langue bien faite, éprise de clarté, fuyant les approximations, toujours à la recherche du terme juste et d'une exactitude minutieuse, mise au service d'une érudition de grande qualité aussi vaste et féconde que l'instrument employé se veut rigoureux et net « comme le trait d'un idéogramme chinois ».

« Le discours n'est pas la vie » constatait Michel Foucault dans *l'Archéologie du Savoir* son temps n'est pas le vôtre ; en lui vous ne vous réconciliez pas avec la mort ; il se peut bien que vous ayez tiré Dieu sous le poids de tout ce que vous avez dit ; mais ne pensez pas que vous ferez de tout ce que vous dites, un homme qui vivra plus que lui (*M. Foucault : Archéologie du Savoir, Gallimard 1969*).

Roger Caillois, dénonçant le verbalisme et le bavardage en même temps que la prolifération cancérigène d'un discours devenu soliloque et tyrannique à partir du moment où il s'évade dans l'abstraction ne disait finalement pas autre chose : « Comme membre d'une espèce, l'espèce humaine qui est tardive et provisoire est passagère ; elle ne durera pas autant que les dinosaures ont duré ; je suis voué à l'erreur. Toutes nos recherches ne sont qu'un petit paragraphe ajouté à cette bibliothèque occidentale qui de toute façon m'enveloppe » (*entretien cité*).

Mais cette attitude, loin d'être pessimiste, reflète plutôt une sagesse faite de mesure et de lucidité et l'établissement prudent du grand registre des correspondances de l'univers ne condamne pas, bien au contraire, la recherche scientifique ou artistique.

Selon Michel Foucault, nous sommes différence, notre raison c'est la différence des discours, notre histoire la différence des temps, notre société la différence des masques. La différence, loin d'être origine oubliée et recouverte, c'est cette dispersion que nous sommes et que nous faisons ».

N'est-ce pas l'au-delà de cette dispersion que Roger Caillois s'est efforcé d'écouter pour retrouver ces grands fuseaux rythmiques à la pérennité certes toute relative selon les données de l'espace temps eisteimien mais pourtant fondée. Le langage n'étant, dans sa rectitude et sa sobriété qu'une des expressions de ce champ pour nous illimité mais pourtant fini où le tourbillon des signes se confond avec celui de la vie, ce qui finalement n'exclut nullement la possibilité de l'émergence comme toute justifiée d'une conscience à la fois passionnée et lucide ?

Anne-Marie LAVAUDEN

LA VIE LITTÉRAIRE

par Philippe SENART

Sur Chateaubriand — Robert Sabatier : les Fillettes chantantes — Quelques romanciers millésimés —

Où trouver Chateaubriand ? Dans sa vie ? Il l'a joué. « Grand artiste, non pas grand homme », a dit Amiel. Dans ses *Mémoires* ? Il a confié à Joubert : « Je ne dirai de moi que ce qui est convenable à ma dignité d'homme et j'ose le dire, à l'élévation de mon cœur ». Dans sa *Correspondance* dont le second tome (1) vient de paraître ? Il écrit à Madame de Duras : « Mes lettres ne sont point aussi cordiales et franches que ma conversation ». Il faudrait pouvoir entendre Chateaubriand. Il aurait fallu pouvoir le surprendre dans ces moments où, écrit Frenilly dans ses *Souvenirs*, « enfant naïf, il prenait plaisir à tout, riant et jouant à des riens ». Mais, Frenilly rectifie aussitôt : « Je ne l'ai jamais vu qu'habillé en bedeau ». J'en reviens à Amiel qui s'essaye à le déchiffrer dans son *Journal de l'année 1957* : « Le secret de ses contradictions sans terme, c'est le besoin d'être seul comme le soleil, la soif dévorante de l'apothéose, l'incurable et insatiable vanité qui joint à la férocité de la tyrannie, le suprême dégoût du partage. Imagination magnifique, mais mauvais

caractère ; puissance incontestable, mais égoïsme antipathique, cœur sec, ne pouvant souffrir autour de soi que des adorateurs et des esclaves... » Comment débusquer Chateaubriand de la solitude où découragé de ne pas recevoir assez d'honneurs, il a installé sa statue ? Ne risque-t-on pas, en s'y efforçant, de la briser ? L'admirateur de Chateaubriand, emporté par son zèle, peut à tout moment se convertir en iconoclaste.

M. Jean-Claude Berchet cite dans sa remarquable étude sur *Baudelaire lecteur de Chateaubriand* publiée dans le Bulletin de la Société Chateaubriand cet extrait d'une lettre de Baudelaire à Sainte-Beuve : « Vous savez que ma passion pour ce vieux dandy est incorrigible » M. Berchet analyse le *dandysme* de Chateaubriand, mais il rappelle « la solide aversion qu'il exprimait pour les frivoles dandies, les Beaux de la Restauration, les playboys mal élevés qu'il a rencontrés à Londres et à Rome ». Réduire le héros au dandy, n'est-ce pas faire

subir un outrage à la statue ?

Après Baudelaire, qui a plus aimé, qui a plus admiré Chateaubriand que Barbey d'Aurevilly ? M. Philippe Berthier dans une étude non moins remarquable du Bulletin de la Société évoque l'enthousiasme du *comte des lettres* pour le restaurateur du christianisme. « L'apparition du *Génie* fut quelque chose d'astral et de surnaturel », écrit Barbey. Et pourtant c'est le même Barbey qui s'est vu refuser par un journal l'article où il arrachait fort rudement, disait-il à son ami Trébutien, « les bandes de la vieille momie, du manitou du royalisme constitutionnel et bâtard » ; c'est lui qui a dénoncé avec le plus de force, dans une éclatante formule, le « royalisme équivoque » de Chateaubriand. Mais c'est lui aussi qui s'indigne des révélations scandaleuses d'Hortense Allart dans les *Enchantements de Prudence*. Oh, grand et pauvre Chateaubriand, s'écrie-t-il. Il ne peut oublier que le vieillard grivois chantant au cabaret avec sa maîtresse *Le Dieu des bonnes gens* de Béranger a été le poète glorieux du *Génie*.

Le second volume de la correspondance dû à l'infatigable zèle de M. Pierre Riberette s'étend des années 1808 à 1814. Où trouver Chateaubriand ? Peut-être avec un peu de chance à travers ces pages, dans la chaumière à trois kilomètres de Paris où la gloire du *Génie* lui a permis de se retirer, et d'où la houderie de l'Empereur à ses avances ne l'encourage guère de sortir. « Si le *Génie du Christianisme* se vend, écrivait-il à Madame de Staël, il doit me rapporter la chaumière dont je vous ai parlé ». Il y avait ajouté les poules, les cochons et les vaches. Le *Génie* pour une ferme modèle ! C'était le rêve de Perrette. Mais adieu veaux, vaches, couvées... Chateaubriand — Perrette devenue Cendrillon, dédiée à Madame d'Orglandes à la fin de l'année 1811 cette image intime de lui-même : « J'ai une barbe de capucin. Je suis triste comme un père du désert. Point de bals et de contes ! Le silence le plus profond règne autour de moi. A dix heures, tous les loups de la vallée sont couchés comme les pauvres chiens. Je radote seul devant une cheminée qui fume. Minuit sonne tristement à Chatenay... » C'est dans cette solitude qu'il commence d'écrire ses *Mémoires d'outre-tombe*, c'est dans cette solitude, mais théâtrale, que le Personnage s'est mis en quête d'Auteur. Nous espérons le trouver. Il se cherche, mais en se cachant, et aux autres, et encore, peut-être, plus à lui même.

Madame de Duras est, pendant cette période, la correspondante privilégiée de Chateaubriand. Ne pouvant exercer son empire sur son mari qui la fuit auprès de Louis XVIII à Mirtau, elle cherchait qui gouverner. La marquise de La Tour du Pin la décrit dans son *Journal d'une femme de cinquante ans* : (2) « Elle était devenue un des coryphées de la société antibonapartiste du Faubourg Saint-Germain. Ne pouvant se distinguer par la beauté de visage, elle avait eu le bon sens de renoncer à y prétendre. Elle visa à briller par l'esprit, chose qui lui était facile, car elle en avait beaucoup, et par la capacité, qualité indispensable pour occuper la première place

dans la société où elle vivait. A Paris, il est nécessaire de trancher sur tout... Son caractère naturellement pré-somptueux et dominateur la préparait par dessus tout à jouer un tel rôle ».

Chateaubriand n'appelait Madame de Duras que « ma chère sœur », mais s'il se confie à elle, il ne fait que lui entrouvrir son cœur dont, écrivait-il par ailleurs, « rien de ce qui ne doit sortir ne sortira », et il se ménage toujours un espace de retraite où personne, même pas, surtout pas peut-être, Madame de Duras, ne pénètre. Comment voyait-il l'impérieuse duchesse ? Il faut le demander sans doute au petit récit autobiographique d'Astolphe de Custine, *Aloys ou le moine du mont Saint Bernard* dans lequel les fiançailles rompues d'Astolphe avec la fille de la duchesse sont racontées à mots couverts et où Chateaubriand (M. de T.) et Madame de Duras (Mme de M.) apparaissent presque sans masque. Voici ce qu'écrivit le comte de T. à Aloys : « Madame de M. serait une femme tout à fait supérieure si elle était réellement ce qu'elle a trouvé le moyen de paraître. C'est une de ces personnes qui ne laissent la faculté de les juger qu'aux indifférents. Si je ne vivais depuis longtemps loin d'elle, je serais sous le charme et je ne la connaîtrais pas mieux que vous malgré vingt ans de liaison. Elle exerce parmi les gens de sa société habituelle une influence qui les aveugle sur ses défauts et, ce qui est plus extraordinaire sur ses ridicules. Elle a si je puis m'exprimer ainsi, une atmosphère et, dès qu'on y est entré, on est en sa puissance : aussi... je la crois beaucoup plus faite pour l'intimité que pour le monde qui ne voit d'elle que ses prétentions. Les âmes douées des facultés nécessaires pour devenir centre donnent leur reflet à tout ce qui les entoure et arrangent leur société d'après leur vie interne. Ces personnes peuvent avoir mille défauts, mais leur vie est un système : tout y est lié avec beaucoup de conséquence et l'on se prête à l'illusion sans voir le faible des moyens qui la produisent. Le factice paraît simplicité quand il a conquis l'âme-tout entière et c'est le point où la fureur de la célébrité a conduit Mme de M. Croyez à ma longue expérience : défiez vous de toute personne qui vous paraît parfaite ».

Le portrait de Madame de Duras est certes apocryphe et l'on n'y reconnaît pas le style du Vicomte, mais l'on y voit briller son regard et il est intéressant de l'avoir en mémoire pour lire la correspondance de Chateaubriand avec sa *chère sœur*.

*
* *

Les Fillettes chantantes (3) font suite aux *Allumettes suédoises*, aux *Trois sucettes à la menthe* et aux *Noisettes sauvages*. M. Robert Sabatier raconte dans ces quatre romans la vie d'un petit garçon à Paris entre les années 30 et 40. Ce petit garçon qui est peut-être lui-même, est né rue Labat sur les pentes de la butte Montmartre. Devenu orphelin, il a été recueilli par un oncle imprimeur dans le faubourg Saint Martin. Il passe ses

vacances à Saugues dans la Margeride chez sa grand-mère. Dans *les Fillettes chantantes*, le petit garçon a grandi. Il a quinze ans, il travaille dans l'imprimerie de son oncle, il ira encore passer la fin du dernier été des temps paisibles à Saugues pour boire encore une fois aux sources souterraines de son passé dans le pays magique de l'enfance, mais c'est au bord du Cher, à Montrichard, qu'il passe d'autres vacances et qu'il noue amitié avec un autre garçon de son âge et c'est ensemble qu'ils découvrent les lieux secrets de Paris, les livres, les théâtres. 1938, c'est l'année des *Enfants terribles*, de *la Terre est ronde*, du *Bal des Voleurs*, d'*Ondine*. M. Robert Sabatier nous ramène, quarante ans après, vers cet *Avant-guerre* inoubliable, où Robert Brasillach nous a jadis entraînés.

Mais le petit ouvrier imprimeur nous introduit aussi dans un autre monde et c'est le monde des ateliers, des compagnonnages laborieux où survit cet honneur du travail dont nous a parlé Péguy. On respire dans les *Fillettes chantantes* l'air du faubourg. Il y flotte, mêlés à ceux des émeutes, les effluves même de l'Ancienne France. Le héros de M. Sabatier fait ses livraisons à travers un Paris presque disparu sur un véloporteur à frein sur moyeu qui n'est pas sans rappeler, *mutatis mutandis*, le tricycle du petit Bastide dévalant les rues de Montmartre dans les *Humbles* de Jules Romains. Ainsi, d'un quartier à l'autre, se déroule sous les yeux de l'enfance émerveillée, le spectacle parisien. « Olivier se promenait-il dans une ville ? écrit M. Sabatier. Non, plutôt sur la scène d'un théâtre fabuleux où les centaines d'acteurs se préparaient à jouer une pièce, drame ou comédie dont on ne connaissait pas l'auteur et qui n'était peut-être pas écrite ».

Elle est écrite aujourd'hui et c'est M. Robert Sabatier qui en est l'auteur. On reconnaît le sourire doux et malicieux qui l'illumine. Mais dans cette pièce, il ne se passe rien. Elle est faite d'observations, de notations, à peine de quelques réflexions. Elles composent, toutes, les pointillés d'une action que l'on peut imaginer. Un couple de jeunes ouvriers part le dimanche matin sur son tandem pour la campagne encore proche ; des accordéonnistes jouent au coin des rues le dernier air de Fredo Gardoni ; on compte les allumettes qu'il y a dans une boîte et si le nombre n'y est pas, on va rendre la boîte au bar-tabacs. Parfois passe un visage connu qu'on avait déjà oublié et c'est l'acteur Alerme pêchant à la ligne dans le Cher ou la fatale et pâle Junie Astor et sur les affiches des Boulevards brillent des noms replongés maintenant dans la nuit : Lucien Baroux, Yvette Lebon, Annabella...

Dans les dernières pages des *Fillettes chantantes*, on entend la musique du lambeth-walk. Elle succède à celle du one-step et du black-bottom, mais elle annonce le grondement des orages qui se lèvent sur l'Europe. Le charme un peu inquiétant des *Fillettes chantantes*, c'est, dans ce roman voué au bonheur, ce qu'il y a de léger, de tendre, de précaire. Il faut le lire avec le respect que doit inspirer les choses fragiles et les choses précieuses.

*
* *

La production romanesque de ces années est tellement médiocre que l'on finit par s'en désintéresser. Vaine est la recherche des jeunes talents : ils ne manquent peut-être pas mais ils se ressemblent tous. Aucun n'a un grain d'originalité. Balzac disait : « Dans un pays où il y a trop de lois, c'est comme s'il n'y en avait pas ». Dans une époque où le talent semble être la chose du monde la mieux partagée, c'est aussi comme s'il n'y en avait pas. Il n'y a qu'à tirer de derrière les fagots les romanciers un peu poussiéreux des grands crus millésimés. Eux au moins ne déçoivent pas.

Je signale à mes lecteurs, parmi ceux-ci, Mme Françoise Mallet-Joris avec *Dickie-roi* (4) qui renouvelle le style picaresque en nous entraînant dans le monde du music-hall ; M. Jean-Louis Curtis avec *La moitié du chemin* (5) qui est la suite de l'*Horizon dérobé*, grand roman d'éducation et de formation sur lequel je reviendrai sans doute dans une prochaine chronique, M. Jean Dutourd avec le *Déjeuner du lundi* (6) réédition de son premier roman où s'annonce l'auteur du *Bon beurre*, ce qui est tout dire.

M. Daniel Boulanger, avec la *Dame de cœur* et le *Gouverneur polygame* (7) continue de se livrer aux exercices de style qui ont assuré son succès de funambule littéraire. « Prenez le sens des mots et vous ne savez plus où ils vous mènent » dit l'une des dames qui composent la cour d'amour du *Gouverneur Polygame*. M. Daniel Boulanger sait très bien où le mènent les mots. Il en joue sur la corde où il danse, comme de balanciers bien équilibrés. M. Daniel Boulanger est dans le département précieux de nos lettres le successeur de Francis de Miomandre et de P.J. Toulet.

M. Michel de Saint Pierre, une fois de plus dans *Laurent* (8) met ses idées en roman. Dans cette enquête sur la jeunesse, la parole est donnée de préférence aux professeurs, mais le destin du jeune Laurent est tragique et aucun enseignement ne l'empêche de céder aux entraînements de sa génération.

M. Marcel Schneider a écrit avec le *Prince de la Terre* (9) un beau récit de ténèbres, de glaces et de forêts magiques où cet héritier du romantisme germanique promène le flambeau de la raison classique.

Enfin, M. Roger Grenier dans *la Folia* (10) fait entendre la même musique légère et cruelle que dans tous ses autres récits. On ne s'en lasse pas.

Philippe SENART

- (1) Gallimard
(2) Mercure de France
(3) Albin Michel
(4) Grasset
(5) Flammarion

- (6) Gallimard
(7) Gallimard
(8) Grasset
(9) Grasset
(10) Gallimard

MEMOIRE COLLECTIVE ET PATRIMOINE ARCHITECTURAL

par Jacques RIGAUD

1980 est l'année du Patrimoine. Nous présentons ci-après, avec l'aimable autorisation de la revue « Monuments Historiques » qui a consacré un numéro spécial à l'année du Patrimoine, l'essentiel d'une étude de notre collaborateur et ami Jacques Rigaud : « Mémoire collective et patrimoine architectural ». Dans notre prochain numéro, nous publierons une interview de Jean-Pierre Bady, Directeur de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, sur cette année du Patrimoine qui sensibilise davantage encore les Français à la découverte et à la redécouverte des témoignages les plus précieux ou les plus méconnus de leur identité nationale.

Il est à peine paradoxal d'affirmer qu'en apparence du moins, le patrimoine architectural tient peu de place dans la mémoire collective. Par rapport aux éléments immatériels qu'enregistre cette mémoire, le patrimoine architectural présente cette particularité de peser de tout son poids de pierre, d'être là, massivement, non à l'état de souvenir mais de présence. Cela est si vrai que les éléments disparus du patrimoine ne tiennent nulle place dans notre mémoire collective, sauf lorsque s'y attache une valeur de mythe, comme la Bastille ou la Tour de Nesles, ou lorsqu'ils ont laissé sur leur sol la trace poétique de leur ancienne emprise comme à Marly ou à Saint-Cloud ; mais pour le reste, seuls les historiens et les archéologues tiennent compte des édifices disparus. Quant à ce qui subsiste du patrimoine, il s'agit d'architectures tellement présentes dans nos vies, en raison de leur rayonnement historique, de leur utilité actuelle ou de leur simple existence tangible — ou qui nous laissent tellement indifférents — que nous ne faisons guère l'effort de le « mémoriser », de l'incorporer à cette sensibilité étirée sur le temps et qu'on appelle la mémoire.

Mais cette vue apparente, superficielle des choses est loin de rendre compte des réalités profondes de l'âme collective. La présence du patrimoine architectural dans la mémoire sociale est constante et profonde et l'on assiste peut-être, en ce domaine, à une évolution révéla-

trice de la transformation des mentalités et de notre rapport au passé.

LA LEÇON DU PASSE

A toutes les époques, le patrimoine architectural est présent dans la mémoire d'un peuple, fût-ce de manière inconsciente. On ne s'expliquerait pas autrement la reproduction des modèles, la transmission du savoir-faire, l'éducation du regard, toutes choses qui à travers le temps ont conduit à la continuité des formes et des volumes qui est l'une des caractéristiques de chaque culture. Ceci est d'autant plus important que, dans l'alchimie qu'opère la mémoire collective, le patrimoine architectural n'est pas seulement un ensemble d'objets construits ; c'est plus encore un mode d'appropriation de l'espace, un dialogue avec la nature, une prise en compte de ses contraintes, de son langage et de ses appels dont la sagesse ancestrale incorpore peu à peu les signes et les lois. Ce n'est pas un hasard si, pour les civilisations englouties, le plan des cités et des maisons, le dessin des routes et les témoins du façonnage des matériaux servent autant au déchiffrage que les textes et les récits.

Pour en revenir à notre culture, on peut dire que, jusqu'au XIX^e siècle, le rapport au passé de l'architecture a

été vécu dans un mélange de continuité tantôt inerte, tantôt dévote, selon que l'on se bornait à reproduire, faute d'idées nouvelles, ou à copier, par attachement au modèle — et d'infidélité consciente, parfois iconoclaste : les grandes époques créatrices, de l'art ogival jusqu'au XVIII^e s., n'ont pas été étouffées par le respect des architectures antérieures ; l'« ôte-toi de là que je m'y mette » fut souvent le précepte majeur des architectes et de leurs commanditaires ; et l'on n'a pas entendu dire que l'opinion éclairée y ait vu blasphème ou outrage.

La leçon du passé, c'est au total une attitude collective à l'égard du patrimoine vécue comme une continuité faite à la fois d'attachement volontaire et d'inertie subie, mais dont on savait s'affranchir sans complexe quand la nécessité l'imposait, soit pour adapter les édifices à des usages nouveaux, soit pour les transformer, soit pour les détruire ; attitude très semblable à la vieille sagesse paysanne qui sait que le bien reçu des pères est fait pour ser-

vir, autant que possible en reproduisant leurs façons et en s'inspirant de leur expérience accumulée, mais sans hésiter à tailler, arracher et abattre pour le bien même de cette terre qui ne demande qu'à vivre. On est ici au fond même des pulsions de l'être collectif, de sa structure biologique, de cet enchaînement de la vie, avec ses continuités et ses secousses, dont la mémoire n'est qu'un des éléments du « programme », pour parler comme les généticiens et les informaticiens. Aujourd'hui, notre attitude collective à l'égard du passé, du patrimoine est à bien des égards différente, et fort révélatrice de ce que sont nos progrès, nos échecs et nos contradictions. C'est à partir du XIX^e siècle que le regard sur le passé a changé : Mérimée, Hugo, Viollet-le-Duc apprennent à leurs contemporains à considérer autrement les édifices du passé, à les traiter comme valeurs. Dans le même temps, le roman, la poésie, le théâtre, la peinture prennent un tour historique de reconstitution, d'évocation plus ou moins fidèle, mais qui parle puissamment à l'imagina-

Village de Castelnau-Bretenoux : l'héritage le plus humble constitue une sorte de tissu conjonctif de notre environnement culturel.

⋮

tion, comme à Pierrefonds et Carcassonne. Mais simultanément, la création en tous domaines (de l'architecture métallique au roman proustien et des impressionnistes à Mallarmé) se veut avant tout rupture et discontinuité. Quelque chose se rompt dans la conscience collective : le passé n'est plus vécu comme une continuité assumée dont on ne cherche pas normalement à échapper, mais comme une valeur en soi, une référence devant une création devenue plus incertaine ou plus difficile, un refuge contre un présent insatisfaisant. Ce qui s'amorçait ainsi à l'aube de l'époque contemporaine avec le goût de l'histoire, les pastiches architecturaux (la France s'est couverte d'églises gothiques, d'hôtels Renaissance, de châteaux Louis XIII et de pseudo-Trianons en cinquante ans) a pris à notre époque des formes plus élaborées, moins stérilement imitatives et fondées sur un inventaire plus systématique et plus critique de l'ensemble des valeurs patrimoniales.

LE REGARD DU PRESENT

Aujourd'hui, on peut dire que le patrimoine est, de façon assez authentique, assimilé par notre mémoire collective en ce sens qu'il n'est plus ni subi passivement comme une hérédité, ni ressenti comme un modèle fascinant et exclusif, mais vécu comme un élément de notre identité profonde qui influe sur l'évolution à venir sans la figer.

Cette assimilation, considérée comme une opération consciente, méthodique et critique, se manifeste de plusieurs façons.

- D'abord par une perception réfléchie de la continuité (ou de la solidarité) du patrimoine, d'une double façon : d'une part, nous comprenons que le patrimoine architectural ne se limite pas aux hautes œuvres monumentales mais s'étend à l'ensemble des témoignages architecturaux légués par le passé, jusqu'aux plus humbles qui contribuent à l'affirmation des identités régionales et constituent en quelque sorte le tissu conjonctif de l'environnement culturel hérité du passé ; d'autre part nous sommes devenus sensibles au fait que les œuvres du patrimoine ne peuvent être isolées, pour être bien comprises, protégées et mises en valeur, de leur contexte qu'il s'agisse des sites ou des abords qui leur servent d'accompagnement, de commentaire, ou des aspects décoratifs ou mobiliers qui soulignent et développent leur personnalité et évoquent leur fonction. Ce sont ces démarches qui donnent tout leur sens et leur portée à la politique de protection du patrimoine en vue de sa conservation active, ainsi qu'au grand œuvre d'inventaire général des richesses artistiques de la France.

- Ensuite, par une perception du lien indissociable qui existe entre l'architecture et la fonction sociale qu'elle exprime ou qu'elle sert, ce qui conduit, soit à redonner vie à cette fonction (réutilisation de théâtres antiques comme à Orange, retour de religieux dans des monastères), soit à leur trouver des substituts ayant quelque

rapport avec la fonction originelle ou l'esprit du lieu (centres de colloques dans des abbayes comme Royoumont ou Sénanque, installation de musées évoquant l'art de la période de construction comme à Ecouen ou à la gare d'Orsay), soit enfin à imaginer des fonctions entièrement nouvelles (Salines d'Arc-et-Senans, Vieille Charité de Marseille, entrepôts Lainé de Bordeaux). Par là, c'est toute la théorie de l'animation du patrimoine monumental qui se trouve justifiée et illustrée ;

- Enfin, et dans le prolongement de ce qui précède, l'opinion contemporaine comprend que le patrimoine architectural est en tout état de cause un des lieux majeurs de la vie culturelle à la fois parce qu'il condense le passé et la mémoire que nous en avons et parce qu'il peut ainsi offrir les lieux, les supports et la matière de cette confrontation dialectique entre l'héritage et la création, qui est l'un des principaux moteurs de l'évolution culturelle. Référence ou défi, le patrimoine n'est plus ressenti comme le témoin inerte d'un passé révolu et pesant, mais comme source d'identités et support actif d'une vie sociale et culturelle qui se veut à la fois fidèle à ses continuités et prête aux ruptures créatrices. Cela suppose une attitude à l'égard du patrimoine qui soit vraiment marquée par la maturité, un peu comme l'homme, sorti des crises de l'adolescence, sait se situer par rapport à son enfance et à l'influence de ses parents : ni révolte, ni imitation mais attachement lucide et libre. On ne saurait dire que la synthèse soit toujours faite : bien des débats actuels au sujet de l'architecture s'expliquent par l'affrontement de positions inconciliables de dévotion et, à l'inverse, de dédain du passé, avec les outrances qui peuvent en résulter soit dans l'imitation servile soit dans la rupture brutale. Mais il semble que, progressivement, on accède à une véritable synthèse, non par les solutions de facilité qui consisteraient par exemple à séparer la création de tout contact physique avec le patrimoine, mais par un dialogue réfléchi, des solutions éclectiques qui, selon les cas, aboutissent au choix délibéré de l'architecture d'accompagnement (nouveau Sénat à Paris, ou abords de la cathédrale d'Orléans), à l'intégration d'aménagements nouveaux dans une architecture ancienne (Palais des Papes à Avignon), ou à la confrontation résolue des formes (Centre Pompidou, Musée archéologique de Fourvière). Le fait que ces différents choix suscitent des débats passionnés est une des manifestations les plus stimulantes de la présence active du patrimoine dans notre mémoire collective et du rôle créateur qu'il peut susciter dans l'évolution de notre culture.

Mais on n'en a jamais fini avec le passé : sa fréquentation est un exercice perpétuellement enrichissant pourvu qu'on sache l'entretenir et le renouveler. Incorporé à notre mémoire vivante, le passé ne cesse de nous interpeller, de nous proposer de nouveaux défis. L'avenir de notre culture se jouera en grande partie par la façon dont nous saurons maîtriser ce dialogue avec le patrimoine...

Jacques RIGAUD

notes de Lecture

● La presse bretonne dans la tourmente (1940-1946) d'Henri Fréville

C'est une longue aventure. Il a fallu beaucoup de patience à Henri Fréville (1) pour présenter à ses lecteurs, témoins ou non d'une des époques les plus sombres de notre histoire, celle de l'utilisation par l'occupant nazi d'un des moyens les plus efficaces pour tromper les cœurs et pervertir les intelligences : la presse puisqu'il faut bien, pour parler de ces journaux, chantres de la « collaboration », user d'un terme jusque là symbole de liberté. Car Hitler et les siens pratiquaient avec d'ailleurs plus ou moins de talent et de bonheur, l'art d'obscurcir les consciences pour les mieux circonvenir.

Les Français n'étaient pas *naturellement* « collaborateurs ». Alors, partout en territoire occupé les services de la *Propaganda Abteilung Frankreich* et ses quatre « composants » en France, les *Propaganda Staffeln* n'eurent de cesse de s'emparer de la presse écrite et de tous les autres moyens d'information de la France du Sud-Ouest (la *Propaganda Staffel Süd-West*) de la Bretagne incluse à la frontière espagnole.

Il fallait un historien authentique comme Henri Fréville pour s'attaquer et dominer un sujet aussi mal connu que celui de « La presse bretonne dans la tourmente »

(2). Le titre même de l'ouvrage qu'il vient de publier nécessite une explication. Ses lecteurs éventuels pourraient hésiter à l'aborder. Une étude des moyens utilisés par l'Allemagne nazie pour transformer la mentalité de nos concitoyens bretons ne risque-t-elle pas d'apparaître secondaire eu égard à celle du phénomène général dont la France envahie nous a apporté le malheureux exemple, de la volonté du totalitarisme hitlérien de « pourrir » progressivement un pays occupé ? Il n'en est rien. Quelques unes des qualités d'Henri Fréville transforment son témoignage en ouvrage destiné, non seulement à enrichir les connaissances des historiens, mais à satisfaire la curiosité des amateurs. Bref, et pour parler comme l'auteur, il s'agit pour tous de prendre la mesure exacte de « la politique d'effritement, de désintégration de la France » poursuivie par Hitler en zone occupée.

*
* *

Il n'a pas fallu moins de huit chapitres et de plus de trois cents pages à Henri Fréville pour présenter les méthodes spécifiques utilisées par l'ennemi pour essayer de persuader les Français que la France avait définitive-

ment perdu la guerre et que leur ralliement à la lutte de l'Allemagne pour la constitution d'une Europe libre était le seul garant de sa propre liberté.

On risque de ne rien comprendre à l'effroyable personnalité d'Hitler, aux objectifs de « sa » guerre et en général à « sa » politique si on le considère comme un adversaire classique, c'est-à-dire comme un homme d'État seulement désireux de satisfaire un rêve impérialiste au sens que l'Histoire moderne prétend couramment et non sans raison, attribuer à ce terme. C'est donc à juste titre qu'Henri Fréville insiste à propos de ce qu'il appelle « l'approche hitlérienne du conflit », sur les traits communs qui ont existé entre les « méthodes instaurées dans le domaine de la politique internationale et la préparation de la guerre par le « Bureau Ribbentrop » et les officines de Goebels et de Rosenberg d'où est, en définitive, issue la *Propaganda Abteilung* ».

Sans doute, immédiatement après la première guerre mondiale des hommes consacrèrent tous leurs efforts à l'organisation d'une Europe démocratique puis à la lutte contre le fascisme et l'hitlérisme. Pour des raisons trop connues, ils échouèrent. Leur résistance à ce qu'ils redoutaient le plus dans la mesure où chaque jour nous rapprochait de la date fatidique où le malheur fond sur un peuple, puis très vite sur le continent, ne les prit pas tous au dépourvu puisque jamais ne les habita l'esprit d'abandon. Les mouvements de Résistance naissaient, se multipliaient et se développaient.

*
* *

La Bretagne, province de choix de la propagande nazie, — ne parlait-on pas de sa volonté d'autonomie ? — ne devait cependant pas seulement résister — et de quelle façon le fit-elle ! — à la propagande nazie, mais dès 1943, elle songea à l'organisation d'une presse nouvelle. C'est une longue histoire, douloureuse par certains côtés, Henri Fréville est le premier à l'écrire.

Sous son autorité, les nouveaux responsables régionaux des services de l'information se mirent au travail. Il fallait préparer des rapports introductifs aux procès de presse. Le chapitre de son livre intitulé « l'Épuration » fournit en un domaine où certains persistent à parler pour la « confondre », de la *justice de la Libération* et à imputer à sa pureté des crimes qu'elle n'a pas commis. S'il advint que la sérénité de son visage fut parfois altérée, c'est aux excès condamnables et depuis longtemps condamnés de « représentants » sans mandat qu'en incombe la responsabilité.

Ainsi, Henri Fréville a propos des procès de presse qui se déroulèrent en Bretagne en 1945 et 1946 fait-il justice des critiques adressées à ceux qui furent chargés de conduire les instructions d'autant plus que la proximité des événements posait à leur conscience des problèmes de documentations favorables aux oublis ou aux

confusions. Quoi qu'il en soit, il y eut peu d'hommes sincères pour contester la valeur des jugements rendus. Cependant une « impression de provisoire subsistait et aussi d'inachevé ». Ainsi, lors du procès de « la Dépêche de Brest », et de celui de « La Bretagne », les indispensables confrontations n'eurent pas toujours lieu.

C'est alors que cette patience dans la recherche, dont je parlais en commençant, figurant parmi les premières qualités d'Henri Fréville, lui permit, sa passion pour l'objectivité aidant, de mettre à jour des faits et des documents prouvant le rôle joué par le chef des services de presse allemands d'Angers, Guenther Schott, par sa maîtresse, Madame Deschamp (aujourd'hui parfaitement connue... !) et par les responsables de la *Société d'Éditions Bretonnes*. Parmi eux, Jacques Guillemot et ce Yann Fouéré qui ne comparut pas lors du procès de « La Dépêche de Brest » et de « La Bretagne » en 1946...

*
* *

Ainsi Henri Fréville se trouve-t-il pris aujourd'hui à son propre piège, celui qui lui tendit son inlassable recherche de la vérité. Les tribunaux n'étant pas parvenus à faire toute la lumière sur tous les aspects d'affaires dont ils eurent à connaître de la Libération s'étaient prononcés sans songer que l'ancien délégué régional de l'Information (Bretagne) poursuivrait ses recherches. Elles lui permettent aujourd'hui de verser au « Tribunal de l'Histoire » des éléments (chapitre VIII) « parfaitement vérifiés et d'une importance capitale ».

Ayant depuis la parution de son ouvrage poursuivi ses investigations, cet inlassable chercheur, cet historien méticuleux dispose aujourd'hui d'informations supplémentaires qui justifieraient « la suite » qu'il faut souhaiter lui voir apporter à cette « Histoire de la presse bretonne dans la Tourmente ». N'ayant pas (volontairement) abusé de citations puisées dans le livre d'Henri Fréville, ni désigné les nombreux Résistants authentiques dont il nous décrit le rôle et l'influence, pas plus que je n'ai nommé les personnages plus ou moins douteux dont la misérable activité justifie pour la glorifier l'action des premiers, je puis alors terminer ce bref compte-rendu d'un de ces livres destiné à éclairer l'Histoire d'une région et partant de la France occupée en citant Henri Fréville : « La tourmente apaisée, demande-t-il, peut-on longtemps après les événements tirer quelques conclusions objectives sur l'issue de la longue période d'agitations, d'intrigues et aussi d'inquiétudes, vécue par le monde de la presse dans les quatre départements bretons intéressés ? » En répondant par l'affirmative, Henri Fréville a contribué à cette écriture de l'Histoire dont il ne méritera jamais le reproche de la mal enseigner.

Jean TEITGEN

(1) Henri Fréville, *Universitaire, ancien Maire de Rennes (1953-1977), Député d'Ille et Vilaine (1958-1968), actuellement sénateur.*

(2) *Plon, 1979.*

● L'état civilisé de Charles Debbasch

L'ouvrage s'ouvre par une citation de Tocqueville, lequel craint que dans les sociétés nouvelles « le genre humain s'arrête et se borne ». Le ton est donné. Cette référence à Tocqueville montre que l'on va proposer au lecteur les nouveaux éléments, économiques, sociaux et politiques, de la Société à venir, afin que jamais ne puisse venir ou revenir « le pouvoir sauvage », soit l'anarchie qui permet à des groupes d'exercer leurs violences, soit la dictature totalitaire issue le plus souvent de l'application de la doctrine marxiste.

Mais cette société civilisée, cet « Etat civilisé », existent sous bien des aspects dans la République Giscardienne de France. « L'Etat civilisé » naît et se renforce, écrit Charles Debbasch dans son Introduction. « Un Etat plus raffiné, plus évolué, plus proche des citoyens. Un Etat capable de répondre par l'intelligence au grand trouble qu'a fait naître la Révolution sociale ».

Le livre nous convie en effet à méditer sur les éléments d'une « doctrine de l'Etat civilisé ». A cet égard, l'ouvrage de Charles Debbasch est un livre de référence. Ce n'est point un de ces textes que l'on peut ranger, après lecture, sur les rayons éloignés de sa bibliothèque. Non ! Car il faut souvent reprendre les pages essentielles et les méditer. L'entreprise amorcée est en effet difficile. Qu'est-ce que l'Etat civilisé ? Il « constitue la structure politique résultant de l'adaptation de l'Etat libéral à la révolution éducative, industrielle et urbaine. De conception récente, il n'est pas encore enraciné » (Conclusion).

Charles Debbasch propose une clef de référence. Bien sûr, l'Etat civilisé sera la « perfection ». Mais déjà, il estime qu'en France, grâce à Valéry Giscard d'Estaing, on est entré dans une ère nouvelle où l'intelligence, le raisonnement, la pédagogie tolérante permettent d'expliquer le rôle de l'Etat dans une perspective libérale nouvelle ; pour tout dire, donnent les grandes lignes d'une « nouvelle conception du gouvernement des hommes en société ». Naturellement, l'entreprise n'est qu'à ses débuts. Naturellement, des perversions sont à éviter. Mais on est dans le bon chemin dans la France actuelle car on a le meilleur guide : le Chef de l'Etat. Charles Debbasch ne masque pas son engagement et cependant son livre n'est pas un livre de combat partisan. C'est une méditation, une explication logique, une pédagogie propre à susciter le dialogue. Bien sûr, l'auteur n'avance pas masqué. Il déploie son drapeau giscardien. C'est toujours en montrant l'échec des tentatives marxistes qu'il met en relief les réalisations de l'Etat libéral et qu'il préconise les progrès indispensables pour parvenir à l'Etat civilisé. Il y a un grand souffle de sincérité dans l'ouvrage. On croit indiscutablement à ce qu'on écrit. Et on écrit pour promouvoir un ordre social plus raffiné dont on affirme sans complexes que l'actuel Chef de l'Etat a la capacité d'assumer une telle fonction, et que, d'ailleurs, il a déjà entrepris la construction de la nouvelle maison...

C'est pourquoi le livre de Charles Debbasch est passionnant. Il fait constamment référence, à partir de réflexions philosophiques essentielles, à des situations concrètes, soit pour dénoncer un abus, une perversion, une menace, soit pour proposer une réforme. C'est que l'auteur n'est pas seulement un Professeur de Droit, déjà renommé pour ses nombreux et talentueux ouvrages de Droit et de Science administrative. C'est encore un administrateur : Doyen, puis Président d'Université il est actuellement Conseiller à la Présidence de la République. C'est pourquoi la hauteur de vue n'exclut pas la proposition concrète dont on sent bien qu'elle est une réponse à un problème que l'on a eu sans doute peu ou prou à surmonter. Cette relation constante de la réflexion philosophique à la situation de fait amène Charles Debbasch à utiliser un style direct, dépouillé, dont la phrase souvent courte, fluide mais percutante, n'exclut pas la formule réellement heureuse. On pourrait en citer de nombreux exemples : à propos des libertés, de la dictature toujours possible des minorités — « L'arme électorale doit étouffer le bruit du canon » — du débat entre centralisateurs et décentralisateurs, particulièrement mené dans un alerte mouvement. En vérité, sur ce point, malgré les éléments techniques abordés, le livre est toujours agréable à lire. Il n'est pas inutile de souligner ce trait, à une époque où les livres sérieux sont souvent jugés à l'aune de la lourdeur de leur style...

Rendre compte d'un ouvrage peut consister à résumer les chapitres les uns après les autres. Que Charles Debbasch nous pardonne : on prendra une autre voie. Car nous avons cru discerner trois fils directeurs : il nous est proposé une conception moderne du Contrat Social (I), un aménagement constant des forces sociales (II), un Etat au libéralisme construit (III).

Une Conception moderne du Contrat Social

Personne ne met plus en cause la nécessité d'établir un contrat entre les hommes et la Société, dès que l'on se dégage tant soit peu de l'état de nature. Mais l'Etat civilisé requiert plus. La conception moderne du contrat social repose sur trois fondements : une philosophie affinée des libertés, un contrat de démocratie et une relation de compréhension entre le Pouvoir et les citoyens.

a) La philosophie nouvelle des Libertés tient compte des immenses progrès que l'Etat libéral a fait accomplir en ce domaine. L'éducation et l'information actuelles ont fait de l'Etat non plus « un spectateur de la vie sociale » mais un intervenant nécessaire pour garantir à toutes les organisations sociales de nouvelles libertés, qui prolongent les libertés traditionnelles existantes, dans les domaines du cadre de la vie, de l'enseignement, de l'information et de la participation des citoyens aux décisions qui les concernent. Mais à l'inverse de la conception fermée des libertés du système socialiste, les libertés sont en perpétuel devenir dans un Etat civilisé.

« Le jardin des libertés ne peut jamais être refermé pour cause de réfection et d'embellissement. La liberté ne peut connaître que la voie du progrès. Les nouvelles libertés ne peuvent, en aucun cas, chasser les anciennes ». Mais est-on bien sûr que nos libertés traditionnelles voient toujours leur exercice facilité, dans le contexte technologique actuel et qu'il n'y a pas de réformes précises à proposer avant d'envisager de dessiner « le jardin des libertés » de l'État civilisé ?

En tous cas, il faut convenir que « l'exigeante philosophie de la liberté » est le fondement de l'État civilisé.

b) Le contrat de Démocratie est un autre postulat. Les liens entre le citoyen et l'État civilisé sont fondés sur des élections libres et non sur des simulacres destinés à camoufler la cooptation par le Parti unique. Mais il faut encore faire mieux : « attirer les meilleurs vers le gouvernement des hommes ». Il est par conséquent nécessaire de veiller à la pureté des mœurs électorales : contrôles des dépenses, de l'enrichissement de l'élu, du pluralisme des postulants afin d'éviter la trop grande invasion dans le monde politique des techniciens bureaucratiques. On peut encore avancer que si les partis politiques doivent jouer un rôle évident, un panachage du scrutin majoritaire et du scrutin à la proportionnelle (inspiré de l'exemple allemand) éviterait la distorsion trop nette constatée entre la fonction réduite de législateur de l'élu et sa présence trop importante dans sa circonscription. La réglementation du cumul des mandats se révèle en outre une nécessité.

L'État civilisé donne une signification supplémentaire au contrat de démocratie fondé sur l'élection. Il recherche et conforte le consensus social, « cette espèce de chaîne de solidarité entre un peuple et ses gouvernants ».

c) La relation nouvelle du citoyen avec le Pouvoir passe par une démythification de ce dernier. Notre Société connaît un pouvoir de type « légal-rationnel » : aussi le langage politique évolue-t-il, comme le démontre le Président de la République. Car il s'agit de rendre les citoyens intelligents, et non de les emporter dans des envolées lyriques sans significations ! C'est que l'autorité issue du Pouvoir, n'est plus forcément la conséquence de la hiérarchie : elle s'appuie désormais beaucoup plus sur le rayonnement personnel du responsable, déployé au cours des nécessaires négociations que suppose l'État civilisé. Cette nouvelle forme d'autorité, pour être admise, suppose des citoyens responsables : informés du fonctionnement de leurs institutions, et actifs au sein d'un État dont ils n'attendent pas tous les avantages sans apport de leur part ; l'État civilisé réclame en un mot des citoyens « la vertu civique » : mais il en rend possible les conditions.

L'Aménagement constant des forces sociales

Naturellement, c'est là un objectif particulièrement difficile à atteindre pour un État civilisé. Mais c'est une

condition de son enracinement. On peut en distinguer trois aspects : équilibre des institutions politiques, aménagement des forces politiques et respect du pluralisme des groupes sociaux.

a) Certains constitutionnalistes pourront ne pas être d'accord avec Charles Debbasch sur la « lecture » qu'il donne de la Constitution du 4 Octobre 1958, révisée en 1962. Le Président de la République est bien évidemment la clef de voûte du système : il a le pouvoir suprême de décision. Certes. Mais peut-on dire que « le Premier Ministre » n'est plus que l'exécutant de la volonté présidentielle alors que l'article 20 de la Constitution stipule clairement que « le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation » ? Charles Debbasch s'explique longuement : si on peut admettre que la relation entre le Premier Ministre et le Président de la République est « ambiguë », il semble que le Premier Ministre soit cependant mis en position mineure lorsque « les Ministres sont les collaborateurs naturels du Chef de l'État », et que le Premier Ministre devient « le coordinateur de l'équipe des Ministres ». En vérité, Charles Debbasch se prononce pour une interprétation clairement présidentialisée, à l'américaine, de la Constitution. Il peut dès lors se demander logiquement « si le maintien de la responsabilité du Gouvernement devant le Parlement ne constitue pas une faiblesse de la Constitution de 1958 ».

A cette conception, qui a le mérite de la clarté, Charles Debbasch ajoute en conséquence des propositions de réformes afin de redonner un rôle au Parlement, face au véritable pouvoir qu'est devenue l'Administration, notamment dans sa fonction de réglementation.

Cette lecture de la Constitution s'appuie sur une connaissance vécue des mécanismes et des méthodes de travail du Pouvoir Exécutif. Certains s'offusqueront de l'inadaptation du texte constitutionnel à la pratique, d'autres constateront le fait brut (voir le débat dans la Revue *Pouvoirs* : Le Giscardisme N° 9 — 1979).

Peut-être aurait-il été intéressant d'avoir quelques explications complémentaires sur les contrôles récents de l'Administration par le Médiateur et de se voir proposer quelques réformes des contrôles mixtes existant ou à créer — un Ombudsman en France — ?

b) L'aménagement des forces politiques est un souci constant pour l'État civilisé. On doit désormais admettre que la minorité politique participe à l'élaboration des décisions et que soient recherchées le plus souvent possible des majorités d'idées. Il en découle une naturelle propension de l'État civilisé de se situer politiquement au centre, car, la révolution étant exclue, la réforme devient l'instrument privilégié d'aménagement de la Société. Dans un État civilisé, la Majorité propose même à la Minorité le partage du Pouvoir. Car l'État civilisé écoute toutes les tendances ; il est tolérant. Mais il ne peut exclure cependant de réduire l'agressivité de minorités intolérantes.

Qu'il nous soit permis de dire qu'il y a encore à faire pour que les Minorités jouent un rôle : la loi électorale européenne par exemple ne leur a guère été favorable ; le projet de financement des partis politiques ne sera pas non plus. Or, c'est par l'action violente de minorités trop longtemps réduites au silence que peut se manifester « le pouvoir sauvage » !

c) Selon le philosophe Alain, il fallait des contre-pouvoirs à l'Etat. Aussi, les groupes organisés sont-ils des « intermédiaires recherchés » de l'Etat civilisé. Mais faut-il encore qu'ils soient représentatifs, qu'ils respectent le pluralisme, qu'ils aient un fonctionnement interne démocratique. Les problèmes posés en ces domaines par les Syndicats, les Ordres professionnels, sont la preuve évidente qu'il y a une règle du jeu à mettre en œuvre pour que l'Etat soit vraiment civilisé.

L'Etat au libéralisme construit

L'Etat civilisé est un Etat libéral en perpétuel avancement. Il doit pour ce faire améliorer la participation du citoyen, limiter ses propres interventions et faire respecter le pluralisme de l'information.

a) Il existe deux sortes de participation. La première est la participation territoriale. A ce point de l'ouvrage, le débat entre centralisateurs et tenants de la décentralisation est vivement mené. Puis Charles Debbasch examine avec soin les conditions de la décentralisation, dont il pense qu'elle est un moyen de lutte contre « l'apoplexie du centre » mais dont il met en relief la connotation égalitaire et les conditions strictes : en matière de répartition d'emplois et de mises sur pied de « structures de commandement légères ». La seconde forme de participation vise la possibilité qui doit être offerte à chaque citoyen d'exprimer son opinion lorsqu'une décision doit être prise « dans les principaux domaines de ses centres d'intérêts ». C'est l'indispensable concertation désormais avec l'usager, le salarié, etc. Mais « la participation à facettes » ne doit pas conduire l'Etat à refuser son rôle de meneur de jeu de la politique définie par ses organes politiques représentatifs, et d'en maintenir la cohérence.

b) Le dépérissement de l'Etat, tant annoncé par les marxistes, ne se produit nulle part. Il est indispensable. Mais il a changé. Sous l'inspiration libérale initiale, son rôle se limitait à la prise en charge des activités de puissance publique. Désormais, il doit veiller aussi à maintenir les grands équilibres : notamment lutter contre le chômage, contre les inégalités sociales. Assez de laisser-faire ; plus de laisser aller ! Mais beaucoup plus de « faire-faire » qu'entreprendre soi-même. Les pages consacrées au rôle de l'Etat civilisé, dans cette optique, sont riches de conséquences : « le service public n'est plus la propriété exclusive des agents de l'Etat mais personnes privées et administrations concourent à sa réalisation avec les charges et les privilèges qui y sont attachés ». La liberté d'entreprendre est le principe de base de toute politique économique, en direction des particuliers, et ce

n'est pas le PLAN qui oriente la production, mais bien la demande... Cependant le citoyen doit savoir que, pas plus que dans l'Etat marxiste, le Bonheur doit être attendu du seul Etat libéral. Ce dernier corrige les inégalités, assure la sécurité collective autant que faire se peut, mais réclame un minimum d'adhésion des citoyens à la règle du jeu social. Une meilleure organisation du service public de la justice notamment est une condition de l'Etat civilisé. Toutes les réformes proposées concourent au but recherché.

c) L'information pluraliste, est une construction libérale en devenir. Car il reste bien des problèmes à résoudre pour que l'Etat civilisé propose une réelle information responsable : formation des journalistes, code de déontologie à mettre en œuvre, diversité absolument nécessaire des moyens de presse écrite et de la radio ; mais réaffirmation du monopole de l'Etat en matière de Télévision.

Ces différentes questions — fondamentales — sont actuellement l'objet en France de controverses passionnées. Les explications fournies, seront diversement appréciées. Mais elles ouvrent les bases d'une fructueuse discussion.

Au terme de l'examen d'un ouvrage que l'on a tenté de rendre complet — bien que la luxuriance des sujets traités soit une réelle difficulté pour l'analyste — que peut-on conclure ?

Certains pourront souligner que la perspective internationale n'est pas assez présente ; que l'on ne peut écrire sur la France sans la situer dans ses complexes liens européens et au milieu des échanges internationaux innombrables d'un monde « multi-polaire ». Certains feront valoir par exemple que l'Allemagne Fédérale est plus avancée sur certains points de l'Etat civilisé que la France : en matière de cogestion, de consensus social. Mais on peut répondre sur ce dernier point que dans d'autres domaines l'Allemagne Fédérale peut s'inspirer des idées défendues ici. Cependant, sur l'internationalisation croissante des échanges, sur la montée nouvelle des valeurs humaines dans une Société qui semble décidée à remettre en cause le vieux schéma cartésien — la nature appartient à l'homme — avec toutes les conséquences que cela comporte sur la mise en question du temps contraint au profit du temps libre, sur l'attitude volontariste que l'Etat civilisé doit prendre désormais pour tenter d'infléchir les grandes évolutions du monde et pas seulement celles de notre cadre social national, on aurait aimé avoir quelques développements supplémentaires. On peut aisément répondre que Charles Debbasch a voulu placé l'Etat civilisé comme une sorte de modèle à atteindre, pour tous les Etats libéraux, et d'abord naturellement la France.

Aussi, ce livre de philosophie et de propositions réformistes est-il une réussite. Il contribue d'une

manière exemplaire à la nécessaire prise de conscience, pour une meilleure façon d'être et d'agir, des citoyens de bonne foi, au sein de leurs organisations sociales, afin de

promouvoir l'État civilisé.

Paul SABOURIN

● De l'utopie foncière à l'aventure agricole de la France

Plusieurs œuvres d'art, comme « l'arbre aux sabots » (1), des émissions télévisées, comme « l'inventaire des campagnes », les discussions interminables autour d'une loi-cadre encore en débats, et de nombreux ouvrages (2) témoignent de l'intérêt très vif porté à la France rurale.

De « *l'Utopie Foncière* » d'Edgard Pisani, à « *l'Aventure agricole de la France* » de Jean Chombart de Lauwe, on découvre le thème sous ses différents éclairages.

D'un côté, un essai provoquant, dont le titre est à lui seul un programme. De l'autre, une étude sur trente années d'histoire de l'agriculture française, qui ouvre également une voie nouvelle pour l'avenir.

« *L'Utopie Foncière* » met en cause des intérêts, des droits acquis, des mentalités, des traditions profondément enracinés dans les consciences. Mais nous commençons à entrevoir des réalités nouvelles, qu'il s'agisse du prix fabuleux du sol, ou de la terre que nous laisserons à nos enfants. D'ailleurs, ne sommes-nous pas de modestes usagers ? Les idées ont fait leur chemin... Edgard Pisani est allé plus loin, proposant, pour qu'elles aient un aboutissement concret et novateur, une réforme « révolutionnaire ».

L'essai évoque ces théoriciens du socialisme du 17^e et du 18^e siècle, comme Dom Deschamps, ce bénédictin qui écrivit alors « la propriété est la source du mal légal ». Mais l'attachement au système qui repose sur un droit de priorité inviolable et sacré, est si grand, qu'il nous amène à considérer cette affirmation comme nouvelle et hérétique.

Un abrégé d'histoire des institutions montre la relativité dans le temps du système actuel, hérité de la Rédaction française et du Code Civil. A cet égard, « l'ennemi, ce n'est pas l'aristocrate, mais le bourgeois : il n'est pas la propriété féodale, mais la propriété du Code Civil ». Telle est la vision d'Edgard Pisani qui poursuit son raisonnement avec vigueur.

Les implications actuelles de cet accident historique sont graves. Le morcellement excessif des terres et la spéculation rendent impossibles l'harmonisation de la gestion des sols et la définition d'une politique foncière d'ensemble.

La nation est le pivot du schéma proposé. Elle a un double rôle : elle est gardienne des terres, et elle doit réaliser la promotion d'une politique d'aménagement du

territoire et du cadre de vie.

Car elle seule est en mesure de rendre au sol sa dimension communautaire, et par là même son « utilité sociale ».

Le transfert de compétences au bénéfice de l'État est justifié un peu rapidement ; voire sommairement. « Les propriétaires n'ont ni la possibilité, ni la mission, ni le goût de donner priorité aux objectifs de sauvegarde, d'aménagement, de continuité, que la collectivité assigne désormais aux détenteurs du territoire ».

Si cette généralisation sert la clarté de l'exposé, il est probable qu'elle ne sera pas admise sans réserves et même qu'elle sera contestée comme abusive, car parfois n'est-ce pas l'inverse qui s'est produit ? Et l'auteur se sent-il obligé de s'interroger « que deviendrait notre terre si, socialisée... elle était livrée à un appareil d'État, sans que les hommes se sentent directement, immédiatement responsables de son avenir ? ».

En fait, l'effort fondamental est de nature pédagogique, et c'est certainement ici que réside l'utopie...

L'auteur, qui a transposé ses talents d'orateur tout au long de l'ouvrage, conclut par une brillante incitation à agir — sous forme d'un projet de loi — qui fait suite aux motifs développés précédemment.

Evoquons simplement le rôle assigné à la puissance publique, qui devra « définir les règles d'affectation du sol » (c'est aux collectivités territoriales qu'échoit la promotion de cette politique). Également, l'institution d'un livre foncier, et l'impôt foncier déclaratif (dont Edgard Pisani revendique la paternité). « L'ordre éternel des champs est-il menacé ? » interrogation qui vient naturellement à l'esprit à la lecture des conclusions de l'ancien ministre de l'agriculture. Le livre d'Edgard Pisani stimulant pour la réflexion choquera certains, indignera d'autres. Par les propositions qu'il avance, l'auteur ne peut échapper à la contestation, pour le moins à un débat de fond où utopistes et réalistes avanceront des arguments qui feront peut-être émerger des orientations nouvelles et originales étant entendu qu'on peut innover sans révolutionner... Il est des évolutions plus fécondes que des révolutions...

L'analyse de « *l'Aventure Agricole de la France* » a comme point de départ « la loi de déclin relatif de l'agriculture dans la croissance économique ». Cette règle

résonne comme un écho tout au long de l'ouvrage de Jean Chombart de Lauwe. En d'autres termes, on observe que la vigueur des économies est inversement proportionnelle au rôle qu'y joue l'agriculture.

Et si ce déclin n'est que relatif — ainsi notre production et nos exportations continuent-elles à augmenter — c'est qu'elle a répondu à l'impératif industriel, au prix d'une rupture radicale avec les modes d'exploitation traditionnels.

C'est dire que, pour continuer à se développer tout en restant autonome, l'agriculture doit s'intégrer dans le complexe agro-alimentaire. A cet égard, elle doit répondre davantage aux demandes du marché, tant au niveau de la production qu'à celui de la transformation.

La très grande diversité de situations que recouvre l'agriculture française, et le fait que les facteurs de production se dirigent vers les secteurs les plus rentables, sont deux obstacles majeurs à cette adaptation. Serait-elle l'apanage d'une minorité au sein d'une société rurale affaiblie ? En fait, « le facteur humain freine la brutalité des mécanismes économiques ».

Constatant que « l'un des principaux buts de la politique agricole est de palier les conséquences défavorables de la loi du déclin relatif de l'agriculture », l'auteur décrit, avec une connaissance aigüe du système, le jeu de ses acteurs.

Cette multiplicité d'intervenants, tout comme la complexité des systèmes de décision, montrent à quel point est difficile la définition d'une politique agricole aux contours précis.

Mais des constantes se dégagent. Ainsi, la défense de l'exploitation familiale demeure aujourd'hui la structure de base.

● A mi-chemin du passé

Terreau immédiat où les vivants puisent leurs racines, l'histoire proche demeure référence et repère pour les hommes du présent. Par les souvenirs, les témoins qui survivent nombreux, elle se rattache à l'actualité à travers ces liens invisibles. Elle la conditionne dans une grande mesure. Les générations encore aux affaires ont acquis leur expérience et commencent leur carrière trente ou quarante ans plus tôt. Les événements d'alors ont déterminé les fractures durables de l'opinion comme la ligne de crête des institutions. A mi-chemin du passé, cette histoire nous passionne parce qu'elle nous aide à nous situer et à nous comprendre. Les plus jeunes eux-mêmes s'y retrouvent. Je le sens bien, lorsque dans l'amphithéâtre comble, je commence à parler de la France de

En ce qui concerne la politique agricole commune, le diagnostic est double. D'une part, « la CEE a mangé tout son pain blanc ». D'autre part, ses vicissitudes ne doivent pas en écarter la France. Le bilan coûts-avantages en témoigne.

Toutefois, des critiques majeures, telle l'orientation maladroite des productions agricoles, ou un constat alarmant comme le tarissement des débouchés à nos exportations, ont conduit Jean Chombart de Lauwe à poser le grand principe de l'agriculture de demain : « l'agriculture commerçante ».

Déjà, le 7^e plan s'en était inspiré, préconisant la mise en œuvre d'une « politique agro-alimentaire globale ».

Ce sera également l'une des dimensions de la loi cadre de 1980. L'analyse de ce texte, antérieure à sa discussion au Parlement conclut sur une appréciation nuancée de scepticisme : « Rien que de petites choses à mettre dans un cadre trop grand. Le doute s'infiltré sur l'opportunité de donner suite à un programme électoral par un texte solennel ». En revanche, quelques textes législatifs précis qui mettraient en place l'organisation des institutions de l'agriculture commerçante seraient de rigueur. Les points fondamentaux proposés par l'auteur ne sont pas sans analogie avec les motifs de la loi cadre.

Mais ces propositions apportent à ce remarquable ouvrage critique sa dimension constructive nécessaire.

Jean OUACHEE

« *L'Utopie Foncière* », Gallimard, 1977. « *L'aventure agricole de la France* », P.U.F., 1979.

(1) *France-Forum*, Nov.-Déc. 1979, article d'Henri Bourbon

(2) Voir notamment l'ouvrage collectif fondamental « *Histoire de la France Rurale* » (éd. du Seuil 1978) et le livre d'Henri de Farcy « *L'espace rural* » (P.U.F. Collection Que sais-je) dont *France-Forum* a rendu compte.

1940 à nos jours. Un léger frémissement parcourt l'auditoire et les étudiants s'installent pour écouter.

La guerre de 1939, l'occupation, l'Etat français, la résistance, Pétain, de Gaulle, autant de chapitres autant de noms qui continuent de susciter l'intérêt, les passions et une abondante production très favorablement accueillie du public. Ainsi les collections par fascicules, vendues dans les kiosques comme *Les Années 40, La Vie des Français de l'occupation à la Libération* (Tallandier, Hachette, hebdomadaire 6 F le numéro) ou *A la une* (Editions Atlas, diffusion Alpha, hebdomadaire, 6 F) qui raconte les grands événements du XX^e siècle avec la reproduction de la première page des journaux de l'épo-

que ont touché par leur contenu et un souci louable du détail véridique des lecteurs jusqu'alors peu concernés par l'histoire.

Entreprise ambitieuse, retracer en huit gros volumes l'histoire des Français sous l'occupation, l'œuvre d'Henri Amouroux se propose actuellement sur le marché de l'histoire récente comme la voie d'accès à la fois la plus concrète et la plus complète aux quatre années de la brève existence de l'État français. Huit volumes pour quatre ans, deux volumes par an, cela comporte le risque de lasser le lecteur, de l'accabler sous une documentation abondante mais forcément répétitive. Je n'ai pas eu ce sentiment en dépouillant les deux premiers volumes et j'ai appris sur cette période qui m'est familière de nouveaux détails précieux, saisi des connexions qui m'avaient échappé, mieux découvert certains caractères, somme toute avancé dans ma connaissance des événements et des hommes.

Dans *Quarante millions de pétainistes*, (tome 1, juin 1940 juin 1941, 550 pages chez Robert Laffont) Henri Amouroux met en relief l'extraordinaire unanimité du peuple français autour du maréchal en juin 1940 et dans les premiers mois du nouveau régime. Un référendum lui aurait donné 90 % des suffrages. A cette dévotion générale, l'auteur apporte des explications complémentaires qui éclairent mieux la situation. La popularité du maréchal, vainqueur de Verdun, était immense dès avant 1939. Il apparaissait déjà comme le recours possible bien avant la guerre, lorsque la III^e République donnait des signes d'épuisement. Cette adhésion vaut aussi pour la fraction avancée de l'opinion : « Pétain passe pour un maréchal de gauche, réputation fondée sur un passé de fantassin pauvre, laborieux, de famille obscure, en apparence éloigné de toutes les Églises ». En janvier 1931, lorsqu'il avait été élu à l'Académie française, Léon Blum avait écrit : « Si je disais qu'entre tous les chefs de la guerre, le maréchal Pétain est celui dont la modestie, la gravité, le scrupule, réfléchi et sensible imposent le respect... je ne pourrais que le gêner par mon compliment, je n'aurai pas ce mauvais goût ».

Ainsi le scénario de la prise du pouvoir après l'armistice aurait pu se renouveler sans la guerre et avec le même homme providentiel. La France avait déjà trouvé son sauveur, avant même la défaite elle était prête à s'abandonner.

Sur Pétain au pouvoir, son caractère irrésolu, sous son apparence fermeté, sur sa dissimulation extraordinaire et sa capacité d'ingratitude, Henri Amouroux a rassemblé des témoignages cruels, comme ce propos d'Édouard Herriot « la qualité qui lui manquait le plus c'était la franchise. Il savait revenir sur une parole donnée, reprendre ou contester un engagement, dissimuler des réserves et des arrière-pensées sous les apparences de l'assentiment ». Sur les rapports exactes de Pétain et de Laval, leurs dissentiments, sur le haut personnel de Vichy et l'installation du nouveau régime, le premier

volume fourmille de notations intéressantes.

Nous retrouvons les mêmes qualités dans le tome second *Les Beaux Jours des collabos* (Robert Laffont 530 pages) qui traite de la période de juin 41 à juin 42. Cette peinture détaillée des divers milieux de la collaboration montre que les motifs des uns et des autres n'étaient pas les mêmes. Le personnel spontané de Vichy se recrutait parmi les milieux de la Droite classique : militaires, monarchistes, aristocrates attachés à une vision traditionnelle de la France. Bien différents étaient les fascistes comme Rebatet ou Drieu la Rochelle qui voulaient collaborer avec le nouvel ordre établi par Hitler et participer à la nouvelle Europe aryenne, sans mesurer toujours la réalité des choses. Drieu La Rochelle définissait le fascisme comme « le mouvement politique qui va le plus franchement, le plus radicalement dans le sens de la restauration du corps, de la santé, de la dignité, de la plénitude, de l'héroïsme, dans le sens de la défense de l'homme contre la ville et contre la machine ». On croit rêver ! Mais pour avoir une idée plus nuancée et plus exacte de l'auteur de ce propos, on lira comme un roman le beau livre très documenté de Pierre Andreu et Frédéric Grover *Drieu La Rochelle* (Hachette, 600 pages, 80 francs).

Pour la suite de l'entreprise d'Henri Amouroux nous souhaiterions plus de volonté de synthèse, plus de rapidité dans le récit. Mais la tâche lui sera d'autant plus difficile que les témoignages et les études se multiplient. Signalons *L'Histoire élémentaire de Vichy*, de l'amiral Paul Auphan, ancien secrétaire d'État à la marine (édition France-Empire, Presse Pocket, 281 pages), qui explique son rôle et essaye de justifier les positions de Vichy en dégagant la volonté du maréchal de sauver l'essentiel, c'est-à-dire la vie des Français. Rémy publie un nouvel ouvrage *La Résistance française a commencé le 3 septembre 1939* (Plon, 420 pages). *Hervé Alphand, son journal (1939-1973)* (Fayard, 615 pages) dont les premières années couvrent notre période, le général Henri Navarre, ses souvenirs *Le Temps des vérités*, (Plon, 461 pages) où il évoque le service de renseignements français avant et pendant la guerre, la défaite, le rôle de Weygand à Alger, la Résistance. On retrouve aussi dans les dernières pages de Pierre Andreu, *Le Rouge et le Blanc, 1928-1944* (La Table ronde, 240 pages) des éclairages personnels sur ces années difficiles.

Deux documents de premier intérêt sont à retenir. Diane de Bellescize nous présente *Les Neuf Sages de la Résistance* (Plon 302 pages) le comité général d'études, l'un des organes centraux de la Résistance, mais aussi l'un des plus mal connus. Composé de neuf membres qui après coup jouèrent un rôle prépondérant le C.G.E. fut chargé de préparer l'ordonnancement juridique de la Libération. Véritable Conseil d'État clandestin où siègent François de Menthon, Paul Bastid, Robert Lacoste, Alexandre Parodi, Pierre-Henri Teitgen, René Courtin, Michel Debré, le bâtonnier Charpentier et Pierre Lefaucheur le C.G.E. appuiera l'action du délé-

gué général de Londres et préparera l'installation du gouvernement provisoire, dans lequel, la plupart de ses membres se retrouvèrent. Le grand historien de la Résistance, Henri Michel, publie *Le Procès de Riom*, (Albin Michel, 407 pages). Avec ce livre nous disposons d'une synthèse objective sur cette tentative avortée de la justice du maréchal. Les débats avaient permis à Léon Blum, à Edouard Daladier, à Georges Mandel,

comme au général Gamelin et à Paul Reynaud de justifier leur politique. Le procès tourna à la confusion des autorités de Vichy, qui, à la grande colère des Allemands, le suspendirent en avril 1942. Un épisode douloureux et navrant d'une histoire surtout riche en péripéties tragiques.

Jean CHELINI

● Attitudes chrétiennes en politique d'André Manaranche

On connaît le succès que le thème « Foi et Politique » rencontre, ou plutôt rencontre. On sait aussi combien la question est obscurcie par un manque général de culture historique — sans même parler de la formation théologique.

C'est ce à quoi le Père Manaranche a entendu remédier, avec son habituel souci de probité intellectuelle et de fidélité ecclésiale. Il nous présente donc une description des « attitudes chrétiennes en politique » (1), des Ecritures aux théologies de la libération : les temps apostoliques, entre le loyalisme et le « non possumus » ; la période patristique, ou l'apprentissage de la convivialité ; le Moyen-Age, tout occupé à définir le statut de l'Eglise dans le monde ; les temps modernes, affolés par le chassé-croisé entre progressisme et traditionalisme.

La synthèse effectuée est stimulante, éclairant à la fois les constantes dans les attitudes et les divergences dans leurs expressions. Décalage souvent trompeur, et il faut savoir gré à Manaranche de nous ramener, par delà les pseudo-modernités des langages, à l'essentiel : tel qui se veut révolutionnaire apparaît d'un coup bien « moyenâgeux », tel autre qui se pose en défenseur de l'Eglise et de l'intégrité de son message se trouve au bout du compte lui limiter sa place et lui contester sa mission.

Deux axes principaux apparaissent cependant : celui du prophète, le témoin de la transcendance et de la soumission aux fins dernières ; celui du sage, l'intendant d'une création sanctifiée par l'Incarnation. Les tentations du sage et du prophète apparaissent aussi clairement : entre l'ange et la bête, l'indifférence et l'aliénation.

Le sujet est immense et l'on ne chicanera pas l'auteur sur certains raccourcis que le désir de rendre l'ouvrage accessible au grand nombre justifiait sans doute. Qu'on nous permette cependant de regretter l'analyse trop superficielle des pensées augustinienne et pré-thomistes.

Pour le XX^e siècle, on notera de belles analyses des pensées de Maritain, de Fessard, ainsi que de Bonhoeffer et des penseurs protestants dans leur ensemble. On trouvera par contre trop succincte la présentation de Mounier, de Teilhard, et l'on s'étonnera de l'absence de

Péguy.

L'un des mérites de Manaranche est de bien situer la place des textes ecclésiaux sur le Politique, d'en mettre en valeur le courage, mais aussi les faiblesses et le caractère parfois trop daté. Ce souci d'équilibre se retrouve d'ailleurs dans tout le livre ; mais il a pour corollaire un ton assez crispé, un manque d'abandon dans l'expression et les jugements qui rend l'ensemble un peu sec. Manaranche semble parfois un peu gêné par son sujet ; c'est ainsi qu'il passe un peu vite sur le problème de l'éthique collective, ce qu'on peut trouver étonnant de la part de l'auteur de « l'Esprit de la Loi » (2).

Mais, dira-t-on, l'auteur est prisonnier de ceux qu'il recense, et si certaines questions ont été peu ou mal traitées au cours des âges, on ne saurait lui en faire grief ! Certes. Mais se pose alors le problème de la démarche de l'ouvrage : le dernier me semble trop fondé sur des textes doctrinaux et, de ce fait, donner part trop belle à la lettre, au détriment de l'esprit. Ce que nous avait promis Manaranche, ce n'était point une histoire des doctrines chrétiennes du Politique, mais une analyse des attitudes chrétiennes. Ce sont là deux choses différentes : lorsque Brémond nous donne une « Histoire littéraire du Sentiment Religieux », sans même esquisser le tableau des théories de la cité, il nous fait entrer de plein cœur dans la dimension politique de l'humanisme dévot : comment il concevait les fins de la communauté, le lien entre justice et charité, la place du chrétien dans le monde...

De même, lorsque Etienne Gilson nous démontre que : « chez un penseur du Moyen-Age, l'Etat est à l'Eglise comme la philosophie est à la théologie et comme la nature est à la grâce » (3), il nous fait entrer dans la compréhension de l'attitude politique bien plus avant que s'il avait étudié pour eux-mêmes les rapports entre l'Eglise et l'Etat.

C'est la faiblesse, sans doute, du livre d'André Manaranche : vouloir traiter de façon spécifique du politique, sans le resituer dans un cadre plus vaste. Le rapport au politique est fonction du rapport avec l'immanent : la nature, l'histoire et le moi ; il conditionne (mais non lui seul) l'ouverture au transcendant : Dieu et les autres. Il faut en traiter en termes rationnels, non point comme un

concept indépendant. Sans tomber absolument dans ce travers, Manaranche a négligé l'enracinement du politique dans la réalité concrète, enracinement qui l'en rend presque indissociable dans l'analyse.

Ces réserves, cependant, n'altèrent en rien la qualité première du livre de Manaranche : situer les rapports du chrétien et du politique dans un cadre historique clair et cohérent. C'est là une méthode éprouvée qui, jusque

dans les réserves qu'elle soulève, se révèle toujours féconde.

Benoît VERMANDER

(1) Ed. du Seuil, 1978, 267 p.

(2) Ed. du Seuil, 1977, 253 p., cf. p. 220-237

(3) « La Philosophie au Moyen-Age », Ed. Payot. Toutes les pages consacrées à notre sujet y sont admirables.

● Un contre-pouvoir régional de René Collenot

L'Etat libéral maîtrise-t-il toujours les mécanismes économiques et sociaux dans les domaines même où il devrait être le meneur du jeu, à savoir les sociétés dont il a le contrôle ? C'est là finalement un des propos essentiels de l'ouvrage de René Collenot (1), « Un Contre-pouvoir régional », paru aux éditions Privat, dans la collection Agir.

Ancien Secrétaire général d'une association fondée en 1965, le Groupe d'Etudes et d'informations statistiques des Basses Pyrénées ou GETIS (2), il constate notamment à la fin de son analyse qui retrace les étapes de l'évolution de cette structure axée sur la promotion économique des Pays de l'Adour (1 million d'habitants) et prônant la constitution d'un troisième pôle Tarbes-Pau faisant contrepoids à l'action de Bordeaux et de Toulouse : « refus de la planification, absence de coordination globale des activités économiques, pas d'impulsions sur les sociétés nationales, pas de coordination des politiques régionales de ces sociétés = tout se tient. Sur le terrain, cela se traduit par la fermeture de l'usine de Mont (près de Lacq), de la branche Chimie des Charbonnages de France et l'exode de ses travailleurs, alors que les Charbonnages et le groupe Elf Aquitaine ont reçu mission d'orienter la reconversion du complexe vers la pétrochimie ».

Comment promouvoir à terme un nouveau grand Sud-Ouest s'appuyant sur ces 4 points forts que sont Bordeaux, la vallée de la Garonne, l'Adour et Toulouse ? Le « modèle » Getis s'est peu à peu dessiné cet objectif à travers les tribulations inévitables d'un itinéraire qui ne coïncide pas obligatoirement avec d'autres modèles (identifiés ici par René Collenot comme étant par exemple celui des notables, celui de l'administration, celui des « régionalistes » — création de collectivités ter-

ritoriales plus ou moins autonomes, avec transfert de compétences et de ressources — ou celui des écologistes, inspiré notamment par les réflexions du professeur Charbonneau dans son ouvrage « Tristes campagnes »).

Découvrir un avenir commun au Bigorre, au Béarn, au Pays Basque, aux Landes et à l'Armagnac, suppose en tout cas, comme l'indiquait le Manifeste de mars 1972 — exposant le bilan politique de 6 ans d'activité Getis — une attitude lucide : « face aux problèmes de développement, les notions de majorité et d'opposition n'ont guère de sens ». Aux hommes de la région, nous disons : contestez le pouvoir qui fait bon marché des intérêts de la région. Aux opposants, nous disons : « n'attendez pas pour servir la région que la région soit changée. Les fatalités peuvent être brisées quand les partisans du développement à gauche, au centre et à droite, mettent en commun leurs efforts ».

Et que penser également de cette dernière réaction réaliste de René Collenot : « L'ère des partis politiques classiques touche peut être à sa fin, parce qu'ils ne répondent plus aux aspirations profondes de la population... D'ores et déjà, ils sont incapables de participer à des débats de fond sur l'avenir de la région... leur relègue est en cours. Elle n'est pas le fait d'autres partis, mais d'organisations « portées » par les modèles. C'est avec ces organisations et non avec les partis politiques que le GETIS a pu débattre de développement » ?.

Anne-Marie LAVAUDEN

(1) Ancien membre de la Commission exécutive Nationale du MRP

(2) Constituée d'abord par des ingénieurs de la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine.

Mon « propos du temps » était à l'imprimerie lorsque j'ai appris la mort de Jean-Paul Sartre. Les textes que je commentais prennent une valeur testamentaire. Un philosophe se remet en question et inaugure une nouvelle philosophie, récusant la tragédie et le désespoir à partir d'une réflexion sur l'obligation morale. Sartre était donc capable de tout recommencer, c'est-à-dire de commencer si près de la fin. « France-Forum » reviendra dans un prochain numéro sur l'homme et sur la pensée.

Etienne Borne

Sartre, l'humanisme et la violence

par Etienne BORNE

La république des lettres débordant à flots d'encre sur l'espace politique, la conversion de Sartre à l'humanisme est beaucoup plus qu'un événement philosophique, lequel aurait déjà en lui-même une bouleversante portée. Certes, dans les années 45-50, Jean-Paul Sartre déclarait-il sur un ton de manifeste que « l'existentialisme est un humanisme », mais il entendait ce terme d'humanisme dans le sens négatif et polémique d'un anthropocentrisme athée. Il fallait bien comprendre que puisque, selon l'axiome majeur de la doctrine, « l'existence précède l'essence », l'idée d'une nature ou d'une condition propres à tous les hommes présents, passés ou à venir, ne pouvait relever que d'un théisme honteux ou d'une sournoiserie morale bourgeoise, deux choses que les esprits éclairés aux lumières de la modernité ne pouvaient que absolument haïr.

Nous avons pourtant bien tort, nous autres qui nous obstinions à nous dire humanistes, de faire des complexes d'infériorité sous les huées des paléo-marxistes ou les risées des néo-nietzschéens, qui les uns et les autres avaient pour eux la magistrale caution d'un penseur que Jean Daniel présente comme le plus important du siècle en publiant dans trois numéros du « Nouvel Observateur » (du 10 au 24 mars) des textes d'un humanisme qu'on oserait dire intégral tant il répond aux canons les mieux éprouvés de la plus classique des philosophies.

Le genre humain est bien le genre humain. Sartre l'atteste. Car nous sommes en vérité des « sous-hommes » qui ne se connaissent comme tels que parce qu'ils sont en quête d'une humanité et d'une définition de l'homme dont nous préfigurons de loin et d'en bas l'essence idéale par les meilleurs de nos actes. L'exigence de devenir un homme est une obligation que chacun peut et doit découvrir en lui-même comme une « contrainte intérieure » à laquelle nous pouvons librement manquer mais qu'il est impossible de raturer, car c'est elle et elle seule qui nous fait hommes en espérance. Sans cette conscience morale que redécouvre Sartre en lui donnant son nom de toujours, l'homme ne serait qu'un animal, encore qu'un sous-homme risque bien de se situer en dehors et au-dessous de l'animalité. Et voilà comment Sartre, dans sa dernière saison, et la plus belle puisqu'elle est celle de l'espoir, réhabilite cette « vie intérieure » dont il avait écrit jadis dans une allégresse juvénile qu'elle n'était qu'un préjugé dont l'avait débarrassé la philosophie allemande post-kantienne.

Restauration ou instauration qui est aussi et même prioritairement une entreprise politique. La plus tenace constante de Sartre aura été de poser le problème en termes manichéens. Le diable et le Bon Dieu. La droite qui est une « saloperie », épithète commode qui permet de n'en jamais conceptualiser la vague, flottante et immonde imagerie. La gauche, qui est, bien que fort affadie, le sel de la terre. La guerre inexpiable des métaphores. La droite qui ne fait que croître sans embellir puisque l'Union soviétique est maintenant à droite. La gauche « qui a tout lâché », battue, divisée, sans courage

et sans pensée. Et pourtant, si la gauche crève, c'est l'homme qui crève avec elle comme le dit avec une sauvagerie étonnante un Sartre acquis maintenant à la cause de l'homme.

La gauche est révolutionnaire, on oserait dire par vocation tant est finaliste la dernière philosophie de Sartre. Mais il faut une philosophie au projet révolutionnaire et la gauche s'égarait lorsqu'elle se cherchait une pensée du côté d'un savoir de l'histoire de type hégélien ou d'une science marxisante. Car la révolution qui est à faire, dans le sens le plus fort de cet impératif, n'est pas inscrite dans les étoiles, les structures de la société ou les dynamiques de l'histoire. Elle relève de cet absolu, l'obligation morale qui fait un devoir à chacun et à tous d'édifier une société fraternelle dans laquelle l'homme ne servira plus à l'homme de moyen et d'instrument, et ce devoir ne sera jamais assez catégorique. S'il ne prononce pas encore le mot de personne, Sartre réécrit les formules mêmes du personalisme kantien. Le salut de la politique par la morale. Kant est bien vengé des sarcasmes de Hegel contre le moralisme de « la belle âme ».

Jusqu'ici, Sartre penseur de la gauche la plus extrême, croyait qu'il n'était pas de révolution sans violence. Ses références étaient le dix août 92 ou la révolte des colonisés les armes à la main. Il s'était même fait une certaine théorie dite de la « fraternité-terreur » selon laquelle les révolutionnaires se reconnaissent les uns les autres et fondaient ensemble la société à venir en terrorisant à la fois le traître virtuel de l'intérieur et l'adversaire de l'extérieur. « Je ne suis plus de cet avis », dit-il bravement aujourd'hui. Les sous-hommes usant de violence à l'égard d'autres sous-hommes, par exemple dans les processus sanglants de 92-93, ou de la décolonisation ne deviennent pas pour cela des hommes. La violence n'engendre pas d'elle-même la fraternité. Le pape Jean-Paul II ne saurait dire mieux que Jean-Paul Sartre.

L'échec des révolutions dans l'histoire, et Sartre désavoue même cette révolte gauchiste et libertaire pour laquelle il avait montré quelque tendresse, ne doit pas être un motif de désespérance. L'espoir renaît dès lors qu'on a compris que la révolution sera morale ou ne sera pas. Mais c'est encore dire mal ou trop peu. La révolution sera parce qu'elle doit être. Non pas que l'on puisse dire révolution une fin déterminée dans l'histoire qui à peine réalisée se détruirait elle-même en se changeant en contre-révolution. La révolution est un « irréel » on disait traditionnellement un idéal, mais idéal « trans-historique ». L'avènement de l'humanité est dès lors pensé en termes de salut et Sartre se réfère explicitement au messianisme d'Israël : « la réalité juive » doit « rester dans la révolution pour y apporter la force et la morale ».

Israël et la Loi. Le Messie sans figure, toujours attendu, cette espérance indestructible. Le « tu dois, donc tu peux » du philosophe de Königsberg. Kant, « le Juif », méprisé des hégéliens et des nietzschéens. La revanche tient du prodige. Puisse-t-elle, semblable à la rose de Nerval, consoler le vieux Kant dans la nuit d'un tombeau scellé et gardé par la sentinelle soviétique.